

C 2005/3

Août 2005

*Trente-troisième session
de la Conférence
19-26 novembre 2005*

2006-07

**Programme
de travail
et budget**

présenté par le
Directeur général

Organisation
des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture
Rome, 2005

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2005

Imprimé par l'Unité FAO de l'impression intérieure

Table des matières

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	V
CONTEXTE D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET RATIONALISÉ	1
Application d'une gestion axée sur les résultats et complémentarité des documents.....	1
Évaluation des risques.....	2
Vue d'ensemble des différents scénarios de ressources.....	6
CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES.....	8
Objectifs du Millénaire pour le développement.....	8
Suivi de l'évaluation indépendante de la décentralisation	9
Dimensions régionales	9
Application du Cadre stratégique de la FAO.....	10
Promouvoir l'approche interdisciplinaire	12
Partenariats.....	14
Diffusion des messages de la FAO.....	15
Plan d'action pour les ressources humaines.....	16
Ressources extrabudgétaires	18
Gains d'efficacité et de productivité	21
CADRE FINANCIER	28
Dispositif proposé pour les dépenses de sécurité de la FAO, y compris projet de résolution de la Conférence.....	28
Projet de résolution soumis à la Conférence pour adoption	31
Budgétisation des investissements.....	32
Vue d'ensemble des augmentations de coûts	33
Analyse financière du Fonds général et des fonds connexes et projet de résolution de la Conférence concernant les recettes accessoires.....	38
Projet de résolution soumis à la Conférence pour adoption	41
Financement du budget	41
Projet de résolution soumis à la Conférence pour adoption	43
VUE D'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS	44
Approche suivie pour la définition des priorités	44
Définition et impact des différents scénarios de ressources.....	45
Vue d'ensemble des ressources totales disponibles.....	55
Tableaux récapitulatifs.....	57
ANNEXE I: EXPOSÉS DE PROGRAMME.....	63
CHAPITRE 1: POLITIQUE ET DIRECTION GÉNÉRALES.....	63
Grand Programme 1.1: Organes directeurs	63
Grand Programme 1.2: Politique, direction et planification	64
Grand Programme 1.3: Coordination extérieure et liaison	66
CHAPITRE 2: PROGRAMMES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES ...	68
Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien	68

Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles	78
Grand Programme 2.3: Pêches	86
Grand Programme 2.4: Forêts.....	91
Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux	94
CHAPITRE 3: COOPÉRATION ET PARTENARIATS.....	101
Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques	101
Grand Programme 3.2: Soutien à l'investissement.....	104
Grand Programme 3.3: Opérations de terrain	105
Grand Programme 3.4: Représentants de la FAO	107
Grand Programme 3.5: Coopération avec les partenaires extérieurs	108
Grand Programme 3.9: Gestion du programme.....	110
CHAPITRE 4: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE	111
CHAPITRE 5: SERVICES DE SOUTIEN	115
Grand Programme 5.1: Soutien à l'information et aux publications	115
Grand Programme 5.2: Administration.....	116
CHAPITRE 6: CHARGES COMMUNES	120
CHAPITRE 7: IMPRÉVUS	122
CHAPITRE 8: BUDGÉTISATION DES INVESTISSEMENTS	123
CHAPITRE 9: DÉPENSES DE SÉCURITÉ	126
Grand Programme 9.1: Sécurité au Siège	126
Grand Programme 9.2: Sécurité sur le terrain	126
CHAPITRE 10: TRANSFERT AU FONDS DE PÉRÉQUATION DES IMPÔTS.....	128
ANNEXE II: DIMENSIONS RÉGIONALES	129
Afrique.....	130
Asie et Pacifique	133
Europe	136
Amérique latine et Caraïbes.....	139
Proche-Orient.....	142
ANNEXE III: TABLEAUX DÉTAILLÉS DU BUDGET-PROGRAMME .	145
ABRÉVIATIONS.....	161

Introduction du Directeur général

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence les propositions du Programme de travail et budget (PTB) 2006-07. Ces propositions ont été dérivées du Plan à moyen terme (PMT) 2006-11, qui avait été approuvé par le Conseil en novembre 2004. Elles visent également à répondre à l'évolution rapide des circonstances et aux orientations collectives faites par le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil concernant les priorités de programme, le niveau du budget, ainsi que la teneur et la présentation du PTB, lors de leur examen du Sommaire du Programme de travail et budget (SPTB) 2006-07. Les avis des comités techniques ont également été pris en considération, chose qu'il n'a pas été possible de faire de manière détaillée dans le SPTB.

Ce PTB, qui s'efforce en général d'éviter la répétition d'informations d'un document à l'autre, de recourir davantage au site Web de la FAO et d'améliorer son ciblage, obéit aux souhaits formulés par les organes directeurs, qui souhaitaient un document nettement plus concis que par le passé. Je me réjouis du débat plus vaste lancé au sein des comités, et approuvé ensuite par la session de juin du Conseil afin d'aller au-delà de la question de la longueur du document et d'entamer un dialogue visant à rationaliser le processus d'établissement du budget-programme de la FAO. Le Secrétariat désire au plus haut point appuyer cet effort renouvelé afin d'atteindre l'objectif commun de rationalisation des documents de planification de la FAO et d'établissement de liens plus précis entre les décisions budgétaires et la formulation du Programme de travail correspondant.

Certains processus de la FAO sont pratiquement uniques au sein du système des Nations Unies, comme la présentation d'estimations détaillées de ressources dans le PMT à évolution continue sur six ans, la préparation et l'examen détaillé du SPTB en tant que synthèse analytique du PTB et la pratique fermement enracinée, consistant à préparer deux scénarios budgétaires, voire davantage, dans le PTB. En fait, le Conseil, à sa dernière session, a demandé l'établissement de quatre scénarios différents. Les organes directeurs souhaiteront peut-être se poser la question de savoir si ces pratiques administratives onéreuses facilitent une mise en correspondance rationnelle des demandes adressées par les Membres et des ressources mises à la disposition de l'Organisation dans le cadre des ouvertures de crédit budgétaires.

La version intégrale du PTB développe les trois scénarios déjà présentés dans le Sommaire, à savoir le scénario de croissance réelle zéro (CRZ), qui maintient le pouvoir d'achat en prévoyant dans les crédits les augmentations de coûts prévues et qui constitue la base pour les autres scénarios; la proposition de croissance réelle (CR),

d'environ 2,5 pour cent par an, qui constitue un investissement collectif modeste afin de mettre en œuvre un programme de travail mieux à l'écoute des demandes exprimées par les Membres; et un scénario de croissance nominale zéro (CNZ) qui prévoit une réduction réelle de 5,7 pour cent, y compris une réduction de 4 millions de dollars EU des crédits du Programme de coopération technique (PCT).

Un scénario de croissance réelle plus élevé (CR+), de 9,25 pour cent pour l'ensemble de l'exercice biennal, a été demandé par de nombreux Membres des comités et du Conseil après leur examen du SPTB, pour amorcer un redressement après une période prolongée d'austérité budgétaire et permettre à l'Organisation de remplir son rôle très utile au service des Membres. Il n'a pas été possible d'achever à temps les travaux sur ce scénario pour l'inclure dans un seul document du PTB à soumettre aux sessions de septembre du Comité du Programme et du Comité financier, qui sont les premières instances intergouvernementales chargées, en vertu de leur mandat, d'examiner la version intégrale du PTB. En conséquence, le scénario de CR+ est transmis dans un Supplément au PTB.

Lorsque j'ai appliqué le principe de maintien du pouvoir d'achat dans le scénario de CRZ, j'ai répondu au souhait exprimé par de nombreux Membres, qui désiraient que la forte hausse des coûts de la sécurité, sur laquelle nous n'avions aucun contrôle et qu'il nous fallait absorber, ne porte pas préjudice au travail de fond de l'Organisation. La FAO a été confrontée à une augmentation exceptionnelle du coût lié à la sécurité et à la protection du personnel et des biens de l'Organisation après les événements du 11 septembre 2001. Les augmentations de dépenses depuis la préparation du PTB 2002-03 ont atteint 10,6 millions de dollars sur une base biennale. Pour maintenir le pouvoir d'achat, il fallait prévoir dans le scénario de CRZ une provision spéciale pour cette augmentation de coûts car il ne serait pas logique de dénommer un scénario CRZ s'il prévoit en fait une réduction nette des programmes de la FAO. Des financements adéquats doivent être fournis par les Membres pour assurer un environnement sûr de travail et je suis confiant que ceux-ci trouveront une façon équitable de couvrir les dépenses extraordinaires liées à la sécurité, comme cela a été fait pour d'autres organisations du système des Nations Unies.

La version intégrale du PTB continue à mettre l'accent sur l'évaluation des risques et des opportunités. Lors de l'examen des principaux risques pour les résultats budgétaires, financiers et opérationnels de 2006-07, je continue à proposer des mesures pratiques aux Membres. Il s'agirait par exemple de modifier le traitement des

Recettes accessoires afin de financer pleinement les crédits budgétaires jusqu'au rétablissement de la situation financière de l'Organisation. La création d'un nouveau chapitre budgétaire consacré aux dépenses de sécurité, qui a été appuyé à l'unanimité par le Comité financier et le Conseil, et la mise en place d'un dispositif pour les dépenses d'équipement, approuvé par la Conférence à sa dernière session, amélioreront également la gestion financière. Une question importante, qui n'est pas directement liée au Programme de travail du prochain exercice, est l'appui que la Conférence est invitée à apporter au financement approprié de l'amortissement de l'obligation de dépenses au titre de l'assurance maladie après cessation de service.

Je continue également à accorder toute l'attention voulue à la fixation d'objectifs stimulants mais réalistes de gains d'efficacité, qui est une fonction habituelle et permanente de la gestion. Les initiatives actuelles comprennent les processus de gestion des ressources humaines, l'identification des possibilités d'externalisation et de délocalisation, l'utilisation de nouvelles technologies pour les publications, l'impression et la distribution, la rationalisation des activités administratives, les économies dans le domaine de la gouvernance et un meilleur remboursement des coûts pour les services rendus. Les économies dans les services administratifs et de soutien, tout en restant toujours souhaitables, doivent cependant être appliqués avec diligence. Le Comité financier a en effet lancé une mise en garde, signalant que les contrôles financiers internes ne devraient pas être affaiblis quel que soit le niveau du budget et que les systèmes d'information administrative, en tant qu'élément fondamental d'une organisation efficace, devaient être mis en place quel que soit le scénario retenu. Par rapport à 1994, la FAO a déjà réalisé des économies cumulatives de 120 millions de dollars EU au titre des gains d'efficacité, d'un exercice à l'autre. Plusieurs Membres du Comité financier ont reconnu les difficultés que poserait l'introduction de nouvelles économies et le Comité du Programme a demandé à sa session de mai 2005 que les objectifs de 2006-07 en matière de gains d'efficacité soient réalistes. Un nouveau cadre de référence pour la réalisation de gains d'efficacité et de productivité dans toute l'Organisation sera mis au point en 2006-07 et l'accent continuera à être mis sur la rationalisation des processus et des opérations.

La gestion des risques financiers, l'identification de nouveaux gains d'efficacité et le financement des coûts croissants de la sécurité sont certes des questions importantes, mais elles s'inscrivent dans le cadre de considérations stratégiques plus vastes qui ont présidé à la formulation des propositions du PTB. En fait, l'évolution de l'environnement externe et interne offre à l'Organisation de grandes possibilités d'améliorer la pertinence et l'efficacité de son action. Alors que j'écris la

présente introduction, le Sommet du G8 vient de donner un signal clair et encourageant à tous ceux qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et la faim et de nombreux pays donateurs se sont engagés à accroître fortement leur aide internationale au cours des prochaines années. La contribution de la FAO à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment au niveau national, sous-régional et régional, en partenariat avec d'autres acteurs et en conformité avec les initiatives de réforme des Nations Unies, mérite la plus grande attention. Le Sommet qui se tiendra à New York en septembre 2005 pour examiner notamment la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement viendra très certainement renforcer cet effort. Des aspects fondamentaux de cette initiative sont pris en considération dans ce document, tout comme la suite donnée à l'Évaluation indépendante de la décentralisation. Le réexamen fondamental du Programme de coopération technique, la réflexion sur le rôle de la FAO en tant qu'organisation détentrice de savoir et les mesures prises pour améliorer l'approche interdisciplinaire présentent des possibilités évidentes de revitalisation de l'Organisation. En plus du PTB, la Conférence examinera la question de l'évaluation externe indépendante de la FAO qui sera réalisée au cours du prochain exercice biennal.

Ce contexte riche en possibilités est examiné en divers endroits du document et notamment dans le Supplément, où dans la perspective d'une augmentation des ressources, j'ai présenté une série de propositions de réforme de grande ampleur touchant les programmes et la structure de l'Organisation.

Comme le PTB est la moelle épinière de l'Organisation, des ressources adéquates doivent, pour le moins, être prévues afin de tenir dûment compte des priorités de fond reconnues. Les Membres seront certainement en mesure d'apprécier les efforts consentis pour assurer la mise en œuvre adéquate et le suivi des principaux accords et instruments internationaux élaborés sous l'égide de la FAO, notamment le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Codex Alimentarius. Le Code de conduite pour une pêche responsable et ses plans d'action internationaux et le rôle de chef de file attendu de la FAO dans le dialogue et les initiatives mondiaux concernant les forêts bénéficient également d'une attention prioritaire.

Il est également important de préserver au maximum la contribution irremplaçable de l'Organisation à la lutte contre les ravageurs des plantes et les maladies animales transfrontières, y compris le criquet pèlerin et la grippe aviaire. Afin de répondre aux efforts consentis par les Membres, notamment dans le cadre du NEPAD en Afrique et dans le contexte d'autres initiatives

importantes de coopération et d'intégration prises par d'autres régions, on a renforcé les services consultatifs sur les politiques dans le scénario de CRZ, en rétablissant plusieurs postes qui avaient été perdus lors de la décentralisation des structures, à la suite de la révision nécessaire du PTB du présent exercice biennal. Les avis sur les politiques et les travaux réalisés par l'Organisation pour élaborer des accords internationaux vont de pair avec le renforcement des capacités et l'action directe sur le terrain, qui doivent également être préservés, y compris le PCT et le PSSA.

Il existe des différences de perception quant au type de services que les pays développés et les pays en développement attendent de la FAO, même au sein de ces groupes. Il s'agit d'une chose bien compréhensible dans une organisation multilatérale qui s'attaque au besoin le plus fondamental de l'être humain: la réduction de la faim et de la malnutrition. Je dois, de mon côté, rester à l'écoute des besoins des pays les plus défavorisés comme des plus avancés.

Il n'empêche que les demandes de services adressées à la FAO augmentent et dépassent désormais les ressources financières fournies par les Membres, qui ont baissé de 24 pour cent en valeur réelle au cours des 12 dernières années. La baisse réelle de 51,2 millions de dollars EU, soit 6,4 pour cent, au cours du présent exercice biennal a entraîné des compressions allant au-delà de l'absorption des augmentations de coût et a entraîné un grave sous-financement de plusieurs domaines d'activités prévus dans le Programme de travail de l'Organisation.

Je suis convaincu que les réformes présentées dans le Supplément au PTB, si elles sont approuvées par les Membres, donneront un nouvel élan aux activités internationales portant sur l'alimentation et l'agriculture. Je ne souhaite pas préjuger de la décision finale de la Conférence concernant le niveau du budget, mais il est clair que les progrès réalisés sur la voie de la transformation ne peuvent être artificiellement séparés de l'enveloppe budgétaire totale mise à la disposition de cette institution.

Enfin, la Conférence devra tenir compte à la fois des défis stimulants et des possibilités se présentant à l'Organisation ainsi que des propositions du PTB. Je suis confiant que les Membres souhaiteront que la FAO soit une organisation efficace et bien équipée pour le prochain exercice biennal. Je tiens à réitérer ma conviction profonde que des réformes rapides, combinées à une inversion claire de tendance après la période prolongée d'austérité, est la seule façon viable d'y parvenir.



Jacques Diouf
Directeur général

CONTEXTE D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET RATIONALISÉ

Application d'une gestion axée sur les résultats et complémentarité des documents

Relations avec le Plan à moyen terme 2006-11

1. La présente version intégrale du Programme de travail et budget (PTB) 2006-07, plus concise et mieux ciblée, se veut un pas en avant important vers un processus rationalisé d'établissement du budget-programme selon les instructions des organes directeurs.
2. Après l'expérience considérable acquise en matière de planification à partir de principes axés sur les résultats, il s'agit maintenant d'adapter le contenu des deux principaux documents de planification, à savoir le PMT 2006-11 et le PTB 2006-07, pour tenter de répondre aux souhaits des organes directeurs qui désirent éliminer les chevauchements d'efforts et améliorer le ciblage du PTB.
3. Dans le premier cas, pour réduire les chevauchements d'efforts et les doubles emplois, l'on a reconnu de façon plus explicite la complémentarité entre le PTB et le PMT. Avec l'arrivée du nouveau modèle de planification du Programme, approuvé par la Conférence, et la série de documents correspondants, le PMT s'impose comme le principal instrument de formulation des programmes et de définition des priorités. Sur la base des éléments contenus dans le PMT, le PTB précise, selon les principes axés sur les résultats, le « plan d'activités » biennal de l'Organisation, y compris les grandes lignes d'action et les besoins financiers. Des informations plus détaillées peuvent être consultées sur le site web de la FAO – www.fao.org/pbe – (par exemple, produits biennaux prévus, sessions programmées, information sur les postes).

Relations avec le Sommaire du PTB

4. La version intégrale du PTB développe les analyses présentées dans le Sommaire (qui, il faut le rappeler, a également été fortement remanié et raccourci). Ainsi, la section concernant l'*Évaluation des risques* pour l'Organisation a été mise à jour et développée davantage comme indiqué ci-après. En réponse aux demandes formulées par le Comité du Programme et le Comité financier, les mécanismes internes de définition des priorités ont été décrits plus en détail.

Caractéristiques du processus de planification du PTB

5. L'allocation des ressources entre produits biennaux et entités de programme a été définie sur la base des considérations suivantes. Tout d'abord, les gestionnaires ont été invités à passer en revue les objectifs stratégiques visés par chaque entité, ainsi que la justification, l'objectif, les réalisations et les principaux produits correspondants. De plus, on a également tenu compte des contributions aux priorités régionales, aux DPAI et au Plan d'action sur la parité hommes-femmes, identifiées lors du processus d'établissement du PMT. Finalement, les orientations reçues des organes directeurs (y compris les Comités techniques, le Comité du Programme et le Comité financier et les Conférences régionales) après la préparation du PMT et du SPTB ont été prises en considération dans les activités planifiées. Une synthèse du modèle actuel de planification est reproduite à la rubrique traitant de *l'application du Cadre stratégique de la FAO*.
6. Afin d'épauler cet effort, de nouvelles améliorations ont été apportées au système d'appui à la planification PIREs afin de fournir aux unités des informations plus détaillées et multidimensionnelles (par exemple sur les priorités régionales, les DPAI, les données sur le PMT, etc.) ainsi que de nouveaux outils d'aide à la décision (par exemple rapports définis par les usagers). Cette initiative était accompagnée d'une formation concernant les concepts axés sur les résultats ainsi que l'utilisation du système. En outre, compte tenu de la nécessité de fournir un meilleur appui au personnel des bureaux extérieurs, relevée dans l'Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO, un effort particulier a été fait pour appuyer les efforts de planification des bureaux régionaux, sous-régionaux et de liaison.

Autres améliorations

7. Le PTB 2006-07 constitue un tournant dans le traitement des programmes non techniques et du Programme de coopération technique, pour lesquels l'on a défini les produits et les ressources nécessaires par rapport aux nouvelles entités introduites dans le PMT 2006-11, en appliquant à ces domaines des principes analogues axés sur les résultats. Cela comprenait l'identification de mesures d'amélioration des résultats, y compris des gains d'efficacité potentiels. L'adoption des principes axés sur les résultats, qui constituera une plate-forme pour des améliorations continues et de nouveaux gains d'efficacité dans les programmes non techniques, facilitera également la gestion coordonnée par les unités responsables des stratégies destinées à aborder les questions intersectorielles dans toute l'Organisation, telles qu'elles sont énoncées dans le Cadre stratégique.

8. Une autre caractéristique est l'importance qui continue à être accordée à l'évaluation des résultats. À cet égard, il convient de rappeler qu'un régime d'autoévaluation a été lancé en 2004-05, à l'aide principalement de contributions volontaires. Le Comité du Programme a approuvé l'institutionnalisation de l'autoévaluation, confirmant son importance en tant qu'élément essentiel du système de gestion axé sur les résultats de la FAO et que complément utile des évaluations indépendantes. Étant donné que les financements extrabudgétaires susmentionnés arriveront à expiration à la fin de 2005, une nouvelle entité 122P4: *Autoévaluation*, est introduite pour permettre la répartition de ressources inscrites au budget aux unités exécutant des évaluations en 2006-07.

9. L'élargissement du modèle de planification aux programmes non techniques et au Programme de coopération technique facilitera l'application du même processus de suivi et d'évaluation que dans les programmes techniques. Le suivi systématique et l'examen périodique des résultats obtenus par les gestionnaires de programme, y compris par autoévaluation, aideront à tirer les enseignements voulus au niveau de l'Organisation et faciliteront les recentrages en cours d'exécution, si cela s'avère nécessaire.

Évaluation des risques

10. Les Membres s'étaient félicités précédemment des informations fournies sur les principaux risques qui menacent la réalisation du Programme de travail ont été appréciées dans le passé par les Membres. Au cours des débats portant sur le SPTB 2006-07, le Comité financier a estimé que le cadre amélioré d'évaluation des risques constituait une base rationnelle pour l'identification des facteurs internes et externes qui auront un impact sur les résultats financiers, budgétaires et opérationnels et il a noté avec satisfaction que cette analyse était liée à des aspects financiers, budgétaires et programmatiques du plan biennal. Il a demandé au Secrétariat de continuer à appliquer cette méthodologie dans la version intégrale du PTB¹. De même, le Comité du Programme s'est félicité de la section relative à l'*évaluation des risques*, tout en soulignant que les points soulevés couvraient à la fois des opportunités et des risques².

11. Ce processus a permis à la direction et aux organes directeurs de prendre des décisions plus appropriées, par exemple en répondant aux risques liés au taux de change par l'introduction du recouvrement fractionné des contributions ordinaires de l'Organisation. Il a également favorisé un processus de gouvernance plus ouvert, notamment en prévoyant la nécessité d'un financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et en encourageant la poursuite du débat au sein des organes directeurs.

12. En outre, des améliorations ont continué à être apportées aux rapports financiers, de gestion et de reddition de comptes destinés aux organes directeurs; par exemple, rapport régulier sur les faits saillants en matière financière, rapport sur l'exécution du budget, rapport sur les questions touchant aux ressources humaines et rapport sur l'exécution du programme. Les processus de contrôle, de vérification et de reddition de comptes couvrent les travaux du Commissaire aux comptes et des vérificateurs locaux, les activités internes de vérification des comptes et d'inspection et celles du Corps commun d'inspection ainsi que le processus d'autoévaluation et d'évaluation indépendante et

¹ CL 128/13, par. 57

² CL 128/11, par. 17

sont eux-mêmes essentiellement fondés sur une évaluation des risques liés aux opérations de la FAO. Ces mécanismes permettent un suivi interne et externe efficaces des performances, y compris l'examen critique de tout écart par rapport aux résultats escomptés.

13. La gestion du risque est une condition préalable essentielle à une bonne gestion axée sur les résultats. Les gestionnaires doivent être conscients des risques et des opportunités à saisir, pour faire en sorte que les résultats soient conformes aux objectifs de l'Organisation. L'application accrue des évaluations des risques à la gestion, à tous les niveaux de l'Organisation, permettra aux parties prenantes de tirer le meilleur profit des ressources destinées à l'exécution du Programme de travail 2006-07.

14. Les « risques » au niveau des travaux de l'Organisation tiennent à des facteurs à la fois internes et externes, notamment à l'évolution des demandes, des attentes et des relations institutionnelles. Ils influent sur la réalisation effective et efficiente du Programme de travail de par leur incidence sur l'utilisation du budget et sur les résultats financiers et opérationnels. La présente section anticipe certains des risques et des opportunités auxquels l'Organisation est confrontée dans ces domaines et, le cas échéant, les mesures proposées pour réduire leur impact jusqu'à la fin de 2007. Elle met également en lumière les domaines où une gestion efficace du risque pourrait déboucher sur de nouvelles opportunités.

Évolution des demandes et des relations institutionnelles

15. L'évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO a abouti à la formulation d'un certain nombre de recommandations visant à mieux répondre aux besoins, sans accroître les coûts. L'Organisation mettra progressivement à profit les opportunités qu'elle peut saisir (par exemple, rationalisation des processus administratifs) dans le cadre du budget approuvé.

16. La solution réside en partie dans l'amélioration des relations de la FAO avec ses partenaires, comme indiqué dans la section *Partenariats*. En même temps, il est nécessaire d'aborder la question de l'appui fourni par l'Organisation à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et de renforcer sa participation aux processus des Nations Unies dans les pays, ce qui requiert un examen attentif de la position future de la FAO, compte tenu de l'effort de réforme en cours au sein du système des Nations Unies. Le cadre opérationnel proposé pour le Programme de coopération technique, qui met par exemple l'accent sur l'intégration avec les priorités nationales et les OMD, donne également la possibilité aux organes directeurs d'aider le Secrétariat à améliorer l'efficacité des travaux de la FAO.

17. De nouvelles possibilités de partenariats apparaîtront également dans la mesure où les pays donateurs et les organismes de financement renouvellent leur engagement à réaliser les OMD, comme l'Union européenne qui a récemment pris l'engagement de doubler son aide d'ici 2010. Le rapport de la Commission pour l'Afrique présente également une feuille de route convaincante sur la façon d'appuyer les changements requis pour réduire la pauvreté. Les grandes institutions financières ont l'intention d'accroître leur appui au secteur agricole (par exemple Banque mondiale). L'opinion selon laquelle l'agriculture contribuerait de manière importante à la croissance et à la prospérité économiques gagne du terrain, ce qui permettra à la FAO de jouer un rôle plus décisif aux niveaux national et international. Les financements acheminés par l'intermédiaire de la FAO pour les opérations d'urgence ont également été importants.

18. Ce contexte prometteur pourrait amener à une expansion des programmes financés par les ressources extrabudgétaires, mais comme expliqué dans la section *Ressources extrabudgétaires*, il sera essentiel d'éviter une dépendance excessive à l'égard de telles ressources. Les Membres ont souligné à maintes reprises que les activités de base de l'Organisation devraient bénéficier d'un financement adéquat provenant du budget ordinaire et ne pas être exposées aux fluctuations et contraintes éventuelles liées aux financements volontaires.

19. Il s'agira donc de faire preuve de souplesse dans les méthodes adoptées pour l'exécution du Programme de travail 2006-07 pour pouvoir incorporer de nouveaux objectifs, apporter des améliorations et réaliser des économies le plus rapidement possible.

Gestion du risque budgétaire

20. Le processus budgétaire de la FAO comprend un élément de risque important. Les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice biennal ne sont pas connus avant novembre ou décembre de l'année précédente, ce qui ne laisse aucun délai pour procéder aux ajustements de programme rendus nécessaires par l'approbation d'un niveau budgétaire différent de celui qui était proposé. Pour faire face à des restrictions budgétaires imprévues ou importantes, comme celles de l'exercice 2004-05, il faut dans une large mesure faire des économies chaque fois que la situation s'y prête. De telles mesures prévoient, par exemple, le gel des postes vacants ou la résiliation à l'amiable de contrats – d'habitude avec des ressources généralement insuffisantes, même à cette fin.

21. Un rapport récent du Corps commun d'inspection (CCI) sur la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies recommandait que les États Membres: « s'attachent à fournir des ressources en rapport avec les programmes approuvés et, lorsque cela n'est pas possible, à donner des directives précises concernant l'ordre de priorité à suivre pour l'exécution des activités et l'affectation des ressources³ ». Les propositions présentées au titre des différentes hypothèses budgétaires le sont moins dans un souci de précision budgétaire que d'attachement aux résultats au niveau du programme. Les parties descriptives figurant à l'Annexe I, ainsi que dans les sections ci-après intitulées *Approche pour la définition des priorités* et *Définition et montant des scénarios de ressources* tentent d'établir des liens entre les niveaux de ressources et les priorités et résultats au niveau des programmes. Le Secrétariat continuera à l'avenir d'accorder une attention particulière à ces liens.

22. Le Secrétariat poursuivra sa recherche de *gains d'efficacité et de productivité*; les mesures correspondantes sont décrites dans une section ci-après, portant le même titre. Toutefois, la tendance de l'Organisation à fixer des objectifs d'économie beaucoup trop ambitieux, comme cela a été le cas dans le PTB 2002-03, pose problème. Les prévisions de gains d'efficacité excessivement optimistes qui en résultent au niveau du PTB donnent lieu à une sous-évaluation budgétaire des programmes au cours du cycle biennal d'exécution, qui a une incidence négative sur la réalisation des objectifs prévus. Il est essentiel de gérer ce risque en assurant un meilleur équilibre entre la nécessité de fixer d'une part des objectifs d'économies stimulants et de l'autre, d'évaluer de façon réaliste le calendrier et l'ampleur des gains d'efficacité réalisables. Les analyses conjoncturelles et spéculatives des avantages à tirer d'une réforme complexe des processus à l'avenir devront faire l'objet d'un examen particulièrement attentif.

23. Une part importante des compressions budgétaires continues auxquelles l'Organisation a dû faire face au cours des dix dernières années a été absorbée grâce à d'importants gains d'efficacité. Toutefois, comme il devient de plus en plus difficile de trouver de nouveaux moyens de comprimer les coûts tout en maintenant les résultats, la nécessité de réduire les programmes en tenant compte des priorités des Membres se fait plus impérieuse. La méthodologie interne actuellement en vigueur tente d'éviter la fragmentation des programmes. Des secteurs de plus en plus nombreux du Programme de travail reçoivent toutefois des fonds tout à fait insuffisants si la demande de services doit être pleinement satisfaite. Le Secrétariat et le Comité du Programme continuent donc à tenter d'élaborer une méthodologie de définition des priorités qui reconnaisse les rôles respectifs du Secrétariat et des organes directeurs, réponde aux besoins collectifs des Membres au niveau des programmes et tienne compte de la nécessité impérieuse de maintenir une masse critique minimale de ressources pour les programmes approuvés.

24. La budgétisation des investissements qui sera mise en œuvre en 2006-07, conformément à la décision prise par la Conférence en 2003, permet une planification plus systématique des dépenses importantes concernant des biens d'une durée de vie utile supérieure à deux ans. Cela évite ainsi de devoir faire face à des pics de dépenses d'investissement au cours d'un seul exercice, ce qui dans le passé se traduisait souvent par des retards et par la nécessité d'effectuer des virements budgétaires à partir de programmes techniques. L'efficacité de ce mécanisme en 2006-07 est néanmoins fonction de l'existence de ressources adéquates dans le Dispositif pour les dépenses d'équipement, notamment pour l'infrastructure institutionnelle et la technologie de l'information. Pour l'exercice 2006-07, il est proposé de transférer le solde non dépensé des arriérés disponibles, conformément aux dispositions

³ JIU/REP/2004/5, par. 16a

de la Résolution 6/2001 de la Conférence, au compte de dépenses d'équipement. Malgré l'amélioration de la méthode de planification et de gestion des dépenses d'investissement, le risque est que sans un financement adéquat, des investissements essentiels continueront à être différés et les investissements viables qui avaient déjà été entrepris n'atteindront pas leur plein potentiel.

25. Le système consistant à recevoir une partie des contributions ordinaires de l'Organisation en dollars EU et le restant en euros protège le Programme de travail des principaux risques liés au taux de change dans la mesure où les besoins en euros prévus correspondent aux paiements effectifs et où les contributions sont versées en temps utile. Le recouvrement fractionné des contributions, introduit à partir de 2004-05, ne protège l'exécution du programme que des effets des fluctuations des taux de change de l'euro par rapport au dollar EU. Ce système n'assure aucune protection pour les dépenses de l'Organisation qui sont effectuées dans d'autres devises (20 pour cent). Les répercussions négatives de ces fluctuations sur le budget ont été importantes en 2004, du fait de la faiblesse du dollar par rapport à certaines devises, là où la présence décentralisée de l'Organisation est forte. Les organes directeurs devraient être saisis d'un rapport sur le fonctionnement du système de mise en recouvrement fractionnée des contributions vers la fin de 2005.

Gestion du risque financier

26. Le Secrétariat surveille actuellement la santé financière de l'Organisation, notamment ses comptes de capital et de réserve et les prévisions de dépenses et de trésorerie:

- les mesures visant à réduire le déficit cumulatif du Fonds général ainsi que les propositions concernant le financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont essentielles à cet égard;
- dans le scénario le plus défavorable, d'éventuels déficits de trésorerie en 2006-07 pourraient entraîner une réduction ou une sous-exécution forcée des programmes, malgré l'autorité de dépenses dérivant de l'approbation des crédits budgétaires. Le Secrétariat continuera d'encourager un règlement rapide des contributions dues, même si le calendrier des versements est laissé à la discrétion des Membres.

27. Pour assurer les contrôles internes, surtout en période de rationalisation plus poussée des procédures et de délégation de pouvoirs accrue, une solide unité chargée des contrôles financiers au sein de la Division des finances (AFF) permettra de réduire les risques de non-respect des procédures administratives et opérationnelles. Le budget proposé pour 2006-07 dans le scénario CRZ comprend donc, comme recommandé par le Comité financier, le rétablissement au sein de la Division AFF des cinq postes qui avaient été supprimés pour faire aux réductions budgétaires en 2004-05.

28. Un secteur de dépenses difficile à prévoir et susceptible d'avoir des effets sensibles sur le Programme de travail est celui des dépenses de personnel. La méthodologie employée par la FAO pour l'établissement des taux standard, qui sont utilisés à des fins budgétaires, est complexe et aboutit à des taux budgétaires uniques pour chaque classe et lieu d'affectation. Toutefois, même à l'aide de méthodes de prévisions plus sophistiquées, les dépenses sont difficiles à prévoir avec une précision absolue. Une variation d'à peine 1 pour cent entre les coûts unitaires réels du personnel et les taux standard programmés jusqu'à deux ans et demi avant que ces dépenses ne soient engagées correspond à une erreur de prévision de 5,5 millions de dollars EU. Lorsque les dépenses de personnel effectives sont supérieures aux taux standard inscrits au budget, comme cela est probablement le cas en 2004-05, l'Organisation doit réduire ses programmes, ses produits et ses services, pour rester dans la limite des crédits budgétaires approuvés. Le Compte de réserve spécial peut protéger le Programme de travail de l'Organisation contre le risque de dépenses supplémentaires non inscrites au budget au cours d'un exercice, mais la nécessité de reconstituer éventuellement ce compte par des affectations spéciales limite de fait son application dans la pratique.

Gestion du risque opérationnel

29. L'Organisation doit faire en sorte qu'en 2006-07, l'environnement et les processus de travail soient propices à l'obtention des résultats souhaités.

30. La menace qui pèse sur le personnel et les biens de l'Organisation n'a jamais été aussi forte et un environnement de travail sans danger ne peut être tenu pour acquis. Une meilleure sûreté passe par une amélioration de la sécurité au Siège et sur le terrain. Afin de réduire les risques pour la sécurité, la FAO a introduit un certain nombre de mesures supplémentaires au Siège au cours de l'exercice 2004-05, avec notamment l'application de pellicules de sécurité aux fenêtres, l'installation de barrages anti-intrusion aux entrées principales et le recrutement de nouveaux gardes. Dans les bureaux de terrain, la FAO prend des mesures afin de se conformer aux normes de sécurité de terrain des Nations Unies. L'Organisation perçoit toutefois le besoin d'un cadre de gestion financière renforcé pour ce secteur de dépenses de plus en plus important et imprévisible. En 2006-07, il est proposé d'introduire un chapitre distinct du budget, consacré à la sécurité et à la protection du personnel et des biens, pour faciliter la planification et la gestion. Cette proposition est décrite plus en détail dans la section ci-après concernant le *Dispositif de dépenses de sécurité*.

31. Un autre risque se présente sous la forme de menace aux ressources et aux systèmes d'information. Le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion a recommandé, avec la participation active de la FAO, que toutes les institutions des Nations Unies adoptent une « feuille de route » en quatre étapes pour gérer la sécurité de l'information. Pour lancer ce processus, la FAO entreprend actuellement une évaluation des risques en matière d'information, passant en revue les aspects à la fois techniques et non techniques de la sécurité de l'information.

32. Pour améliorer ses processus opérationnels, l'Organisation procède à un examen attentif des recommandations émanant d'autres rapports ou études. Par exemple, compte tenu du rapport intérimaire du Comité indépendant qui a enquêté sur les allégations avancées contre le programme « pétrole-contre-nourriture », la FAO réexamine actuellement ses modalités opérationnelles concernant l'exécution nationale.

33. Les risques dérivant d'une augmentation importante des activités d'urgence de la FAO et des délais d'intervention qu'appellent de telles opérations rendent nécessaires un examen critique des contrôles internes, des contraintes au niveau des procédures, du mécanisme de coordination et de gestion, des processus budgétaires, financiers et administratifs et du soutien opérationnel qui s'y rapportent. D'importantes questions de politique, y compris la révision des taux de remboursement des dépenses d'appui pour les opérations d'urgence doivent être examinées par les organes directeurs.

34. Une institution moderne fondée sur le savoir est tenue, selon son mandat, à s'imposer comme un centre d'excellence technique, se doit d'examiner et de mettre à jour constamment les profils de compétences de son personnel. Le nouveau système Oracle de gestion de ressources humaines (SGRH), financé par des arriérés, a été mis au point pour relever ce défi. Ce système contribuera à assurer l'excellence en facilitant l'évaluation et le renforcement des capacités et des compétences du personnel de la FAO. Par ailleurs, au moment de la préparation des budgets biennaux, les gestionnaires doivent réserver au moins 1,35 pour cent des dépenses de personnel aux activités de formation professionnelle. Le Plan d'action sur les ressources humaines approuvé par le Comité financier est décrit ci-après.

35. L'évaluation des risques et des occasions à saisir qui peuvent affecter la FAO en 2006-07, récapitulée plus haut, cherche à réaliser un équilibre optimal entre l'accomplissement des objectifs et les risques connexes. Des informations plus détaillées sur les mesures prévues par la Direction en réponse à l'évaluation de la décentralisation sont présentées ci-après ainsi que dans un document séparé présenté aux organes directeurs.

Vue d'ensemble des différents scénarios de ressources

36. Le présent document principal du PTB décrit les trois scénarios que sont la croissance réelle zéro (CRZ), la croissance nominale zéro (CNZ) et la croissance réelle (CR).

37. Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des ouvertures de crédits nettes par chapitre pour ces trois scénarios, y compris les montants totaux après augmentation de coûts. Les scénarios sont décrits plus en détail dans la section *Définition et montant des scénarios de ressources*. L'*Annexe I: Description des programmes*, l'*Annexe II: Dimensions régionales* et l'*Annexe III: Tableaux détaillés du Budget-Programme* fournissent un complément d'informations et de données financières sur le budget-programme. La section consacrée à la *Proposition pour un dispositif de sécurité de la FAO* décrit en outre la proposition du Directeur général dans le nouveau Chapitre 9: *Dépenses de sécurité*, pour lequel un montant de 8,8 millions de dollars EU a été prélevé sur les divers crédits alloués à la sécurité tels qu'ils étaient inscrits dans le PTB 2002-03, le montant restant de 10,6 millions de dollars EU étant financé en raison de l'escalade exceptionnelle des coûts de la sécurité qui a été imposée à l'Organisation.

Vue d'ensemble des différents scénarios de ressources (en milliers de dollars EU)

Chapitre	Ouverture de crédits 2004-05	Ouverture de crédits 2006-07 - CRZ	Ouverture de crédits 2006-07 - CNZ	Ouverture de crédits 2006-07 - CR
1 Politique et direction générales	67 355	61 570	58 558	61 970
2 Programmes techniques et économiques	329 136	330 990	307 765	347 147
3 Coopération et partenariats	140 772	140 970	134 274	146 114
4 Programme de coopération technique	103 027	103 084	99 066	107 184
5 Services de soutien	59 415	56 903	52 740	57 903
6 Charges communes	48 794	41 103	37 585	41 103
7 Imprévus	600	600	600	600
8 Dispositif pour les dépenses d'équipement	0	4 500	4 500	8 600
9 Dispositif pour les dépenses de sécurité	0	19 981	9 413	19 981
Total avant augmentations des coûts	749 100	759 700	704 500	790 601
Augmentations de coûts		47 729	44 600	50 124
Total après augmentations des coûts	749 100	807 428	749 100	840 725

CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES

38. La FAO est actuellement confrontée à un grand nombre de défis et opportunités qui ont naturellement influencé l'élaboration des propositions contenues dans le présent PTB. La section qui suit dresse les grandes lignes des principales considérations stratégiques prises en considération au moment de l'élaboration.

Objectifs du Millénaire pour le développement

39. Les changements intervenus dans le contexte international ont ouvert de nouvelles perspectives quant au travail à effectuer dans le cadre du système des Nations Unies pour ce qui est du suivi de la Déclaration adoptée en septembre 2000 par le Sommet du Millénaire des Nations Unies, qui présente un intérêt tout particulier pour la FAO.

40. Cette Déclaration s'est inspirée des objectifs fixés au plan international à l'occasion des principaux sommets et conférences des années 90, et notamment de l'objectif établi en 1996 par le Sommet mondial de l'alimentation de réduire la faim de moitié d'ici 2015. Dans les mois qui ont suivi le Sommet du Millénaire, huit objectifs ont été regroupés et formulés (Objectifs du Millénaire) afin d'établir un programme d'action concerté et d'encourager des mesures immédiates.

41. Les Objectifs du Millénaire ont été en général conçus comme un cadre comportant des objectifs assortis d'un calendrier précis, mesurables et réalisables, tant pour aider les pays à aborder une large gamme de problèmes de développement que pour encourager la communauté internationale à faire les efforts nécessaires pour les soutenir. Cette initiative devrait en outre servir de référence pour l'appui du système des Nations Unies aux pays et s'inscrit donc parfaitement dans le processus en cours de réforme du système des Nations Unies.

42. Au cours du premier semestre de 2005, le Secrétariat a procédé à un examen interne de la réponse de l'Organisation aux Objectifs du Millénaire et à la réforme des Nations Unies. Cette opération comportait une enquête couvrant toutes les entités du Programme ordinaire pour les programmes techniques et économiques bénéficiant d'affectations de ressources pour l'exercice 2006-07 dans le Plan à moyen terme 2006-11, ainsi que divers projets financés sur des fonds extrabudgétaires, correspondant à 80 pour cent des activités réalisées en 2004.

43. L'enquête a permis d'établir les contributions directes faites aux Objectifs du Millénaire et le pourcentage des ressources affectées a été utilisé pour évaluer les efforts de l'Organisation. Les Objectifs du Millénaire étant étroitement imbriqués entre eux, il a été également tenu compte des contributions indirectes selon l'importance qui leur a été attribuée par les responsables de programmes ou de projets. Par exemple, une contribution directe en vue de parvenir à l'objectif de réduire l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) pourrait contribuer indirectement à d'autres objectifs. Il s'agit d'un jugement subjectif, mais l'enquête représente une première tentative de la part de l'Organisation d'identifier la portée de ses activités sur la réalisation des Objectifs du Millénaire.

44. Ainsi, bien que les propositions contenues dans le PTB continuent à s'inspirer des orientations du Cadre stratégique de la FAO, l'examen a confirmé un niveau élevé de compatibilité avec la Déclaration du Millénaire et a relevé que le travail de la FAO s'inscrit fondamentalement dans le cadre des objectifs qui touchent au mandat de la FAO. Au total, 89 pour cent des principaux programmes de fond de la FAO, financés à la fois par le Programme ordinaire (78 pour cent) et par des sources extrabudgétaires (95 pour cent) concernaient directement les objectifs. Plus de la moitié des efforts sont destinés à l'OMD 1 qui porte à la fois sur la réduction de la pauvreté et de la faim. Une part importante (environ un cinquième) est affectée à l'OMD 7 en vue d'assurer un environnement durable, une part inférieure mais importante étant affectée à l'OMD 8 concernant les échanges de produits agricoles. Des contributions directes plus réduites sont aussi octroyées à l'OMD 3 (autonomisation des femmes), à l'OMD 2 (éducation primaire) à l'OMD 4 (mortalité infantile), à l'OMD 5 (santé maternelle) et à l'OMD 6 (lutte contre les maladies) mais les principaux effets indirects sont dus surtout aux activités concernant la réduction de la faim et de la malnutrition.

45. La répartition des contributions faites par le Programme ordinaire aux OMD, figure dans le tableau ci-après;

Programmes de fond - Répartition des ressources par OMD

OMD	Titre	MP 2.1	MP 2.2	MP 2.3	MP 2.4	MP 2.5	MP 3.1
1 (pauvreté)	Éradiquer la pauvreté extrême	●	●	○	●	●	●
1 (faim)	Éradiquer la faim extrême	●	●	●	○	●	●
2	Concrétiser l'éducation primaire universelle	○	○	○	○	○	○
3	Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et rendre les femmes autonomes	○	○	○	○	○	○
4	Lutter contre la mortalité infantile	○	○	○	○	○	○
5	Améliorer la santé maternelle	○	○	○	○	○	○
6	Combattre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies	●	○	○	○	○	○
7	Garantir la pérennité de l'environnement	●	●	●	●	●	○
8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	●	●	●	○	○	○
	Hors OMD	●	●	●	○	○	●
Légende:	moins de 4 millions de dollars EU	○					
	de 4 à 8 millions de dollars EU	●					
	plus de 8 millions de dollars EU	●					

46. En examinant ces résultats, il convient de ne pas oublier que le mandat de la FAO va bien au-delà de l'aide aux pays en vue d'atteindre les OMD. Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, les OMD « ne constituent pas un programme complet de développement ». Cela dit, l'Organisation semble être en mesure de contribuer à d'éventuelles initiatives internationales en vue de renforcer le soutien à la mise en œuvre des OMD. Il est également évident que les OMD nécessitent une participation directe des pays qui doivent fournir l'essentiel des efforts. La FAO doit être prête à intervenir en apportant une contribution technique adaptée et en renforçant encore sa politique de décentralisation.

Suivi de l'évaluation indépendante de la décentralisation

47. Le Comité du Programme et le Comité financier, puis le Conseil, à leur sessions respectives de septembre et novembre 2005, devraient examiner une nouvelle réponse de la Direction générale à l'évaluation indépendante de la décentralisation. Toutes les recommandations ont, à des degrés divers, des répercussions budgétaires. L'incidence budgétaire des diverses mesures devrait apparaître progressivement au cours de l'exercice, compte tenu aussi des observations des Comités et du Conseil. Dans la mesure du possible, les propositions contenues dans le présent PTB ont tenté de prévoir les ressources additionnelles nécessaires au réseau de pays et l'on s'est attaché à renforcer ou à protéger les ressources destinées aux représentants de la FAO (Grand Programme 3.4). Par ailleurs, le Supplément au PTB englobe des propositions relatives à la structure décentralisée qui répondent aux recommandations de l'évaluation indépendante.

Dimensions régionales

48. Selon un principe depuis longtemps établi, le Programme de travail de l'Organisation est le résultat d'étroites consultations engagées avec les départements du Siège concernés et les Bureaux régionaux et sous-régionaux. Ce processus de consultation est constamment amélioré, notamment par le biais de systèmes d'information plus performants, de vidéoconférences et de l'analyse des propositions. Le Programme de travail est en fait présenté de manière « unifiée » dans le Programme de travail et budget. Ainsi, les programmes techniques sont le plus souvent exécutés de concert par

les départements du Siège et les équipes détachées dans les pays. Il est toutefois évident que les priorités accordées par les Membres aux divers domaines ou disciplines techniques varient d'une région à l'autre. Les Conférences régionales, tout comme les autres instances régionales, permettent de déterminer les intérêts propres à chaque région. Les résultats de ces délibérations ont été pris en considération par toutes les unités concernées.

49. La FAO doit en outre répondre à la tendance croissante à la coopération et à l'intégration économique régionales ainsi qu'aux initiatives spéciales prises par les Membres au plan régional, qui ont une incidence sur l'alimentation et l'agriculture. En fait, une part importante des activités de conseil ont lieu maintenant dans le cadre d'une coopération directe avec les organisations régionales ou à la suite de déclarations importantes faites au plan régional ou sous-régional. À titre d'exemple on peut citer le Programme intégré pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dans lequel s'inscrit le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Supplément au PTB avance des propositions d'ajustements de la répartition des ressources en personnel technique entre les régions et les sous-régions, de manière à répondre à l'importance croissante des organisations d'intégration économique régionale.

50. Le pari actuel consiste à tenir parfaitement compte de la diversité des perspectives régionales dans le processus de fixation des priorités et dans l'élaboration des entités de programmes et des résultats escomptés. L'*Annexe II*, consacrée aux dimensions régionales, tend surtout à indiquer les principales priorités de fond et à préciser en conséquence les activités du Programme de travail ayant un intérêt particulier pour chaque région.

Application du Cadre stratégique de la FAO

51. Le présent Programme de travail et budget continue de s'inspirer des grands principes énoncés dans le Cadre stratégique. On peut retenir trois aspects principaux: 1) Poursuivre l'application du nouveau modèle de programmation; 2) Veiller à ce que les travaux planifiés aient un impact sur les cinq stratégies de fond de l'Organisation et les douze objectifs stratégiques; et 3) améliorer le travail de l'Organisation par le biais des stratégies visant à aborder les questions intersectorielles.

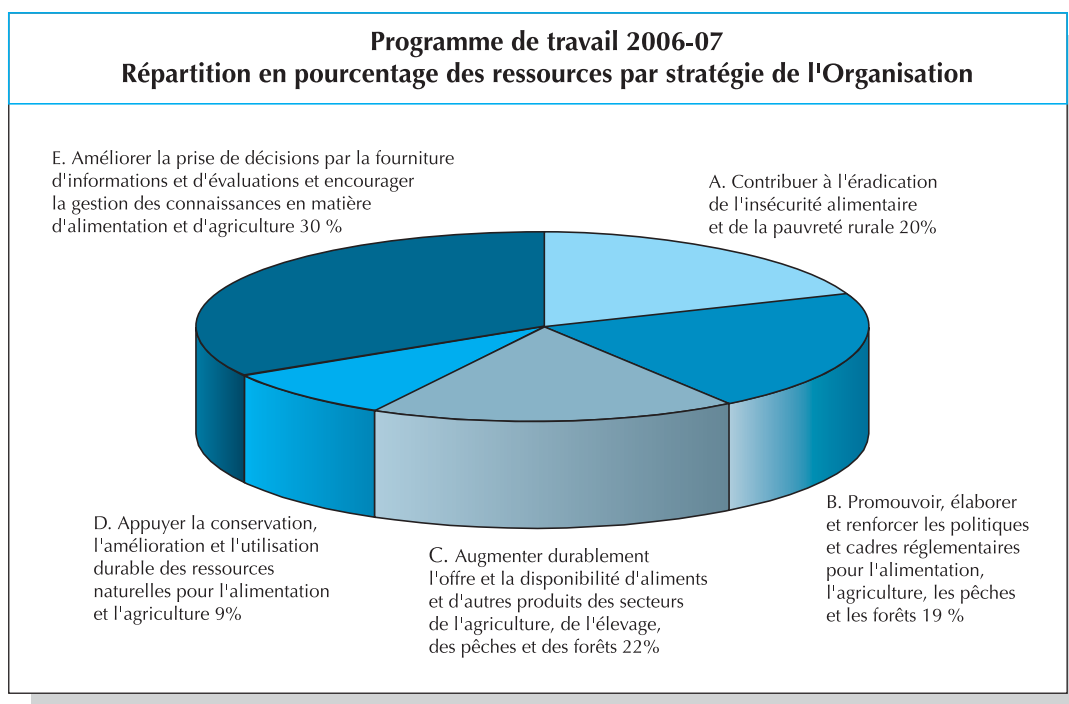
52. On trouvera ci-après une description succincte du processus global intégré d'élaboration des programmes adopté par les unités de la FAO dans le cadre du Plan à moyen terme, qui se traduit par l'élaboration d'un plan de travail pour le prochain exercice, contenu dans le présent Programme de travail et de budget.

53. Conformément à l'un des critères retenus par le Conseil pour la définition des priorités (voir section relative à l'*Approche suivie pour la définition des priorités*) une caractéristique essentielle de l'élaboration du programme de la FAO et du processus d'établissement des priorités pour le travail de fond consiste à examiner dans quelle mesure une activité proposée s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques. Cela fait partie intégrante de l'analyse initiale d'un problème, parallèlement à la détermination des bénéficiaires finals et des points d'interventions envisagés, pour lesquels la FAO a un net avantage compétitif par rapport aux autres acteurs de la scène internationale.

54. Ensuite, la conception détaillée d'une entité de programme prévoit l'établissement des rapports de cause à effet, la détermination des principaux facteurs de risques externes et des synergies potentielles à mettre à profit par le biais de partenariats de collaboration avec d'autres organisations. Cette phase aboutit à la formulation d'un ou plusieurs produits dans le cadre de l'entité, comme indiqué dans le Plan à moyen terme. Il s'agit de biens et services spécifiques que la FAO doit fournir, destinés à un groupe précis d'utilisateurs primaires, qui sont censés bénéficier des produits de la FAO et produire des résultats du premier niveau (ou des produits principaux). Dans l'ensemble, les résultats de tous les produits principaux d'une entité sont censés être utilisés par un groupe d'utilisateurs secondaires, qui sont censés donner des résultats d'un niveau supérieur (résultats du deuxième niveau) à savoir l'objectif de l'entité du programme. Les indicateurs de performance, la valeur et les dates fixées pour les objectifs, ainsi que les moyens pertinents de vérification sont

spécifiés à la fois pour les résultats et pour les objectifs. Pour élaborer un plan de travail et de budget de deux ans conforme aux objectifs des résultats et des objectifs du Plan à moyen terme de six ans, on s'attache à définir plus précisément des produits biennaux spécifiques pour chaque entité de programme.

55. Pour ce qui est de l'effet des activités prévues sur les stratégies de l'Organisation (stratégies de A à E) on trouvera ci-après une ventilation indicative des ressources par chaque grand programme technique et des contributions aux douze objectifs stratégiques de l'Organisation, présentée sous forme de diagrammes et de tableaux. La contribution de chaque entité aux stratégies de l'Organisation, exprimée en pourcentage, n'a pas évolué par rapport au PMT 2006-11, de sorte que la ventilation des ressources est pratiquement identique à celle figurant dans ce document. On ne trouvera ainsi que des variations de moindre importance s'expliquant par une planification sur des périodes différentes, ainsi que par un affinement des estimations des ressources au niveau des entités dans le cadre du processus de budgétisation plus détaillé.



Programmes de fond – Répartition des ressources par objectif stratégique

Objectif stratégique	Titre	MP 2.1	MP 2.2	MP 2.3	MP 2.4	MP 2.5	MP 3.1
A1	Moyens d'existence durables dans les zones rurales et accès plus équitable aux ressources	●	○	○	○	●	●
A2	Accès des groupes vulnérables et défavorisés à une alimentation suffisante, saine et nutritive	○	●	○	○	○	○
A3	Plans d'intervention et action efficace et durable en cas de crise alimentaire ou agricole	●	●	○	○	○	○
B1	Instruments internationaux concernant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts, ainsi que la production, l'utilisation sans danger et les échanges commerciaux équitables de produits agricoles halieutiques et forestiers	●	●	●	○		○
B2	Politiques nationales, instruments juridiques et mécanismes d'appui conformes aux exigences nationales et compatibles avec les politiques internationales et cadres réglementaires	●	●	●	●	○	●
C1	Politiques et mesures institutionnelles propres à améliorer l'efficacité et l'adaptabilité des systèmes de production, de transformation et de commercialisation et à répondre aux besoins changeants des producteurs et des consommateurs	●	○	○	●	●	●
C2	Adoption de technologies appropriées pour intensifier durablement les systèmes de production et assurer une offre suffisante de denrées alimentaires et de biens et de services agricoles, halieutiques et forestiers	●	○	●	○	●	○
D1	Gestion intégrée des terres, des eaux, des pêches, des forêts et des ressources génétiques	●	○	○	●	●	○
D2	Conservation, remise en état et mise en valeur des environnements les plus menacés	●	○	○	○	○	○
E1	Une base de données intégrée accessible à tous les clients de la FAO, contenant des statistiques, des informations et des connaissances à jour, pertinentes et fiables	●	●	●	●	●	○
E2	Évaluations régulières, analyses et études prospectives dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture	○	●	●	○	○	○
E3	La sécurité alimentaire au centre des préoccupations internationales	○	●			○	○
Légende: moins de 4 millions de dollars EU		○					
de 4 à 8 millions de dollars EU		●					
plus de 8 millions de dollars EU		●					

56. Des mesures en vue d'améliorer le travail de l'Organisation, et lui permettre de parvenir aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés, ont été prévues dans le cadre des stratégies visant à aborder les questions intersectorielles (*Promouvoir l'approche interdisciplinaire; Élargir les partenariats et les alliances; Garantir l'excellence; Continuer à améliorer le processus de gestion; Diffusion des messages de la FAO; Assurer un effet multiplicateur des ressources pour la FAO et ses Membres*) telles qu'elles sont décrites ci-après.

57. La recherche des *gains d'efficacité et de productivité*, qui entrent en ligne de compte dans diverses stratégies visant à aborder les questions intersectorielles, est également examinée à la fin de la présente section.

Promouvoir l'approche interdisciplinaire

58. Les Membres ont souligné à maintes reprises que l'un des principaux avantages comparatifs de la FAO réside dans sa capacité de tirer parti de ses compétences interdisciplinaires pour la solution des problèmes identifiés. Cet avantage comparatif est encore accentué du fait du rôle de la FAO en tant qu'organisation détentrice de savoir, dans tous les domaines relevant de son mandat.

59. Les Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI), adoptés par les organes directeurs dans le Plan à moyen terme (PMT) et le Programme de travail et budget (PTB), contribuent de manière décisive à la mise en œuvre de la stratégie visant à *Promouvoir l'approche*

interdisciplinaire mentionnée dans le Cadre stratégique (2000-2015). Les changements qui affecteront les DPAI, au cours du prochain exercice, sont expliqués ci-après. Cela dit, nombre d'autres activités comportant une coopération multidisciplinaire seront organisées au cours de l'exercice, notamment dans les régions et dans les pays.

60. Dans le domaine de l'assistance aux politiques, la Division de l'assistance aux politiques (TCA) et ses équipes détachées dans les régions continueront à bénéficier dans une large mesure des apports des divers départements et divisions techniques. Ce point est particulièrement important pour les conseils fournis aux Membres en matière de politiques par le biais des organisations régionales d'intégration économique. La Division de l'assistance aux politiques jouera aussi un rôle décisif dans le développement du programme de terrain, un nombre accru de projets de terrain élaborés et mis en place ayant besoin d'un soutien technique multidisciplinaire. Le Centre d'investissement (TCI) fait aussi appel, le cas échéant, aux divers apports provenant des départements techniques pour élaborer ses projets. Pour les conseils à apporter en matière de politiques comme pour le développement du programme de terrain, les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO disposent en permanence de groupes spéciaux et d'équipes multidisciplinaires dans les pays afin d'évaluer les besoins techniques intersectoriels. Le système actuellement en vigueur repose sur des cadres nationaux fixant les priorités à moyen terme. Il a été mis en place lors du suivi de l'évaluation de la décentralisation et prévoit aussi des analyses multidisciplinaires et des apports fournis par l'Organisation, à différents niveaux.

61. Les perspectives concernant les ressources extrabudgétaires seront examinées dans une autre section. Dans le cadre d'une approche interdisciplinaire, il convient toutefois de noter qu'un certain nombre de projets mondiaux et régionaux sont financés par des donateurs qui comptent sur le soutien multidisciplinaire de la FAO.

Changements relatifs aux domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI)

62. Dans le PMT 2006-11, les propositions relatives aux DPAI prévoient une mise en place dès le début de la période du Plan, et un élargissement des thèmes actuellement traités, le nombre des DPAI devant passer de 16 à 18. Cela est dû à deux motifs; tout d'abord, la transformation d'un DPAI préexistant, intitulé *Renforcement de la capacité de gestion intégrée des écosystèmes* (ECOM), en deux nouveaux DPAI – *Lutte contre la désertification* (DSRT) et *Gestion durable des montagnes* (MTNS) – qui viennent prolonger un travail interdisciplinaire important effectué dans ces deux derniers secteurs; et ensuite, l'introduction d'un autre nouveau DPAI sur les *Conséquences du VIH/SIDA pour l'alimentation et l'agriculture* (AIDS).

63. À la suite des orientations fournies lors des sessions du Comité des forêts et du Comité de l'agriculture de 2005, un nouveau DPAI *Bioénergie* a été créé. Il a aussi été jugé utile d'élargir la portée du DPAI sur le SIDA afin d'englober d'autres maladies ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture. Les justifications relatives à ces deux nouveaux DPAI sont fournies ci-après. Les réalisations prévues pour le nouvel exercice biennal 2006-07, dans le cadre de tous les DPAI approuvés, figurent à l'*Annexe IV* disponible sur le site Web de la FAO.

64. Bioénergie - Les pays ont besoin d'une énergie propre et sûre afin de pouvoir atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et assurer un développement durable. Le défi est particulièrement important dans les zones rurales de la plupart des pays en développement où quatre personnes sur cinq ne disposent pas de l'électricité. La production d'énergie à partir de la biomasse, appelée bioénergie, comprend la dendroénergie, fournie par les arbres et l'agro-énergie qui utilise les récoltes ainsi que les résidus, les déchets et les sous-produits de l'agriculture ou de l'élevage. On pourrait assister, au cours du siècle, à une mutation importante, l'économie reposant sur des sources d'énergie fossiles cédant le pas à une économie reposant sur la biomasse. L'agriculture et les forêts sont la principale source de biomasse pour les biocarburants comme le bois, le charbon de bois, les pellets, le bioéthanol, le biodiesel et la bioélectricité.

65. Le nouveau DPAI sur la bioénergie facilitera la coopération entre les départements pour aider les pays à élaborer des programmes bioénergétiques, tant du point de vue technique que dans une optique décisionnelle. Il tiendra compte de divers aspects comme l'infrastructure rurale, les possibilités d'emploi, la sécurité alimentaire et l'incidence de la pauvreté et des divers rôles de la

bioénergie (dans les échanges et les exportations, par exemple). Le nouveau DPAI rassemblera des unités qui s'occupent des ressources et des évaluations potentielles; des systèmes de données et d'information; du couvert végétal des sols et du changement d'affectation des terres; de l'aménagement des forêts; des technologies; du génie forestier; des agro-industries ainsi que des modifications climatiques. Parmi les aspects socio-économiques à prendre en considération on peut citer les moyens d'existence en milieu rural et la problématique hommes-femmes; la législation; les politiques économiques; les institutions; les intérêts divergents en jeu pour l'utilisation des terres; le paiement des services liés à l'environnement; les échanges internationaux et l'incidence sur les cours internationaux. Le DPAI appuiera des partenariats avec d'autres institutions comme la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays pauvres en particulier en Afrique (UNCCD), le Groupe ONU de l'énergie, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGRAI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Agence internationale de l'énergie, le Conseil mondial de l'énergie (CME), ainsi qu'avec le secteur privé, les associations d'utilisateurs et d'autres groupes de la société civile.

66. Conséquences du VIH/SIDA, et d'autres maladies, pour l'alimentation et l'agriculture - Les maladies infectieuses comme le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, sont des questions de santé importantes dans la plupart des pays en développement. Néanmoins, on a de plus en plus tendance à considérer aussi ces épidémies comme des obstacles importants au développement. Divers organismes de la FAO, notamment le Comité de l'agriculture (COAG), le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le Comité des pêches (COFI), ainsi que les deux dernières Conférences régionales pour l'Afrique, ont prié la FAO d'analyser les liens existant entre ces grandes épidémies et la sécurité alimentaire et de soutenir les pays touchés afin qu'ils puissent effectivement faire face aux répercussions négatives pour le secteur agricole. Il est reconnu que les interactions complexes entre ces épidémies et la sécurité alimentaire et nutritionnelle appellent des mesures interdisciplinaires et une coordination efficace

67. Le nouveau DPAI coordonnera donc l'aide fournie aux pays sous la forme de résultats normatifs, d'assistance technique et d'orientations en matière de politiques, pour montrer comment le secteur agricole (y compris les pêches et les forêts) peut contribuer à atténuer l'incidence de l'épidémie de VIH/SIDA et d'autres maladies. Ce DPAI renforcera la visibilité de la lutte de la FAO contre le VIH/SIDA et d'autres épidémies et l'Organisation sera nettement mieux placée pour devenir une institution coparrainante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).

Partenariats

68. L'Organisation cherche à renforcer les partenariats existants et à en créer de nouveaux sur la base d'objectifs communs et de programmes d'action concrets, dans un cadre applicable à toute l'Organisation qui permette de donner des indications à toutes les unités concernées par la coopération avec des partenaires. Dans le domaine de la coopération technique, l'un des objectifs qui s'impose est la nécessité d'une plus grande harmonisation et cohérence, afin d'alléger la charge de travail imposée aux gouvernements nationaux. La FAO s'efforcera également d'étendre ses partenariats stratégiques avec le secteur privé et de nouer des relations privilégiées avec les partenaires de la société civile concernés par l'agriculture, le développement rural, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles. Le Supplément au PTB tient compte de la nécessité de consolider la coopération entre la FAO et ses partenaires, en particulier au sein du système des Nations Unies et avec les organisations de la société civile.

69. Dans ce dernier cas, la coopération sera assurée sous la direction du plan d'action conjoint FAO-société civile et de ses principaux domaines d'intérêt élaborés lors du suivi du « Sommet mondial de l'alimentation; cinq ans après » ainsi que du Forum ONG/OSC qui s'est tenu en juin 2002. L'accent sera mis sur les points suivants; encourager la participation et la contribution de la société

civile au sein des instances internationales, notamment l'Alliance internationale contre la faim; renforcer la participation des ONG/OSC au dialogue sur les grandes orientations, notamment dans le cadre des Conférences régionales de la FAO et du Forum spécial du Comité de la sécurité alimentaire mondiale prévu pour 2006.

70. Pour ce qui est de la collaborations de la FAO avec le secteur privé, on s'emploiera sans relâche à identifier et à attirer des partenaires du secteur privé, notamment en intensifiant le dialogue et les échanges d'informations, en institutionnalisant des modalités plus efficaces de coopération, en suscitant l'intérêt pour les investissements dans les pays en développement, et en offrant la possibilité d'apporter un soutien à certains programmes de la FAO.

71. Un élément déterminant est représenté par la participation de la FAO au Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et à ses divers mécanismes de travail. Il faudra veiller à renforcer le rôle fondamental de la FAO au sein du système des Nations Unies pour le développement, surtout pour ce qui est de l'aptitude de la FAO à appuyer les efforts nationaux en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs internationaux pertinents. La FAO devra aussi avoir pour objectif de soutenir la mise en place de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée par le Forum de haut niveau qui a eu lieu en 2005. Pour répondre aux sollicitations demandant un renforcement de la participation de la FAO aux divers efforts de réforme des Nations Unies, en particulier dans les pays, on cherche à établir une cohérence et un soutien plus réels pour les instruments et processus de programmation des pays, ainsi qu'à inscrire les activités dans le cadre du système des coordinateurs résidents, en collaboration avec d'autres partenaires du système des Nations Unies. Les nouvelles modalités d'assistance technique, les demandes qui se dessinent dans le cadre des approches sectorielles et le soutien budgétaire direct devront donner lieu à une adaptation des procédures.

72. La FAO encouragera par ailleurs la participation des administrations locales des pays développés et des pays en développement en qualité de nouveaux partenaires du développement rural et de la sécurité alimentaire, y compris la coopération avec les entités décentralisées. L'Organisation renforcera les échanges d'information avec ces entités (et entre elles) et mobilisera leurs ressources financières en vue de la réalisation de programmes et de projets conjoints dans les pays en développement, par le biais du programme de coopération décentralisé.

Diffusion des messages de la FAO

73. Durant l'exercice biennal, guidée par les principes de la politique et de la stratégie de communication de l'Organisation, la FAO continuera à assurer un flux régulier de communications avec ses Membres et une communication proactive avec des publics très divers. Le contexte dans lequel ces activités sont entreprises sera influencé par les principaux facteurs ci-après:

- l'évolution rapide dans le domaine de la communication numérique;
- la concurrence pour l'obtention des ressources allouées au développement;
- la diversification des parties prenantes et des publics de la FAO;
- la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la priorité accordée au soutien des pays pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

74. Dans ce contexte, le Supplément au PTB présente des propositions de grande envergure destinée à améliorer les politiques et la capacité de l'Organisation en matière de communication, de manière à consolider son rôle de détentrice de connaissances.

75. Dans l'ensemble de l'Organisation, on s'attachera davantage à insuffler une véritable culture de la communication, en utilisant les processus de planification des publications et de communication de l'Organisation pour élaborer des messages appropriés et bien ciblés, définir les audiences névralgiques et les outils appropriés pour transmettre les messages.

76. Cet effort de communication durant cette période sera centré essentiellement sur les progrès accomplis par les pays en vue de la réalisation des OMD et sur le soutien de la FAO à cette entreprise. Dans le même temps, 2006 verra le dixième anniversaire du Sommet mondial de l'alimentation, quand les nations ont pris l'engagement de réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde d'ici à 2015.

77. Tous les moyens de communication seront mis à contribution pour faire connaître et comprendre aux décideurs et à ceux qui les influencent les questions relevant du mandat de la FAO. Le développement du site web de la FAO se poursuivra, en particulier la rubrique « salle de presse », et l'on s'efforcera d'atteindre toutes les sections des média – presse écrite, radio et télévision. Les technologies qui contribuent à une diffusion mieux ciblée seront utilisées de même que les outils les plus perfectionnés permettant d'analyser dans le détail la couverture obtenue. Les efforts se poursuivront, en fonction des ressources, pour améliorer la diffusion des informations aux niveaux régional, sous régional et national.

78. La célébration annuelle de la Journée mondiale de l'alimentation continuera à être utilisée comme une occasion majeure pour faire œuvre de sensibilisation sur les questions de sécurité alimentaire. Le programme complémentaire des Ambassadeurs de la FAO et la campagne du TeleFood continueront à être soutenus.

79. Le suivi de l'évaluation de la stratégie intersectorielle de l'Organisation: *Diffusion des messages de la FAO* sera fonction des réactions du Comité du Programme à sa session de septembre 2005.

Plan d'action pour les ressources humaines

80. Le plan d'action pour les ressources humaines, soumis au Comité financier en septembre 2001, présentait les domaines d'action prioritaire qui sont liés aux stratégies visant à *Garantir l'excellence* et à *Continuer à améliorer les processus de gestion*, et restent pertinents pour 2006-07, y compris:

- Amélioration des processus de l'Organisation en ce qui concerne les politiques des ressources humaines par le biais du Comité des ressources humaines;
- Examen des procédures internes et des modèles de gestion des ressources humaines à l'appui de la mise en œuvre d'un Système intégré de gestion des ressources humaines (SGRH);
- Analyse des besoins de l'Organisation en matière de personnel et de compétence grâce à une capacité renforcée de planification des ressources humaines;
- Programmes de recrutement dynamiques et ciblés pour faire face aux besoins de l'Organisation;
- Renforcement des capacités et des compétences du personnel pour répondre aux besoins actuels et nouveaux du programme, comme la décentralisation;
- Mise au point d'un système juste, équitable et transparent de gestion des performances

81. La planification et la gestion des ressources humaines sont d'une importance particulière car la FAO est une organisation qui fait largement appel à l'élément humain, puisque les dépenses de personnel représentent environ les deux tiers de la totalité de son Programme de travail, comme le montre le tableau ci-après. Durant la préparation du PTB, les unités peuvent modifier la nature de leurs postes en fonction des changements des besoins du programme, comme décrit à l'*Annexe V: Évolution des postes*. Les ajustements apportés à la répartition des apports en ressources humaines sont en partie illustrés par les 108 postes qui seront abolis et les 129 nouveaux postes qui seront créés au cours de l'exercice biennal dans le scénario de CRZ. La nature des ressources humaines est aussi modifiée lorsque les définitions d'emploi des postes sont modifiées, par exemple pour les annonces de vacance de poste. De plus, un nombre important de compétences spécialisées sont aussi acquises par le biais de contrats à court terme avec des consultants et d'autres formes d'arrangements contractuels.

Pourcentage des dépenses de personnel

Catégorie	Part des dépenses de personnel (%) 2004-05	CRZ - Variation de programme	Part des dépenses de personnel (%) - CRZ 2006-07
Unités techniques	77,1	0,2	77,3
Unités non techniques	56,7	(1,4)	55,4
Total	65,6	(0,8)	64,7

82. Un des grands défis de l'exercice biennal sera d'acquérir un personnel doté des compétences nécessaires pour suivre l'évolution rapide des exigences techniques et des moyens dont l'Organisation a besoin pour répondre aux attentes de ses Membres. Comme le montre le tableau suivant, les mouvements de personnel devraient être importants dans les prochaines années du fait des départs à la retraite.

Rotation du personnel pour les postes inscrits au budget

Catégorie	Postes inscrits au budget	Départ obligatoire à la retraite	Rotation potentielle	Rotation totale	Part des postes inscrits au budget (%)
Unités techniques	1206	55	43	98	8,1
Unités non techniques	2076	79	67	146	7,0
Total	3282	134	110	244	7,4

83. En ce qui concerne le nombre, le type et le niveau des effectifs recrutés, un effort particulier sera déployé pour aligner plus efficacement les besoins des programmes de l'Organisation et les compétences externes et les compétences internes issues du perfectionnement du personnel. À cet égard, sont fondamentaux la planification des ressources humaines et les systèmes d'information qui permettent de saisir les données nécessaires et d'identifier le décalage entre les capacités existantes (inventaire des capacités) et les capacités requises. La mise en œuvre du système Oracle de gestion des ressources humaines sera fondamentale pour promouvoir ce processus de manière systématique. Parallèlement, le recrutement continuera à viser une représentation géographique équilibrée et à accroître la proportion de femmes et de jeunes administrateurs.

84. Il faudra aussi pour *garantir l'excellence* donner les moyens à la FAO de promouvoir un apprentissage efficace au sein de l'Organisation. À cet effet, il faudra assurer la formation du personnel durant 2006-07, responsabiliser davantage de personnel pour utiliser les capacités nouvellement acquises et faire en sorte que l'Organisation soit en mesure de tirer les leçons des réussites et des échecs.

Mise en œuvre d'un cadre des compétences

85. Dans le cadre du projet SGRH, les efforts se poursuivront pour mettre en œuvre un cadre des compétences à l'appui de tous les aspects de la gestion des ressources humaines, la définition des emplois, le recrutement et la sélection, la gestion du comportement professionnel et le perfectionnement du personnel. Les activités incluront l'application des compétences pour les postes de direction et les représentants de la FAO à l'appui de la gestion du comportement professionnel et du perfectionnement en cours, ainsi que la mise en place des compétences aux niveaux technique et professionnel.

Développement de la gestion

86. La participation au Centre du développement de la gestion (MDC), créé en partenariat avec le PAM et le FIDA, sera renforcée et soutenue par des plans de perfectionnement individualisés et un programme plus vaste d'amélioration des méthodes de gestion. Dans le même temps, le renforcement de la gestion devra être mieux coordonné à d'autres aspects de la gestion des ressources humaines, dont la gestion du comportement professionnel, l'organisation des carrières et la planification de la relève et devra prendre en compte les besoins du personnel hors siège.

Système de gestion des ressources humaines

87. La mise en œuvre du système SGRH offre une occasion unique de réviser et d'actualiser les processus administratifs et la façon générale dont les ressources humaines sont planifiées, gérées et fournies, y compris un modèle plus détaillé de gestion des ressources humaines afin d'assurer un meilleur service à un coût moindre, dont on trouvera une description détaillée dans *Gains d'efficacité et productivité*.

88. Le SGRH contribuera aussi à l'application de la gestion du comportement professionnel en liant plus étroitement les plans de travail individuels aux objectifs de programme de l'Organisation. Un système révisé permettra d'intégrer les résultats attendus au niveau individuel dans les objectifs de programme approuvés, l'organisation des carrières, les besoins de formation et les exigences en matière de capacité de gestion.

Ressources extrabudgétaires

89. Les ressources extrabudgétaires contribuent à convertir les connaissances de la FAO en résultats concrets aux niveaux régional et national, et à fournir un soutien complémentaire à d'autres domaines fondamentaux des activités de l'Organisation.

90. Pour assurer l'efficacité de ce soutien, la FAO renforcera les consultations avec les pays bénéficiaires et les gouvernements et les institutions donateurs afin que les programmes et les projets mis en place soient en totale cohésion avec les stratégies nationales de développement, en particulier les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'Organisation continuera de garantir que les programmes financés à l'aide de ressources extrabudgétaires prennent en compte les problèmes de sécurité alimentaire des Membres et les efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

91. Les efforts de mobilisation des ressources tireront partie de l'efficacité de l'Organisation à traiter les problèmes complexes de développement dans une perspective pluridisciplinaire et pragmatique, en privilégiant la maîtrise des pays grâce au renforcement des capacités et à la formation. L'Organisation élargira sa stratégie de communication afin de faire comprendre son rôle et ses réalisations dans les médias internationaux (télévision, presse, Internet, etc.), en présentant des exemples concrets de réduction de la pauvreté obtenue grâce à la coopération des gouvernements donateurs et des institutions financières.

92. Des cadres stratégiques de partenariat définissant les grandes lignes des domaines et des modalités d'une coopération à long terme seront établis avec les donateurs intéressés, garantissant ainsi que les interventions de la FAO sont prévisibles et durables, conformément aux priorités géographiques et thématiques convenues d'un commun accord. On poursuivra les efforts visant à mobiliser des ressources auprès des pays donateurs, y compris du continent africain, ainsi que des institutions financières et du secteur privé en faveur du Fonds fiduciaire de la FAO pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments.

93. Afin de garantir le ciblage et la pertinence des projets et programmes de la FAO soumis à l'examen de la communauté internationale des donateurs, on appliquera des critères rigoureux pendant le processus de formulation. En outre, grâce à l'élaboration de procédures rationalisées dans un Manuel de programme de terrain révisé, la formulation des projets sera plus rapide, et la transparence et le coût-efficacité des opérations seront renforcés.

94. Le nombre de projets extrabudgétaires approuvés ces deux dernières années est le plus élevé que l'on ait enregistré. On remarque toutefois une concentration croissante des programmes de terrain de la FAO dans un nombre restreint de pays et de domaines techniques. Compte tenu de la tendance à la décentralisation des prises de décision en matière de programmation, la FAO continuera à renforcer le développement du programme de terrain et les capacités de mobilisation des ressources dans les bureaux décentralisés.

95. Le processus en cours d'harmonisation et d'alignement des efforts internationaux d'aide au développement au niveau national constitue une autre grande tendance qui affecte le programme de terrain. Il ne s'agira pas seulement de mobilisation des ressources pour les programmes et les projets exécutés par la FAO mais surtout du rôle de catalyseur que l'Organisation jouera pour renforcer le flux de toutes les ressources, d'origine publique et privée, vers l'ensemble du secteur agricole, notamment pour la sécurité alimentaire, en privilégiant le contrôle national qui repose sur la capacité du bénéficiaire à exécuter le programme avec le concours de la FAO.

96. Ce rôle catalytique sera de plus en plus important car l'Organisation, s'appuyant sur le co-financement des donateurs et des institutions financières internationales (IFI), intensifie ses activités de préparation d'investissement. Des approches novatrices en matière d'élaboration des programmes devraient se traduire par une forte augmentation des flux d'investissements vers les secteurs de l'agriculture et du développement rural, en particulier en Afrique.

97. Enfin, la FAO s'emploiera à renforcer sa collaboration avec le PNUD et d'autres organisations et institutions du système des Nations Unies comme le FIDA, le PAM, l'OMS, le PNUE, l'UNESCO, le FEM⁴ ainsi qu'avec la Banque mondiale, afin de conjuguer les efforts et les compétences, les ressources et les savoir-faire respectifs pour s'attaquer aux problèmes naissants qui se posent à l'échelle mondiale et qui nécessitent des réponses internationales.

Planification des ressources extrabudgétaires pour 2006-07

98. Lorsqu'elles programment l'emploi des ressources du Programme ordinaire dans le cadre du PTB biennal, les unités tiennent compte de la contribution attendue des Fonds fiduciaires et des Fonds spéciaux à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Cette démarche est décrite à l'*Annexe I* pour chaque programme de fond concerné.

99. Le niveau et la répartition des ressources extrabudgétaires sont difficiles à prévoir deux ans et demi avant que les dépenses soient effectuées. Ils sont tributaires des politiques des donateurs qui souvent répondent à des préférences sectorielles et géographiques, ainsi qu'aux demandes des Membres. Néanmoins, on trouvera dans le tableau ci-après les prévisions du Secrétariat concernant les programmes financés par des ressources extrabudgétaires pour 2006-07, par région et par programme.

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Dépenses extrabudgétaires par région et par programme (en milliers de dollars EU)

Programme et Grand Programme	Mondial	Interrégional	Afrique	Asie et Pacifique	Proche-Orient	Europe	Amérique latine/ Caraïbes	Total
122 Planification, budget et évaluation du Programme	0	783	0	0	0	0	0	783
12 Politique, direction et planification	0	783	0	0	0	0	0	783
Total Chapitre 1	0	783	0	0	0	0	0	783
210 Entités intradépartementales du programme pour la production agricole et les systèmes de soutien	0	3 196	0	0	0	0	0	3 196
211 Ressources naturelles	6 555	0	13 545	10 481	0	0	6 572	37 153
212 Cultures	0	34 299	58 705	7 109	141 936	112	1 166	243 327
213 Élevage	11 289	7 526	7 918	22 766	3 842	3 089	5 347	61 777
214 Systèmes agricoles de soutien	910	0	9 387	9 642	0	3 228	0	23 167
215 Applications agricoles des isotopes et des biotechnologies	1 118	0	0	0	0	0	0	1 118
21 Production agricole et systèmes de soutien	19 872	45 021	89 555	49 998	145 778	6 429	13 085	369 738
220 Entités intradépartementales du programme pour les politiques et le développement alimentaires et agricoles	4 226	0	545	361	181	0	724	6 037
221 Nutrition, qualité et sécurité sanitaire des aliments	0	1 789	12 393	1 626	0	0	0	15 808
222 Information en matière d'alimentation et d'agriculture	0	1 759	2 287	803	803	803	803	7 258
223 Suivi, évaluation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture	0	1 673	2 398	51	714	0	394	5 230
224 Politiques relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au commerce	8 319	3 334	3 649	1 651	0	0	874	17 827
22 Politiques et développement alimentaires et agricoles	12 545	8 555	21 272	4 492	1 698	803	2 795	52 160
231 Information sur les pêches	0	1 893	0	0	0	0	0	1 893
232 Ressources halieutiques et aquaculture	2 041	11 450	0	260	88	3 574	0	17 413
233 Exploitation et utilisation des ressources halieutiques	0	1 739	0	237	585	0	1 570	4 131
234 Politiques halieutiques	0	24 334	0	0	0	0	0	24 334
23 Pêches	2 041	39 416	0	497	673	3 574	1 570	47 771
241 Ressources forestières	6 848	0	4 565	8 788	0	685	4 565	25 451
242 Produits forestiers et aspects économiques des forêts	185	0	123	0	0	0	123	431
243 Politiques et institutions forestières	3 115	0	4 153	4 153	0	1 038	4 153	16 612
244 Liaison et information relatives aux programmes forestiers	364	0	0	0	0	0	0	364
24 Forêt	10 512	0	8 841	12 941	0	1 723	8 841	42 858
251 Recherche, gestion des ressources naturelles et transfert de technologies	0	8 088	15 436	1 702	621	59	754	26 660
252 Parité hommes-femmes et population	0	4 824	643	643	643	0	643	7 396
253 Développement rural	5 434	368	2 760	4 233	368	736	10 122	24 021
256 Production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier	0	0	27 151	2 974	2 318	0	26 796	59 239

Programme et Grand Programme	Mondial	Interrégional	Afrique	Asie et Pacifique	Proche-Orient	Europe	Amérique latine/ Caraïbes	Total
25 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	5 434	13 280	45 990	9 552	3 950	795	38 315	117 316
Total Chapitre 2	50 404	106 272	165 658	77 480	152 099	13 324	64 606	629 843
311 Coordination de l'assistance aux politiques et élaboration du Programme de terrain	1 659	3 455	4 370	948	474	0	474	11 380
313 Assistance juridique aux États Membres	3 448	0	0	0	0	0	0	3 448
31 Assistance aux politiques	5 107	3 455	4 370	948	474	0	474	14 828
322 Programme de soutien à l'investissement	0	3 903	0	0	0	0	0	3 903
32 Soutien à l'investissement	0	3 903	0	0	0	0	0	3 903
351 Institutions multilatérales et bilatérales	11 645	0	0	0	0	0	0	11 645
352 Sensibilisation de la société civile et partenariats	0	5 124	0	0	0	0	0	5 124
353 Accords de coopération avec les États Membres et soutien à la CEPD et à la CTPD	2 892	0	0	0	0	0	0	2 892
35 Coopération avec les partenaires extérieurs	14 537	5 124	0	0	0	0	0	19 661
Total Chapitre 3	19 644	12 482	4 370	948	474	0	474	38 392
511 Appui à l'information et aux publications	810	0	0	0	0	0	0	810
51 Soutien à l'information et aux publications	810	0	0	0	0	0	0	810
Total Chapitre 5	810	0	0	0	0	0	0	810
Total général	70 858	119 537	170 028	78 428	152 573	13 324	65 080	669 828

100. Au-delà des ressources extrabudgétaires qui transitent par la FAO, il convient de remarquer que l'Organisation assume un rôle majeur en suscitant des investissements destinés à l'alimentation et à l'agriculture, grâce à son Centre d'investissement (près de 3,2 milliards de dollars EU en 2004). Elle permet également d'assurer le suivi des ressources allouées au développement agricole et rural dans le cadre de l'aide extérieure octroyée aux pays en développement (par exemple, l'estimation provisoire pour 2002 avoisine les 9,6 milliards de dollars EU).

Gains d'efficience et de productivité

101. La recherche de gains d'efficience est un processus de gestion permanent. On ne peut cependant la dissocier du renforcement de l'efficacité de l'organisation. Tous deux ont pour but, en dernière analyse, d'accroître la contribution de la FAO à ses objectifs stratégiques et aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) par un renforcement des résultats de la gestion interne et un resserrement des partenariats avec des institutions des Nations unies, des gouvernements et d'autres parties prenantes.

102. L'amélioration de l'efficience et de l'efficacité suppose un processus consistant à tirer systématiquement les enseignements des succès et des échecs, à partager les résultats et à remplacer les activités à faible valeur ajoutée, tout en poursuivant la simplification et la rationalisation des processus.

103. Pour une organisation privilégiant l'apprentissage, comme la FAO, l'efficacité est grandement facilitée par une faculté d'adaptation permanente à un environnement toujours plus incertain et une aptitude à développer des compétences qui lui permettront de faire face aux changements futurs. Cela nécessite un retour d'information régulier ainsi qu'une intégration plus

systématique des connaissances et de l'expérience accumulées par l'Organisation au profit de ses membres. Par conséquent, la stratégie intersectorielle *Garantir l'excellence* portera une attention particulière à la mise en place d'une organisation privilégiant l'apprentissage, plus souple, basée sur une gestion plus active de la connaissance et sur la promotion des pratiques optimales dans toutes ses activités.

104. L'amélioration de l'efficacité doit être au programme de toutes les activités et couvrir l'ensemble de l'Organisation parce qu'aucun domaine ne peut, a priori, être dispensé d'une procédure de réexamen des processus de valorisation ou de rationalisation. Conformément à la pratique optimale ayant cours, cette démarche suivra trois axes majeurs:

- *Gains d'efficacité*: axés sur les intrants, suivant la définition qu'en a donné le Conseil de la FAO à sa cent dixième session: « *des réductions du coût des intrants sans impact matériel négatif sur les produits*⁵»;
- *Amélioration du recouvrement des dépenses*: faire en sorte que la FAO soit dûment remboursée pour les services qu'elle fournit et aussi, le cas échéant, conformément aux attentes du Conseil; et
- *Gains de productivité*: visant essentiellement un accroissement des produits sans augmenter le coût des intrants.

105. On retiendra que l'éventail des gains d'efficacité précités ne se limite pas aux domaines auxquels s'attachent normalement les organes directeurs. Alors que, jusqu'à présent, les organes directeurs et, de ce fait, le système de présentation de rapports de l'Organisation se préoccupaient surtout d'efficacité et d'amélioration du recouvrement des dépenses (selon les définitions données par le Conseil), les gains de productivité ont été négligés dans le passé. Des mesures seront prises pour les inclure dans le cadre des actions futures.

Mise en place d'un cadre propice aux gains d'efficacité et de productivité

106. Conformément à la meilleure pratique ayant cours, un cadre adapté à la recherche de gains d'efficacité et de productivité sera donc mis en place au cours du prochain exercice biennal pour répondre de manière explicite au besoin d'une perspective à plus long terme. Ce cadre énoncera les principes, les objectifs et les mesures d'incitation de cette initiative; un aperçu des domaines à envisager figure ci-dessous.

107. En 2006-07, la FAO arrêtera un objectif pour ses gains d'efficacité et de productivité. Un objectif global de l'ordre de 1 à 1,5 pour cent par an semble de mise dans le secteur public. Dans le cas de la FAO, de telles économies peuvent sembler minces par comparaison avec les gains d'efficacité réalisés par l'Organisation au cours des exercices biennaux précédents et portés à la connaissance des organes directeurs. Mais les excellents résultats obtenus dans le passé ne peuvent se répéter indéfiniment; d'ailleurs, des économies plus modestes exigeraient un investissement substantiel ou des coûts de transition en cas de changements plus complexes des processus. De plus, plusieurs membres du Comité financier se sont dits conscients des difficultés que supposeraient de nouvelles mesures d'économie et, à sa session de mai 2005, le Comité du Programme a demandé que les objectifs de gains d'efficacité pour 2006-07 soient réalistes.

108. Un principe important est que les gains de productivité et d'efficacité ne doivent pas être liés au niveau du budget ni servir d'argument pour la négociation des budgets. Les négociations budgétaires doivent être en rapport avec les orientations programmatiques et avec les choix exprimés par les Membres. Les gains d'efficacité sont, pour leur part, liés de manière inextricable au renforcement de l'efficacité de l'Organisation; une meilleure efficacité et une plus grande efficacité doivent aller de pair.

109. Des gains d'efficacité durables et leur totale intégration dans les procédures journalières devront être pleinement assumés par les gestionnaires pour guider leur engagement personnel. Ces gestionnaires auront besoin d'un cadre stable, assorti de principes et de mesures d'incitation clairement définis pour leur permettre de réexaminer, sur un mode proactif, les activités fondamentales – y compris les activités transversales – en vue de leur simplification et de leur

⁵ CL 110/REP, par. 24

pérennité par un remaniement en profondeur plutôt que par des mesures d'ajustement. Bien que ce cadre soit appelé à évoluer au fil du temps, les pratiques optimales ailleurs seront étudiées en vue d'une possible application à la FAO. À titre d'exemple, il serait judicieux d'offrir des mesures d'incitation aux gestionnaires. Une démarche consisterait à réserver en moyenne 1 pour cent de leurs budgets annuels, sous la forme d'une taxe d'efficacité », qu'ils pourraient récupérer, en tout ou en partie, en fonction des gains d'efficacité réalisés. Une autre formule à envisager serait de prélever, par exemple, 1 pour cent du budget du Programme ordinaire pour constituer un « fonds d'innovation » qui serait géré au niveau central pour permettre d'investir dans des changements de processus faisant intervenir des méthodes transversales novatrices dans un but d'amélioration de l'efficacité ou de la productivité de l'Organisation.

Productivité: améliorations, indicateurs et référentiels

110. Comme nous l'avons vu, l'Organisation n'a pas tenu une comptabilité systématique des gains de productivité réalisés, quoiqu'il existe des exemples d'améliorations des programmes administratifs et techniques.

111. Dans le domaine administratif, des gains de productivité ont notamment été réalisés dans le traitement des paiements des fournisseurs, dont la durée a été ramenée à 2 à 3 jours contre 7 à 10 jours précédemment après réception des documents nécessaires. Dans le domaine technique, des gains de productivité considérables ont été enregistrés en matière de statistiques grâce à l'introduction, à la Division de la statistique, de technologies de l'information au cours des récents exercices biennaux. C'est ainsi que la production des bilans des disponibilités alimentaires, processus fastidieux qui mobilisait 40 commis, n'en occupe plus qu'une vingtaine actuellement (soit un gain d'efficacité), tandis qu'en termes de produit, ces bilans renferment maintenant cinq fois plus d'informations statistiques qu'ils n'en contenaient auparavant (soit un gain de productivité incalculable). Avec la mise en place de FAOSTAT2, cette évolution va se poursuivre et le personnel va migrer vers l'extrémité supérieure de la chaîne de valeur.

112. Toutefois, les produits de l'Organisation ne sont pas définis ni comptabilisés d'une manière telle qui permette de les comparer dans le temps et, dans la limite des moyens disponibles, il faudra élaborer un système de mesure et de comparaison plus rigoureux et normalisé. Au cours de l'exercice 2006-07, des produits bien définis et des indicateurs mesurables seront identifiés pour chaque gain notable d'efficacité et de productivité recherché. À titre d'exemple, on quantifiera les gains économiques retirés de l'utilisation de la signature électronique, laquelle permettra de simplifier la gestion des ressources humaines pour un résultat identique; il en ira également de même pour le meilleur recouvrement des dépenses obtenu par une révision des taux de remboursement des services d'urgence et l'application des principes directeurs relatifs à l'établissement des budgets.

113. Des référentiels seront progressivement constitués pour chaque secteur de manière à faciliter la comparaison avec des processus similaires utilisés dans le secteur public et, le cas échéant, le secteur privé. Cette vaste entreprise demandera du temps. Toutefois des spécialistes de ce domaine seront pressentis pour aider l'Organisation à se doter de tels outils spécialisés par secteur. Dans la mesure du possible, une aide sera également apportée aux départements pour leur permettre d'arrêter des objectifs à moyen terme sur la base de référentiels établissant des comparaisons avec des institutions prestataires de services comparables.

Initiatives en cours

114. Cette recherche active de gains d'efficacité se poursuit depuis janvier 1994 à la FAO et on note, par rapport aux cinq exercices biennaux précédents, des gains d'efficacité avérés estimés à 60 millions de dollars EU par rapport à 1994. Les améliorations de la productivité, sous forme d'accroissement des produits sans augmentation du coût des intrants, ne sont pas reprises pour la plupart dans ce chiffre. Les initiatives en cours en matière d'efficacité sont de deux types: les initiatives de type institutionnel, qui émanent de la hiérarchie et touchent toutes les sphères de l'activité de l'Organisation, et les initiatives portant sur une activité en particulier, qui sont le fait d'un gestionnaire agissant isolément.

Gains d'efficacité institutionnels déjà réalisés

115. Examens intersectoriels: en s'appuyant sur le modèle fondé sur les résultats déjà en vigueur à la FAO, tout en portant une attention particulière à la nécessité d'une meilleure intégration des liens entre le siège et les unités décentralisées (au niveau des pays, en particulier) et de mieux tirer parti du savoir accumulé, l'Organisation pourrait s'efforcer de définir les résultats attendus au plus haut niveau d'agrégation possible. Cet examen peut porter sur divers domaines:

- définition des résultats attendus au-delà de la structure de l'entité de programme, compte tenu des programmes d'activité interdisciplinaires;
- processus de suivi simplifié, plus régulier, qui ne soit plus axé sur l'analyse des écarts (comparaison des budgets avec les dépenses réelles), mais sur les progrès effectivement obtenus dans la chaîne de résultats convenue;
- un retour d'information découlant du partage du savoir et des enseignements qui se fasse davantage en temps réel et des évaluations permanentes et en temps utile de l'incidence positive ou négative par rapport aux résultats attendus;
- des accords de service axés sur les résultats mieux étudiés et avec une meilleure définition des responsabilités; et
- un plan comptable simplifié qui permettra de réduire l'effort administratif d'enregistrement de données d'une utilité marginale.

116. Le Modèle de gestion des ressources humaines (MGRH): Parallèlement à la mise en œuvre du Système de gestion des ressources humaines (SGRH), l'Organisation va procéder à un remaniement en profondeur du fonctionnement de ses services des ressources humaines par la mise en œuvre d'un Modèle de gestion des ressources humaines qui aura pour effet de valoriser les services des ressources humaines en réorientant leurs activités sur la stratégie et le conseil plutôt que sur le traitement des transactions et en améliorant la responsabilisation.

117. Grâce à un système unique et une source d'information unique sur tout ce qui a trait aux ressources humaines, le SGRH assurera un processus d'exécution homogène, réduira le nombre des erreurs, de même que le temps nécessaire à la gestion des transactions. Le SGRH ne nécessitera plus de système d'enregistrement en partie double et supprimera les doubles emplois dans les services de ressources humaines. Le recours à la « gestion électronique des flux », accompagné d'une simplification des formalités administratives (un seul demandeur et deux approbations au maximum), simplifiera le traitement des transactions (à titre d'exemple, il faut actuellement six signatures pour autoriser un congé sans solde). Un système de « libre service », par lequel agents et gestionnaires peuvent effectuer électroniquement des actions qui nécessitaient auparavant l'intervention d'autres agents du Département des ressources humaines, aura aussi un effet positif sur l'efficacité.

118. Le MGRH proposé aura pour but de concentrer les fonctions de traitement des transactions relatives aux ressources humaines en un seul lieu et de réduire les interventions d'agents d'autres divisions que celle des ressources humaines. Les nouvelles procédures auront pour effet de diminuer le nombre total des agents nécessaires et permettront aussi un réalignement et un redéploiement d'agents de la Division des ressources humaines qui seront déchargés d'activités de traitement des transactions au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée, comme les orientations stratégiques et la mise en valeur des ressources humaines. Les estimations actuelles indiquent que seuls 18 pour cent du personnel des ressources humaines sont actuellement affectés à ces activités, contre près de 42 pour cent dans le modèle proposé.

119. Des économies en matière de personnel devraient être réalisées par le biais de départs naturels et des départs à la retraite. Il faudra donc assurer une formation complémentaire pour le personnel en place. Le nouveau MGRH produira tous ses effets d'ici à 2009.

120. Rationalisation des activités administratives au niveau régional et des pays: Le suivi de l'Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO va progressivement entraîner des réductions de coûts dans plusieurs activités transversales à mesure qu'entreront en vigueur, dans le courant de l'exercice biennal, des mesures de rationalisation et de décentralisation des structures. Parmi les mesures déjà prévues figure la conversion de 12 postes de cadre recruté sur le plan international en postes de cadre recruté sur le plan national, qui se traduira par une économie nette

de 0,9 million de dollars EU sur l'exercice, sans pouvoir figurer au titre d'économie dans le budget, le réseau souffrant déjà d'une insuffisance de financements à la suite des réductions en termes réels effectuées pendant l'exercice en cours pour un montant total de 5,2 millions de dollars EU. Une plus grande délégation de responsabilités administratives et opérationnelles vers les bureaux de pays permettra aussi de fournir plus rapidement les services requis.

121. Amélioration du recouvrement des dépenses d'appui: Les coûts variables non recouverts des services de soutien administratif et opérationnel ou des services d'appui technique à des projets financés par des ressources extrabudgétaires sont en fait à la charge du budget du Programme ordinaire, ce qui limite d'autant la capacité de l'Organisation à réaliser les activités prévues dans son Programme ordinaire.

122. Conformément aux principes déjà approuvés par le Conseil de la FAO, à sa dernière session, en mai 2005, le Comité financier a encouragé la FAO à poursuivre ses efforts en vue de récupérer l'intégralité des coûts variables indirects des opérations d'urgence. Actuellement, le plafond appliqué à ces projets est de 6,5 pour cent. Or, les projets d'urgence et de réhabilitation devraient être assortis d'un nouveau plafond de 10 pour cent pour permettre à l'Organisation de recouvrer ses coûts variables indirects. Ce nouveau plafond sera proposé au Comité financier lors de sa session de septembre 2005.

123. L'Organisation va également s'efforcer d'améliorer le recouvrement du coût des services techniques assurés pour des projets financés par des ressources budgétaires. Cela exigera, entre autres, de meilleures pratiques d'établissement du budget qui devront être mises en œuvre pendant la période 2006-07. Les obstacles au recouvrement des coûts, comme la complexité des procédures administratives qui dissuade certains gestionnaires d'introduire des demandes de remboursement de services prestés, seront eux aussi éliminés.

124. Gestion des dossiers courants: Le réexamen des dossiers courants entamé au milieu de l'année 2003 est maintenant terminé et a débouché sur des changements significatifs dans les méthodes de travail par l'introduction de la numérisation. Le processus de gestion des dossiers courants de la FAO répond aujourd'hui aux recommandations de la norme 15489 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui est un élément fondamental des nouvelles normes de responsabilisation et de gestion de la qualité.

125. Les changements qui en découlent au niveau de la structure et du personnel devraient permettre des économies de 0,6 million de dollars EU, après déduction des frais d'achats de licences de logiciel nécessaires. À cela s'ajoutent l'économie nette de 0,4 million de dollars EU réalisée pendant l'exercice 2004-05 et le gain de temps, non quantifié, réalisé par les gestionnaires et le personnel de soutien lors de la recherche de documents.

Gains d'efficacité émanant de Responsables de budgets

126. Technologies de l'information: La Division AFI mène actuellement plusieurs initiatives afin d'améliorer la gestion des technologies de l'information (TI) au sein de l'Organisation. Cette division est à la recherche de gains d'efficacité à réaliser dans le cadre de ses activités par l'établissement de normes d'entreprises applicables aux technologies de l'information dans l'ensemble de l'Organisation, ce qui aurait pour effet de réduire les coûts de maintenance et de migration.

127. En outre, la FAO fait partie du réseau TIC, un organe interinstitutions de stratégie pour les TI qui s'efforce d'instaurer des normes de TI dans toutes les institutions des Nations Unies et, notamment, évalue la faisabilité d'un système commun de gestion des états de paie pour l'ensemble des Nations unies, en faisant appel à des centres de services communs, comme par exemple le Centre international de calcul (CIC) des Nations unies à Genève. La FAO l'a déjà mis à profit en lui confiant toutes ses opérations sur ordinateur central. Le but est maintenant de passer à un ordinateur central plus puissant du CIC, que la FAO pourrait utiliser en même temps que d'autres institutions des Nations Unies basées à Rome. Les économies attendues pour 2005 seront utilisées pour financer le renforcement des activités, mais à partir de 2006, il est prévu de réaliser des économies à hauteur d'environ 60 000 dollars EU par an.

128. Par ailleurs, l'Organisation « délocalise » aussi ses activités de développement des systèmes administratifs et informatiques liés au projet SGRH vers le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, situé à Bangkok, où les coûts sont moindres et qui offre de bonnes conditions d'infrastructure en termes de locaux et de soutien à la gestion. On estime à quelque 750 000 dollars EU les économies dont bénéficiera le projet SGRH, en dépit de quelques suppléments de dépenses nécessaires pour améliorer les communications entre Bangkok et Rome. Si elle produit les résultats prévus, cette délocalisation pourrait être envisagée pour d'autres services administratifs de l'Organisation.

129. On notera aussi que, dans le cadre du budget d'équipement pour 2006-07, l'Organisation a déjà pris certaines mesures de renouvellement de son équipement téléphonique et qu'elle étudie si un passage aux nouvelles technologies vocales, et en particulier au système vocal sur l'Internet, en 2009 ou avant se justifierait en fonction des économies nettes que permettrait cette technologie.

130. Gestion des documents et des publications: En juin 2005 a été approuvé un nouveau mécanisme de facturation interne des coûts de distribution et de stockage de l'ensemble des publications et documents de réunion de la FAO. Actuellement, ces coûts sont financés centralement par la Division AFS tandis que, à partir de janvier 2006, ils seront répercutés, dans la mesure du possible, sur les « clients internes », lesquels auront une certaine influence sur les coûts dans la mesure où il leur appartiendra de décider du volume des publications à distribuer et à conserver. Les économies attendues, de l'ordre de 0,7 million de dollars EU, seront réalisées dans le courant de l'exercice biennal grâce aux changements de comportement que ces décisions susciteront. Toutefois, elles ne se traduiront pas en économies budgétaires sur la période 2006-07, cette activité souffrant d'une insuffisance de fonds à la suite des réductions de budget imposées au cours du présent exercice biennal.

131. L'évolution des techniques d'impression est telle que la plupart des activités de distribution (à savoir la manutention, l'emballage et l'étiquetage des publications) peuvent désormais être automatisées comme cela se fait déjà dans les grandes entreprises du secteur privé. L'Organisation cherche à établir si une grande partie des publications de la FAO pourraient être directement produites et mises sous enveloppes adressées en améliorant les équipements d'impression internes ou en recourant plutôt à des imprimeurs externes dûment équipés. Elle pourrait réaliser, sur la durée de l'exercice, des économies de l'ordre de 0,5 million de dollars EU sur la distribution des publications, bien qu'une telle proposition pourrait exiger, au départ, certains frais d'investissement.

132. Réduction des frais de voyage: De concert avec d'autres institutions du système des Nations Unies installées à Rome, la FAO va commencer à négocier directement avec les compagnies aériennes afin de tirer parti de la force d'achat combinée de ces institutions. La pression qu'il est possible d'exercer sur chaque compagnie individuellement par une action concertée devrait plus que compenser la perte des commissions dont l'Organisation bénéficie actuellement dans le contrat qui la lie à son agence de voyages.

133. Économies et gains d'efficacité en matière de gouvernance: Outre le fait que la durée de la prochaine Conférence ait été ramenée de 9 à 7 jours, comme cela a été accepté lors de la trente-deuxième session de la Conférence, la durée des sessions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture a été réduite en 2005 pour répondre à la demande du Conseil⁶, ce qui pourrait bien être source d'économies. L'Organisation voudrait également réduire les frais d'interprétation en revoyant de manière critique le nombre des réunions des Groupes régionaux. Par ailleurs, le Supplément au PTB reconnaît qu'il est nécessaire de rationaliser les réunions des organes statutaires aux niveaux mondial et régional, ainsi que des comités internes.

134. À la demande répétée de ses organes directeurs, la FAO voudrait réduire la longueur des documents de réunion tout en renforçant leur pertinence. Dans un premier temps, le but est de réduire de 10 pour cent le volume total des documents destinés aux réunions de tous les organes directeurs, une des raisons pour lesquelles le Programme de travail et budget (PTB) et son Sommaire ont été abrégés. La réalisation de cet objectif incombe à l'ensemble des organes directeurs qui sont les

⁶ CL 127/REP, par. 23

principaux destinataires de ces documents. La réalisation de cet objectif est une responsabilité partagée avec les organes directeurs, qui sont les principaux destinataires de ces documents. Ceux-ci pourront, s'ils le souhaitent, faire preuve d'une plus grande sélectivité dans leurs demandes d'informations supplémentaires ou de nouveaux documents adressées au Secrétariat, et encourager l'Organisation à limiter la documentation actuelle des réunions.

135. Dans sa recherche de solutions novatrices pour réaliser des économies supplémentaires en matière de gouvernance, l'Organisation tient compte également des meilleures pratiques mises en œuvre dans les autres institutions des Nations Unies. La suppression ou la production plus efficace des procès-verbaux, dont le coût est très élevé, sont notamment à l'étude. Les seules autres organisations à utiliser des procès-verbaux sont le FIDA, l'OIT et l'UNESCO. Tout en reconnaissant que ceux-ci sont prévus dans les Textes fondamentaux, d'autres méthodes moins onéreuses sont toutefois envisagées, notamment l'enregistrement audio/vidéo des réunions des organes directeurs. La CNUCED et l'OMC mettent ces enregistrements à disposition sur leurs sites Web.

136. Si on estime à quelque 300 000 dollars EU par an les économies que ces mesures permettront de dégager, une partie de ce montant devra servir à un investissement de départ dans des infrastructures technologiques.

137. Utilisation des économies tirées des gains d'efficience: Les économies obtenues seront affectées à des domaines de priorité programmatique. Toutefois, alors que les ressources budgétaires peuvent être plus librement allouées à des domaines de haute priorité, l'utilisation pouvant être faite des économies découlant des gains de productivité est plus limitée car elles serviront en partie à compléter les crédits insuffisants alloués à certains programmes, tandis qu'une autre partie devra servir, comme expliqué dans ces pages, à des mesures d'incitation pour les responsables de budgets.

CADRE FINANCIER

Dispositif proposé pour les dépenses de sécurité de la FAO, y compris projet de résolution de la Conférence

138. Les menaces pour la sécurité se sont considérablement accentuées dans le monde depuis le 11 septembre 2001 et un environnement de travail sûr ne peut être considéré comme un fait acquis. En août 2003, des attaques ont visé les locaux du système des Nations Unies, y compris le personnel de la FAO, à Bagdad. Dans les conclusions de son rapport, le Groupe d'enquête indépendant sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en Irak a signalé de graves dysfonctionnements au niveau de la gestion, des systèmes et des pratiques des Nations Unies en matière de sécurité. La réaction du système des Nations Unies et le climat actuel ont entraîné pour la FAO des dépenses de sécurité imprévisibles et de plus en plus importantes.

139. La sécurité et la protection du personnel et des biens de la FAO relèvent, avant tout, de la responsabilité du gouvernement hôte. Toutefois, dans le cadre du Système de gestion des mesures de sécurité des Nations Unies, le Directeur général est responsable de la sûreté et de la sécurité du personnel et des biens de la FAO. Pour garantir la sécurité, il faut aussi disposer de fonds suffisants, ce qui constitue une responsabilité collective des Membres.

140. Les budgets et les dépenses destinés à la protection du personnel et des avoirs se répartissent actuellement entre divers chapitres et unités, ce qui nuit à la gestion et au contrôle financiers de cette importante rubrique de dépenses et entrave l'élaboration d'une hiérarchie de programmes et d'activités s'y rapportant, assortis d'objectifs précis, de même que l'alignement des ressources sur les programmes.

141. La gestion financière des ressources affectées à la sécurité est soumise à diverses incertitudes, parmi lesquelles figure l'évolution de la situation en matière de sécurité au niveau mondial, régional ou national. Le transfert imprévu, pour des motifs de sécurité, de certains bureaux de pays de la FAO constitue, à ce titre, un exemple typique. Il est arrivé que l'équipe de gestion de la sécurité ait ordonné le transfert du bureau du Représentant de la FAO de locaux mis à disposition par les autorités nationales vers des installations susceptibles d'être sécurisées grâce à des améliorations structurelles et à l'installation de matériel de sécurité. Ces déménagements / mises à niveau de la sécurité ont un coût élevé: de 100 000 à 166 000 dollars EU par bureau, auxquels vient s'ajouter le loyer annuel des nouveaux bâtiments s'ils ne sont pas mis à disposition par les autorités du pays.

142. La gestion financière est rendue encore plus difficile par les coûts imprévus et la fluctuation des estimations de coûts lorsqu'ils ont trait à la participation de la FAO aux dispositifs concernant l'ensemble du système des Nations Unies, comme le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. La nécessité de réduire le programme de travail de fond en raison de dépenses de sécurité imprévues, ou l'impossibilité de reporter sur la sécurité les crédits sous-utilisés d'un exercice à l'autre, du fait de retards sur lesquels l'Organisation n'a aucune prise, entrave fortement la mise en œuvre des programmes de base de la FAO.

143. L'Organisation a trouvé une solution éventuelle pour garantir un renforcement du cadre de planification, de contrôle et de responsabilité en ce qui concerne les aspects financiers de la sécurité et de la sûreté du personnel et des avoirs. Pour faire face aux carences actuelles, le Conseil, à sa cent vingt-huitième session (juin 2005), a suivi les avis du Comité financier en appuyant la proposition du Directeur général de créer un dispositif pour les dépenses de sécurité qui prévoit une couverture détaillée des coûts de personnel et hors personnel au titre d'un nouveau Chapitre 9 du budget. Ce dispositif rassemblerait sous le Chapitre 9 l'ensemble des coûts qui se rapportent directement à la sécurité de la FAO au Siège et sur le terrain. Ce compte pourrait, en outre, être complété par des contributions volontaires. Les fonds non dépensés de ce chapitre à la fin d'un exercice biennal seraient portés au crédit d'un compte de la sécurité de la FAO et pourraient être reportés sur les exercices suivants.

144. Ce dispositif permettrait d'améliorer la gestion financière en l'axant sur les résultats et donnerait toute la visibilité voulue aux efforts déployés par les Membres et l'Organisation en vue de garantir la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail. Un projet de résolution visant à établir le dispositif pour les dépenses de sécurité est présenté ci-après à la Conférence, pour adoption.

145. Ces deux dernières années, la FAO a pris des mesures décisives en vue de renforcer la sécurité, notamment en promulguant, en juillet 2003, une nouvelle politique relative à la sécurité sur le terrain et en créant une unité chargée d'assurer la sécurité du personnel de la FAO et des lieux d'affectation sur le terrain. La sécurité sur ces lieux d'affectation a été renforcée grâce à quatre trains de mesures:

- Participation de la FAO au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, qui vient d'être créé, ce qui permet à l'Organisation de s'appuyer sur le système unifié de gestion de la sécurité aux lieux d'affectation hors siège du monde entier et sur une équipe de responsables internationaux de la coordination de la sécurité sur le terrain;
- Mise à disposition d'équipements et d'installations respectant les normes minimales de sécurité opérationnelle, conformément aux orientations que le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies a édictées pour les lieux d'affectation de la FAO en fonction des cinq phases du plan de sécurité et pour les lieux d'affectation susceptibles d'être la cible d'attaques terroristes – selon la phase du plan de sécurité et le niveau de la menace;
- Mise à disposition d'équipements respectant les normes minimales de sécurité résidentielle opérationnelle et mesures visant à renforcer la sécurité des lieux de résidence du personnel de la FAO et des membres de leur famille;
- Sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, formation à la prévention et à l'utilisation d'équipements de sécurité.

146. Au Siège de la FAO, à Rome, la sécurité a été renforcée grâce à l'installation de films de sécurité sur toutes les vitres extérieures des bâtiments, à la construction d'une barrière anti-intrusion aux entrées des véhicules et au déploiement de gardes supplémentaires dans les locaux.

147. En prévision d'une part importante des mesures exposées ci-dessus, les propositions du PTB 2004-05 présentées par le Directeur général prévoyaient une hausse de 7,8 millions de dollars EU des ouvertures de crédits budgétaires alloués à la sécurité, les faisant passer de 8,8 millions dans le PTB 2002-03 à 16,6 millions de dollars EU. Cependant, la Conférence qui s'est tenue en 2003 a fortement restreint les propositions budgétaires du Directeur général. Les dépenses réelles encourues pour 2004-05 devaient atteindre 19,4 millions de dollars EU. Selon les estimations, les besoins devaient être du même ordre de grandeur pour l'exercice biennal 2006-07, quoique les coûts récurrents seraient plus élevés, comme le montre le tableau ci-après et comme l'expose plus en détail l'*Annexe I* de la description du programme pour le Chapitre 9. *Dépenses de sécurité.*

Besoins en ressources pour la sécurité (en milliers de dollars EU)

Élément de sécurité	Budget de sécurité du Programme ordinaire, 2002-03	Estimation des dépenses de sécurité, 2004-05	Estimation des dépenses de sécurité, 2006-07
Part de la FAO au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité)	942	2 760	4 000
Plan d'assurance contre les actes de malveillance	200	300	300
Équipement répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle, dépenses générales de fonctionnement et coûts hors personnel s'y rapportant des Représentants de la FAO	285	6 000	6 000
Agent de contact pour la sécurité sur le terrain, chargé du programme de sécurité sur le terrain et deux agents de sécurité de la FAO	0	480	800
Dispositions en matière de sécurité résidentielle	919	718	700
Divers, y compris équipement répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle et dépenses générales de fonctionnement pour les bureaux régionaux et sous-régionaux	0	800	425
Total partiel des éléments de sécurité - terrain	2 346	11 058	12 225
Gardes de sécurité au Siège	6 500	7 000	7 000
Service de sécurité au Siège, y compris l'installation de barrières anti-intrusion et de film anti-souffle sur les vitres du Siège, autres dépenses diverses	0	1 300	200
Total partiel des éléments de sécurité - Siège	6 500	8 300	7 200
TOTAL	8 846	19 358	19 425

148. Pour financer les 19,4 millions de dollars EU nécessaires à assurer la sécurité en 2006-07, le Directeur général propose qu'une somme de 8,8 millions de dollars EU soit prélevée, au titre du nouveau Chapitre 9, sur l'ouverture de crédits destinée à la sécurité inscrite au budget du PTB 2002-03, les 10,6 millions qui restent étant considérés, aux fins du financement, comme une augmentation exceptionnelle des coûts indépendante de la volonté de l'Organisation. Cette façon d'aborder la situation reconnaît la responsabilité collective des Membres à fournir des ressources suffisantes pour garantir un environnement de travail sûr et répond également à la demande de nombreux Membres de protéger le travail de fond de l'Organisation contre l'augmentation des coûts de sécurité. On notera dans ce contexte que les ouvertures de crédits distinctes, destinées à couvrir les augmentations de coûts de sécurité, sont devenues courantes dans d'autres organisations du système des Nations Unies, telles que l'ONU et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Projet de résolution soumis à la Conférence pour adoption

Amendement à l'Article VI du Règlement financier (Dispositif pour les dépenses de sécurité)

LA CONFÉRENCE,

Rappelant la proposition du Directeur général d'établir un dispositif pour les dépenses de sécurité qui constituerait un nouveau chapitre du Programme de travail et budget regroupant les dépenses ayant trait à la sécurité de la FAO au Siège et sur le terrain et viserait à renforcer le cadre financier actuel en matière de planification, de surveillance et de responsabilité afin d'améliorer la sécurité du personnel et des avoirs de l'Organisation;

Notant plus particulièrement que le Comité financier, à sa cent neuvième session (Rome, 9-13 mai 2005), avait reconnu que la couverture des coûts de sécurité devait être renforcée et complétée dans le cadre d'une allocation de crédits budgétaires unique et qu'il fallait assurer une certaine souplesse financière grâce à un dispositif de financement susceptible d'être complété par des contributions volontaires, et avait appuyé la proposition du Directeur général d'établir un dispositif pour les dépenses de sécurité ayant pour objectif de rassembler au Chapitre 9 du Programme de travail et budget, nouvellement créé, l'ensemble des coûts en personnel et hors personnel se rapportant directement à la sécurité au Siège et sur le terrain;

Notant par ailleurs les délibérations de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier du 11 mai 2005 relatives à la proposition de création d'un Chapitre 9 du Programme de travail et budget et à l'établissement d'un dispositif pour les dépenses de sécurité;

Rappelant que le Conseil, à sa cent vingt-huitième session (Rome, 20-25 juin 2005), avait souscrit à la proposition de création d'un Chapitre 9 du Programme de travail et budget et à l'établissement d'un dispositif pour les dépenses de sécurité;

Considérant que le Comité financier, à sa cent dixième session (Rome, 19-23 septembre 2005), et le Comité des questions constitutionnelles et juridiques, à sa soixante-dix-neuvième session (Rome, 11-12 octobre 2005), ont examiné les propositions d'amendement à l'Article VI du Règlement financier;

Notant que le Conseil, à sa cent trentième session (Rome, 16-18 novembre 2005), est convenu de transmettre à la Conférence, pour approbation, les propositions d'amendement à l'Article VI du Règlement financier;

Décide:

- a. d'établir un dispositif pour les dépenses de sécurité comprenant un chapitre budgétaire distinct et un compte de sécurité;
- b. que le Chapitre 9 du Programme de travail et budget servira à définir et à autoriser les dépenses de sécurité, y compris les allocations en personnel et hors personnel et les dépenses au Siège et sur le terrain, pour faire en sorte que l'Organisation respecte les politiques de sécurité énoncées par les Nations Unies;
- c. de créer un compte pour les dépenses de sécurité en ajoutant au Règlement financier de l'Organisation un nouvel Article 6.12, libellé de la manière suivante:
 - 6.12. Il est constitué:
 - a. Un compte de dépenses de sécurité qui sera utilisé aux fins de gérer les activités comportant des dépenses de sécurité définies comme étant les dépenses:
 - i. relatives aux dispositions en matière de sécurité au Siège;
 - ii. relatives aux dispositions en matière de sécurité sur le terrain visant plus particulièrement à garantir la participation de l'Organisation au système de gestion de la sécurité des Nations Unies et à faire en sorte qu'elle respecte les mesures concernant la sécurité sur le terrain;
 - b. Les crédits seront fournis par:
 - i. des crédits du Programme ordinaire approuvés par la Conférence;
 - ii. des contributions volontaires;
 - c. Les dépenses d'équipement, à savoir celles dont la durée de vie utile est plus longue que l'exercice financier biennal de la FAO, qui relèvent également de la définition des dépenses de sécurité telle qu'énoncée à l'alinéa a) ci-dessus, seront financées par le compte de sécurité;
 - d. À la fin de chaque exercice financier, le solde du Chapitre 9 du budget sera transféré au compte de dépenses de sécurité pour être utilisé lors d'un exercice financier ultérieur.

Budgétisation des investissements

149. La Résolution 10/2003 de la Conférence a créé un dispositif visant à mettre en place une démarche systématique de gestion et de financement des dépenses d'équipement essentielles, en prenant les mesures ci-après:

- désigner le Chapitre 8 du Programme de travail et budget comme un chapitre servant à définir et à autoriser des dépenses d'équipement; et
- créant un compte pour les dépenses d'équipement en ajoutant à l'Article VI du Règlement financier un nouveau paragraphe 6.11.

150. Les propositions de dépenses d'équipement figurant dans le présent PTB s'inscrivent dans la lignée de celles énoncées dans le Plan à moyen terme 2006-11⁷ si ce n'est qu'elles prévoient un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars EU destiné à mettre en service le système de gestion des ressources humaines au cours du prochain exercice biennal. Il s'agit là d'une réponse à l'avis remis par le Comité financier à sa session de mai 2005 selon lequel les systèmes d'information administrative constituent un élément essentiel à l'efficacité de l'Organisation. Il convient dès lors de lui accorder toute l'importance voulue, quel que soit le niveau du budget. Les descriptions des programmes du Chapitre 8 figurant à l'*Annexe I* donnent des précisions à propos des dépenses d'équipement prévues pour les services de téléphonie, les services de données partagés, le soutien informatique pour les réunions et les systèmes d'appui administratif. Le Comité financier⁸ a déjà approuvé l'approche prudente adoptée par le Secrétariat, en matière notamment de plans de dépenses admissibles et de niveau de financement, et le Conseil, à sa cent vingt-septième session (novembre 2004) a, lui aussi, approuvé les propositions de dépenses d'équipement⁹.

151. Les prévisions de dépenses d'équipement sont limitées aux projets les plus indispensables pour 2006-07, dont le degré de mise en œuvre dépendra totalement du financement disponible au titre du dispositif, qui devrait s'élever à 9,4 millions de dollars EU dans un scénario de CRZ et de CNZ pour l'exercice biennal, et être plus élevé dans le cas des scénarios de CR.

152. Les fonds du compte des dépenses d'équipement proviennent d'ouvertures de crédit du Programme ordinaire approuvées par la Conférence, de contributions volontaires, du recouvrement auprès d'utilisateurs de redevances pour la fourniture de services en matière d'équipement et, exceptionnellement, du solde non dépensé d'arriérés affectés à des coûts ponctuels. Les différentes sources de financement disponibles en 2006-07 dans un scénario de croissance réelle zéro sont expliquées ci-après.

153. **Fonds alloués au Chapitre 8 (2006-07) – 4,5 millions de dollars EU.** Il est proposé qu'un montant de 4,5 millions de dollars EU soit alloué au Chapitre 8 afin de garantir un transfert immédiat de ressource de l'ouverture de crédits 2006-07 au compte des dépenses d'équipement.

154. **Report des arriérés au 31/12/2005 – 3,9 millions de dollars EU.** À sa cent huitième session, le Comité financier a approuvé la proposition de reporter le solde non utilisé au 31 décembre 2005 au crédit du compte des dépenses d'équipement, conformément à la Résolution 6/2001 sur l'utilisation des arriérés. Le Comité a reconnu qu'une grande partie des postes spécifiés dans la Résolution 6/2001 rentraient également dans la définition des dépenses d'équipement et que certains projets autorisés initialement au titre de l'utilisation des arriérés se poursuivraient au-delà de 2005. C'est le cas, par exemple, du système de gestion des ressources humaines et du système de comptabilité de terrain. À sa cent vingt-septième session de novembre 2004, le Conseil a fait sienne la recommandation du Comité financier.

⁷ CL 127/7 par. 624-645

⁸ CL 127/15, par. 79

⁹ CL 127/REP, par. 54

155. **Virement du budget 2004-05 au Chapitre 8 – Aucun virement prévu.** Conformément à l'Article 4.5 du Règlement financier, le Comité financier peut autoriser des virements entre chapitres budgétaires, y compris vers le Chapitre 8. Les précédentes estimations de budgétisation des investissements figurant dans le PMT 2006-11 et le SPTB 2006-07 prévoyaient qu'un virement d'un million de dollars EU vers le Chapitre 8 serait demandé en 2004-05 afin de permettre au dispositif de fonctionner en 2006-07. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que l'ouverture de crédits pour 2004-05 soit totalement utilisée, un virement vers le Chapitre 8 n'est plus prévu.

156. **Virements à partir d'autres chapitres en cours d'exercice 2006-07 – 1 million de dollars EU.** Bien qu'il ne soit possible de déterminer les sources exactes de financement qu'au moment de la mise en œuvre, plusieurs possibilités sont offertes, comme la facturation directe des services d'équipement aux divisions bénéficiaires ou encore, des contributions volontaires.

157. Le tableau ci-après résume les entrées et les sorties du compte de dépenses d'équipement afin d'obtenir, à la fin de l'exercice biennal 2006-07, un solde du Chapitre 8 provisoirement fixé à 0,3 million de dollars EU dans un scénario de croissance réelle zéro. Conformément à l'Article 6.11 du Règlement financier, ce solde sera viré sur le compte des dépenses d'équipement en vue d'une utilisation au cours d'un exercice financier ultérieur.

Variations prévues du compte des dépenses d'équipement (en milliers de dollars EU)

	Report au 31/12/05	Exercice biennal 2006-07
Entrées prévues		
Report des arriérés au 31/12/2005	3 900	
Virement du budget 2004-05 au Chapitre 8	0	
Total des fonds disponibles au 31/12/2005 reportés à l'exercice 2006-07	3 900	3 900
Ouverture de crédit allouée au Chapitre 8, 2006-07		
		4 500
Virements d'autres chapitres en cours d'exercice		
		1 000
Total des montants ajoutés au compte des dépenses d'équipement en 2006-07		5 500
Total des fonds disponibles 2006-07		9 400
Dépenses d'équipement prévues		
Programme 811 - Services de téléphonie		150
Programme 812 - Services des données partagées		1 545
Programme 813 - Soutien informatique aux réunions		1 000
Programme 814 - Projets de systèmes d'information administrative		6 400
Total des dépenses prévues en 2006-07		9 095
Solde de clôture transféré au compte des dépenses d'équipement		305

Vue d'ensemble des augmentations de coûts

Méthodologie

158. La méthodologie de calcul des augmentations de coûts en 2006-07 suit la démarche des exercices biennaux précédents, qui avait été approuvée par le Comité financier, le Conseil et la Conférence. Comme indiqué à la section relative à l'*Évaluation des risques*, les augmentations des coûts de personnel restent particulièrement difficiles à prévoir, malgré les systèmes d'information sophistiqués servant à analyser les structures de coût actuelles et à quantifier les tendances.

159. Comme pour les exercices biennaux précédents, les estimations relatives aux augmentations de coûts dans le PTB se fondent sur les ajustements de coûts qui ont été effectivement apportés au cours des dix-huit premiers mois de l'exercice en cours et sur la projection des coûts sur toute la période de planification. Les ajustements financiers qui en résultent sont ensuite répartis dans les catégories *biennialisation* et *inflation*.

160. La biennalisation englobe l'ensemble des effets biennaux des augmentations de coûts qui ont eu lieu ou apparaîtront au cours de l'exercice en cours, mais seront encourus pour les 24 mois de l'exercice 2006-07. Dans ce contexte, la biennalisation traduit, de manière objective, l'incidence financière d'événements qui ont déjà eu lieu avant l'exécution du budget 2006-07. Les incidences financières sont avant tout pratiques et arithmétiques et ne relèvent ni de la conjecture, ni de la planification à long terme.

161. L'inflation représente l'incidence sur les coûts en 2006-07 des ajustements qui devraient avoir lieu à différents moments au cours du prochain exercice biennal. Les hypothèses en matière de planification sont résumées ci-après. Afin de garantir une gestion budgétaire prudente et une vérification indépendante, on utilise des prévisions externes provenant de l'Economist Intelligence Unit, de même que des informations émanant d'institutions faisant autorité, comme la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

Analyse des augmentations de coûts

162. Cette section présente une vue d'ensemble des augmentations de coûts nécessaires pour maintenir le pouvoir d'achat. Elles sont estimées à 47,7 millions de dollars EU pour l'exercice biennal 2006-07 dans un scénario de CRZ, après déduction des recettes¹⁰. Cela correspond à un taux biennal d'augmentation des coûts de 5,7 pour cent du Programme de travail (soit une hausse annuelle de 3,7 pour cent), ou 6,3 pour cent du budget net total¹¹.

163. Les projections d'augmentation des coûts ont augmenté de 2,0 millions de dollars EU par rapport aux estimations du SPTB.

- Cette hausse est en partie due aux informations actualisées disponibles, en particulier concernant les évaluations actuarielles les plus récentes relatives aux prestations après cessation de service (y compris l'assurance-maladie), suite à la demande du Comité financier¹² concernant des informations plus à jour. La FAO a donc invité les actuaires à communiquer, en mai 2005, les coûts actualisés relatifs aux services, reflétant la baisse du dollar EU depuis la dernière évaluation.
- D'autres ajustements sont issus de l'application d'une hausse des coûts à la répartition des apports proposée (personnel et hors personnel) au cours de l'exercice biennal 2006-07. Même si le SPTB s'appuie sur la même répartition des apports que celle du PTB 2004-05, les variations entre le budget actuel et le PTB 2006-07 concernant la proportion de fonctionnaires et la répartition des postes entre les différents lieux d'affectation ont une incidence sur le calcul des augmentations de coûts.

164. L'augmentation considérable des coûts nécessaire au maintien du pouvoir d'achat en 2006-07 est principalement due à l'envolée des coûts déjà enregistrée au cours de l'exercice biennal, qui est prise en compte dans la colonne « Biennalisation » du tableau ci-après. Afin d'atténuer les incidences financières des augmentations de coûts, l'Organisation a utilisé les chiffres les plus petits possibles dans la gamme des hypothèses relatives à l'inflation future. Cette pratique est assortie d'un risque modéré de sous-évaluation des estimations globales relatives aux augmentations de coûts, en particulier en ce qui concerne les salaires des fonctionnaires du cadre organique, les traitements soumis à retenue pour pension, les frais médicaux généraux, et notamment les dépenses courantes de service de l'assurance-maladie après cessation de service, et des coûts futurs liés à certains biens et services.

¹⁰ Les catégories Biennalisation et Inflation tiennent compte des ajustements du taux unitaire relatif au remboursement des coûts liés au personnel, pris en compte dans les recettes, et qui s'établissent à 1,8 million de dollars EU.

¹¹ Pour calculer la réduction réelle globale des ressources dans un scénario de CRZ, on applique l'augmentation biennale des coûts (6,3 pour cent) au programme de travail revu à la baisse nécessaire pour conserver un niveau budgétaire total net de 749,1 millions de dollars EU, ce qui permet d'obtenir une diminution réelle des ressources d'environ 44,6 millions de dollars EU.

¹² CL 128/13, par. 48

Résumé des augmentations de coûts dans un scénario de CRZ (en milliers de dollars EU)

	Base du PTB 2004-05	Biennialisation	Inflation	Abattement pour délais de recrutement	Total des augmentations de coûts pour 2006-07	Budget 2006-07 (CRZ) après augmentation des coûts
Services du personnel:						
Salaires, cotisations à la caisse des pensions et indemnités	550,8	22,8	15,8	(1,5)	37,1	588,0
Frais médicaux après cessation de service	10,3	2,3	0,7	0,0	3,0	13,2
Autres prestations après cessation de service	16,8	2,0	1,0	0,0	3,0	19,8
Total Services du personnel	577,9	27,1	17,6	(1,6)	43,1	621,0
Total Biens et services	284,7	0,0	6,5		6,4	291,2
Programme de travail	862,7	27,1	24,0	(1,6)	49,5	912,2
À déduire: recettes	(103,0)	(0,3)	(1,5)		(1,8)	(104,8)
Budget net et besoins supplémentaires	759,7	26,9	22,5	(1,6)	47,7	807,5

165. Des explications des augmentations de coûts les plus importantes et des hypothèses qui les sous-tendent sont reprises ci-après pour les grandes rubriques de dépenses.

Services du personnel

166. Les services du personnel comprennent l'ensemble des coûts de personnel, y compris les traitements, les cotisations à la caisse des pensions, les indemnités pour charge de famille, la sécurité sociale et les autres droits du personnel, de même que les prestations après cessation de service pour les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux¹³. Les augmentations des coûts des services du personnel sont exclusivement tributaires du régime commun des Nations Unies. Elles sont examinées par la CFPI et approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

167. Selon les estimations, les Services du personnel augmenteront de 7,5 pour cent par rapport à l'exercice biennal précédent (soit 4,8 pour cent par an) et représenteront 43,1 millions de dollars EU (87 pour cent) des augmentations de coûts totales de 49,5 millions de dollars EU dans le Programme de travail 2006-07. Elles sont principalement dues aux répercussions des ajustements des coûts de personnel effectués au cours de l'exercice, qui sont pris en compte dans la biennialisation.

168. La biennialisation représente 26,9 millions de dollars EU de l'augmentation totale des coûts dans le budget net et s'explique principalement par une budgétisation insuffisante des coûts unitaires de personnel pour l'exercice en cours¹⁴ due aux facteurs suivants:

- l'augmentation de quelque 5,2 millions de dollars EU des obligations relatives au personnel en raison d'une modification de la méthodologie d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 (sur cette somme, 4,2 millions de dollars EU n'étaient ni prévus ni inscrits au budget);
- l'augmentation de la part de l'Organisation dans les cotisations relatives au Plan général d'assurance médicale était budgétisée à 12 pour cent par an, alors que l'augmentation réelle des cotisations en 2004 et en 2005 était de 15 pour cent, ce qui a entraîné une hausse effective de 20 pour cent de la part de l'Organisation en 2004 en raison du plafond imposé aux cotisations dues par le personnel;
- l'augmentation des indemnités pour frais d'études et frais de voyage;
- l'incidence d'un dollar EU plus faible par rapport aux monnaies locales dans les bureaux décentralisés.

¹³ Le document FC 108/11(b) présente une description détaillée des différentes indemnités et prestations accordées au personnel recruté à l'échelle internationale et locale.

¹⁴ FC 110/2, par. 4 et 5

169. En ce qui concerne l'inflation, on prévoit pour les Services du personnel une augmentation totale des coûts de 16,1 millions de dollars EU après déduction des recettes. Ces prévisions s'appuient sur les estimations des différents éléments de coûts, y compris:

- en ce qui concerne les traitements des agents des Services généraux au siège, une hausse de 2 pour cent pour 2006 et pour 2007, soit légèrement inférieure à l'indice nominal moyen des salaires en Italie de l'Economist Intelligence Unit, qui est de 2,4 pour cent pour 2006 et de 2,3 pour cent pour 2007;
- en ce qui concerne les salaires des fonctionnaires du cadre organique au siège, 1,6 pour cent pour 2006 et pour 2007, soit un chiffre légèrement inférieur à l'indice des prix à la consommation de l'Italie pour 2006 (1,9 pour cent) et pour 2007 (1,8 pour cent);
- une moyenne des facteurs tels que l'inflation, les prévisions de taux de change et les récentes tendances en matière d'augmentations concernant les coûts du personnel dans d'autres lieux d'affectation.

170. Un taux légèrement inférieur à celui des prévisions de l'Economist Intelligence Unit concernant l'indice nominal moyen des salaires aux États-Unis pour 2006 et 2007, soit 2 pour cent pour chaque année, respectivement, est appliqué aux traitements soumis à retenue pour pension. Une hausse générale de 4,42 pour cent apportée en septembre 2004 au barème des traitements soumis à retenue pour pension pour les fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieure a également été prise en compte.

171. Après la nette augmentation des coûts enregistrée au cours de l'exercice biennal actuel, on s'attend à un ralentissement des augmentations des coûts liés au Plan général d'assurance médicale au cours du prochain exercice, avec une inflation de 11 pour cent pour chaque année. Le contrat du plan médical arrive à échéance en 2006 et le processus d'appel d'offres devrait permettre de réduire les coûts. Cependant, on constate, pour la plupart des institutions des Nations Unies en Europe, une accélération de l'inflation des frais médicaux et les perspectives d'amélioration sont floues.

172. Le financement des prestations après cessation de service inscrit au budget, y compris l'assurance-maladie après cessation de service, devrait augmenter de 1,7 million de dollars EU pour atteindre le niveau établi dans le cadre de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2003, à la suite d'une mise à jour envoyée par l'actuaire en juin 2005 pour prendre en considération les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar EU. Ce coût supplémentaire est désormais compris dans les estimations susmentionnées. Il explique en grande partie l'intensification des augmentations de coûts liés au personnel enregistrée depuis le SPTB.

173. Enfin, aucune disposition n'est prise dans le budget concernant l'ajustement des monnaies locales par rapport au dollar EU dans les bureaux décentralisés, ce qui, en substance, implique qu'il est estimé que le taux de change appliqué en 2004 et 2005 est une hypothèse raisonnable pour le prochain exercice biennal.

Biens et services

174. Cette rubrique de dépenses comprend les autres ressources humaines, les voyages, les dépenses générales de fonctionnement, le mobilier, le matériel et les véhicules et devrait, selon les estimations, enregistrer une augmentation globale de 2,1 pour cent pendant l'exercice biennal, en raison de l'inflation (équivalant à 1,4 pour cent par an).

175. Les autres ressources humaines, qui reprennent les ressources humaines hors personnel sous la forme de personnel temporaire, de consultants et de contrats de services, devraient enregistrer une augmentation globale estimée à 2,4 pour cent pour l'exercice biennal en raison de l'inflation (1,6 pour cent par an). Ce calcul se fonde sur la moyenne pondérée de l'augmentation nominale moyenne estimée des salaires en Italie appliquée aux dépenses du Siège et sur l'indice des prix à la consommation pour les biens et les services. Pour les dépenses des bureaux décentralisés, les augmentations estimées sont encore plus basses.

176. Il est prévu que les frais de voyage augmentent de 0,9 pour cent pour l'exercice biennal, étant donné les faibles hausses des tarifs aériens et des indemnités journalières de subsistance. Ce calcul part de l'hypothèse selon laquelle les mesures de restriction des coûts prises au titre des *Gains*

d'efficience et de productivité sont effectivement appliquées. L'accroissement d'un pour cent des dépenses générales de fonctionnement au titre de l'inflation s'appuie sur l'indice des prix à la consommation en Italie concernant les dépenses du Siège et sur des taux d'inflation moindres pour le reste des dépenses, associé à un facteur supérieur d'augmentation des coûts permettant de tenir compte des hausses particulièrement importantes des coûts de certains services en Italie, comme l'électricité. À la rubrique Mobilier, matériel et véhicules, on a supposé que la plupart des dépenses seront effectuées dans le cadre d'appels d'offre internationaux pour lesquels les taux d'inflation aux États-Unis sont jugés plus opportuns.

177. À sa session de septembre 2005, le Comité financier examinera plusieurs options de financement de l'amortissement de l'assurance-maladie après cessation de service. Ces financements ne relèvent pas du Programme de travail actuel ou proposé de l'Organisation pour 2006-07.

Abattement pour délais de recrutement

178. L'abattement pour délais de recrutement consiste à réduire les crédits budgétaires prévus pour couvrir les coûts estimatifs des effectifs en tenant compte du fait que certains postes seront vacants à certains moments, du fait de mouvements de personnel. Cette méthode d'abattement pour délais de recrutement a été approuvée par le Conseil à sa cent septième session pour le budget de 1996-97. Elle n'a cessé d'être appliquée à tous les budgets depuis lors et servira à nouveau pour le Programme de travail et budget 2006-07.

179. Conformément à cette méthodologie, plusieurs nouveaux postes ont été chiffrés dans le budget-programme pour une partie seulement du prochain exercice, lorsque la période prévue d'occupation des postes est inférieure à l'exercice entier.

180. La méthodologie est fondée sur trois facteurs:

- le taux de rotation du personnel, sur la base des cessations de service;
- les délais normaux de recrutement;
- la mesure dans laquelle les cessations de service sont prévisibles, de façon à anticiper le recrutement et à réduire ainsi les délais.

181. Conformément à la méthodologie établie, on a appliqué une moyenne variable sur cinq ans (c'est-à-dire de 2000 à 2004 inclus) pour le calcul des taux de rotation. Cela donne un taux de rotation moyen de 7,28 pour cent pour le personnel du cadre organique et de 6,24 pour cent pour les agents des services généraux. Par rapport à la moyenne mobile sur cinq ans utilisée dans le PTB 2004-05, le taux de rotation a baissé de 0,43 pour cent pour les fonctionnaires du cadre organique (baisse en deçà des niveaux précédents en 2003 et en 2004) et légèrement augmenté, de 0,07 pour cent, pour les services généraux.

182. Actuellement, les délais normaux de recrutement sont les suivants: Cadre organique – 42 semaines ou 0,81 an; et agents des services généraux – 25 semaines ou 0,48 an.

183. La possibilité de prévoir les cessations de service a fait l'objet d'une étude qui analysait les motifs de la cessation de service et dont les résultats étaient les suivants:

Possibilité de prévoir les besoins de recrutement

Types de cessation de service	Cadre organique		Services généraux	
	Part du total des effectifs (pourcentage)	Nombre de semaines prévu	Part du total des effectifs (pourcentage)	Nombre de semaines prévu
Cessations de service prévues (par ex. départs obligatoires à la retraite)	36%	42 semaines ou plus	24%	25 semaines
Cessations de service prévues dans un délai restreint (par ex. démissions avec préavis)	54%	12 semaines	56%	8 semaines
Cessations de service imprévues	10%	0 semaine	20%	0 semaine

184. Ces résultats ont été appliqués au calcul de l'abattement pour délais de recrutement 2006-07, qui est de 2,83 pour cent pour les coûts liés aux fonctionnaires du cadre organique et de 1,75 pour cent pour les services généraux et qui se traduit par la réduction budgétaire correspondante des coûts liés au personnel.

185. Il est noté que l'application d'une technique permettant de réduire statistiquement les coûts liés aux effectifs a sa raison d'être dans les grandes unités de la FAO, qui sont en mesure de faire face à une vacance de poste en attendant que le poste soit pourvu. Cependant, en ce qui concerne l'application d'un abattement pour délais de recrutement, l'expérience a montré au fil des ans que les unités plus petites n'étaient pas en mesure « d'absorber » les économies budgétaires imposées par cet abattement et que cette technique équivalait alors à une sous-utilisation des crédits prévus au budget. Le Secrétariat proposera des améliorations en ce qui concerne cette méthode à l'occasion d'une session ultérieure du Comité financier.

Analyse financière du Fonds général et des fonds connexes et projet de résolution de la Conférence concernant les recettes accessoires

186. Le Fonds général et les fonds connexes sont les trois éléments distincts qui, conjointement, déterminent la santé financière globale de l'Organisation:

- la rubrique la plus importante est le Fonds général, qui fait apparaître le résultat cumulé du recouvrement total des contributions dues par les États Membres, des recettes accessoires et d'autres recettes, auquel font pendant les dépenses cumulatives d'exécution du Programme de travail;
- le Fonds de roulement, dont le niveau autorisé est de 25 millions de dollars EU. Son objet est essentiellement d'avancer des fonds au Fonds général pour financer les dépenses en attendant le versement des contributions dues au budget. Il peut également être utilisé pour financer des activités d'urgence non prévues au budget;
- le Fonds de réserve spécial, dont le niveau autorisé est fixé à 5 pour cent du budget opérationnel effectif (soit actuellement 37,5 millions de dollars EU). Il a pour principal objet de préserver le Programme de travail des effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget découlant des fluctuations monétaires et des tendances inflationnistes non budgétisées. Il peut aussi avancer des ressources financières, à titre remboursable, au Fonds de roulement.

187. La situation du Fonds général et des fonds connexes au 31 décembre 2003 (c'est-à-dire sur la base des derniers comptes vérifiés disponibles) peut être ainsi résumée:

Situation de l'actif du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 2003

	en millions de dollars EU
Solde du Fonds général/(Déficit cumulé)	(90,1)
Fonds de roulement	25,2
Fonds de réserve spécial	23,0
Total des réserves et des soldes des fonds/(déficit) au 31 décembre 2003	(41,9)

188. L'important déficit accumulé au titre du Fonds général au 31 décembre 2003 peut être en grande partie expliqué par les éléments suivants:

- le traitement des arriérés de contributions des Membres; et
- la reconnaissance des dépenses relatives à l'assurance-maladie après cessation de service dans les comptes de l'Organisation.

189. Les paiements qui restent à effectuer au titre des contributions mises en recouvrement ne sont pas reconnus dans les comptes. Le déficit accumulé de 90,1 millions de dollars EU au 31 décembre 2003¹⁵ est toutefois couvert par les arriérés de contributions des Membres, s'élevant à 97,7 millions de dollars EU à la même date.

190. La politique comptable de l'Organisation au regard de l'assurance-maladie après cessation de service, est en harmonie avec les normes comptables internationales en vigueur et la politique de certaines autres organisations des Nations Unies. Elle est cependant plus prudente que la politique actuellement suivie par l'ONU elle-même et par d'autres institutions, comme l'a constaté le Conseil¹⁶. Ainsi, l'ONU ne reconnaît les obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service que dans la mesure des dépenses effectivement engagées au cours de chaque exercice biennal pour le personnel retraité ou les fonctionnaires ayant cessé d'exercer leurs fonctions. La question est actuellement à l'étude, avec l'aide d'une société reconnue d'actuaire, pour une mise en conformité avec les meilleures pratiques.

191. Dans le cas de la FAO, l'approche approuvée par les organes directeurs depuis 1998 est la suivante:

- les dépenses courantes de service, telles qu'elles sont déterminées par l'évaluation actuarielle, sont prévues au budget ordinaire et imputées aux comptes; et
- les obligations non comptabilisées au titre de l'assurance-maladie après cessation de service pour les services passés des fonctionnaires, déterminées par l'évaluation actuarielle, sont amorties sur 30 ans.

192. Le déficit accumulé au 31 décembre 2003 comprend un montant de 49,5 millions de dollars EU pour l'amortissement, des obligations au titre de l'assurance-maladie, qui n'est pas financé, ce qui a alourdi d'autant le déficit cumulatif. Au 31 décembre 2003, les obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service non encore comptabilisées, s'élèvent à 202,9 millions de dollars EU. Si les explications ci-dessus justifient le solde déficitaire cumulatif du Fonds général au 31 décembre 2003, la difficulté n'en est pas moins réelle. Le déficit accumulé augmentera en 2004-05 et cette aggravation se poursuivra tant que de nouvelles mesures ne seront pas prises.

193. La Conférence a approuvé en 2003 un financement additionnel de 14,1 millions de dollars EU en 2004-05 au titre de l'assurance-maladie, et le Comité financier et le Conseil ont été informés par la suite, en 2004 et en 2005, que sur la base du tout dernier rapport actuariel, une augmentation importante des crédits alloués serait nécessaire pour couvrir les obligations au titre de l'assurance-maladie. Les résultats de la dernière évaluation au 31 décembre 2004, que l'actuaire a fournis au début du mois d'août 2005, montrent que l'amortissement au titre de l'assurance-maladie après cessation de service pour l'exercice biennal 2006-07 s'élève à 40,8 millions de dollars EU, en s'appuyant sur la période d'amortissement initiale de 30 ans qui a débuté en 1998. Plusieurs solutions concernant le financement de ces obligations, sont proposées aux organes directeurs dans un document séparé¹⁷.

194. Les organes directeurs sont également informés¹⁸, que des retards dans le recouvrement des contributions dues aggraveront la situation de trésorerie du Fonds général, rendant nécessaires des avances de fonds plus fréquentes et continues de la part du Fonds de roulement et du Fonds de réserve spécial. Il faudra recourir à des emprunts extérieurs en 2005, à moins que les Membres ne versent une partie importante de leurs contributions plus tôt qu'ils ne l'ont fait en 2004. Le Conseil s'est inquiété de la situation.¹⁹

¹⁵ Y compris l'effet du solde des dépenses ponctuelles autorisées par la Conférence au titre du paiement des arriérés de contributions du principal bailleur de fonds (41,4 millions de dollars EU).

¹⁶ CL 128/REP, par. 103

¹⁷ FC 110/16

¹⁸ FC 109/4, FC 110/3

¹⁹ CL 128/REP, par. 93

195. L'Organisation doit donc chercher des solutions pour inverser la tendance à une aggravation du déficit accumulé au titre du Fonds général, ou du moins pour le stabiliser, et pour améliorer la situation de trésorerie. Une solution partielle concernerait le traitement des Recettes accessoires dans le calcul des contributions pour le budget biennal.

196. Conformément à l'article 7.4 du Règlement financier, les Recettes accessoires font l'objet d'une estimation pour chaque exercice financier. Ces estimations figurent dans chaque Programme de travail et budget, et les montants prévus pour les trois exercices antérieurs sont indiqués dans le tableau ci-après:

Recettes accessoires

Description	2000-01	2002-03	2004-05
Location d'installations et services de Conférence et de bureaux	196	100	100
Recettes des placements	4 000	4 500	4 500
À déduire: Remises	(1 200)	(600)	(600)
Caducité d'obligations de dépense	3 700	2 500	5 000
Contribution de nouveaux membres/Membres associés	100	100	100
Divers	100	95	95
TOTAL ESTIMATIF DES RECETTES ACCESSOIRES	6 896	6 695	9 195

197. Conformément à l'article 5.2 (a), *lors du calcul des contributions des États Membres et des membres associés pour chaque exercice financier, il est procédé à des ajustements en fonction des recettes accessoires prévues pour l'exercice au titre duquel sont fixées les contributions.* Ainsi, pour l'établissement des contributions des Membres, la résolution portant ouverture de crédits déduit le montant des Recettes accessoires estimées des crédits du Programme de travail et budget.

198. Il convient de rappeler la raison d'être d'une telle utilisation des Recettes accessoires. Au titre de l'article 7.4 du Règlement financier, *au cas où le montant réel des recettes accessoires ... est supérieur ou inférieur au montant prévu, l'excédent ou le déficit sera partie intégrante de l'excédent ou du déficit global de l'exercice en question.* Par ailleurs, conformément à l'article 6.1 (b) du Règlement financier, *tout excédent en espèces qui apparaît au Fonds général à la clôture d'un exercice financier est réparti entre les États Membres.* La pratique consistant à estimer les Recettes accessoires vise donc à prévoir l'excédent qui pourrait apparaître au Fonds général à la clôture d'un exercice financier. Dans l'hypothèse d'une exécution intégrale du programme de travail, la déduction du montant des Recettes accessoires des contributions dues évite d'avoir à augmenter ces contributions pour la fraction qui devrait de toute façon être répartie entre les Membres à la fin de la période d'exécution.

199. En réalité, les organes directeurs ont déjà reconnu le risque d'une telle démarche si les Recettes accessoires ne devaient pas atteindre le niveau prévu, avec des répercussions négatives sur l'exécution du Programme de travail. C'est pour cette raison que *« le Conseil a demandé au Directeur général de préparer des estimations prudentes des Recettes accessoires aux fins du calcul des contributions à verser par les États Membres »*.²⁰

200. Pour 2006-07, les Recettes accessoires sont estimées à 6 millions de dollars EU (3,2 millions de dollars EU de caducité d'obligations de dépense, 2,5 millions de dollars EU de recettes des placements et 0,3 million de dollars EU d'autres recettes), soit moins d'un pour cent des ouvertures de crédits proposées. Cette estimation tient compte en partie des recettes accessoires effectives et projetées de 2004-05, d'un montant de 7 millions de dollars EU, inférieur de 2 millions de dollars EU à la déduction des contributions des Membres.

201. La réalité est que le déficit accumulé du Fonds général de l'Organisation est important et en augmentation. On ne peut donc plus réduire les contributions fixées à un montant inférieur à l'ouverture nette de crédits, en partant du principe que l'Organisation aura un excédent de trésorerie. À la lumière de ces circonstances, le financement intégral des crédits nets relèverait d'une gestion financière prudente.

²⁰ CL 91/REP, par. 278

202. Le Secrétariat propose que les organes directeurs financent intégralement les crédits nets de 2006-07 en suspendant provisoirement l'application de l'alinéa a) de l'article 5.2 du Règlement financier, qui stipule que les contributions doivent faire l'objet d'ajustements en fonction des recettes accessoires prévues, jusqu'à ce qu'un excédent en espèces apparaisse au Fonds général et soit réparti entre les États Membres, conformément à l'alinéa b) de l'article 6.1 du Règlement financier. Comme l'a noté le Conseil, une telle mesure ne créerait pas de précédent au sein du système des Nations Unies, puisqu'à l'OIT et à l'UNESCO, les États Membres financent intégralement le budget.

203. Un projet de résolution allant dans ce sens est soumis à la Conférence, pour examen.

Projet de résolution soumis à la Conférence pour adoption

Recettes accessoires

LA CONFÉRENCE,

Notant qu'à sa cent neuvième session (Rome, 9-13 mai), le Comité financier s'était à nouveau inquiété de l'aggravation du déficit accumulé du Fonds général et de la situation de trésorerie délicate de l'Organisation;

Notant, en particulier, qu'à cette même session, le Comité financier avait examiné la proposition du Directeur général selon laquelle aucune déduction ne devait être faite au titre des recettes accessoires lors de la mise en recouvrement des contributions des États Membres jusqu'au rétablissement de la situation financière et des liquidités de l'Organisation, afin de faire face aux difficultés de trésorerie du Fonds général, et était convenu de saisir le Conseil de cette proposition;

Notant en outre les délibérations de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, tenue le 11 mai 2005, lors de laquelle les participants ont pris connaissance des arguments sous-tendant la proposition du Directeur général visant à demander aux États Membres de verser leurs contributions courantes sans déduction des recettes accessoires;

Rappelant que le Conseil, à sa cent vingt-huitième session (Rome, 20-25 juin 2005), avait examiné la proposition qui lui avait été transmise par le Comité financier, tendant à ce que les États Membres règlent leurs contributions mises en recouvrement sans déduction des recettes accessoires, afin de faire face directement aux risques financiers liés aux difficultés de trésorerie de la FAO, et avait décidé d'attendre que des propositions plus précises soient formulées dans la version intégrale du PTB;

Rappelant également que le Conseil, à sa cent vingt-neuvième session (Rome, 16-18 novembre 2005), ...;

Décide, nonobstant l'alinéa a) de l'article 5.2 du Règlement financier, que dorénavant, aucune déduction ne doit être faite lors de la mise en recouvrement des contributions au titre des recettes accessoires prévues, jusqu'à ce qu'un excédent en espèces n'apparaisse au Fonds général.

Financement du budget

204. Le tableau ci-après présente, dans ses grandes lignes, le financement du budget 2006-07 pour les quatre scénarios envisagés, tel que demandé par le Conseil, y compris le scénario CR+²¹ traité dans le *Supplément*.

205. Indépendamment du Programme de travail 2006-07, la Conférence, à sa trente-deuxième session (2003), a traité du financement de l'amortissement de l'assurance-maladie après cessation de service dans la résolution sur les ouvertures de crédits. Elle a approuvé des contributions supplémentaires de 14,1 millions de dollars EU pour 2004-05.

²¹ Croissance réelle plus élevée (CR+)

206. Au titre de la méthode de mise en recouvrement fractionnée adoptée en vertu de la Résolution 11/2003 de la Conférence²², les contributions au budget sont dues en dollars EU et en euros, comme indiqué en grisé dans le tableau ci-après, 46 pour cent des contributions devant être versées en dollars EU et 54 pour cent en euros, au taux budgétaire fixé pour l'exercice 2006-07. Le Secrétariat a recommandé au Comité financier que le financement de l'amortissement de l'assurance-maladie après cessation de service décidé par les Membres soit effectué en dollars EU et en euros, dans la proportion recommandée dans l'Étude des actifs et des passifs, soit 40 pour cent en dollars EU et 60 pour cent en euros, au taux budgétaire fixé pour l'exercice biennal 2006-07.

207. Il est rappelé que les contributions fixées selon la méthode de mise en recouvrement fractionnée en euros et en dollars EU restent les mêmes, quelle que soit l'hypothèse de taux de change envisagée. Néanmoins, à titre informatif, les contributions figurant au tableau ci-après sont également exprimées en dollar EU, qui est la devise fonctionnelle utilisée par l'Organisation à des fins comptables. Pour 2006-07, un taux budgétaire de € 1 = 1,19 \$EU est proposé, soit le cours au comptant en vigueur au début du mois de juillet 2005, lorsque le PTB était parachevé. Le taux budgétaire adopté pour 2004-05 était également de € 1 = 1,19 \$EU.

Montant et financement du budget (sur la base de 1 euro = 1,19 \$EU)

	PTB 2006-07 CNZ	PTB 2006-07 CRZ	PTB 2006-07 CR	PTB 2006-07 CR+
Ouverture de crédits budgétaires (tous les montants sont en millions)				
Ouvertures des crédits approuvées pour 2004-05 (\$EU)	749,1	749,1	749,1	749,1
Variation de programme (\$EU)	(44,6)	0,0	30,9	69,9
Ouvertures de crédits aux coûts de 2004-05 (\$EU)	704,5	749,1	780,0	819,0
Hausse des coûts liés à la sécurité (\$EU)	0,0	10,6	10,6	10,6
Autres hausses des coûts (\$EU)	44,6	47,7	50,1	52,6
Ouvertures de crédits aux coûts de 2006-07 (\$EU)	749,1	807,4	840,7	882,2
Contributions dues en dollars EU (46 pour cent)	344,6	371,4	386,7	405,8
Contributions dues en euros (54 pour cent), calculées au taux budgétaire pour 2006-07 de 1 € = 1,19 \$ EU	339,9	366,4	381,5	400,3

Assurance-maladie après cessation de service (tous les montants sont en millions)

Financement de l'amortissement de l'assurance-maladie après cessation de service pour 2006-07 (\$EU)	14,1
Contributions relatives à l'assurance-maladie après cessation de service dues en dollars EU (40 pour cent)	5,6
Contributions relatives à l'assurance-maladie après cessation de service dues en euros (60 pour cent), calculées au taux budgétaire pour 2006-07 de 1 € = 1,19 \$ EU	7,1

Note: Pour un budget à croissance nominale zéro, les dépenses de l'Organisation liées à la sécurité sont financées au niveau du budget 2002-03 (soit 8,8 millions dollars EU).

²² Les résultats du mécanisme de mise en recouvrement fractionnée des contributions est décrit plus en détail dans le document C 2005/16.

Projet de résolution soumis à la Conférence pour adoption

Ouvertures de crédits 2006-07

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général,

1. Approuve une ouverture nette de crédits d'un montant total de 840 725 000 dollars EU pour l'exercice 2006-07 et approuve le Programme de travail et budget proposé par le Directeur général pour 2006-07, comme suit;

- a. Des crédits budgétaires sont ouverts pour les objets suivants:

	\$EU
Chapitre 1: Politique et direction générales	65 036 000
Chapitre 2: Programmes techniques et économiques	368 235 000
Chapitre 3: Coopération et partenariats	163 675 000
Chapitre 4: Programme de coopération technique	109 486 000
Chapitre 5: Services de soutien	60 945 000
Chapitre 6: Charges communes	43 469 000
Chapitre 7: Imprévus	600 000
Chapitre 8: Dépenses d'équipement	8 835 000
Chapitre 9: Dépenses de sécurité	20 444 000
<u>Ouverture totale de crédits (chiffre net)</u>	840 725 000
Chapitre 10: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	86 043 000
<u>Ouverture totale de crédits (chiffre brut)</u>	926 768 000

- b. Les crédits budgétaires (chiffre brut) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, plus un montant de 14 100 000 dollars EU destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service, seront couverts par les contributions des États Membres, ce qui ramènera les contributions dues par les États Membres à 940 868 000 dollars EU.
- c. Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, il sera déduit de sa quote-part le montant figurant à son crédit au Fonds de péréquation des impôts, à condition que le crédit d'un État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires soit diminué du montant estimatif que la FAO devra rembourser à ce titre aux fonctionnaires intéressés. Un montant provisionnel de 5 900 000 dollars EU a été retenu à cette fin.
- d. Les contributions dues par les États Membres en 2006 et 2007 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa trente-troisième session. Déduction faite des sommes portées au crédit des États Membres au Fonds de péréquation des impôts, les montants nets payables s'élèvent au total à 860 725 000 dollars EU.
- e. Les contributions seront fixées en dollars EU et en euros, à raison de 398 274 000 dollars EU et 388 615 000 euros, soit 46 pour cent en dollars EU et 54 pour cent en euros pour les ouvertures de crédits budgétaires et 40 pour cent en dollars EU et 60 pour cent en euros pour l'assurance-maladie après cessation de service.
- f. Les ouvertures de crédits ci-dessus sont calculées au taux de 1 € = 1,19 \$EU.

VUE D'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS

Approche suivie pour la définition des priorités

208. L'approche générale suivie pour la planification et la gestion globales des ressources du Programme ordinaire prévoit essentiellement un examen approfondi dans trois domaines:

- la recherche de gains d'efficacité, d'un recouvrement amélioré des coûts et d'une productivité accrue en ce qui concerne l'exécution des programmes dans l'ensemble de l'Organisation, comme indiqué plus haut dans la section correspondante;
- les possibilités de réduire au minimum le coût de l'exécution des programmes non techniques, notamment en matière de politique générale, de gouvernance, d'administration et de services communs. Les principes de gestion axée sur les résultats ont été appliqués pour la première fois aux programmes non techniques et à la coopération technique dans le Plan à moyen terme (PMT) 2006-11 et sont pris en compte dans le présent PTB. De même, la discipline d'autoévaluation qui est progressivement appliquée à ces programmes permet de mieux identifier les possibilités d'ajustement des programmes et des ressources; et
- en ce qui concerne les activités techniques et économiques, la formulation des priorités fait l'objet d'un effort majeur dès l'élaboration du PMT. Dans ce cadre, l'analyse des critères est utilisée pour déterminer le degré de priorité à accorder aux entités de programmes qui contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques.

209. Indépendamment du scénario, les trois critères appartenant au premier de ces trois domaines sont les plus utiles aux fins du processus d'affectation des ressources. Sur la base des scores obtenus pour chaque critère, les entités et les affectations de ressources correspondantes ont fait l'objet d'un examen critique au moment de la préparation du Plan à moyen terme. Les propositions du PTB reflètent au plus près l'équilibre fondamental exprimé par le PMT. Même si l'exercice est plus aisé dans un contexte de croissance réelle, il a néanmoins été tenté à partir des contraintes d'un budget de croissance réelle zéro (CRZ) ou de croissance nominale zéro (CNZ).

210. Quatre autres facteurs plus spécifiques ont été pris en compte par les responsables, les départements et les bureaux pour formuler certaines modifications par rapport aux lignes d'action fondamentales et aux affectations de chaque programme et entité compte tenu des divers scénarios, tout en reconnaissant que l'environnement extérieur est en évolution rapide.

- les orientations fournies par le Conseil et ses comités – Comités financier, du programme, de l'agriculture, des pêches, des forêts, des produits, de la sécurité alimentaire – qui reflètent les priorités exprimées par les Membres en matière de programmes et d'affectations de ressources;
- les priorités régionales telles que définies par les Conférences régionales et reflétées par les affectations aux principaux domaines de travail des bureaux décentralisés;
- l'identification des activités qui pourraient être nettement réduites voire supprimées afin de limiter le morcellement du programme et de résoudre les problèmes de masse critique, en attirant l'attention sur les répercussions possibles; et
- le cas échéant, l'utilisation des résultats de récentes évaluations indépendantes des programmes et des stratégies ainsi que des autoévaluations pour décider de l'avenir de chaque entité.

211. En élaborant le scénario de croissance nominale zéro, marqué par une diminution importante des ressources par rapport à la croissance réelle zéro, trois niveaux de priorités ont été identifiés pour les entités de programme. Ils ont permis d'élaborer des objectifs globaux de réduction des ressources par grand programme:

- les priorités absolues considérées comme totalement protégées, c'est-à-dire comportant le maintien des allocations à leur niveau actuel; elles portent sur un nombre restreint de domaines pour lesquels il existe des engagements à l'égard de tiers;

- les domaines hautement prioritaires auxquels sont généralement attribuées des notes élevées selon les critères de définition des priorités rentrant dans la première catégorie, et qui bénéficient d'une protection partielle. Il convient de noter que le Programme de coopération technique (PCT) n'est qu'en partie protégé, bien que sa part des ouvertures de crédits totales soit passée à 14 pour cent; et
- les autres domaines prioritaires, c'est-à-dire ceux qui sont appelés à faire l'objet de réductions budgétaires plus importantes que le groupe précédent.

Définition et impact des différents scénarios de ressources

Définitions

212. À sa cent vingt-huitième session en juin 2005, après avoir examiné le Sommaire de Programme de travail et budget (SPTB), le Conseil a déclaré attendre avec intérêt les propositions de la version intégrale du PTB sur la croissance réelle zéro (CRZ), la croissance réelle (CR), la croissance réelle plus élevée (CR+) et la croissance nominale zéro (CNZ). Le scénario de CR+ et les propositions de réforme s'y rapportant sont exposés dans le *Supplément séparé*.

213. L'approche de l'Organisation en matière de planification et de gestion globales des ressources du Programme ordinaire, telle que décrite dans la section précédente, est appliquée aux quatre scénarios de ressources et a servi pour élaborer les propositions relatives aux affectations budgétaires et aux programmes. Dans cette optique, les gestionnaires ont tenu compte des gains d'efficacité potentiels et appliqué les critères de définition des priorités fixés tout en se concentrant sur les lignes d'action fondamentales et les résultats escomptés approuvés dans le Plan à moyen terme (PMT) 2006-11, et plus particulièrement sur son premier exercice biennal, pour l'ensemble de l'Organisation.

214. Avant de présenter le résumé des incidences sur les programmes, les scénarios de ressources sont définis comme suit, avec une brève justification des montants totaux de ressources.

Croissance réelle zéro

215. La croissance réelle zéro est le niveau budgétaire nécessaire au maintien du pouvoir d'achat des programmes de l'Organisation, c'est-à-dire qui couvre le montant estimé de l'augmentation des coûts. Le scénario de croissance réelle zéro sert de base aux autres scénarios. Comme d'autres organisations du système des Nations Unies, la FAO a été confrontée à une forte augmentation des coûts de sécurité (tant pour le personnel que pour les locaux) après les événements du 11 septembre 2001. Pour l'exercice 2006-07, les besoins relatifs à la sécurité s'élèvent à 19,4 millions de dollars EU, comme indiqué plus haut dans la section consacrée au *Dispositif pour les dépenses de sécurité*. Le supplément de dépenses calculé depuis la préparation du PTB 2002-03 a atteint un montant de 10,6 millions de dollars EU par exercice biennal. Pourtant, pendant cette période d'augmentation substantielle des coûts liés à la sécurité, le budget de l'Organisation a subi une diminution importante en termes réels, et plus particulièrement en 2004-05. La conséquence inévitable est que jusqu'à présent, l'accroissement des coûts de sécurité a été financé au détriment des programmes essentiels de l'Organisation.

216. Pendant les délibérations des organes directeurs au sujet du SPTB 2006-07, de nombreux Membres ont demandé que les activités fondamentales de l'Organisation soient protégées face à l'augmentation des coûts de sécurité. En conséquence, le Directeur général propose que dans le cadre du nouveau Chapitre 9: *Dépenses de sécurité*, 8,8 millions de dollars EU soient prélevés sur diverses provisions pour dépenses de sécurité inscrites au PTB 2002-03 et que les 10,6 millions de dollars EU restants soient financés comme une augmentation exceptionnelle des coûts de sécurité imposée à l'Organisation. Cette approche reconnaît que les Membres ont la responsabilité collective de fournir les ressources nécessaires pour un environnement de travail sûr. En outre, les ouvertures de crédits distinctes, destinées à couvrir les augmentations de coûts de sécurité, sont devenues courantes dans d'autres organisations du système des Nations Unies, telles que l'ONU et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

217. Par conséquent, la proposition de budget à croissance réelle zéro est ajustée à la hausse de 10,6 millions de dollars EU par rapport au budget net actuel de 749,1 millions de dollars EU afin de restaurer le pouvoir d'achat des principaux programmes de l'Organisation. Cet ajustement sert à: 1) corriger le sous-financement (4,8 millions de dollars EU) – dû à l'absorption des coûts supplémentaires de sécurité – qui touche le réseau des Représentants permanents de la FAO, les politiques générales et les services communs; 2) fournir des ressources supplémentaires (1,4 million de dollars EU) pour des domaines prioritaires, notamment le droit à l'alimentation, le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et un appui centralisé aux activités interdisciplinaires; et 4) augmenter la provision ordinaire au titre des Dépenses d'équipement, y compris le projet de système de gestion des ressources humaines (SGRH) (4,5 millions de dollars EU).

Croissance réelle

218. Les propositions de croissance réelle du Directeur général maintiennent un niveau absolu de croissance réelle de 30,9 millions de dollars EU avant augmentation de coûts, tel que proposé dans le SPTB. Par rapport à la croissance réelle zéro, la hausse est de 2,4 pour cent en 2006 et de 2,5 pour cent en 2007, ce qui correspond à la croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) escomptée chez les principaux bailleurs de fonds.

219. Le PMT 2006-11, qui prévoyait une augmentation budgétaire de 22,9 millions de dollars EU pour 2006-07, a servi de point de départ à la préparation du scénario de croissance réelle pour 2006-07, puisque le Conseil en avait approuvé les orientations à sa cent vingt-septième session en novembre 2004.

220. Sur les 8 millions de dollars EU dégagés en supplément par rapport au PMT, 3,5 millions de dollars EU seraient affectés au renforcement des capacités nécessaires à l'application des systèmes réglementaires internationaux, 0,4 million de dollars EU à la fourniture de financements supplémentaires catalytiques pour l'autoévaluation au titre du Chapitre 1 tandis que 4,1 millions de dollars EU seraient alloués au Chapitre 8: *Dépenses d'équipement* (voir le *tableau 2 du Budget-Programme*).

Croissance réelle plus élevée

221. Le scénario de croissance réelle plus élevée comporterait un taux de croissance biennal global de 9,25 pour cent, selon la demande expresse du Conseil. Cela correspond à une hausse nette du budget en sus de la croissance réelle zéro de 70 millions de dollars EU avant augmentations de coûts. Il serait donc possible d'allouer des ressources supplémentaires pour un montant de 39 millions de dollars EU par rapport au scénario de croissance réelle, que des Membres ont jugé insuffisant par rapport aux besoins des pays, en particulier pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ce scénario est exposé dans le *Supplément* au présent document principal.

Croissance nominale zéro

222. Le scénario de croissance nominale zéro envisage un programme de travail pour lequel le montant nominal des ouvertures nettes de crédits prévu pour le prochain exercice biennal est identique à celui des crédits ouverts pour 2004-05, soit 749,1 millions de dollars EU. Ce montant, qui servira à exécuter le programme de travail de 2006-07 en continuant d'appliquer la mise en recouvrement fractionnée des contributions approuvée lors de la dernière Conférence, signifie donc que les augmentations de coûts estimées (voir la section *Augmentations de coûts*) doivent être « absorbées » par l'Organisation, ce qui correspond à une réduction réelle des ressources d'environ 44,6 millions de dollars EU, soit 6,3 pour cent. Dans ce scénario, le montant alloué aux dépenses de sécurité n'est pas modifié par rapport au budget 2002-03 (8,8 millions de dollars EU). Le financement des dépenses de sécurité non inscrites au budget, dont le montant est estimé à 10,6 millions de dollars EU, serait laissé à l'appréciation des Membres.

Incidences des scénarios

223. L'*Annexe I* décrit, par chapitre et par grand programme s'il y a lieu, les principales lignes d'action dans le cadre d'un scénario de croissance réelle zéro, les activités supplémentaires qu'autoriseraient le scénario de croissance réelle et l'incidence d'une croissance nominale zéro. Comme il est noté ci-dessus, les domaines de révision à la hausse ou à la baisse, et les affectations de

ressources qui en résulteront, sont fondés sur l'application des critères de fixation des priorités et de facteurs plus spécifiques, notamment les indications données par les organes directeurs, les priorités régionales (telles que décrites à l'*Annexe II*), les résultats des évaluations et des efforts visant à limiter le morcellement dans un environnement extérieur en rapide évolution. Les incidences relatives à chacun des scénarios sont résumées ci-dessous.

Croissance réelle zéro – principales lignes d'action

224. Les crédits budgétaires alloués à chaque programme dans le cadre de l'exercice biennal actuel ont servi de point de départ pour l'établissement du montant total des ressources pour 2006-07. Les montants ont été ajustés pour tenir compte des sous-financements structurels découlant de la réduction de 51,2 millions de dollars EU en termes réels, imposée dans le budget 2004-05 et des hautes priorités exprimées dans le domaine des dépenses d'équipement. Les ajustements ont porté notamment sur la réaffectation de ressources à la Division des finances (AFF) et à la Division de l'assistance en matière de politiques (TCA), demandées par les organes directeurs en 2004.

225. Afin d'assurer la cohérence entre les résultats escomptés du programme, définis dans le PMT 2006-11 (tel qu'approuvé par le Conseil), et les propositions du PTB, seuls quelques ajustements ont été proposés concernant la structure des programmes.

- L'autoévaluation a été introduite en 2004 en tant qu'outil important à l'appui de l'apprentissage et de la prise de décisions concernant les entités de programme individuelles. Une nouvelle entité de programme gérée centralement au titre du Programme 1.2.2: *Évaluation* est proposée pour identifier et fournir des financements catalytiques aux unités qui réalisent des autoévaluations;
- Dans le cadre du Grand Programme 2.1: *Production agricole et systèmes de soutien*, le soutien au Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sera fourni par une nouvelle unité au sein du Programme 2.1.2: *Cultures* dès que la première réunion de l'organe directeur du Traité aura eu lieu pendant l'exercice biennal;
- Dans le cadre du Grand Programme 2.2: *Politiques et développement alimentaires et agricoles*, une nouvelle entité de programme est créée dans le cadre de la suite à donner aux directives volontaires à l'appui de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- Dans le cadre du Grand Programme 2.5: *Contributions au développement durable et programmes spéciaux*, les activités de deux entités relatives à l'éducation et à la vulgarisation sont transférées du Programme 2.5.1 aux Programmes 2.5.2 et 2.5.3;
- Afin de souligner le recentrage sur les pays des activités de la FAO en matière d'assistance aux politiques et de réduire le morcellement des programmes, plusieurs entités relevant du Grand Programme 3.1: *Assistance aux politiques* ont été fusionnées et restructurées.

226. En ce qui concerne le Chapitre 1: *Politiques et direction générales*, aucun changement majeur n'est à signaler sauf quelques ajustements de ressources entre les programmes du Grand Programme 1.1: *Organes directeurs* et les ajustements mentionnés ci-dessus, visant à corriger un sous-financement structurel au sein du Grand Programme 1.2: *Direction et planification*, ainsi que 0,4 million de dollars EU à l'appui des autoévaluations au titre du Programme 1.2.2: *Évaluation*.

227. Le Grand Programme 2.1: *Production agricole et systèmes de soutien*, continuera d'accorder la priorité à l'appui des processus de fixation de normes et à l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires appropriés dans des domaines tels que les ressources phytogénétiques et zoogénétiques, les biotechnologies, la prévention des risques biologiques, la santé animale et d'apporter une assistance en matière de développement durable et de gestion des ressources naturelles, en particulier l'eau. Les travaux sur les techniques de conservation de l'humidité des sols dans les zones d'agriculture pluviale, l'atténuation des effets des catastrophes par des mesures de maîtrise de l'engorgement et de la salinité des terres et de restauration des sols, et les contributions aux études et aux tribunes importantes, ainsi que la mécanisation agricole seront moins accentués et les activités relatives aux réseaux de semences et à la maîtrise des plantes adventices seront réduites.

228. L'enveloppe budgétaire du Programme 2.1.2: *Cultures* est augmentée de près de 1 million de dollars EU pour les activités liées au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris son Secrétariat, à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et aux avis scientifiques au Codex, grâce à des transferts à partir d'autres programmes. Le programme EMPRES élargirait les travaux actuellement centrés sur le criquet pèlerin à d'autres ravageurs et maladies transfrontières des plantes. Le Programme 2.1.3: *Élevage* renforcera le travail sur les systèmes nationaux de prévention et de gestion des maladies en accordant la priorité aux maladies animales transfrontières, notamment les zoonoses telles que la grippe aviaire, en particulier dans le contexte du Cadre mondial FAO/OIE de maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD) au titre d'EMPRES et par le biais de l'ECTAD²³. La première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques en 2007 constituera un événement majeur. Le financement catalytique pour appuyer le travail dans le cadre des domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) approuvés sera augmenté (entité 210S5).

229. Le Grand Programme 2.2: *Politiques et développement alimentaires et agricoles* continuera de jouer un rôle important de chef de file pour la collecte et la dissémination des informations, les études analytiques, les travaux en matière d'alerte rapide et l'assistance aux pays dans des domaines tels que: les normes du Codex et la sécurité sanitaire des aliments, l'amélioration de la nutrition, le commerce agricole et les produits. Le système statistique modernisé FAOSTAT, et sa version par pays CountryStat, entrera en fonction avec des méthodes et des outils de diffusion révisés. De même, les efforts entrepris pour améliorer l'accès aux ressources d'information de la FAO dans le cadre du WAICENT et assurer la cohérence des informations à caractère agricole seront poursuivis. Une consultation technique sur la gestion de l'information agricole (COAIM) sera rétablie pendant l'exercice biennal. La nouvelle entité de programme mentionnée ci-dessus au titre du Programme 2.2.0 pour la mise en œuvre des directives volontaires à l'appui de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale recevra une provision initiale de 0,5 million de dollars EU, financée par des virements à partir d'autres programmes.

230. Le Grand Programme 2.3: *Pêches* continuera de suivre la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, les plans d'action internationaux (PAI) approuvés par le Comité des pêches et d'autres instruments internationaux. L'accent sera mis principalement sur: les avis en matières de politiques à l'appui du développement responsable et durable des pêches et de l'aquaculture; la stratégie STF²⁴ récemment adoptée, le suivi des ressources, le soutien au développement de l'aquaculture, l'assistance aux communautés de pêcheurs artisanaux, la participation aux efforts internationaux de reconstruction dans les zones touchées par les tsunamis, et le renforcement des commissions régionales des pêches de la FAO. Aucun virement important entre programmes ne sera nécessaire.

231. Le Grand Programme 2.4: *Forêts* conservera, lui aussi, l'équilibre entre ses divers éléments qui touchent à d'importants aspects environnementaux, économiques et sociologiques de la gestion durable des forêts. Les principaux domaines d'action seront: le rôle de chef de file de la FAO dans le cadre du programme d'action forestier à l'échelle internationale, surtout par le biais du Partenariat sur les forêts, le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les incendies de forêts, l'assistance en matière de renforcement des capacités nationales et de programmes forestiers dans les pays, notamment le Mécanisme de financement des programmes forestiers nationaux, le soutien aux commissions régionales des forêts et la poursuite des activités d'analyse et de diffusion des informations, notamment des travaux statistiques et des évaluations des ressources forestières à l'échelle nationale et dans le monde.

²³ Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières.

²⁴ Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture

232. Dans le cadre du Grand Programme 2.5: *Contributions au développement durable et programmes spéciaux*, d'importants ajustements ont eu lieu entre programmes, par un virement du Programme 2.5.1 (7,1 millions de dollars EU) aux Programmes 2.5.2 (4,7 millions de dollars EU) et 2.5.3 (2,4 millions de dollars EU) dans un souci de recentrage et de rationalisation. Le Grand Programme continuera d'assurer le rôle de chef de file de la FAO en matière de suivi du Sommet mondial du développement durable, et dirigera les efforts déployés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'agriculture et du développement rural durables, de la parité hommes-femmes et du VIH/SIDA. Il poursuivra l'assistance dans des domaines tels que: la communication en faveur du développement, l'éducation, la formation, les régimes fonciers, les bioénergies, les infrastructures liées aux données géospatiales et les conventions multilatérales relatives à l'environnement. Il continuera de contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la recherche et des technologies et à une étroite collaboration avec les systèmes régionaux et internationaux de recherche agricole, à travers les Secrétariats du Conseil scientifique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et du Forum mondial de la recherche agricole (FMRA). L'affectation prévue pour le Programme spéciale pour la sécurité alimentaire (2.5.6) au titre du budget ordinaire conservera son rôle de financement catalyseur à l'appui de l'expansion rapide du programme.

233. En ce qui concerne le Chapitre 3: *Coopération et partenariats*, les montants exceptionnellement élevés qui ont été supprimés dans l'actuel budget au détriment des équipes décentralisées de la Division de l'assistance aux politiques (TCA) au titre du Grand Programme 3.1, seront partiellement rétablis (1,3 million de dollars EU). Le Centre d'investissement (TCI) devrait continuer à collaborer étroitement avec ses partenaires internationaux et nationaux pour encourager les investissements en faveur de l'agriculture et du développement rural (Grand Programme 3.2). L'augmentation (de 0,38 million de dollars) de la faible part du Programme ordinaire consacrée au Programme 3.3.3 a pour but de renforcer les capacités de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) dans le domaine des programmes de redressement, tandis que les mesures d'ajustement de la compensation due à l'Organisation pour l'exécution des projets d'urgence financés par des fonds extrabudgétaires viseront à garantir un remboursement adéquat des coûts encourus par la FAO. Des ressources sont aussi partiellement rétablies (2,5 millions de dollars EU) pour le Grand Programme 3.4 afin de résoudre partiellement le sous-financement structurel du réseau des Représentants de la FAO. Sans cette correction, les ressources resteraient bien inférieures aux coûts d'un suivi efficace de l'Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO. Les ajustements de programmes permettront entre autres à la FAO de satisfaire plus largement les demandes de conseils en matière de politiques et de stratégies et de développer plus efficacement les programmes de terrain. La FAO assurera en même temps des liens étroits avec les plans de développement nationaux, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le PNUAD²⁵.

234. Dans le cadre du Chapitre 4, le Programme de coopération technique répondra aux demandes spécifiques des Membres avec plus d'attention et assurera une plus forte intégration à d'autres processus au niveau national. Les décisions des organes directeurs quant à l'orientation future du PCT, en particulier son recentrage sur les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation, les objectifs du Millénaire pour le développement et les mesures destinées à rationaliser les opérations du PCT, avec des pouvoirs accrus aux bureaux de pays, seront progressivement mises en œuvre.

235. Les ajustements budgétaires au titre du Chapitre 5: *Services de soutien* et du Chapitre 6: *Charges communes* comprennent le rétablissement d'une partie des ressources (0,67 million de dollars EU) au profit de la Division des finances (AFF), selon les recommandations du Comité financier, et l'affectation de ressources supplémentaires (1,7 million de dollars EU) pour les services communs afin de corriger partiellement le sous-financement de la maintenance des infrastructures.

236. Chapitre 8: *Dépenses d'équipement* – il est rappelé que la Résolution 10/2003 de la Conférence a créé un compte pour les dépenses d'équipement ainsi qu'un nouveau chapitre dans le PTB (le Chapitre 8) aux fins de définition et d'autorisation des dépenses d'équipement pour la période biennale correspondante. Les propositions au titre du Chapitre 8 s'élèvent à un peu plus de 9 millions

²⁵ Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

de dollars EU et incluent les domaines suivants: développement des systèmes d'information administrative, en particulier le projet de système de gestion des ressources humaines (SGRH); acquisition de matériel et de logiciel pour les applications administratives; équipements pour les services de téléphonie et les salles de réunion.

237. Chapitre 9: *Dépenses de sécurité* – dans le cadre du Dispositif pour les dépenses de sécurité proposé, le nouveau Chapitre 9 définirait les affectations et dépenses pour la sécurité du personnel et des avoirs au siège et sur le terrain. Le chapitre comprend deux grands programmes: le Grand Programme 9.1 qui couvre la sécurité au siège, notamment la coordination avec les autorités gouvernementales en matière de sécurité et le Grand Programme 9.2 couvrant la sécurité sur le terrain, y compris la participation active de la FAO aux programmes centralement gérés du système de gestion des mesures de sécurité des Nations Unies ainsi qu'aux équipes de gestion de la sécurité dans les pays.

Impact de la croissance réelle

238. Dans le cadre du Chapitre 1, un financement catalytique supplémentaire de 0,4 million de dollars EU par rapport au scénario de croissance réelle zéro est fourni pour l'autoévaluation au titre du Programme 1.2.2.

239. Dans le cadre du Grand Programme 2.1, la croissance réelle permettrait en particulier de renforcer:

- les activités effectuées dans le cadre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vue de renforcer les capacités régionales et nationales, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA);
- un soutien central catalyseur aux Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI);
- l'efficacité d'emploi et la conservation de l'eau en agriculture (par exemple les techniques de maîtrise de l'eau, la gestion et la modernisation des systèmes d'irrigation au niveau de l'exploitation);
- la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), en accélérant les programmes pour l'harmonisation et la fixation de normes et les programmes d'assistance technique;
- les travaux sur certains aspects fondamentaux de la production et de la santé animales (par exemple, la gestion et l'évaluation des risques liés aux maladies et à l'environnement, le Système mondial d'alerte rapide sur les maladies transfrontières, les politiques concernant l'élevage en faveur des pauvres);
- le soutien aux mesures institutionnelles et aux politiques concernant l'offre de services commerciaux par le secteur privé, le développement de l'agro-alimentaire et l'innovation dans le domaine agro-industriel;
- les applications pratiques élaborées par la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (AGE) pour résoudre des problèmes particuliers touchant au développement.

240. Dans le cadre du Grand Programme 2.2, les conditions de la croissance réelle faciliteraient entre autres:

- la conception de Systèmes nationaux d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) qui traitent spécifiquement de questions institutionnelles;
- la capacité de diffusion des informations par le Secrétariat du Codex et le renforcement des capacités dans les pays engagés dans les activités du Codex;
- l'accès des pays à la version modernisée de la base de données statistiques FAOSTAT par le biais de CountryStat;
- la mise au point d'outils d'accès plus efficaces à WAICENT pour les Membres;
- la mise en place de méthodologies efficaces d'évaluation des cultures et des approvisionnements alimentaires;

- l'amélioration de l'assistance aux pays dans le domaine de la mise en œuvre des accords commerciaux.
241. Dans le cadre du Grand Programme 2.3, les principaux avantages de la croissance réelle seraient:
- l'amélioration de l'information sur les pêches (la « Stratégie STP »);
 - l'amélioration de la surveillance des ressources marines mondiales et de leurs écosystèmes;
 - le renforcement des capacités en matière de développement de la pêche artisanale.
242. Dans le cadre du Grand Programme 2.4, la croissance réelle faciliterait:
- la conversion de concepts convenus de gestion durable des forêts en actions sur le terrain et le partage des enseignements s'y rapportant;
 - l'expansion des services consultatifs liés au Protocole de Kyoto;
 - l'élaboration d'études sur les forêts et la foresterie à l'horizon 2030;
 - la capacité de répondre à la forte demande en matière de politiques forestières et d'arrangements institutionnels à l'échelon national.
243. En ce qui concerne le Grand Programme 2.5, la croissance réelle permettrait de:
- renforcer les activités normatives et d'assistance aux politiques relatives à l'impact du virus VIH/SIDA et d'autres maladies sur la sécurité des ménages et l'insécurité alimentaire;
 - renforcer les capacités des décideurs à concevoir et mettre en œuvre les politiques et les bonnes pratiques pour l'agriculture et le développement rural durables (ADRD);
 - augmenter les crédits du Programme ordinaire à l'appui du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA).
244. Dans le cadre du Chapitre 3, la croissance réelle permettrait principalement:
- d'aider les pays à s'adapter aux nouveaux traités, aux mécanismes d'intégration régionale et aux défis posés par la mondialisation;
 - de rétablir au sein du Centre d'investissement (TCI) un niveau de coopération satisfaisant avec les institutions financières partenaires autres que la Banque mondiale;
 - d'améliorer la réactivité des représentants de la FAO et leur capacité à fournir plus durablement des services consultatifs.
245. Dans le cadre du Chapitre 4, l'augmentation nette de 4,1 millions de dollars EU consentie par la croissance réelle augmenterait visiblement la capacité du Programme de coopération technique (PCT) à satisfaire aux demandes des pays, y compris pour les urgences.
246. Dans le cadre du Chapitre 5, le financement de la croissance réelle serait utilisé pour accélérer la mise en œuvre par la Division de la gestion des ressources humaines (AFH) du Plan d'action pour la valorisation des ressources humaines.
247. Les crédits du Chapitre 8: *Dépenses d'équipement* seraient augmentés de 4,1 millions de dollars EU pour couvrir les dépenses liées au Système de gestion des ressources humaines (SGRH) et autres dépenses d'équipement.

Impact de la croissance nominale zéro

248. Les 51,2 millions de dollars EU (soit 6,4 pour cent) correspondant à la baisse réelle des crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2004-05 ont entraîné des coupes plus importantes que l'absorption normale des coûts pour le scénario de croissance nominale zéro. Plusieurs secteurs du Programme de travail de l'Organisation se sont ainsi trouvés gravement sous-financés. Le scénario de croissance nominale zéro pourrait, à nouveau, nécessiter la suppression de quelque 200 postes en 2006-07. Même en supposant que cette mesure puisse être prise immédiatement après les 232 suppressions de postes requises pour 2004-05, des coûts supplémentaires de réaffectation ou de cessation de service du personnel, provisoirement estimés à près de 10 millions de dollars EU, n'ont pas été absorbés dans les propositions de croissance nominale zéro. En outre, ces dernières entraînent un déficit de 10,6 millions de dollars EU sur la totalité des besoins en matière de sécurité du personnel et des locaux.

249. Au Chapitre 1, bien que les coûts soient essentiellement fixes, il faudrait réduire les crédits affectés aux dépenses de personnel et hors personnel dans plusieurs bureaux (Bureau de l'inspecteur général, Bureau juridique, Bureau du programme, du budget et de l'évaluation), ce qui limiterait le soutien aux structures de direction et à la gestion centrée sur les résultats et mettrait en péril les structures de responsabilisation, de contrôle et de gouvernance.

250. Sur le Grand Programme 2.1, les effets seraient les suivants:

- la mise en œuvre retardée du programme de travail de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA);
- la réduction des activités relatives à la dégradation, la conservation et la fertilité des sols, et à la gestion des nutriments;
- la suppression du soutien au réseau international des collections *ex-situ* de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- En dépit d'un financement supérieur à celui de l'exercice biennal actuel pour les travaux liés à la CIPV, par rapport à la proposition de croissance réelle zéro, la participation des pays en développement aux travaux relatifs à l'établissement des normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux serait moindre et les activités de diffusion liées à la CIPV (systèmes d'information et assistance technique) seraient limitées;
- la diminution du soutien aux pays dans les domaines de la protection intégrée, de la gestion des pesticides, de l'amélioration des cultures et de la biotechnologie;
- des retards dans la mise au point de l'Atlas mondial de la production et de la santé animales (GLiPHA) et dans la création de plateformes de négociations relatives aux politiques régionales et nationales en matière d'élevage;
- un engagement moindre dans l'élaboration de bonnes pratiques visant à maîtriser les maladies d'origine alimentaire et de nouvelles mesures de lutte contre les zoonoses, ainsi qu'un soutien plus limité au Programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA);
- le travail de conception d'une stratégie d'alerte rapide et de lutte préventive contre les maladies ainsi que la mise en œuvre de celle-ci dans le cadre d'EMPRES dépendraient entièrement d'un financement extrabudgétaire;
- la suppression de l'assistance technique et des systèmes d'information relatifs à l'énergie et à la mécanisation rurales, et de l'aide directe apportée pour améliorer les capacités commerciales des organisations d'exploitants agricoles;
- la réduction des activités de conseils en matière de politique générale et institutionnelle liées à l'agro-industrie, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et aux exploitations agricoles commerciales;
- la réduction des prestations de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture dans les domaines de l'utilisation des techniques de stérilisation pour lutter contre la mouche des fruits, de la caractérisation moléculaire des ressources génétiques animales, et de la santé publique vétérinaire.

251. Parmi les effets négatifs les plus marquants du scénario de croissance nominale zéro sur le Grand Programme 2.2, citons en particulier:

- le besoin de réduire la structure, la durée et la documentation des réunions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale;
- la révision en baisse des objectifs des systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) se traduisant par la réduction des activités de collecte et d'analyse de données statistiques, de l'assistance technique aux pays, et des travaux sur l'évaluation nutritionnelle et les profils nutritionnels par pays;
- la suppression de nouvelles entités proposées dans le PMT, ce qui amoindrirait la capacité d'analyse de la FAO dans des contextes extérieurs en évolution rapide;
- des coupes claires dans les activités liées à la composition alimentaire, moins de publications, d'ateliers de renforcement des capacités et de formation en matière de nutrition;
- tandis qu'une protection relative a été maintenue pour le Codex et les activités connexes, il faudrait supprimer six sessions des Comités régionaux de coordination FAO/OMS;

- l'annulation des travaux sur les statistiques liées à l'environnement, au revenu et à l'investissement, les retards dans l'élaboration d'autres indicateurs de mesure de la sécurité alimentaire, l'accès d'un nombre inférieur de nouveaux pays au système CountryStat;
- un frein à l'élaboration du système WAICENT et du programme visant à combler le fossé numérique en milieu rural;
- la réduction des dépenses liées à la promotion et à la diffusion des rapports sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) ainsi que d'autres études analytiques, qui fournissent la base des Études prospectives mondiales concernant l'alimentation et l'agriculture;
- la baisse du nombre de projets formulés et soumis au Fonds commun pour les produits de base, et du nombre de documents et d'analyses fournis aux Groupes intergouvernementaux.

252. En ce qui concerne le Grand Programme 2.3, le scénario de croissance nominale zéro aurait une incidence négative sur la qualité des données et la rapidité des réponses aux demandes d'information. Les travaux sur les statistiques relatives aux flottilles de pêche seraient annulés, mettant en péril le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche. D'autres domaines auraient à subir des coupes budgétaires, notamment l'identification et le catalogage des espèces commerciales de poisson, l'évaluation et la surveillance des ressources halieutiques marines mondiales, les directives sur les évaluations des ressources halieutiques et la gestion de la pêche, les réunions et ateliers pour la promotion de l'agriculture durable, la projection de la consommation mondiale de poisson d'ici 2020, les réunions et publications techniques, le soutien aux organes régionaux des pêches.

253. En ce qui concerne le Grand Programme 2.4, la croissance nominale zéro conduirait à une nette réduction des activités dans les pays à faible couvert forestier et les rendrait, pour la plupart, dépendantes de financements extrabudgétaires. Le soutien apporté à la lutte contre la désertification et à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse (CCD) devrait être considérablement réduit. Un organe statutaire, *Silva Mediterranea*, pourrait être supprimé. Une croissance nominale zéro imposerait la réduction de l'appui aux pays en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêt, et aux réseaux sur la lutte contre les feux de forêt. Il ne serait pas possible de commencer de nouvelles études prospectives régionales sur les forêts et d'actualiser les précédentes. Les travaux effectués sur le commerce des produits forestiers et l'environnement seraient supprimés. Les activités prévues pour pallier les carences dues au VIH/SIDA des institutions chargées du secteur forestier, notamment en Afrique, seraient interrompues. L'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts et aux autres dispositifs internationaux pour la gestion des forêts serait moindre.

254. S'agissant du Grand Programme 2.5, une croissance nominale zéro supposerait des réductions touchant les activités suivantes:

- l'appui aux accords internationaux en matière d'environnement et la promotion de la planification et de la gestion intégrées de l'environnement;
- l'amélioration technique des systèmes d'information géographique (SIG) et de collecte des données de télédétection pour les systèmes d'alerte rapide;
- l'assistance technique et le renforcement des capacités dans les domaines de la biotechnologie et de la prévention des risques biologiques;
- l'appui aux réseaux reliant les organismes de recherche nationaux et les parties prenantes;
- la suite à donner à la Table ronde des Nations Unies sur la communication pour le développement et au prochain Congrès mondial sur la communication pour le développement;
- les services de conseil en matière de politiques et d'assistance technique aux pays dans le contexte de l'initiative sur l'éducation de la population rurale;
- la documentation normative et les méthodologies visant à renforcer les systèmes nationaux de vulgarisation agricole, y compris la capacité de vulgarisation relative à la prévention et l'atténuation du VIH/SIDA;

- le soutien aux politiques et aux pratiques liées à l'agriculture et au développement rural durables, rendant ainsi les activités les concernant virtuellement dépendantes de ressources extrabudgétaires;
- l'appui du Siège au Réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire;
- le soutien à la croissance des activités liées au Programme spécial sur la sécurité alimentaire (PSSA) et à la coopération Sud-Sud;
- le soutien financier de la FAO au Conseil scientifique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et son Secrétariat, et l'assistance technique aux systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA).

255. Dans le cadre du Chapitre 3, une croissance nominale zéro provoquerait de nouvelles suppressions d'emplois consacrés à l'assistance aux politiques dans les régions, et aurait une incidence sur la capacité de la FAO d'aider à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et sur la capacité de l'Organisation d'évaluer les possibilités de développement du programme de terrain. La coopération avec d'autres institutions financières que la Banque mondiale serait réduite de près de 25 pour cent par rapport au niveau actuel d'activités du Programme de soutien à l'investissement. La préparation de rapports sur l'efficacité du Programme de terrain et la capacité de traiter les problèmes liés aux opérations du Programme de terrain seraient amoindries. La coordination des activités liées à la coopération avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile et avec le secteur privé, ainsi que le programme de coopération décentralisée pourraient également être touchés.

256. Toutefois, dans le cadre du Grand Programme 3.4, un gros effort est déployé pour réduire au minimum l'impact négatif de la croissance nominale zéro sur le réseau des bureaux de pays. À cet effet, le traitement préférentiel accordé au PCT au titre du Chapitre 4 est modifié en s'écartant de la protection intégrale prévue dans le SPTB et en visant, avec ce scénario, à maintenir sa part du budget total à 14 pour cent dans la version intégrale du PTB.

257. Dans le cadre du Chapitre 5, le Département des affaires générales et de l'information ne pourrait pas maintenir le niveau de qualité de la production et de la rédaction des documents d'information, et devrait également réduire les services pour les médias. La Division des finances (AFF) devrait supprimer des postes, ce qui diminuerait les contrôles financiers internes. En outre, la vérification des comptes locaux dans les bureaux de terrain se déroulerait tous les deux ans et non plus annuellement, avec les conséquences qu'on peut imaginer. Entre autres, la Division des systèmes et des techniques d'information (AFI) serait contrainte de revoir nettement à la baisse ses services de développement de systèmes d'information tandis que la Division des ressources humaines (AFH) aurait à réduire ses activités et ses services dans des domaines aussi essentiels que le recrutement, la gestion des postes et les affectations de personnel. Le Service d'appui à la gestion, relevant du Bureau du Sous-Directeur général (AF), devrait également supprimer des fonctions d'assistance à l'utilisateur ainsi que d'autres formes d'aide aux utilisateurs dans l'ensemble de l'Organisation.

258. Dans le cadre du Chapitre 6, une croissance nominale zéro aurait pour effet d'amputer les services d'entretien des bâtiments, ce qui augmenterait les coûts à long terme et entraînerait une diminution des services communs dans l'ensemble des lieux de travail. Faute de pouvoir faire face à ses obligations de maintenance ordinaire, l'Organisation pourrait se trouver dans l'impossibilité de se conformer aux normes minimales de santé et de prévention des risques prévues par la loi.

259. Dans le cadre du Chapitre 9, le montant inscrit au budget pour les dépenses de sécurité est le même que dans le PTB 2002-03, soit 8,8 millions de dollars EU, avec un déficit de 10,6 millions de dollars EU par rapport aux besoins totaux.

Vue d'ensemble des ressources totales disponibles

260. Le tableau suivant fournit un aperçu des ressources totales disponibles pour le scénario de croissance réelle zéro et pour le scénario de croissance réelle, sur la base des ouvertures nettes de crédits votées par la Conférence, des recettes accessoires et des contributions volontaires.

261. La première rangée du tableau montre les ouvertures nettes de crédits. La proposition de croissance réelle zéro s'élève à 759,7 millions de dollars EU, y compris 10,6 millions de dollars EU d'augmentation de coûts pour la sécurité. Le scénario de croissance réelle comporte une augmentation de 30,9 millions de dollars EU par rapport à la croissance réelle zéro.

262. La principale modification dans la catégorie *Autres recettes créditées au Fonds général* reflète l'inclusion de virements à partir du Compte pour les dépenses d'équipement, définis ici comme « Divers », pour les scénarios de croissance réelle zéro et de croissance réelle. Comme il est expliqué dans la section intitulée *Budgétisation des investissements*, les recettes devraient provenir du report d'arriérés.

263. Dans la catégorie *Autres recettes non créditées au Fonds général*, la principale variation réside dans l'augmentation proposée du taux relatif aux dépenses d'appui pour les projets d'urgence, compte tenu du niveau minimum des projets d'urgence et de redressement initial qui devraient être financés par des ressources extrabudgétaires au cours du prochain exercice biennal et d'une politique améliorée de recouvrement des dépenses d'appui pour les *Projets d'urgence*²⁶.

²⁶ FC 110/4

Vue d'ensemble des ressources totales disponibles (avant augmentations des coûts, en milliers de dollars EU)

	2004-05	CRZ 2006-07	CR 2006-07
Crédits nets votés par la Conférence	749 100	759 700	790 601
Contributions volontaires visées à l'article 6.7 du Règlement financier: Versées aux « Autres recettes »			
Autres recettes versées au Fonds général dans les comptes financiers			
Banque mondiale	22 264	21 600	21 600
Autres institutions financières	7 492	7 013	8 313
Services d'appui technique	5 542	6 761	6 854
Coûts des services aux projets et services d'appui administratif et opérationnel	31 897	33 898	33 898
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	1 820	2 484	2 534
Rapports de fin de projet	1 244	1 118	1 118
Autres rubriques (par exemple, remboursements pour des services administratifs fournis au PAM et au CODEX et virements depuis le compte de dépenses d'équipement)	3 976	8 702	8 733
Total des Autres recettes imputées au Fonds général dans les comptes financiers	74 235	81 575	83 049
Autres recettes non imputées au Fonds général dans les comptes financiers			
Organismes de coparrainage du Conseil scientifique	3 735	4 040	4 040
Dépenses directes de fonctionnement imputées aux projets d'urgence	12 834	16 033	16 033
Autres (ex. détachements divers)	1 107	1 379	1 379
Total des autres recettes non imputées au Fonds général dans les comptes financiers	17 676	21 452	21 452
Total des autres recettes	91 911	103 027	104 501
Ressources disponibles pour le Programme de travail	841 011	862 727	895 102
Contributions volontaires visées à l'article 6.7 du Règlement financier: Versées aux fonds fiduciaires			
Projets du PNUD - total	13 370	22 014	22 014
À déduire: Coûts des services aux projets	(1 200)	(1 426)	(1 426)
Projets d'urgence - total	214 680	241 033	241 033
À déduire: Dépenses directes de fonctionnement imputées aux projets d'urgence	(12 834)	(16 033)	(16 033)
À déduire: Coûts des services aux projets	(667)	(200)	(200)
Autres projets de fonds fiduciaires	316 779	456 711	456 711
À déduire: Coûts des services aux projets	(30 030)	(32 274)	(32 274)
À déduire: Services d'appui technique	(5 542)	(6 761)	(6 854)
Total estimatif des recettes des Fonds fiduciaires	494 556	663 064	662 971
TOTAL ESTIMATIF DES RESSOURCES DISPONIBLES	1 335 567	1 525 791	1 558 073

Tableaux récapitulatifs

Tableau 1: Sommaire du Programme de travail et ouverture de crédits par chapitre et par grand programme aux coûts 2004-05 réduit pour un scénario de CRZ (en milliers de dollars EU)

Grand Programme et Chapitre	Description	Budget 2004-05			CRZ - Variation de programme			Proposition de CRZ 2006-07		
		Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits
11	Organes directeurs	19 598	0	19 598	(382)	159	(541)	19 215	159	19 056
12	Politique, direction et planification	28 236	2 100	26 136	1 260	125	1 135	29 496	2 225	27 271
13	Coordination extérieure et liaison	22 390	769	21 621	(6 370)	9	(6 379)	16 020	778	15 242
1	Politique et direction générales	70 224	2 869	67 355	(5 493)	293	(5 785)	64 731	3 161	61 570
21	Production agricole et systèmes de soutien	102 927	2 980	99 946	1 520	(336)	1 856	104 447	2 644	101 802
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	100 547	2 278	98 269	(650)	164	(814)	99 897	2 442	97 455
23	Pêches	47 223	2 173	45 049	264	(232)	496	47 487	1 942	45 545
24	Forêt	35 374	697	34 677	269	(20)	289	35 643	677	34 966
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	56 376	5 182	51 194	342	314	27	56 718	5 496	51 222
2	Programmes techniques et économiques	342 446	13 311	329 136	1 744	(109)	1 854	344 191	13 201	330 990
31	Assistance aux politiques	29 653	862	28 792	2 359	414	1 945	32 013	1 276	30 737
32	Soutien à l'investissement	55 128	29 654	25 474	(189)	326	(515)	54 940	29 980	24 959
33	Opérations de terrain	24 646	20 540	4 106	(323)	1 290	(1 614)	24 323	21 830	2 493
34	Représentants de la FAO	82 247	11 832	70 414	310	979	(669)	82 556	12 811	69 746
35	Coopération avec les partenaires extérieurs	11 800	1 955	9 845	1 752	719	1 033	13 552	2 674	10 877
39	Gestion du programme	2 288	147	2 141	29	12	16	2 316	159	2 157
3	Coopération et partenariats	205 762	64 989	140 772	3 938	3 741	197	209 700	68 730	140 970
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	0	0	0	98 645	0	98 645
42	Unité chargée du PCT	4 382	0	4 382	59	3	57	4 442	3	4 439
4	Programme de coopération technique	103 027	0	103 027	59	3	57	103 087	3	103 084
51	Soutien à l'information et aux publications	18 064	0	18 064	(121)	13	(134)	17 944	13	17 931
52	Administration	48 402	7 051	41 351	(1 418)	960	(2 378)	46 983	8 011	38 972
5	Services de soutien	66 466	7 051	59 415	(1 539)	973	(2 512)	64 927	8 024	56 903
6	Charges communes	52 486	3 692	48 794	(6 088)	1 604	(7 691)	46 398	5 295	41 103
7	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	0	0	0	9 095	4 595	4 500	9 095	4 595	4 500
91	Sécurité au Siège	0	0	0	7 563	11	7 553	7 563	11	7 553
92	Sécurité sur le terrain	0	0	0	12 435	7	12 429	12 435	7	12 429
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	0	0	0	19 999	17	19 981	19 999	17	19 981
Total		841 011	91 911	749 100	21 716	11 116	10 600	862 727	103 027	759 700

Tableau 2: Sommaire du Programme de travail et ouverture de crédits par chapitre et par grand programme aux coûts 2004-05 réduit pour un scénario de CR (en milliers de dollars EU)

Grand Programme et Chapitre	Description	Proposition de CRZ 2006-07			CR - Variation de programme			Proposition de CR 2006-07		
		Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits
11	Organes directeurs	19 215	159	19 056	0	0	0	19 215	159	19 056
12	Politique, direction et planification	29 496	2 225	27 271	400	0	400	29 896	2 225	27 671
13	Coordination extérieure et liaison	16 020	778	15 242	0	0	0	16 020	778	15 242
1	Politique et direction générales	64 731	3 161	61 570	400	0	400	65 131	3 161	61 970
21	Production agricole et systèmes de soutien	104 447	2 644	101 802	5 751	0	5 751	110 198	2 644	107 553
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	99 897	2 442	97 455	4 827	5	4 822	104 724	2 447	102 277
23	Pêches	47 487	1 942	45 545	2 085	25	2 060	49 572	1 967	47 605
24	Forêt	35 643	677	34 966	1 473	18	1 455	37 116	695	36 421
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	56 718	5 496	51 222	2 089	20	2 069	58 807	5 516	53 291
2	Programmes techniques et économiques	344 191	13 201	330 990	16 225	68	16 157	360 416	13 269	347 147
31	Assistance aux politiques	32 013	1 276	30 737	284	40	244	32 297	1 316	30 981
32	Soutien à l'investissement	54 940	29 980	24 959	2 300	1 300	1 000	57 240	31 280	25 959
33	Opérations de terrain	24 323	21 830	2 493	0	0	0	24 323	21 830	2 493
34	Représentants de la FAO	82 556	12 811	69 746	3 950	50	3 900	86 506	12 861	73 646
35	Coopération avec les partenaires extérieurs	13 552	2 674	10 877	0	0	0	13 552	2 674	10 877
39	Gestion du programme	2 316	159	2 157	0	0	0	2 316	159	2 157
3	Coopération et partenariats	209 700	68 730	140 970	6 534	1 390	5 144	216 234	70 120	146 114
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	4 000	0	4 000	102 645	0	102 645
42	Unité chargée du PCT	4 442	3	4 439	100	0	100	4 542	3	4 539
4	Programme de coopération technique	103 087	3	103 084	4 100	0	4 100	107 187	3	107 184
51	Soutien à l'information et aux publications	17 944	13	17 931	0	0	0	17 944	13	17 931
52	Administration	46 983	8 011	38 972	1 016	16	1 000	47 999	8 027	39 972
5	Services de soutien	64 927	8 024	56 903	1 016	16	1 000	65 943	8 040	57 903
6	Charges communes	46 398	5 295	41 103	0	0	0	46 398	5 295	41 103
7	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	9 095	4 595	4 500	4 100	0	4 100	13 195	4 595	8 600
91	Sécurité au Siège	7 563	11	7 553	0	0	0	7 563	11	7 553
92	Sécurité sur le terrain	12 435	7	12 429	0	0	0	12 435	7	12 429
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	19 999	17	19 981	0	0	0	19 999	17	19 981
Total		862 727	103 027	759 700	32 375	1 474	30 901	895 102	104 501	790 601

Tableau 3: Sommaire du Programme de travail et ouverture de crédits par chapitre et par grand programme aux coûts 2004-05 réduit pour un scénario de CNZ (en milliers de dollars EU)

Grand Programme et Chapitre	Description	Proposition de CRZ 2006-07			Variation de programme CNZ			Proposition de CNZ 2006-07		
		Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits
11	Organes directeurs	19 215	159	19 056	(1 559)	0	(1 559)	17 657	159	17 498
12	Politique, direction et planification	29 496	2 225	27 271	(953)	230	(1 183)	28 543	2 455	26 088
13	Coordination extérieure et liaison	16 020	778	15 242	(270)	0	(270)	15 750	778	14 972
1	Politique et direction générales	64 731	3 161	61 570	(2 782)	230	(3 012)	61 949	3 391	58 558
21	Production agricole et systèmes de soutien	104 447	2 644	101 802	(6 966)	76	(7 042)	97 480	2 720	94 760
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	99 897	2 442	97 455	(7 052)	60	(7 112)	92 845	2 502	90 343
23	Pêches	47 487	1 942	45 545	(3 133)	22	(3 155)	44 353	1 964	42 390
24	Forêt	35 643	677	34 966	(2 132)	261	(2 393)	33 510	938	32 572
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	56 718	5 496	51 222	(3 572)	(50)	(3 522)	53 146	5 446	47 700
2	Programmes techniques et économiques	344 191	13 201	330 990	(22 856)	369	(23 225)	321 335	13 570	307 765
31	Assistance aux politiques	32 013	1 276	30 737	(1 960)	(124)	(1 836)	30 052	1 152	28 901
32	Soutien à l'investissement	54 940	29 980	24 959	(2 767)	(675)	(2 092)	52 173	29 305	22 868
33	Opérations de terrain	24 323	21 830	2 493	(702)	0	(702)	23 621	21 830	1 791
34	Représentants de la FAO	82 556	12 811	69 746	(704)	0	(704)	81 853	12 811	69 042
35	Coopération avec les partenaires extérieurs	13 552	2 674	10 877	(1 360)	(36)	(1 324)	12 191	2 638	9 553
39	Gestion du programme	2 316	159	2 157	(37)	0	(37)	2 279	159	2 120
3	Coopération et partenariats	209 700	68 730	140 970	(7 530)	(835)	(6 695)	202 169	67 895	134 274
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	(4 000)	0	(4 000)	94 645	0	94 645
42	Unité chargée du PCT	4 442	3	4 439	(18)	0	(18)	4 423	3	4 421
4	Programme de coopération technique	103 087	3	103 084	(4 018)	0	(4 018)	99 068	3	99 066
51	Soutien à l'information et aux publications	17 944	13	17 931	(1 202)	0	(1 202)	16 741	13	16 728
52	Administration	46 983	8 011	38 972	(2 818)	143	(2 961)	44 165	8 154	36 011
5	Services de soutien	64 927	8 024	56 903	(4 020)	143	(4 163)	60 906	8 167	52 740
6	Charges communes	46 398	5 295	41 103	(3 518)	0	(3 518)	42 880	5 295	37 585
7	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	9 095	4 595	4 500	0	0	0	9 095	4 595	4 500
91	Sécurité au Siège	7 563	11	7 553	(634)	0	(634)	6 929	11	6 919
92	Sécurité sur le terrain	12 435	7	12 429	(9 935)	0	(9 935)	2 501	7	2 494
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	19 999	17	19 981	(10 568)	0	(10 568)	9 430	17	9 413
Total		862 727	103 027	759 700	(55 293)	(93)	(55 200)	807 434	102 934	704 500

Tableau 4: Récapitulation des effets des augmentations des coûts sur le Programme de travail 2006-07 et les ouvertures de crédits par chapitre et grand programme pour une croissance réelle zéro (en milliers de dollars EU)

Grand Programme et Chapitre	Description	Proposition avant augmentations des coûts - CRZ 2006-07			Augmentations de coûts			Proposition après augmentations des coûts - CRZ 2006-07		
		Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits
11	Organes directeurs	19 215	159	19 056	754	0	754	19 969	159	19 810
12	Politique, direction et planification	29 496	2 225	27 271	1 438	0	1 438	30 934	2 225	28 709
13	Coordination extérieure et liaison	16 020	778	15 242	728	0	728	16 748	778	15 970
1	Politique et direction générales	64 731	3 161	61 570	2 920	0	2 920	67 651	3 161	64 489
21	Production agricole et systèmes de soutien	104 447	2 644	101 802	6 862	0	6 862	111 308	2 644	108 664
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	99 897	2 442	97 455	5 195	0	5 195	105 093	2 442	102 650
23	Pêches	47 487	1 942	45 545	2 731	0	2 731	50 218	1 942	48 276
24	Forêt	35 643	677	34 966	2 168	0	2 168	37 811	677	37 134
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	56 718	5 496	51 222	3 123	0	3 123	59 841	5 496	54 345
2	Programmes techniques et économiques	344 191	13 201	330 990	20 079	0	20 079	364 270	13 201	351 069
31	Assistance aux politiques	32 013	1 276	30 737	3 167	0	3 167	35 180	1 276	33 904
32	Soutien à l'investissement	54 940	29 980	24 959	2 046	1 167	879	56 985	31 147	25 838
33	Opérations de terrain	24 323	21 830	2 493	1 847	561	1 286	26 170	22 391	3 779
34	Représentants de la FAO	82 556	12 811	69 746	10 622	0	10 622	93 178	12 811	80 367
35	Coopération avec les partenaires ext.	13 552	2 674	10 877	686	23	663	14 238	2 697	11 541
39	Gestion du programme	2 316	159	2 157	106	0	106	2 422	159	2 263
3	Coopération et partenariats	209 700	68 730	140 970	18 473	1 751	16 722	228 173	70 481	157 692
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	2 006	0	2 006	100 651	0	100 651
42	Unité chargée du PCT	4 442	3	4 439	185	0	185	4 627	3	4 624
4	Programme de coopération technique	103 087	3	103 084	2 192	0	2 192	105 278	3	105 276
51	Soutien à l'information et aux publications	17 944	13	17 931	975	0	975	18 919	13	18 906
52	Administration	46 983	8 011	38 972	1 922	0	1 922	48 905	8 011	40 894
5	Services de soutien	64 927	8 024	56 903	2 897	0	2 897	67 824	8 024	59 800
6	Charges communes	46 398	5 295	41 103	2 253	0	2 253	48 652	5 295	43 356
7	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	9 095	4 595	4 500	224	0	224	9 319	4 595	4 724
91	Sécurité au Siège	7 563	11	7 553	185	0	185	7 749	11	7 738
92	Sécurité sur le terrain	12 435	7	12 429	255	0	255	12 691	7	12 684
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	19 999	17	19 981	441	0	441	20 439	17	20 422
Total		862 727	103 027	759 700	49 480	1 751	47 729	912 207	104 778	807 428

Tableau 5: Prévisions concernant les activités du Programme de travail 2006-07 et des fonds fiduciaires par chapitre et grand programme, aux coûts de 2004-05 pour une croissance réelle (en milliers de dollars EU)

Grand Programme et Chapitre	Description	Budget 2004-05					Variation de programme					Proposition de CR 2006-07				
		Programme		Total		Pourcentage du total	Programme		Total		Pourcentage du total	Programme		Total		Pourcentage du total
		de travail	Fonds fiduciaire	de travail	Fonds fiduciaire		de travail	Fonds fiduciaire	de travail	Fonds fiduciaire		de travail	Fonds fiduciaire	de travail	Fonds fiduciaire	
11	Organes directeurs	19 598	17	19 615	1,4%	(382)	(17)	(399)	19 215	0	19 215	1,2%			19 215	1,2%
12	Politique, direction et planification	28 236	284	28 520	2,0%	1 660	499	2 159	29 896	783	30 679	2,0%			30 679	2,0%
13	Coordination extérieure et liaison	22 390	813	23 203	1,7%	(6 370)	(813)	(7 183)	16 020	0	16 020	1,0%			16 020	1,0%
1	Politique et direction générales	70 224	1 114	71 338	5,1%	(5 093)	(331)	(5 424)	65 131	783	65 914	4,2%			65 914	4,2%
21	Production agricole et systèmes de soutien	102 927	360 898	463 825	33,3%	7 271	8 840	16 111	110 198	369 738	479 936	30,7%			479 936	30,7%
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	100 547	43 164	143 711	10,3%	4 177	8 996	13 173	104 724	52 160	156 884	10,0%			156 884	10,0%
23	Pêches	47 223	29 111	76 334	5,5%	2 349	18 660	21 009	49 572	47 771	97 343	6,2%			97 343	6,2%
24	Forêt	35 374	46 180	81 554	5,9%	1 742	(3 322)	(1 580)	37 116	42 858	79 974	5,1%			79 974	5,1%
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	56 376	57 962	114 338	8,2%	2 431	59 354	61 785	58 807	117 316	176 123	11,3%			176 123	11,3%
2	Programmes techniques et économiques	342 446	537 315	879 761	63,1%	17 969	92 528	110 497	360 416	629 843	990 259	63,3%			990 259	63,3%
31	Assistance aux politiques	29 653	9 187	38 840	2,8%	2 643	5 641	8 284	32 297	14 828	47 125	3,0%			47 125	3,0%
32	Soutien à l'investissement	55 128	476	55 604	4,0%	2 111	3 427	5 538	57 240	3 903	61 143	3,9%			61 143	3,9%
33	Opérations de terrain	24 646	0	24 646	1,8%	(323)	0	(323)	24 323	0	24 323	1,6%			24 323	1,6%
34	Représentants de la FAO	82 247	93	82 340	5,9%	4 260	(93)	4 167	86 506	0	86 506	5,5%			86 506	5,5%
35	Coopération avec les partenaires extérieurs	11 800	2 831	14 631	1,0%	1 752	16 830	18 582	13 552	19 661	33 213	2,1%			33 213	2,1%
39	Gestion du programme	2 288	67	2 355	0,2%	29	(67)	(38)	2 316	0	2 316	0,1%			2 316	0,1%
3	Coopération et partenariats	205 762	12 654	218 416	15,7%	10 472	25 738	36 210	216 234	38 392	254 626	16,3%			254 626	16,3%
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	7,1%	4 000	0	4 000	102 645	0	102 645	6,6%			102 645	6,6%
42	Unité chargée du PCT	4 382	0	4 382	0,3%	159	0	159	4 542	0	4 542	0,3%			4 542	0,3%
4	Programme de coopération technique	103 027	0	103 027	7,4%	4 159	0	4 159	107 187	0	107 187	6,8%			107 187	6,8%
51	Soutien à l'information et aux publications	18 064	0	18 064	1,3%	(121)	810	689	17 944	810	18 754	1,2%			18 754	1,2%
52	Administration	48 402	0	48 402	3,5%	(402)	0	(402)	47 999	0	47 999	3,1%			47 999	3,1%
5	Services de soutien	66 466	0	66 466	4,8%	(523)	810	287	65 943	810	66 753	4,3%			66 753	4,3%
6	Charges communes	52 486	1 982	54 468	3,9%	(6 088)	(1 982)	(8 070)	46 398	0	46 398	3,0%			46 398	3,0%
7	Imprévus	600	0	600	0,0%	0	0	0	600	0	600	0,0%			600	0,0%
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	0	0	0	0,0%	13 195	0	13 195	13 195	0	13 195	0,8%			13 195	0,8%
91	Sécurité au Siège	0	0	0	0,0%	7 563	0	7 563	7 563	0	7 563	0,5%			7 563	0,5%
92	Sécurité sur le terrain	0	0	0	0,0%	12 435	0	12 435	12 435	0	12 435	0,8%			12 435	0,8%
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	0	0	0	0,0%	19 999	0	19 999	19 999	0	19 999	1,3%			19 999	1,3%
Total		841 011	553 065	1 394 076	100,0%	54 091	116 763	170 854	895 102	669 828	1 564 930	100,0%			1 564 930	100,0%

ANNEXE I: EXPOSÉS DE PROGRAMME

Chapitre 1: Politique et direction générales

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
11 Organes directeurs	19 598	19 215	17 657	19 215	0
12 Politique, direction et planification	28 236	29 496	28 543	29 896	783
13 Coordination extérieure et liaison	22 390	16 020	15 750	16 020	0
Total	70 224	64 731	61 949	65 131	783
Variation de programme par rapport à 2004-05		(5 493)	(8 274)	(5 093)	
Programme de travail au niveau des chapitres					
Variation en pourcentage		(7,8%)	(11,8%)	(7,3%)	

Grand Programme 1.1: Organes directeurs

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
111 Conférence et Conseil	6 904	10 786	9 873	10 786	0
112 Services de Conférence	8 674	4 203	3 855	4 203	0
113 Services de protocole	2 270	2 940	2 701	2 940	0
119 Gestion du programme	1 750	1 286	1 228	1 286	0
Total	19 598	19 215	17 657	19 215	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		(382)	(1 941)	(382)	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		(2,0%)	(9,9%)	(2,0%)	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

264. Le Grand Programme 1.1 veille à ce que le processus de gouvernance de l'Organisation soit mis en œuvre conformément aux règles établies. Il comprend l'organisation des sessions de la Conférence, du Conseil et des autres comités du Conseil, ainsi que les activités de liaison et de protocole au Siège. En outre, il fournit le soutien logistique et les services associés aux réunions de la FAO, et assure la couverture logistique correspondant à la politique linguistique de l'Organisation. Il fait également office de point focal pour les relations avec toutes les organisations intergouvernementales (OIG) hors du système des Nations Unies, à l'exclusion des institutions financières.

265. La réaffectation substantielle de ressources entre programmes est due au transfert de certaines activités de la rubrique *Soutien aux organes directeurs et Relations avec les gouvernements* du Programme 1.1.2 au Programme 1.1.1. Outre ce transfert déjà indiqué dans le Plan à moyen terme (PMT) 2006-11, une réaffectation ultérieure est effectuée pour la fourniture d'installations matérielles et de services pour les réunions des organes directeurs et autres organes statutaires. Par conséquent, le processus de gestion des sessions des organes directeurs sera traité de façon plus efficace et unifiée au Programme 1.1.1, en particulier pour toutes les dispositions logistiques avant et pendant les sessions, afin de faire en sorte que les normes et pratiques soient pleinement respectées. Cependant, les activités relatives aux *Réunions des Représentants permanents*, incluses auparavant dans le Programme 1.1.1, ont été transférées de façon plus logique au Programme 1.1.3.

266. Le Programme 1.1.2 assure une programmation efficace des services linguistiques grâce à une organisation moderne du flux des travaux de traduction et de références. La disponibilité améliorée de ressources linguistiques électroniques aboutira à la cessation des services de la bibliothèque de terminologie et références. Le programme englobe également la gestion financière et le suivi des services d'interprétation, de traduction et d'impression, qui sont facturés aux divisions et aux secrétariats des organes directeurs clients par application des tarifs internes établis, conformément à des dispositifs de comptes communs correspondants.

267. Le Programme 1.1.3 concerne les activités de liaison et de protocole au Siège, à savoir la liaison avec les Représentants permanents et les missions accréditées auprès de la FAO, la liaison avec le gouvernement hôte concernant l'application de l'Accord de siège et la délivrance de documents de voyage, de visas et de cartes d'identité. Comme il est indiqué plus haut, il englobe maintenant les coûts de l'organisation des réunions des Représentants permanents. À titre de mesure visant à obtenir un gain d'efficacité, des mécanismes de remboursement des frais de traitement et de délivrance des documents administratifs (visas, laissez-passer, etc.) au PAM, au FIDA et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets²⁷ seront mis en place.

268. Le PTB révisé pour 2004-05 incorporait déjà des réductions qui ont gravement nui à la mise en œuvre des programmes et à l'obtention des résultats escomptés. Dans les conditions d'une croissance réelle zéro en 2006-07, il faudrait rechercher d'autres gains d'efficacité dans les activités et services. Si aucune réduction ultérieure du nombre de jours des sessions des organes directeurs n'est envisagée dans ce scénario, de nouvelles mesures visant à obtenir des gains d'efficacité concerneront notamment: une limitation plus stricte de la longueur des documents, une distribution électronique améliorée des documents des principales sessions et une réduction supplémentaire des paiements d'heures supplémentaires pour les sessions, grâce à un suivi plus strict des calendriers. En outre, le recours aux technologies de l'information a permis de réduire progressivement les tâches relatives à la préparation des documents et au traitement de la correspondance.

Scénario de croissance nominale zéro

269. Un scénario de croissance nominale zéro entraînerait une réduction encore plus importante des ressources affectées à la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (GIC). La perte d'effectifs, accompagnée d'une réduction des ressources hors personnel, compromettrait la prestation des services et l'exécution des activités de la Division et aurait certainement des répercussions sur leur qualité et leur ponctualité.

Grand Programme 1.2: Politique, direction et planification

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
121 Bureau du Directeur général	7 879	8 012	7 951	8 012	0
122 Planification, budget et évaluation du Programme	9 167	9 990	9 437	10 390	783
123 Vérification des comptes et inspection	6 472	6 728	6 487	6 728	0
124 Services juridiques	2 855	2 900	2 814	2 900	0
125 Coordination du Programme et des opérations	1 863	1 866	1 853	1 866	0
Total	28 236	29 496	28 543	29 896	783
Variation de programme par rapport à 2004-05		1 260	307	1 660	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		4,5%	1,1%	5,9%	

²⁷ Programme alimentaire mondial (PAM); Fonds international de développement agricole (FIDA)

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

270. Ce Grand Programme concerne les activités du Bureau rapproché du Directeur général (ODG - 1.2.1), le Bureau du programme, du budget et de l'évaluation (PBE - 1.2.2), le Bureau de l'Inspecteur général (AUD), y compris le personnel détaché dans les bureaux régionaux (1.2.3), la part des dépenses du Bureau juridique (LEG) qui concerne les services juridiques rendus à l'Organisation (1.2.4) et la part des dépenses du Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD) qui concerne ses responsabilités globales de coordination (1.2.5). Les autres activités de ces deux derniers bureaux sont inscrites au budget au titre du Programme 3.1.3: *Assistance juridique aux États Membres*, du Grand Programme 3.4: *Représentants de la FAO*, et du Programme 3.5.3: *Accords de coopération avec les États Membres et soutien à la CEPD et à la CTPD*.²⁸ Quelques modifications ont été apportées aux crédits budgétaires actuels de certains bureaux car les réductions qui leur avaient été imposées au titre du PTB 2004-05 révisé ne se sont pas révélées viables à long terme.

271. Dans le cadre du Programme 1.2.2, le Service de l'évaluation assure les évaluations décidées par le Comité du Programme et qui seront soumises aux organes directeurs pour examen. Il appuie également le processus d'autoévaluation et l'évaluation des fonds extrabudgétaires. Le Programme 2006-07 prévoit cinq à six missions d'évaluation couvrant les objectifs stratégiques et les stratégies pour aborder les questions intersectorielles dans toute l'Organisation (un de chaque), deux programmes techniques, un Grand Programme et une évaluation des activités par pays. L'appui technique à l'autoévaluation sera fourni par le Service grâce à une nouvelle entité de programme caractérisée par une gestion centrale au titre du Programme 1.2.2: *Évaluation*. Des financements catalytiques seront alors réaffectés en cours d'exercice biennal aux divisions qui réalisent des autoévaluations.

272. Le Programme 1.2.3 continuera à mettre en œuvre le programme de vérification amélioré à la FAO, avec les deux composantes de la vérification extérieure et de la vérification intérieure. Le Commissaire aux comptes et l'Inspecteur général coopèrent pleinement pour garantir la planification, la coordination et la complémentarité de leurs actions concernant le programme de travail. La fonction de vérification intérieure portera de façon plus approfondie sur les activités et programmes au Siège ainsi que sur les activités décentralisées afin de garantir que les opérations de terrain sont gérées de manière efficace et efficiente au point de vue économique. Dans ce contexte, le programme de vérification à l'échelle locale (supervisé par la Division des finances et inscrit au budget au titre du Programme 5.2.1) fera partie intégrante de l'environnement de contrôle. AUD continuera à offrir une supervision indépendante des opérations du groupe des appels d'offres, et notamment l'ouverture de quelque 800 offres pendant l'exercice, fournira des services consultatifs aux unités de la FAO pour leur permette de s'acquitter de leurs responsabilités de la façon la plus efficace et participera à divers comités internes et groupes de travail selon les besoins.

273. Le Programme 1.2.4 continuera à donner au Directeur général, aux départements techniques et aux organes directeurs de l'Organisation des avis sur les questions juridiques, à assurer le secrétariat du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), à appuyer la préparation des accords juridiques internationaux aux échelles mondiale et régionale et à s'occuper des affaires portées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT).

274. Au titre du Programme 1.2.5, le Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées appuie la politique de décentralisation en veillant à ce que les relations fonctionnelles entre le Siège et les bureaux décentralisés aboutissent à une efficacité générale et soient suffisamment souples pour la prestation de services aux Membres. Il suit la mise en œuvre de la politique de décentralisation et des accords de coordination connexes et informe et oriente les autres unités de la FAO, tant au Siège que sur le terrain, en ce qui concerne les questions de coordination. Il oriente, coordonne et appuie les bureaux décentralisés qui participent et contribuent aux efforts de développement des Nations Unies et aux réformes s'y rapportant. Il assure également

²⁸ Coopération économique entre pays en développement (CEPD); Coopération technique entre pays en développement (CTPD).

la coordination et le soutien des bureaux régionaux pour l'organisation et la tenue des conférences régionales. Il joue un rôle de premier plan dans la suite donnée à l'évaluation indépendante de la décentralisation.

Scénario de croissance réelle

275. Un financement supplémentaire jouant un rôle de catalyseur est dégagé pour les autoévaluations au titre du Programme 1.2.2.

Scénario de croissance nominale zéro

276. Les réductions qui seraient rendues nécessaires par une croissance nominale zéro ramèneraient, en gros, les crédits alloués aux bureaux en question à leur niveau actuel, non viable, qui compromet leur aptitude à s'acquitter des fonctions qui sont les leurs. Au titre du Programme 1.2.2, par exemple, l'appui à la mise en œuvre des systèmes de budgétisation centrés sur les résultats et des systèmes d'informations connexes serait réduit. Le financement de l'exécution effective des travaux d'évaluation, y compris l'autoévaluation (c'est-à-dire le budget hors personnel pour l'emploi d'évaluateurs externes et les voyages) serait réduit, ce qui entraînerait une diminution de deux ou trois évaluations pour les organes directeurs et un recours moindre aux consultants externes en tant que chefs d'équipe et que participants aux évaluations et autoévaluations. Bien que le programme *Vérification des comptes et inspection* ait bénéficié d'une priorité relative dans le scénario de croissance nominale zéro, le Bureau de l'Inspecteur général ne pourrait pas exécuter de manière appropriée son programme de vérification fondée sur les risques et serait contraint de réduire la vérification interne des activités décentralisées. Il en résulterait des conséquences négatives sur les enquêtes et les examens spéciaux menés en cas de fraude. Dans les conditions d'une croissance nominale zéro, le Bureau des affaires juridiques, dont le programme de travail serait en tout état de cause fortement affecté par une baisse sensible des ressources, n'aurait plus la masse critique nécessaire, tant du point de vue du personnel que des ressources hors personnel, pour fournir convenablement ses services juridiques divers et variés.

Grand Programme 1.3: Coordination extérieure et liaison

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
131 Relations extérieures et coordination	11 363	4 767	4 539	4 767	0
132 Bureaux de liaison	11 027	11 253	11 210	11 253	0
Total	22 390	16 020	15 750	16 020	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		(6 370)	(6 640)	(6 370)	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		(28,5%)	(29,7%)	(28,5%)	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

277. Le Programme 1.3.1 couvre les activités des Conseillers spéciaux auprès du Directeur général (SAD), y compris celles de l'unité responsable de la coordination et de la coopération de la FAO avec d'autres organisations du système des Nations Unies. Il comprend également les contributions de la FAO à plusieurs mécanismes interinstitutions tels que le Corps commun d'inspection (CCI), la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et les organes subsidiaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB). Le crédit de 6,3 millions de dollars EU affecté aux mécanismes interinstitutions pour la sécurité a été viré de ce programme au mécanisme proposé pour les dépenses de sécurité. Le reste de la réduction au titre du Programme 1.3.1 est dû aux activités prévues pour le Secrétariat de l'Alliance internationale contre la faim relevant du Programme 3.5.2.

278. Le Programme 1.3.2 concerne les bureaux de liaison avec les Nations Unies (à New York et Genève), pour l'Amérique du Nord (à Washington), avec l'Union européenne et la Belgique (à Bruxelles) et le Japon (à Yokohama).

Scénario de croissance nominale zéro

279. Il ne serait pas possible de réduire les crédits affectés aux mécanismes à l'échelle du système des Nations Unies compte tenu des engagements pris par la FAO en matière de partage des coûts respectifs. Leur capacité d'absorption étant négligeable, les Bureaux de liaison ont également été considérés comme « entièrement protégés ». La petite réduction indiquée pour le scénario de croissance nominale zéro devrait être supportée par les Conseillers spéciaux du Directeur général.

Chapitre 2: Programmes techniques et économiques

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
21 Production agricole et systèmes de soutien	102 927	104 447	97 480	110 198	369 738
22 Politiques et développement alimentaires et agricoles	100 547	99 897	92 845	104 724	52 160
23 Pêches	47 223	47 487	44 353	49 572	47 771
24 Forêt	35 374	35 643	33 510	37 116	42 858
25 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	56 376	56 718	53 146	58 807	117 316
Total	342 446	344 191	321 335	360 416	629 843
Variation de programme par rapport à 2004-05		1 744	(21 111)	17 969	
Programme de travail au niveau des chapitres					
Variation en pourcentage		0,5%	(6,2%)	5,2%	

Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
210 Entités intradépartementales du programme pour la production agricole et les systèmes de soutien	5 395	5 994	5 799	6 577	3 196
211 Ressources naturelles	17 392	17 152	15 846	17 858	37 153
212 Cultures	27 745	28 594	26 509	31 274	243 327
213 Élevage	18 859	18 718	17 458	19 662	61 777
214 Systèmes agricoles de soutien	15 905	15 438	14 121	15 838	23 167
215 Applications agricoles des isotopes et des biotechnologies	5 682	5 577	5 204	6 015	1 118
219 Gestion du programme	11 949	12 975	12 543	12 975	0
Total	102 927	104 447	97 480	110 198	369 738
Variation de programme par rapport à 2004-05		1 520	(5 446)	7 271	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		1,5%	(5,3%)	7,1%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

280. Au cours de l'exercice 2006-07, le Grand Programme 2.1 accordera la priorité aux processus de définition des normes et à l'élaboration de directives et cadres réglementaires adaptés dans des domaines tels que les ressources phytogénétiques et zoogénétiques, les biotechnologies, la biosécurité et la santé animale, ainsi que le développement durable et la gestion des ressources naturelles, en particulier l'eau. Il aidera les pays à acquérir de nouvelles technologies et encouragera des initiatives qui donnent suite aux préoccupations sociales, environnementales et sanitaires et qui contribuent à accroître la productivité des terres, de l'eau et de la main-d'œuvre. Il renforcera les liens entre les activités normatives et l'action sur le terrain et mettra en évidence l'assistance aux politiques, les conseils techniques et le renforcement des capacités au niveau national, de même que les liens avec les marchés, de manière à soutenir les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires dans le cadre d'une transition vers une agriculture commerciale. Des ressources ont été transférées au

Programme 2.1.2 afin de renforcer le soutien fourni à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA).

Programme 2.1.0: Entités intradépartementales du programme pour la production agricole et les systèmes de soutien

281. La priorité est donnée avant tout au renforcement des capacités interdisciplinaires dans les approches intégrées et durables. La collecte, l'évaluation et la mise en commun de l'expérience acquise bénéficieront d'une attention toute particulière dans le cadre de l'application de meilleures pratiques d'agronomie et de gestion pour répondre à l'évolution de la situation des agriculteurs et des marchés. Les réalisations attendues pendant la période biennale (comme suite donnée aux débats du Comité de l'agriculture) sont les suivantes: diffusion des expériences nationales en matière de politiques et exemples concrets de bonnes pratiques agricoles qui répondent aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux et contribuent à la sécurité sanitaire des aliments et à la sécurité alimentaire, sans toutefois être prescriptives ni donner lieu à des normes ou des codes à caractère obligatoire; bases d'information à l'appui de la mise au point de ces pratiques et d'une agriculture de conservation dans le cadre de systèmes de production intégrée, élaboration de principes et enseignements tirés; et renforcement des capacités de diverses institutions partenaires.

282. Un soutien limité sera accordé aux études prospectives mondiales et aux travaux sur l'ADRD²⁹, à la planification des communications et des publications dans l'ensemble du service, à la page Agriculture 21 du site Internet de la FAO et à d'autres matériels de promotion. À la fin de l'année 2006, à sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) examinera la situation et les besoins des divers secteurs de la biodiversité, notamment la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture – à l'exclusion des plantes et des animaux – et l'approche agro-écosystémique de la conservation des ressources génétiques et les questions intersectorielles. Elle adoptera un programme de travail pluriannuel qui comprendra des travaux sur les éléments constitutifs du Traité international sur les RPGAA et les préparatifs de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, prévue en 2007. La vingtième session du Comité de l'agriculture sera organisée en 2007.

283. Les ressources catalytiques destinées à appuyer les activités menées dans le cadre des domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) seront augmentées, favorisant ainsi une action interdisciplinaire pour la solution de problèmes reconnus des Membres (entité 210S5).

Programme 2.1.1: Ressources naturelles

284. Au titre du Programme 2.1.1, conformément aux priorités définies par les organes directeurs, les activités exercées dans les domaines de *l'efficacité d'emploi et conservation de l'eau en agriculture*, de *la gestion intégrée et planification des terres, des eaux et des éléments nutritifs des plantes et formulation des politiques*, et de *l'amélioration de la qualité des terres et des eaux* se poursuivront selon leur orientation actuelle. Le soutien aux pouvoirs publics et aux institutions pour la gestion de l'eau, y compris des ressources transfrontières, et pour la gestion des sols et de l'eau dans le cadre des bassins versants, l'accent étant mis sur les services écosystémiques, doit être renforcé. En revanche, la mise en œuvre d'activités dont les résultats sont moins prioritaires, à savoir la conservation de l'humidité des sols dans les zones d'agriculture pluviale, l'atténuation des effets des catastrophes par des mesures de maîtrise de l'engorgement et de la salinité des terres et de restauration des sols, ainsi que les contributions aux études et aux tribunes importantes, sera retardée. Les priorités régionales, notamment celles qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités ou encore sur les politiques de gestion de l'eau, l'amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'eau, la récolte de l'eau, la dégradation et la fertilité des sols, et plus particulièrement sur les mécanismes institutionnels, doivent être mieux intégrées dans le programme. En Afrique, les activités normatives et les actions sur le terrain liées au PCT³⁰ et au

²⁹ Agriculture et développement rural durables

³⁰ Programme de coopération technique

PSSA³¹ continueront d'appuyer la formulation et l'exécution de projets dans le cadre du PDDAA³² du NEPAD³³.

285. Le programme mettra en œuvre les activités recommandées par les réunions internationales, notamment la Conférence internationale sur l'eau pour l'alimentation et les écosystèmes, qui s'est tenue à La Haye en 2005, en mettant l'accent sur l'intégration de l'agriculture et des écosystèmes pour une meilleure gestion de l'eau. Par ailleurs, il apportera une contribution, en collaboration étroite avec les Membres, aux prochains forums internationaux tels que le quatrième Forum mondial de l'eau à Mexico (2006), et à l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006) organisée par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Programme 2.1.2: Cultures

286. Au cours de 2006-07, conformément aux priorités indiquées par les organes directeurs, et notamment par le Comité de l'agriculture à sa dernière session, le Programme 2.1.2 donnera une priorité accrue à la CIPV, aux conseils scientifiques au Codex, au Traité international sur les RPGAA et à la lutte contre le criquet pèlerin. Une attention particulière sera donnée à l'horticulture pour la création de revenus et la nutrition, ainsi qu'à la production agricole intégrée et à l'agriculture de conservation, répondant ainsi à une demande croissante de la part des Membres. Le programme contribuera également au renforcement de l'approche des bonnes pratiques agricoles (BPA) dans le cadre d'un système intégré de production agricole et de protection des cultures, pour la promotion de pratiques agricoles durables tout au long de la filière alimentaire.

287. La CIPV se concentrera sur l'harmonisation des mesures phytosanitaires, l'échange d'information et l'assistance technique, dans le but de réduire les obstacles au commerce tout en protégeant les ressources végétales nationales des dégâts causés par les organismes nuisibles. Des efforts seront déployés afin de favoriser une plus grande participation des pays en développement et de renforcer l'infrastructure et les capacités nationales, voire régionales.

288. Le Programme 2.1.2 appuiera le Secrétariat du Traité international sur les RPGAA et son programme de travail tel qu'adopté par son organe directeur, et des ressources ont été réservées à cet effet au titre d'une nouvelle entité de programme. Un autre domaine prioritaire sera de ce fait la mise en œuvre des éléments constitutifs du Traité, et notamment du Plan d'action mondial, de certains éléments du Système d'information mondial, la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques dans le contexte de la sélection végétale, des biotechnologies, de la prévention des risques biologiques et de la gestion durable de la biodiversité agricole. Ce programme renforcera la complémentarité des secteurs public et privé au sein des systèmes semenciers nationaux, harmonisera les cadres réglementaires relatifs aux RPGAA, à l'homologation de semences et au lancement de variétés, et contribuera à la préparation aux situations d'urgence, aux secours sous forme de semences et aux activités de redressement.

289. Le volet Ravageurs des plantes du Système de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) sera principalement axé sur la région occidentale (Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest) et la lutte préventive contre le criquet pèlerin. L'accent sera mis sur les systèmes d'alerte et d'intervention précoces et la recherche appliquée, notamment pour trouver des solutions autres que les pesticides chimiques conventionnels et répondre aux questions environnementales et de santé humaine connexes. La capacité d'aider les Membres à faire face aux situations d'urgence liées au criquet pèlerin sera maintenue. Des activités seront mises en place dans la mesure du possible à propos d'autres ravageurs et maladies des végétaux.

³¹ Programme spécial pour la sécurité alimentaire

³² Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

³³ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

290. Les ressources destinées aux domaines moins prioritaires seront réduites, limitant ainsi la capacité de fournir des avis en matière de politiques et un soutien à la prise de décisions concernant la production agricole et les systèmes de pâturage et de production à l'échelon mondial. Le soutien pour la mise en place de réseaux de semences sera limité au seul renforcement des capacités. En matière de protection intégrée, l'appui technique concernant la lutte raisonnée contre les plantes adventices sera réduit. Une nouvelle entité introduite dans le Plan à moyen terme (PMT) 2006-11: *Faciliter la prise de décisions concernant les productions végétales et la protection des plantes*, a été supprimée, bien que plusieurs de ses principaux produits aient été incorporés à d'autres entités.

Programme 2.1.3: Élevage

291. Le Programme 2.1.3 a fait l'objet d'un ajustement stratégique dans le PMT 2006-11, avec une réduction de huit à six du nombre des entités, et de 24 à 19 de celui des principaux produits. Le programme cherche à définir, par l'analyse et l'information, et à favoriser: 1) le rôle du secteur mondial de l'élevage dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté; et 2) sa capacité potentielle de répondre à une demande de produits animaux en progression rapide, par la production, la transformation et le commerce. Il s'agit d'atteindre ces objectifs tout en atténuant les effets de l'intensification de la production sur les populations pauvres, en préservant l'environnement et en réduisant les risques pour la santé publique. L'élaboration du programme tient également compte des observations faites dans le cadre des comités techniques, et notamment de la dernière session du Comité de l'agriculture.

292. Au cours de 2006-07, des considérations d'ordre institutionnel et politique continueront d'être intégrées dans les activités du programme, afin d'aligner ses travaux techniques sur le cadre socio-économique applicable pour une croissance du secteur qui soit à la fois durable, équitable et sans risques. Le programme renforcera les systèmes nationaux de gestion et de prévention des maladies en donnant la priorité aux maladies animales transfrontières, notamment aux zoonoses telles que la grippe aviaire, dans le contexte du Cadre mondial FAO/OIE³⁴ de lutte progressive contre la fièvre aphteuse et les autres épizooties transfrontières, et dans le cadre d'EMPRES et de l'ECTAD³⁵. Le programme s'efforcera d'obtenir des accords entre les pays pour qu'ils mettent un terme à la vaccination contre la peste bovine et adhèrent au processus d'éradication de cette maladie à l'échelle mondiale d'ici à 2010. Les activités de santé publique vétérinaire seront renforcées en association avec le Codex et l'OIE. Les facteurs environnementaux qui favorisent l'apparition et la propagation des épizooties seront analysés afin de renforcer les capacités d'alerte rapide dans ce domaine.

293. Les obstacles que rencontrent les petits éleveurs pour accéder aux marchés seront identifiés, tout comme les moyens permettant de les surmonter, notamment par des innovations institutionnelles et décisionnelles et le recours à de bonnes pratiques agricoles et de gestion. Une fois le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* mis au point, les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la gestion et la conservation des ressources zoogénétiques seront convenues lors de la première Conférence technique intergouvernementale sur les ressources zoogénétiques, en 2007. Le renforcement des capacités de gestion des ressources zoogénétiques sera poursuivi. Le programme préparera des directives détaillées pour la gestion du secteur de l'élevage dans des situations d'urgence. Des orientations générales détaillées seront publiées, et des essais lancés, concernant la gestion des déchets issus des élevages intensifs, à forte densité d'animaux. L'Atlas mondial sur la production et la santé animales, avec tous les éléments prévus, sera mis à disposition en mode interactif. Le programme étudiera les effets de l'élevage sur l'environnement sous tous leurs aspects (dynamique des maladies et écologie, diversité biologique et salubrité de l'environnement) et indiquera les mesures stratégiques et institutionnelles possibles pour la gestion de ces effets au niveau local et national.

³⁴ Organisation mondiale de la santé animale

³⁵ Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières

294. Une aide sera fournie, dans le cadre du programme EMPRES et de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse à la sous-région de l'Europe centrale et orientale pour la lutte contre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontières. Les capacités opérationnelles et disciplinaires générales pour un tel soutien seront basées au Siège, tout comme le soutien relatif aux besoins prioritaires de la sous-région en matière de ressources zoogénétiques et de mesures stratégiques/institutionnelles. Des ressources supplémentaires sont allouées dans la sous-région en vue de catalyser un tel soutien.

Programme 2.1.4: Systèmes agricoles de soutien

295. Ce programme vise à améliorer l'efficacité et la compétitivité des systèmes de production, de commercialisation et de distribution agricoles, en aidant les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires à s'orienter vers une agriculture commerciale. Le renforcement des capacités et le resserrement des liens avec le marché pour soutenir les petits exploitants agricoles et les entreprises agroalimentaires, demeurent tout à fait prioritaires. Du matériel adapté à chaque région sera élaboré pour développer les compétences des agriculteurs en matière de gestion et de commercialisation. Des informations concernant les possibilités d'accroître les revenus ruraux seront diffusées, tandis que des renseignements sur les technologies permettant d'améliorer les opérations après récolte et de créer une valeur ajoutée pour le consommateur, seront fournis aux entreprises agroalimentaires. Des orientations seront fournies quant aux stratégies et aux pratiques de gestion à mettre en œuvre pour une meilleure rentabilité du système agroalimentaire, à tous les niveaux.

296. Conformément au PMT 2006-11, les travaux sur les systèmes de distribution des produits alimentaires, les petites et moyennes entreprises agroalimentaires et les entreprises agricoles commerciales connexes, seront intensifiés pour répondre à l'évolution rapide, au niveau mondial, de l'organisation des systèmes agroalimentaires et des marchés associés. L'accélération de la croissance économique et le renforcement de la compétitivité seront les éléments clés de cette action. Les politiques et les contraintes institutionnelles qui affectent la compétitivité, le développement des entreprises agroalimentaires et les services agricoles fournis, seront identifiées afin de mettre au point des stratégies appropriées. Des documents d'orientation seront préparés pour améliorer l'accès aux services de commercialisation, aux financements ruraux et à la mécanisation. Les stratégies efficaces pour la gestion de la filière alimentaire et la création de nouveaux produits, seront évaluées en vue de renforcer la compétitivité commerciale. Des orientations complémentaires seront fournies concernant l'utilisation de concepts et de méthodes modernes de marché, d'organisation industrielle et de chaîne alimentaire, compte tenu des débats du Comité de l'agriculture sur la question. L'accent sera mis sur les stratégies, les approches et les technologies susceptibles d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des produits dans la filière alimentaire, pour répondre aux attentes des consommateurs.

297. Pour assurer la cohérence des travaux portant sur l'appui aux politiques et aux institutions, l'entité 214B1: *Orientations concernant les politiques et les institutions pour des services agricoles durables* sera fusionnée avec l'entité 214B4: *Appui aux politiques et aux institutions pour la promotion d'agro-industries compétitives*. L'importance donnée par le programme au bon fonctionnement des filières alimentaires – qualité et sécurité sanitaire des produits, efficacité et compétitivité – sera accrue. En revanche, deux domaines d'action seront réduits, dans une certaine mesure, du fait de l'évolution des besoins et des priorités. Le soutien concernant l'énergie et la mécanisation agricoles sera réduit d'une façon générale et centré sur les stratégies de mécanisation, notamment pour l'Afrique subsaharienne, dont les besoins demeurent importants. L'ampleur du soutien relatif aux systèmes d'information et aux bases de données sur les services agricoles sera également restreinte. Pour assurer le maintien d'une masse critique de ressources pour le Réseau d'information sur les opérations après récolte et le Centre d'apprentissage de finance rurale, les activités d'établissement de rapports sur l'énergie rurale seront réduites, tandis que le nouveau système d'information intégré sur l'économie agricole, la commercialisation et les financements ruraux, ne sera pas mis en place.

Programme 2.1.5: Applications agricoles des isotopes et des biotechnologies

298. Le Programme 2.1.5 est exécuté en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il travaille en relation étroite avec d'autres programmes et vise à renforcer les capacités des pays à intensifier les systèmes de production agricole et animale, tout en préservant les ressources naturelles, et à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, grâce au soutien apporté à la recherche, à l'élaboration de normes, à la formation et au renforcement des capacités concernant les applications des isotopes et des biotechnologies.

299. Des directives et protocoles détaillés, associés à des avis techniques, renforceront les capacités nationales d'application des méthodes moléculaires, génomiques et de détermination de l'abondance des isotopes pour sélectionner et introduire des allèles dotés de caractères nouveaux dans les plantes cultivées, et contribuer à rendre les systèmes de culture plus productifs et durables, notamment dans les zones marginales et sensibles au stress environnemental. Le programme impartira des connaissances théoriques et pratiques concernant aussi bien l'utilisation des appareils de mesure des isotopes et de l'humidité du sol pour l'identification et l'application des pratiques susceptibles d'améliorer la productivité de l'eau destinée aux cultures et la fertilité des sols, et de réduire au minimum les effets de la dégradation des sols, que les biotechnologies appliquées à la reproduction pour l'élargissement de la base génétique des plantes cultivées. Afin d'atténuer les risques que les insectes exotiques envahissants présentent pour la production végétale et pour l'environnement, le programme contribuera à l'application de la technique de l'insecte stérile (TIS) et d'autres méthodes de lutte biologique, en fournissant des procédures d'exploitation types pour l'élevage et la stérilisation des espèces ciblées.

300. Le programme contribuera au processus d'éradication de la peste bovine à l'échelle mondiale et à la maîtrise progressive d'autres maladies animales couvertes par le programme EMPRES en fournissant des méthodes de détection précoce et des données d'analyse – et de qualité assurée – issues d'enquêtes moléculaires et sérologiques nationales. Il renforcera le cadre réglementaire international en coopérant activement avec l'OIIE pour ce qui concerne les critères de validation des essais de diagnostic et l'accréditation des laboratoires vétérinaires. Il contribuera, par le biais du programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA), à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose, en conseillant les Membres sur les questions techniques et de politique intéressant l'utilisation de la technique de l'insecte stérile pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé. Par ailleurs, l'accès des pays aux outils moléculaires permettant d'obtenir une meilleure caractérisation des ressources zoogénétiques indigènes et une identification plus fine des séquences d'ADN³⁶, sera amélioré grâce à la fourniture de marqueurs d'ADN et à la mise au point de protocoles d'analyse et d'échantillonnage normalisés au niveau international.

301. Le programme aidera les pays à harmoniser leurs réglementations nationales sur la base de la Norme générale Codex pour les aliments irradiés et de la norme internationale de la CIPV relative à l'irradiation pour le traitement phytosanitaire. Il les aidera également à atténuer les risques d'un éventuel accident radiologique ou nucléaire pour la production alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments en mettant au point et en expérimentant un plan de préparation et de gestion des situations d'urgence. En élaborant des directives, des protocoles et des supports pédagogiques pour l'enseignement à distance, renforcés par des activités de « formation de formateurs », et en accordant une aide aux pays qui introduisent des systèmes expérimentaux de gestion de la qualité des laboratoires conformes aux normes internationales, le programme contribuera à améliorer la qualité des services fournis par le personnel de laboratoire chargé du contrôle des aliments et de la réglementation en matière de pesticides et de médicaments vétérinaires, assurant ainsi la promotion de bonnes pratiques agricoles (BPA) tout au long de la chaîne de production alimentaire – dite de la « ferme à l'assiette », ainsi que la protection du consommateur et de l'environnement.

³⁶ Acide désoxyribonucléique

Scénario de croissance réelle

302. Dans le cadre du Programme 2.1.0, les ressources supplémentaires seraient utilisées: 1) pour accélérer l'évaluation et le partage des compétences acquises en vue d'appuyer l'élaboration de systèmes de production durables; et 2) pour renforcer, à la demande des pays, les capacités nationales en matière de BPA. Le scénario de croissance réelle permettrait également de dégager des ressources catalytiques plus importantes pour soutenir les activités menées dans le cadre des Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) - 210S5.

303. Les ressources dégagées en conditions de croissance réelle au titre du Programme 2.1.1 seraient affectées à l'amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'eau et des activités de conservation, en particulier: le soutien aux techniques de maîtrise de l'eau au niveau de l'exploitation et à la gestion intégrée des ressources; l'assistance à la modernisation du réseau d'irrigation, sa gestion et son calendrier, et la planification et la gestion intégrées des ressources en eau, en terre et en éléments nutritifs. Elles permettraient de corriger le sous-financement escompté dans un scénario de croissance zéro pour les activités suivantes: techniques de conservation de l'humidité des sols dans les zones d'agriculture pluviale; atténuation des effets des catastrophes par des mesures de maîtrise de l'engorgement et de la salinité des terres et de restauration des sols; et contributions aux études et aux tribunes importantes.

304. Dans le cadre du Programme 2.1.2, les fonds supplémentaires dégagés pour la CIPV seraient affectés à l'accélération du programme d'harmonisation et d'élaboration de normes, et à l'assistance technique, notamment pour la participation des pays en développement à la procédure d'établissement de normes et l'application des normes de quarantaine au niveau national. Il serait possible d'apporter une réponse plus satisfaisante aux demandes d'assistance en matière d'horticulture, notamment en agriculture urbaine et périurbaine, et pour ce qui concerne la diversification des cultures comme moyen pour améliorer la santé et accroître les revenus.

305. Les ressources supplémentaires permettraient à la FAO de renforcer les capacités nationales, sous-régionales et régionales à l'appui de la mise en œuvre du Traité international sur les RPGAA. Concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, une augmentation des ressources permettrait à la FAO d'apporter une meilleure assistance aux pays pour l'évaluation et le renforcement des capacités nationales en matière de phylogénétique et de biotechnologie, et dans le domaine de la sécurité biologique des végétaux. En réponse à une demande croissante, des indicateurs internationaux de biodiversité agricole et des réglementations régissant l'accès aux semences pourraient être mis au point en partenariat avec diverses parties prenantes. Le mécanisme de facilitation serait perfectionné en vue de l'exécution du Plan d'action mondial pour les RPGAA.

306. Les ressources supplémentaires dégagées au titre du Programme 2.1.3 seraient utilisées pour: 1) renforcer les capacités d'évaluation et de gestion des risques liés aux maladies et à l'environnement (notamment pour les nouvelles zoonoses, comme la grippe aviaire hautement pathogène); 2) accélérer la préparation du Système mondial d'alerte rapide pour les maladies animales transfrontières élaboré conjointement avec l'OIE et l'OMS³⁷ dans le cadre du Programme mondial de maîtrise progressive des maladies animales transfrontières; 3) améliorer la conception et la négociation de politiques d'élevage en faveur des pauvres dans les pays et les régions; et 4) renforcer le soutien au processus régional qui aboutira en 2007 à la mise au point définitive et à l'adoption du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*.

307. Dans le cadre du Programme 2.1.4, les ressources dégagées en conditions de croissance réelle seraient utilisées pour: 1) renforcer le soutien institutionnel et décisionnel aux services de commercialisation du secteur privé, au développement du secteur agro-industriel et aux innovations dans l'agro-industrie afin d'améliorer la croissance et la compétitivité commerciale; 2) promouvoir la diffusion et l'adaptation régionale de documents sur le renforcement des capacités en vue d'améliorer les compétences techniques et commerciales des petits exploitants et des entreprises de transformation des produits agricoles, ainsi que leur accès aux services essentiels et aux technologies après récolte; et 3) contribuer à la mise en œuvre, en collaboration avec d'autres parties prenantes,

³⁷ Organisation mondiale de la santé

d'interventions éprouvées en matière de techniques, de gestion et de politiques afin d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales et urbaines pauvres, dans un certain nombre de communautés et de pays.

308. Les fonds supplémentaires au titre du Programme 2.1.5 seraient donc affectés: 1) au renforcement de la coopération internationale pour la mise au point et l'application de marqueurs d'ADN pour la caractérisation moléculaire des ressources zoogénétiques; 2) à l'accélération de l'élaboration de normes internationales relatives aux protocoles d'analyse et d'échantillonnage, et à la fourniture de données concernant les annotations et les séquences d'acide nucléique pour une base de données liée au système DAD-IS³⁸; 3) à l'optimisation de l'utilité des races locales par l'intégration d'informations moléculaires et phénotypiques au moyen d'un réseau international et d'ateliers connexes. Il faudrait par ailleurs accorder la priorité au renforcement des activités en matière de santé publique vétérinaire, en se concentrant sur l'élaboration, la validation et le transfert d'outils moléculaires pour le diagnostic, la surveillance et l'épidémiologie.

Incidence d'une croissance nominale zéro

309. L'incidence sur le Programme 2.1.0 se manifesterait de plusieurs façons. Le renforcement des capacités, le partage des enseignements tirés des politiques et la diffusion d'exemples concernant les bonnes pratiques agricoles, seraient limités à quelques pays. Dans le domaine de l'agriculture de conservation, l'accent devrait être mis sur l'évaluation des expériences passées ou actuelles des pays, plutôt que sur la promotion. Le renforcement des capacités et le partage de l'expérience acquise en matière de production intégrée se limiteraient à un ou deux de ces systèmes. Une croissance nominale zéro impliquerait une nouvelle réduction de la durée du Comité de l'agriculture et du nombre des points inscrits à son ordre du jour, affaiblissant ainsi considérablement son rôle consultatif. Les contributions aux études prospectives mondiales seraient fortement réduites, tout comme les réunions consultatives avec le personnel des bureaux régionaux. La préparation et la mise en œuvre du programme pluriannuel de travail de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) seraient ralenties.

310. Dans le cadre du Programme 2.1.1, une priorité moindre serait accordée aux systèmes d'information et de gestion des connaissances. Par ailleurs, les réductions limiteraient de manière importante les activités concernant la dégradation et la conservation des terres, la fertilité des sols, et la gestion des éléments nutritifs, avec des répercussions particulièrement négatives au niveau de l'assistance aux pays d'Afrique et d'Amérique latine, gravement touchés par le problème de la dégradation des sols. Les contributions de la FAO aux tribunes internationales sur les questions liées à l'eau et à la terre seraient affaiblies, tandis que la fourniture de services techniques au programme de terrain diminuerait inévitablement.

311. Concernant le Programme 2.1.2, il faudrait supprimer le soutien au réseau international des collections ex situ de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ce qui aurait une incidence négative sur l'amélioration de la productivité et de la production agricoles dans les pays. Des fonds supplémentaires ne pourraient être destinés au Secrétariat du Traité international sur les RPGAA, avec des répercussions négatives sur la mise en œuvre du Traité au niveau national et international. En conditions de croissance nominale zéro, les fonds destinés à la CIPV seraient encore légèrement supérieurs à ceux de l'exercice biennal actuel, mais néanmoins inférieurs à ceux qui seraient dégagés dans un scénario de croissance réelle zéro. Par rapport à un tel scénario, la participation des pays en développement aux travaux de normalisation de la CIPV serait réduite, tout comme les activités de diffusion de la Convention quant aux systèmes d'information et à l'assistance technique. Il faudrait également réduire le soutien aux pays dans les domaines de la protection intégrée, de la gestion des pesticides, de l'amélioration des cultures, de la biotechnologie et de la production agricole.

312. En ce qui concerne le Programme 2.1.3, le renforcement prévu de l'Atlas mondial sur la production et la santé animales (GLiPHA) devra être différé du point de vue de sa couverture géographique et de son intégration dans d'autres systèmes d'information. Plusieurs activités

³⁸ Système d'information sur la diversité des animaux domestiques

importantes de diffusion directe – en particulier la création de plateformes de négociation relatives aux politiques régionales et nationales en matière d'élevage – pourraient être limitées ou retardées. Il faudrait réduire les travaux en matière de santé publique vétérinaire qui ne sont pas directement liés au Codex et le soutien aux mesures phytosanitaires et sanitaires, notamment l'élaboration de bonnes pratiques pour la maîtrise des maladies d'origine alimentaire et de nouvelles mesures de lutte contre les zoonoses. Il faudrait également limiter les activités concernant le rôle de l'élevage dans l'éradication de la pauvreté, sauf pour ce qui est de l'atténuation des effets du VIH/SIDA et de l'impact des situations d'urgence sur l'élevage et les moyens d'existence liés à ce secteur. La lutte contre les maladies transmises par les arthropodes, notamment le soutien au programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA), serait réduite, tout comme les travaux concernant les ressources naturelles et les aspects stratégiques des interactions entre l'élevage et l'environnement. Les réductions concernant le programme statutaire relatif aux ressources zoogénétiques seraient minimales afin de garantir le respect des engagements pris. Le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* serait achevé, tandis que des fonds supplémentaires devraient être dégagés pour la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques de 2007. Dans le cadre d'EMPRES, la poursuite des travaux concernant la conception et la mise en œuvre d'une stratégie d'alerte rapide et de lutte préventive contre les maladies dépendrait d'un financement extrabudgétaire.

313. Dans le cadre du Programme 2.1.4, il faudrait supprimer l'assistance technique et les systèmes d'information relatifs à l'énergie et la mécanisation rurales. Il serait également nécessaire de limiter sensiblement le renforcement des capacités visant à améliorer les liaisons entre l'exploitant et le marché et supprimer l'aide directe apportée aux organisations d'exploitants agricoles pour améliorer leurs capacités commerciales. Les réductions toucheraient par ailleurs les orientations institutionnelles et décisionnelles relatives à l'agro-industrie, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à l'agriculture de marché. Le soutien à la gestion des exploitations et à l'agro-industrie en Europe centrale et orientale ne relèverait plus que du personnel du Siège, tandis que l'intervention de spécialistes des questions liées à l'agro-industrie serait supprimée en Asie. Le soutien plus général à l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité des systèmes agro-alimentaires serait néanmoins maintenu.

314. Concernant le Programme 2.1.5, la baisse des ressources amènerait à supprimer progressivement les produits attendus dans les domaines de la gestion des éléments nutritifs des sols, de la nutrition animale et de la performance de reproduction, ainsi que de l'irradiation des aliments. Par ailleurs, la réduction des ressources pèserait lourdement sur les produits concernant l'utilisation de la technique de l'insecte stérile contre la mouche des fruits, la caractérisation moléculaire des ressources zoogénétiques, et la santé publique vétérinaire.

Ressources extrabudgétaires

315. Plusieurs entités du Programme 2.1.1 devraient profiter d'un certain nombre d'accords stratégiques de partenariat avec divers donateurs à l'appui des activités normatives de la FAO. Des travaux de sensibilisation concernant la productivité des sols et l'aménagement des sols et des eaux, dans le cadre d'écoles pratiques d'agriculture et par le biais d'approches agroécologiques, sont ainsi menés au titre du Programme de partenariat FAO/Norvège, tandis que des activités concernant la biodiversité agricole pour la santé des sols, l'agriculture basée sur les eaux de ruissellement et la gestion de l'humidité des sols sont réalisées dans le cadre du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas. D'autres projets importants sont l'Initiative du bassin du Nil et l'évaluation FEM³⁹/PNUE⁴⁰ de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA).

316. Un appui extrabudgétaire est prévu au titre du Programme 2.1.2 dans divers domaines, notamment: la participation des pays en développement aux travaux de normalisation de la CIPV; la prévention et l'élimination des pesticides périmés; le Secrétariat conjoint PNUE/FAO de la Convention de Rotterdam; la formulation de politiques mondiales sur la biodiversité; la protection intégrée; le Traité international sur les RPGAA et activités connexes; la coordination des activités de

³⁹ Fonds pour l'environnement mondial

⁴⁰ Programme des Nations Unies pour l'environnement

prévision et de lutte contre le criquet pèlerin. Sur le terrain, les activités porteront également sur le soutien aux programmes nationaux et régionaux de protection intégrée; la conservation et l'utilisation durables des ressources phytogénétiques; l'amélioration des systèmes de culture herbagère et horticole; l'amélioration des systèmes phytosanitaires et des règlements concernant les pesticides, et la réponse rapide et la lutte contre les ravageurs transfrontières des plantes, notamment le criquet pèlerin (EMPRES).

317. Plusieurs entités du Programme 2.1.3 devraient également être soutenues par des accords stratégiques de partenariat avec divers donateurs, par exemple au titre de l'Initiative pour des politiques d'élevage en faveur des pauvres (IPEFP) financée par le Ministère britannique du développement international. La préparation du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* et sa mise au point définitive lors de la Conférence sur les ressources zoogénétiques en 2007, bénéficieront aussi d'un financement par des donateurs. Des fonds extrabudgétaires seront également dégagés pour l'initiative Élevage, environnement et développement⁴¹, notamment par le FEM pour de grands projets régionaux concernant l'élevage et l'environnement.

318. D'autres projets importants concerneront: le renforcement des capacités de diagnostic et de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (BSE); la mise en œuvre du Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale; le soutien au Programme mondial d'éradication de la peste bovine; la lutte contre les maladies transfrontières des animaux, notamment la grippe aviaire, à l'échelon régional. L'Union européenne continuera de fournir son soutien à la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

319. Des ressources extrabudgétaires sont prévues pour le Programme 2.1.4 dans plusieurs domaines: la sériciculture, les bonnes pratiques agricoles et le Centre d'apprentissage de la finance rurale. Des donateurs financeront également des projets portant sur la diversification des moyens d'existence, le traitement artisanal des produits agricoles et la transformation des huiles alimentaires. Un soutien technique important est fourni à des projets d'urgence dans une vaste gamme de pays.

320. Il est prévu que la contribution de l'AIEA au programme conjoint (2.1.5) dépassera 23 millions de dollars EU, y compris pour le laboratoire FAO/AIEA pour l'agriculture et les biotechnologies de Seibersdorf. Le programme fournira également des services techniques à des projets et des cours de formation financés dans le cadre du programme de coopération technique de l'AIEA pour une valeur estimative de 26 millions de dollars EU. Étant inscrits dans les comptes de l'AIEA, ils ne figurent pas dans les tableaux récapitulatifs.

⁴¹ LEAD

Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
220 Entités intradépartementales du programme pour les politiques et le développement alimentaires et agricoles	6 603	8 354	6 812	8 854	6 037
221 Nutrition, qualité et sécurité sanitaire des aliments	20 626	20 481	19 156	21 789	15 808
222 Information en matière d'alimentation et d'agriculture	33 917	33 121	30 620	34 626	7 258
223 Suivi, évaluation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture	15 119	14 553	14 341	14 853	5 230
224 Politiques relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au commerce	13 024	11 939	10 818	13 153	17 827
229 Gestion du programme	11 258	11 449	11 099	11 449	0
Total	100 547	99 897	92 845	104 724	52 160
Variation de programme par rapport à 2004-05		(650)	(7 702)	4 177	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		(0,6%)	(7,7%)	4,2%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

321. Le Grand Programme 2.2 s'inscrit dans la ligne des priorités régionales et mondiales exprimées par les principales conférences ou déclarations internationales, notamment le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*, les conférences ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et les forums des Responsables de la sécurité sanitaire des aliments, la Déclaration du Millénaire et le Sommet mondial sur la société de l'information. Son suivi suppose l'analyse des raisons expliquant l'insuffisance des progrès réalisés en matière de lutte contre la faim et la malnutrition, ainsi que la proposition et l'encadrement de mesures susceptibles d'être prises à l'échelon national et international pour améliorer l'accès et la consommation par les individus d'une nourriture variée et adéquate sur le plan nutritionnel, tout en insistant sur les diverses contributions que l'agriculture et le développement rural peuvent apporter au développement socio-économique en général. Les autres grandes lignes de force sont notamment les suivantes: garantir une plus grande participation des pays en développement à l'élaboration d'un système commercial agroalimentaire fondé sur des règles; améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation; aider les pays dépendant d'un produit à en assurer le développement et à formuler des stratégies de diversification; lancer des alertes rapides concernant les crises alimentaires imminentes; élaborer des cadres stratégiques pour accroître la résilience des ménages aux chocs (par exemple, catastrophes naturelles, perturbations économiques); concevoir des stratégies de gestion des ressources naturelles à l'appui de la lutte contre la pauvreté; traiter les conséquences de la mondialisation et de l'urbanisation sur l'économie alimentaire et combler le fossé numérique en milieu rural pour que les personnes victimes de la faim et de la pauvreté en milieu rural aient accès à l'information et aux connaissances mondiales.

322. Une version modernisée de FAOSTAT⁴², ainsi que son pendant national, CountryStat, sera mise en service et bénéficiera de méthodologies, de domaines, de paramètres de modélisation et d'outils de diffusion revus. De même, les efforts entrepris pour améliorer l'accès aux ressources d'information de la FAO dans le cadre du Centre mondial d'information agricole (WAICENT) et assurer la cohérence des informations à caractère agricole seront poursuivis. Ce Grand Programme comptera également parmi ses réalisations la poursuite des activités visant à promouvoir l'accès à des

⁴² Base de données statistiques fondamentales de la FAO

aliments nutritifs et sains et leur consommation, en particulier par des politiques d'éducation nutritionnelle et de développement national. L'analyse et le dialogue en matière de politiques s'appuieront de surcroît sur des activités complémentaires portant sur des cadres méthodologiques et conceptuels allant de pair avec des études empiriques, grâce à un renforcement de la collaboration interinstitutions entre les différents intervenants.

Programme 2.2.0: Entités intradépartementales du programme pour les politiques et le développement alimentaires et agricoles

323. D'autres activités importantes en cours sont le soutien à la mise au point et au renforcement des Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) au niveau régional et national, ainsi que l'appui du Secrétariat au Groupe de travail interinstitutions sur ces systèmes. Des études seront notamment réalisées afin d'aider les pays à mieux comprendre les facteurs déterminants de la vulnérabilité pour l'insécurité alimentaire. Le Comité de l'agriculture, à sa session de mai 2005, a réitéré la priorité à donner aux SICIAV.

324. Des virements de ressources sont faits à partir d'autres programmes pour financer de nouvelles entités, figurant dans le Plan à moyen terme 2006-11 et prévoyant l'analyse des changements structurels observés dans les chaînes de valeur des produits agricoles. Ces nouvelles entités identifieront les conséquences de ces changements pour les pays en développement qui dépendent du commerce international des produits de base en tant qu'importateurs ou exportateurs. Trois éléments importants recevront une attention toute particulière: la possibilité pour les pays exportateurs tributaires des produits de base de diversifier leur production et leurs exportations, notamment de manière verticale, en produits à valeur ajoutée, et les stratégies nécessaires pour réussir; les répercussions sur les pays à faible revenu et à déficit vivrier des changements structurels au niveau des marchés mondiaux des denrées alimentaires; et l'impact sur l'apport alimentaire, quant à la quantité et à la variété des aliments consommés, dans les divers groupes socio-économiques. Le programme s'emploiera également à identifier les problèmes qui seront bientôt associés aux nouvelles tendances mondiales à long terme de l'alimentation et de la nutrition du fait de l'évolution de la structure et de la localisation géographique de la population.

325. Une nouvelle entité, *Mise en œuvre des Directives volontaires sur le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, est établie pour assurer la formation et le renforcement des capacités, ainsi que la préparation et la diffusion de matériels d'information et de communication. Ces travaux ont été appuyés par le Comité de l'agriculture en avril 2005 et par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en mai 2005.

Programme 2.2.1: Nutrition, qualité et sécurité sanitaire des aliments

326. En facilitant l'accès physique et économique de chacun à une alimentation adéquate, saine et nutritive, le Programme 2.2.1 apporte une contribution directe à la réalisation de plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le programme soutient d'importantes activités transversales et ses produits sont fondés sur des principes scientifiques et de solides leçons et expériences pratiques. Conformément aux indications du Comité de l'agriculture, la priorité sera donnée avant tout au soutien des travaux du Codex Alimentarius et des activités connexes, en particulier: la fourniture d'avis scientifiques concernant l'évaluation de la sécurité sanitaire des additifs alimentaires, des contaminants et des résidus de médicaments vétérinaires (dans le cadre, notamment, des réunions du JECFA⁴³); l'évaluation de la sécurité sanitaire quant aux risques microbiologiques liés à l'alimentation et aux aliments dérivés des biotechnologies modernes; les avis sur des questions pertinentes transmises à la FAO et à l'Organisation mondiale de la santé par la Commission du Codex Alimentarius; et le renforcement des capacités relatives aux systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays.

⁴³ Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires

327. Les travaux concernant les besoins nutritionnels humains et le renforcement des capacités nationales à l'appui d'activités destinées à améliorer la nutrition, seront également poursuivis. Le programme comprendra les éléments suivants: évaluations alimentaires et nutritionnelles; formulation de politiques et de programmes concernant la nutrition; promotion de régimes alimentaires sains et éducation nutritionnelle dans les écoles et à l'intention du grand public. Un soutien sera également apporté à des activités participatives communautaires centrées sur le renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des ménages, la nutrition et la santé des mères et des enfants, les potagers familiaux et scolaires, les stratégies d'intervention face au VIH/SIDA et à d'autres situations d'urgence.

Programme 2.2.2: Information en matière d'alimentation et d'agriculture

328. Ce programme continuera à être exécuté par la Division de la statistique (ESS) et celle de la bibliothèque et des systèmes documentaires (GIL) qui sont responsables des principaux systèmes d'information de l'Organisation dans le cadre de WAICENT – respectivement, FAOSTAT et l'Archive de documents de l'Organisation.

329. On espère que FAOSTAT, dans sa version modernisée, entrera en service au cours de l'exercice biennal et s'appuiera sur des méthodologies, des domaines, des paramètres de modélisation et des outils de diffusion revus. CountryStat (la version nationale de FAOSTAT) devrait également voir l'aboutissement de ses phases pilotes et être pleinement opérationnel. On prévoit un alignement total des classifications statistiques de la FAO sur les normes internationales. Un nouveau programme d'évaluation de la qualité viendra se greffer au système statistique. La nouvelle version de FAOSTAT comprendra un système de compilation de données pertinentes révisé et complété par des outils de communication améliorés dont les fonctions seront mises à la disposition des utilisateurs, notamment les questionnaires, les points focaux, le suivi et la saisie/mise en forme des données. Le programme du Recensement mondial de l'agriculture 2010 sera pleinement opérationnel en 2006 et abordera le recensement agricole sous un angle nouveau. Conformément aux recommandations du Comité de l'agriculture et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités pour la mise en place de systèmes nationaux de statistiques agricoles.

330. L'effort consistant à améliorer l'accès aux informations de la FAO dans le cadre de WAICENT se poursuivra, l'accent étant mis sur la recherche d'une plus grande cohérence des informations de nature agricole et sur l'extension des éléments institutionnels de WAICENT aux niveaux nationaux. Pour garantir la cohérence, on s'appuiera, entre autres, sur des directives relatives aux publications électroniques fondées sur les pratiques optimales et les normes internationales, sur une meilleure description des ressources grâce à des ontologies et à des métadonnées multilingues, sur la mise en place de normes sémantiques se rapportant à la sécurité alimentaire et au développement rural, sur des normes de numérisation multilingue de l'information de la FAO et sur une coordination assurée au travers du DPAI concerné, de façon à maintenir la qualité des systèmes et des outils de gestion des contenus de l'Organisation.

331. Dans le cadre du programme visant à combler le fossé numérique en milieu rural, on transférera aux Membres des compétences en matière de gestion de l'information par le recours à des modules d'enseignement à distance (IMARK⁴⁴), un accès facilité aux réseaux d'information et de connaissances (AGORA, AGLINET, AGRIS⁴⁵), l'organisation de consultations et d'ateliers concernant la gestion de l'information, et la fourniture de services consultatifs et techniques au titre du programme de terrain. Une Consultation technique sur la gestion de l'information agricole (COAIM) sera organisée au cours de l'exercice. La rénovation matérielle de la bibliothèque David Lubin, rendue possible par d'importantes contributions volontaires du pays hôte, permettra d'offrir aux utilisateurs des locaux rénovés et des services de pointe. La bibliothèque, qui sera la bibliothèque physique et numérique centrale de l'Organisation, sera dotée d'espaces réservés à la consultation, aux

⁴⁴ Kit de ressources pour la gestion de l'information

⁴⁵ Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture (AGORA); Réseau mondial de bibliothèques agricoles (AGLINET); Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS)

réunions et à la recherche, ainsi que d'un laboratoire de ressources numériques. Les services de bibliothèque virtuelle et traditionnelle seront concentrés et améliorés par le biais de démarches d'intégration dans des consortiums (par exemple le Consortium des bibliothèques des Nations Unies), et de puissants outils bibliographiques seront mis en œuvre.

Programme 2.2.3: Suivi, évaluation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture

332. L'accent sera mis sur les travaux analytiques prospectifs axés sur les produits de base, l'élaboration de bases de données primaires (prix, quantités, politiques, etc.) et la fourniture d'informations et d'alertes précoces concernant la sécurité alimentaire aux niveaux sous-national (ménages), national, régional et mondial. À la demande du Comité de l'agriculture, des fonds plus importants seront destinés aux missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires. Des études thématiques sur les produits de base seront réalisées afin de constituer un ensemble de documents de référence sur les principaux produits faisant l'objet d'un commerce international, et concernant des sujets jugés importants, notamment les stratégies alimentaires et commerciales dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement durable, les stratégies et les instruments internationaux et nationaux de gestion des risques liés aux produits à l'exportation et à l'importation, et les stratégies de diversification et de valorisation des marchés nationaux et d'exportation. L'élaboration et la mise en application du modèle des marchés mondiaux des produits agricoles seront poursuivies et l'on procédera à des analyses des réformes politiques. On entamera les préparatifs d'une nouvelle étude prospective à long terme, *Agriculture : Horizon 2050*, et des publications paraîtront sur des thèmes importants à l'échelle mondiale. Les activités de suivi des perspectives à court terme des marchés seront réduites. Un transfert de ressources a été effectué afin de renforcer les travaux d'analyse de la transformation de l'économie alimentaire au titre du Programme 2.2.0.

Programme 2.2.4: Politiques relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au commerce

333. Ce programme couvrira les principaux aspects des politiques et des stratégies de valorisation des produits de base, ainsi que leurs rapports avec la sécurité alimentaire des pays et des ménages. En ce qui concerne les politiques applicables aux échanges internationaux de produits agricoles, il comprendra des analyses, une assistance technique aux pays et un renforcement des capacités à l'appui d'une participation efficace aux négociations commerciales internationales et à la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux. Comme recommandé par le Comité des produits et le Comité de l'agriculture, la priorité sera donnée à l'analyse de l'incidence des réformes des politiques commerciales sur la sécurité alimentaire. Des analyses seront menées dans le cadre des stratégies d'intervention face à une vulnérabilité accrue vis-à-vis des perturbations qui affectent la disponibilité des produits sur le plan macroéconomique et au niveau des ménages, et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire. Le volet de valorisation des produits permettra la réalisation d'analyses et la fourniture d'une assistance technique aux pays concernant les politiques générales et les programmes permettant d'accroître les gains d'exportation et à renforcer la diversification.

334. L'autre grand domaine d'action de l'exercice biennal 2006-07 consistera à mieux appréhender l'incidence sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des politiques relatives à l'agriculture, au développement rural et à l'environnement, grâce à l'élaboration de méthodologies et à des études de cas empiriques. On réalisera ces objectifs en s'appuyant sur le travail analytique et la recherche dans un certain nombre de thèmes pertinents, notamment: le rôle des activités non agricoles dans le développement rural et leurs liaisons avec l'agriculture; la commercialisation des produits de l'agriculture et son incidence sur le bien-être des petits exploitants; l'importance de la migration dans le développement rural et l'atténuation de la pauvreté; le rôle potentiel joué par les dispositifs de paiement pour les services environnementaux dans l'atténuation de la pauvreté, et l'incidence des systèmes de distribution des semences sur l'accès aux ressources phytogénétiques agricoles, la diversité agricole et le bien-être des ménages. On s'efforcera par ailleurs d'effectuer un travail analytique et de consolider la collaboration interinstitutions dans plusieurs pays, de manière à faciliter

l'inclusion des préoccupations relatives à la sécurité alimentaire dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et d'intégrer dans les avis en matière de politiques les directives volontaires sur le droit à l'alimentation.

Scénario de croissance réelle

335. Dans le cadre du Programme 2.2.0, il y aurait une intensification des travaux sur le renforcement de la capacité nationale de réaliser des enquêtes sur les régimes alimentaires et les évaluations nutritionnelles. On travaillerait également davantage sur les thèmes suivants: l'application de méthodologies de définition des groupes vulnérables; l'exploitation et le partage d'études de cas spécifiques avec les partenaires; et l'élaboration de directives méthodologiques relatives à la conception de systèmes SICIIV nationaux traitant spécifiquement de questions institutionnelles.

336. Dans le cadre du Programme 2.2.1, un scénario de croissance réelle renforcerait la capacité du Secrétariat du Codex de communiquer et de diffuser des informations sur l'évolution des normes et des textes adoptés, ce qui inclut les systèmes avancés de documentation électronique, la fourniture en temps utile de traductions et de publications, ainsi que la présence accrue du personnel du Secrétariat dans les forums régionaux et internationaux. Trois nouveaux postes contribueraient aux travaux proposés. Les ressources seraient également utilisées pour répondre à la demande croissante de renforcement de capacités dans les activités liées au Codex, notamment: 1) la mise en place et le renforcement des comités nationaux du Codex et des points de contact en vue d'améliorer la participation des pays en développement à l'établissement des normes alimentaires internationales; 2) l'amélioration de l'efficacité des systèmes nationaux de réglementation du contrôle des aliments; et 3) l'élaboration d'outils de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Les ressources dégagées renforceraient également les services consultatifs de nature scientifique fournis au Codex et aux pays en rapport avec l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus des biotechnologies, des dangers microbiologiques dans les aliments et des contaminants alimentaires apparus récemment (deux postes de spécialistes techniques pourraient être ajoutés, y compris pour un spécialiste des aliments génétiquement modifiés).

337. Dans le cadre du Programme 2.2.2, les ressources dégagées en conditions de croissance réelle seraient utilisées pour renforcer l'accès des pays à FAOSTAT par le biais de CountryStat. Un deuxième volet concernerait la mise au point de nouveaux domaines dans la base de données statistiques, à savoir les ressources agricoles, les prix et des statistiques sur les revenus. Un troisième volet consisterait à coordonner les activités statistiques de la FAO pour améliorer la cohérence et la couverture des différentes bases de données, rehausser leur qualité et réduire la charge que représentent pour les pays les activités de compilation des données. En ce qui concerne WAICENT et les domaines connexes, les ressources supplémentaires serviraient à: améliorer les outils d'accès à WAICENT dont disposent les Membres, notamment le localiseur d'informations; enrichir le contenu numérique de l'Archive de documents de l'Organisation à l'appui de la bibliothèque virtuelle, en offrant aux Membres un accès plus facile à des informations multilingues sur le développement agricole et rural; assurer la conservation sous forme numérique du patrimoine d'information de la FAO; fournir des services de distribution ciblée de l'information; élaborer des directives relatives aux publications électroniques destinées à couvrir des domaines agricoles supplémentaires, de manière à renforcer les fonctions de recherche du site web de la FAO; assurer une meilleure mise à jour des modules multilingues d'enseignement à distance sur la gestion de l'information (IMARK); et organiser des ateliers régionaux supplémentaires sur le transfert de méthodologies de WAICENT à l'échelon national.

338. Au titre du Programme 2.2.3, on s'efforcerait d'améliorer les méthodologies d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires. On pourrait réaliser des analyses et fournir une assistance technique aux pays à propos des stratégies visant à faire face aux pénuries et aux crises alimentaires prévues. L'incidence de l'aide alimentaire sur les marchés des produits et sur les ménages touchés ferait l'objet d'une évaluation.

339. Les ressources supplémentaires seraient utilisées dans le cadre du Programme 2.2.4 pour les activités suivantes: méthodologie de mesure du coût économique de la faim et études empiriques dans des pays choisis, évaluation plus poussée du rôle du revenu non agricole dans le développement, atténuation de la pauvreté rurale et liens avec l'agriculture, appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et réunions sur les méthodes d'évaluation des externalités environnementales. Elles serviraient par ailleurs à mieux répondre aux demandes croissantes d'informations, d'analyses rapides et de renforcement de capacités qu'exige l'adaptation à un environnement commercial international de plus en plus complexe.

Incidence d'une croissance nominale zéro

340. Dans le cadre du Programme 2.2.0, la réalisation des objectifs des SICIAV pourrait se ressentir de divers facteurs, tels que la diminution des activités de collecte et d'analyse de données statistiques, la réduction de l'assistance technique aux pays dans les domaines de la production et de l'utilisation des informations statistiques relatives à la sécurité alimentaire; un moindre soutien à la collaboration interinstitutionnelle; et des difficultés dans la production et la publication des rapports SOFI⁴⁶. Un autre domaine touché serait le travail des SICIAV sur l'évaluation nutritionnelle, ce qui aurait une incidence négative sur la production des profils nutritionnels par pays.

341. La fréquence des sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ne serait pas modifiée, mais il faudrait réajuster la structure et la durée des réunions, et réduire le volume de la documentation. Il faudrait que les rapports supplémentaires qui seront examinés par le Forum spécial 2006 ainsi que la participation de la société civile soient pris en charge par des ressources extrabudgétaires. La contribution de la FAO au suivi des OMD serait sensiblement réduite.

342. Plusieurs entités nouvelles déjà planifiées devraient être éliminées ou sensiblement réduites, notamment les suivantes: *Gestion de la nutrition dans une économie alimentaire en changement*, *Évolution des chaînes de valorisation des marchandises et impact sur les marchés, le commerce et la sécurité alimentaire*, et *Changements démographiques et urbanisation: impact sur les modes de consommation*. Ces réductions affaibliraient la capacité de la FAO d'influencer les décideurs dans des contextes extérieurs évoluant rapidement.

343. Dans le cadre du Programme 2.2.1, les travaux relatifs au Codex et les activités connexes seraient relativement préservés, tandis qu'il faudrait annuler un atelier de formation régional sur la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, une consultation d'experts sur l'évaluation des risques liés à la présence de certaines substances microbiologiques dans la nourriture et une réunion technique sur les dangers des produits chimiques. Concernant le Codex, une croissance nominale zéro entraînerait la suppression des six sessions des Comités de coordination régionaux FAO/OMS au cours de l'exercice biennal. Elle déterminerait également une réduction des activités relatives à la composition des aliments et à la nutrition dans les situations d'urgence, et retentirait sur diverses publications, sur le renforcement des capacités et sur la formation. La FAO ne serait pas en mesure de contribuer aux travaux normatifs sur les besoins nutritionnels menés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. Les avis scientifiques qui devaient être fournis par le biais de deux consultations d'experts, respectivement sur les huiles et les matières grasses, et sur les glucides, seraient différés ou annulés. Les travaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages menés dans les pays se ressentiraient négativement d'une diminution des activités prévues pour la réalisation de guides de formation, de manuels et d'outils pédagogiques, d'ateliers sur l'éducation nutritionnelle et de manuels concernant l'évaluation des besoins et les interventions dans les situations d'urgence.

344. Dans le cadre du Programme 2.2.2, les ressources restreintes disponibles seraient utilisées en priorité pour assurer les activités ordinaires de rassemblement de statistiques et la diffusion des produits courants, afin d'éviter de graves répercussions à long terme. Un scénario de croissance nominale zéro entraînerait l'annulation du travail sur les statistiques relatives à l'environnement, au revenu et à l'investissement. Ce même scénario limiterait la capacité de suivre les dépenses des gouvernements dans le domaine de l'agriculture, retarderait le travail d'élaboration de nouveaux

⁴⁶ L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde

indicateurs de la sécurité alimentaire, ainsi que la compilation, la publication et la diffusion de statistiques, et réduirait le nombre de nouveaux pays pouvant accéder à CountryStat. Concernant les systèmes d'information, les objectifs ambitieux associés à la version modernisée du système FAOSTAT ne pourraient être atteints. La limitation des ressources due à une croissance nominale zéro et la perte éventuelle de postes, auraient un impact négatif sur l'élaboration future du cadre institutionnel WAICENT et sur le programme visant à combler le fossé numérique en milieu rural dans le cadre des priorités régionales. Dans un tel scénario, il faudrait nécessairement limiter l'indexage, le catalogage et d'autres services. La baisse des ressources mises à la disposition de l'Organisation pour les abonnements de la bibliothèque exigerait un complément de ressources venant des utilisateurs, en fonction des demandes.

345. Dans le cadre du Programme 2.2.3, les contributions extérieures d'experts et de parties prenantes aux travaux de préparation du rapport SOFA⁴⁷ seraient réduites, tout comme les dépenses de promotion et de diffusion de cette publication. Il faudrait également restreindre le travail d'analyse de l'évolution prospective des modes de consommation alimentaire, et d'autres études analytiques. Ce scénario affaiblirait les bases des *Études prospectives mondiales concernant l'alimentation et l'agriculture*. Les missions relatives au SMIAR⁴⁸, le travail d'élaboration de l'information et les activités concernant le commerce international, seraient toutefois préservés compte tenu de l'importance qui leur a été donnée lors des récentes réunions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture.

346. Dans le cadre du Programme 2.2.4, une croissance nominale zéro entraînerait le report du travail sur la méthodologie de mesure du coût économique de la faim. De même, il faudrait différer les rapports à l'appui de la mise en œuvre des accords sur l'environnement ainsi que les réunions sur l'évaluation des effets extérieurs sur l'environnement, en particulier celles qui sont liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la sécheresse et la désertification. En ce qui concerne les activités relatives à la diversification et la compétitivité des produits agricoles, qui comportent principalement la préparation et la supervision des projets du Fonds commun pour les produits de base qui sont soumis par les Membres aux divers Groupes intergouvernementaux, ce scénario imposerait de réduire le nombre des projets à soumettre au Fonds. Le maintien de cette activité nécessiterait par conséquent un recours accru à des ressources extrabudgétaires. Des analyses et des documents préparés à l'intention des Groupes intergouvernementaux seraient moins nombreux et/ou plus courts. Les travaux sur les produits et le soutien aux pays en développement pour les négociations commerciales et leur mise en œuvre, seraient maintenus conformément aux délibérations du Comité des produits et du Comité de l'agriculture.

Ressources extrabudgétaires

347. Concernant le Programme 2.2.0, l'entité relative aux SICIAV devrait bénéficier dans une large mesure d'un soutien extrabudgétaire au titre du Programme CE/FAO pour la sécurité alimentaire (phase II) et du financement distinct de projets au niveau des pays, notamment pour la formulation d'un plan d'activités et l'élaboration d'une stratégie de promotion et de communication. Un autre domaine susceptible de recevoir le soutien de donateurs est celui de la mise en œuvre des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, adoptées par le Conseil en novembre 2004, associant des activités normatives et une assistance technique. Des fonds extrabudgétaires devraient également permettre de contribuer à l'élaboration, dans plusieurs pays, de cadres d'action nationaux visant à inscrire des objectifs de sécurité alimentaire et de développement durable dans les Stratégies de réduction de la pauvreté, et à prévenir la marginalisation en améliorant l'accès des petits exploitants agricoles à des marchés dynamiques.

⁴⁷ *La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation*

⁴⁸ Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture

348. Au niveau du Programme 2.2.1, l'apport de ressources extrabudgétaires permettra de soutenir: 1) la participation effective des pays en développement aux travaux du Codex et à la mise en œuvre des normes, des directives et des recommandations du Codex; 2) le renforcement des capacités des systèmes nationaux de contrôle des produits alimentaires et des initiatives concernant la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que l'organisation de conférences régionales et mondiales; 3) des approches communautaires élargies pour une meilleure sécurité alimentaire et nutrition des ménages grâce à des moyens d'existence durables dans plusieurs pays d'Afrique; 4) des stratégies visant à répondre aux besoins nutritionnels, sanitaires et éducationnels des orphelins du VIH/SIDA et d'autres enfants vulnérables; 5) la formation de formateurs concernant les soins et le soutien nutritionnels; 6) des programmes de nutrition en milieu scolaire, notamment la mise au point de programmes d'études et de matériels d'éducation nutritionnelle, le développement des potagers scolaires et l'établissement du programme FAO/OMS de nutrition, *Nutrition Friendly*; 7) « Nourrir les esprits, combattre la faim » et d'autres campagnes d'information et de sensibilisation du public; 8) le maintien et la promotion d'une bonne nutrition dans les situations d'urgence; et 9) l'évaluation du double fardeau de la malnutrition dans les pays en développement en transition économique rapide et le renforcement des capacités pour la reconnaissance de ce problème et son traitement.

349. Les ressources extrabudgétaires pour le Programme 2.2.2. seront destinées entre autres au renforcement des capacités statistiques de certains groupements économiques régionaux en Afrique dans le cadre d'un projet interrégional. Des projets de Fonds fiduciaires continueront d'aider les pays à établir et renforcer leurs systèmes nationaux de statistiques agricoles et à appuyer la préparation et la réalisation de recensements agricoles, ainsi que le renforcement des capacités de gestion de l'information agricole.

350. Dans le cadre du Programme 2.2.3, des fonds extrabudgétaires permettront de mettre au point de nouvelles applications de la technologie de l'information du système SMIAR, ainsi que la méthodologie des missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires. Ces fonds seront également utilisés pour renforcer le travail de suivi concernant les indicateurs des politiques agricoles et les projections relatives aux produits, l'analyse du comportement des marchés agricoles en temps de crise et l'évaluation de systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide.

351. Concernant le Programme 2.2.4, des ressources extrabudgétaires permettront de soutenir les travaux normatifs en matière de commerce agricole et de sécurité alimentaire, des études analytiques sur le fonctionnement des marchés de produits et l'intégration de la certification environnementale et sociale dans l'assistance technique aux pays. Ces fonds seront également destinés au renforcement des capacités concernant des questions relatives au commerce et à la formulation de stratégies relatives aux produits. Une réponse sera apportée aux besoins d'urgence par le biais de méthodologies et d'outils d'évaluation des besoins en matière de sécurité alimentaire, avec une attention aux systèmes de semences. Des fonds extrabudgétaires contribueront aussi aux travaux sur les questions relatives à la biodiversité agricole et au rôle potentiel joué par les dispositifs de paiement pour les services environnementaux pour la promotion des objectifs de réduction de la pauvreté.

Grand Programme 2.3: Pêches

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
231 Information sur les pêches	7 573	7 548	6 933	7 858	1 893
232 Ressources halieutiques et aquaculture	12 358	12 672	11 824	13 172	17 413
233 Exploitation et utilisation des ressources halieutiques	9 882	9 993	9 314	10 753	4 131
234 Politiques halieutiques	11 406	10 887	10 234	11 402	24 334
239 Gestion du programme	6 003	6 386	6 050	6 386	0
Total	47 223	47 487	44 353	49 572	47 771
Variation de programme par rapport à 2004-05		264	(2 869)	2 349	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		0,6%	(6,1%)	5,0%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

352. Le Grand Programme 2.3 continuera de s'occuper de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, des plans d'action internationaux (PAI) approuvés par le Comité des pêches et d'autres instruments internationaux dans le cadre desquels il est possible d'élaborer des politiques nationales axées sur le développement responsable et durable de la pêche et de l'aquaculture.

353. Il contribuera activement à la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire, de réduire de moitié la faim dans le monde d'ici à 2015. L'accent sera donc mis sur les activités visant à améliorer la contribution de la pêche artisanale, qui est souvent la source d'approvisionnement des marchés locaux en poisson et en produits de la pêche, à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté.

354. L'importance du Code de conduite pour une pêche responsable s'est reflétée dans la priorité donnée aux pêches dans d'autres instruments internationaux comme le Plan d'application adopté en 2002 par le Sommet de Johannesburg. L'approche écosystémique applicable à la pêche et à l'aquaculture sera perfectionnée et la contribution des pêches continentales et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire sera renforcée. On adaptera le système d'information actuel aux nouveaux besoins. La FAO contribuera à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par l'application de bonnes pratiques de gestion, et notamment de mesures de suivi, contrôle et surveillance (SCS).

355. Des mesures permettant de réduire les effets négatifs de la pêche sur l'environnement seront définies. On accordera une priorité globale à la création de capacités humaines et institutionnelles, en particulier pour le développement de la pêche artisanale et dans le domaine du commerce, de la qualité et de la sécurité sanitaire du poisson. Les partenariats avec les organes régionaux des pêches et les centres nationaux d'excellence seront élargis pour soutenir la stratégie nouvellement adoptée visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture. Le Grand Programme continuera d'utiliser une partie importante de ses ressources pour soutenir le programme de terrain et les commissions régionales des pêches de la FAO et pour répondre aux demandes des pays. Conformément aux recommandations formulées par le Comité des pêches, à sa dernière session, et lors de la Conférence ministérielle qui a suivi, le Grand Programme assurera la participation effective de la FAO aux efforts de reconstruction internationaux dans les zones frappées par le tsunami.

Programme 2.3.1: Information sur les pêches

356. Ce programme continuera de fournir aux États Membres et à la communauté internationale dans son ensemble des statistiques et des informations globales sur les pêches et l'aquaculture, qui viendront étayer les activités de suivi et d'analyse de la situation et des tendances des pêches ainsi que

la prise de décisions et la planification sectorielle. Il continuera en outre à s'occuper de l'élaboration de normes diverses pour la collecte et l'échange d'informations et de statistiques sur les pêches.

357. La stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, qui a été adoptée par les organes directeurs de la FAO et l'Assemblée générale des Nations Unies en 2003, fournit un cadre général pour l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de l'échange de données aux niveaux régional, national et mondial; sa mise en œuvre bénéficiera de la contribution d'un projet FishCode spécifique.

358. Le programme s'emploiera à élargir les partenariats avec les organes régionaux des pêches et les centres nationaux d'excellence pour la fourniture d'informations au Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS) du Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS).

359. Même en conditions de croissance réelle zéro, il sera probablement nécessaire de réduire les efforts visant à améliorer les statistiques sur les flottilles de pêche, malgré une demande croissante dans ce domaine, notamment à l'appui du Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche et de l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.

Programme 2.3.2: Ressources halieutiques et aquaculture

360. Le programme continuera de couvrir les principaux domaines de travail établis par le Comité des pêches, à savoir l'identification, le catalogage et la cartographie des espèces marines et des ressources halieutiques importantes sur le plan commercial, l'évaluation et la surveillance des ressources halieutiques, l'élaboration et l'utilisation de techniques et méthodes de gestion et de recherche visant à assurer la durabilité des ressources halieutiques exploitées. Les archives électroniques de données concernant les espèces marines d'intérêt commercial et leur répartition géographique, seront développées tandis que des contributions importantes seront fournies à divers systèmes mondiaux d'information sur les pêches et d'autres initiatives régionales et mondiales, pour l'évaluation de l'état des ressources biologiques marines des océans et des écosystèmes connexes, et l'établissement de rapports. Le programme continuera d'accorder une attention toute particulière à la surveillance des principales pêcheries maritimes nationales, régionales et mondiales, à la mise à jour de l'examen de l'état des ressources halieutiques marines mondiales, à la mise au point d'indicateurs, ainsi qu'à la production d'études succinctes, de manuels et de directives techniques afin de promouvoir une meilleure évaluation et gestion des ressources halieutiques dans le respect du Code de conduite pour une pêche responsable et conformément à l'approche écosystémique des pêches.

361. Selon les ressources disponibles, le programme s'efforcera de traiter de nouveaux sujets tels que l'identification, la cartographie, l'évaluation et la surveillance des écosystèmes marins, les incidences possibles du changement climatique, l'évaluation et la reconstitution des stocks d'espèces menacées (en liaison avec la CITES⁴⁹); les zones marines protégées; et le renforcement de la surveillance des ressources halieutiques et l'établissement de rapports. Ce travail exigera de concevoir des bases de données, d'élaborer des indicateurs et des protocoles d'analyse et d'améliorer les méthodes d'établissement de rapports (y compris le Système d'information géographique) sur des aspects aussi divers que la diversité biologique, les zones refuges ou les habitats critiques, et les interactions entre espèces.

362. Par ailleurs, donnant suite aux recommandations du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, le programme s'attachera à analyser les tendances de l'aquaculture et à conclure une importante analyse prospective mondiale sur l'évolution future de l'aquaculture fondée sur des examens régionaux et des ateliers organisés dans huit différentes régions. La troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture se tiendra en 2006. Des études et directives techniques seront préparées sur un certain nombre de questions, notamment: les programmes d'empoisonnement et la revalorisation de l'habitat dans les eaux intérieures, le pacage en mer, la mariculture, les alevins et les aliments utilisés en aquaculture, l'intégration de l'aquaculture et de l'irrigation en Afrique.

⁴⁹ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction

Parmi les autres activités du programme, citons l'élaboration de bases de données spécialisées et de systèmes d'information sur les pêches intérieures et l'aquaculture.

Programme 2.3.3: Exploitation et utilisation des ressources halieutiques

363. Le programme aidera les pays à améliorer l'utilisation et la commercialisation des produits de la pêche conformément aux objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités humaines dans le cadre du développement de la pêche artisanale. La priorité sera également accordée au renforcement des capacités au regard des accords de l'Organisation mondiale du commerce et de leur application à l'industrie de la pêche, à la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire (notamment dans le domaine de l'aquaculture) et aux activités qui découlent du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches et des comités Codex pertinents. Le secteur de la pêche artisanale devrait être mieux armé pour saisir les possibilités d'accès aux marchés (par la promotion des technologies appropriées de transformation, de conservation, de transport et de stockage, qui peuvent toutes contribuer à augmenter la valeur ajoutée et à réduire la détérioration et le gaspillage des ressources halieutiques).

364. Le programme donnera également la priorité à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, à l'évaluation et à l'atténuation des effets de la pêche sur l'environnement et sur les communautés de petits pêcheurs. On encouragera plus particulièrement la coopération internationale autour des systèmes de surveillance des navires, tandis que des directives seront fournies pour une utilisation rentable du matériel et des technologies de suivi, de contrôle et de surveillance. Il s'agira notamment de renforcer les activités relatives à la documentation des prises, comme demandé par le Comité des pêches à sa dernière session. Les études relatives à l'impact matériel des différents engins de pêches sur l'habitat aquatique seront poursuivies et on examinera l'incidence sur l'environnement des débris marins et de la pêche fantôme résultant de la perte d'engins. Des directives et du matériel de vulgarisation encourageront le recours à des pratiques de pêche sûres, économiques et durables.

Programme 2.3.4: Politiques halieutiques

365. Le programme continuera de promouvoir la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable, de ses instruments connexes et d'autres instruments internationaux pertinents, et préparera de nouvelles directives (concernant par exemple la capacité et les pêches artisanales). Une assistance technique sera fournie pour l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux. Une attention toute particulière sera accordée à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux mesures de l'État du port. Un soutien sera donné pour la promotion de pêches de capture durables et le développement d'une aquaculture durable. Le programme traitera les aspects socio-économiques, institutionnels et politiques de la surcapacité, de l'accès aux ressources et aux lieux de pêche dans les eaux côtières et continentales, de la gestion participative des ressources, des pêches en eaux profondes, des zones marines protégées, de l'approche écosystémique des pêches, ainsi que du suivi, du contrôle et de la surveillance.

366. Le programme de travail concernant les subventions, approuvé par le Comité des pêches, sera mené à bien, notamment quant à leur rôle dans les pêches artisanales et à petite échelle, et à leur impact sur la capacité de pêche et sur la gestion des pêches en général. Conformément aux indications plus spécifiques données par le Comité des pêches à sa dernière session, des directives sur l'écoétiquetage du poisson et des produits issus des pêches de capture seront élaborées, ainsi que des directives analogues applicables aux pêches continentales. La coopération avec d'autres organisations intergouvernementales sera renforcée et l'on assurera une participation active aux forums internationaux de discussion sur les pêches (par exemple à la Conférence de révision de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, prévue en 2006). Un examen des lacunes existantes au niveau de la coopération régionale sera effectué et un soutien fourni aux organes et arrangements régionaux des pêches, notamment aux plus récents (CORÉPÊCHES⁵⁰ et Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien).

⁵⁰ Commission régionale des pêches

367. Enfin, donnant suite à la demande des Membres, le programme comprend un important volet de soutien direct aux pays en matière de politiques et d'arrangements relatifs aux pêches, qui dépend toutefois en grande partie de la possibilité d'obtenir des ressources extrabudgétaires.

Scénario de croissance réelle

368. Appuyant la Stratégie d'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches, une croissance réelle faciliterait la conclusion de nouveaux accords sur l'échange d'informations, la diffusion d'outils et de procédures, l'élaboration et l'amélioration de méthodologies de collecte de données, de normes et de directives, et l'assistance technique aux pays en matière de renforcement des capacités. Le travail d'élaboration de statistiques sur les flottilles de pêche serait repris, permettant ainsi à la FAO de s'occuper véritablement de la question des informations sur les autorisations accordées aux bateaux de pêche, à l'appui de l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.

369. Les ressources budgétaires supplémentaires permettraient à l'Organisation d'étendre les travaux, directement ou par le biais de partenaires, concernant l'identification, la cartographie, l'évaluation et la surveillance des écosystèmes marins intéressant la pêche, l'étude des incidences possibles du changement climatique sur la pêche, et l'évaluation et la reconstitution des stocks d'espèces de poisson menacées (en liaison avec la CITES), ce qui aura pour effet de renforcer les activités de surveillance des ressources halieutiques mondiales et d'établissement de rapports à ce sujet. Des ressources accrues pourraient être affectées à l'application de la démarche écosystémique à la pêche et à l'aquaculture, donnant suite aux recommandations de la Conférence de Reykjavik de 2001. Un poste P-4 de fonctionnaire régional chargé de l'aquaculture pourrait être créé pour le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

370. Par ailleurs, les capacités régionales en matière de technologies de la pêche, d'analyse des risques et d'accès aux informations sur les marchés seraient renforcées. Les activités de renforcement des capacités seraient étendues dans divers domaines notamment les pêches artisanales, les mesures SCS et de l'État du port, tandis qu'un soutien accru serait fourni pour la promotion des pêches de capture durables et le développement d'une aquaculture durable. Compte tenu du rôle croissant des organes et des arrangements régionaux de gestion des pêches, des activités supplémentaires pourraient être entreprises pour rendre ces organismes plus efficaces, surtout en Afrique. De nouveaux produits seraient ajoutés concernant par exemple les aspects socio-économiques, institutionnels et politiques de la surcapacité et le rôle des pêches de capture et de l'aquaculture dans l'économie.

Incidence d'une croissance nominale zéro

371. Dans le cadre du Programme 2.3.1, une croissance nominale zéro aurait inévitablement une incidence négative sur la qualité des données, la rapidité et les réponses aux demandes d'information. Le travail sur les statistiques relatives aux flottilles de pêche serait annulé, ce qui aurait des répercussions importantes sur le plan d'action international concernant la capacité de pêche et empêcherait la FAO de remplir bon nombre de ses obligations en matière d'échange d'informations sur les navires de pêche, découlant de l'article VI de l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.

372. Au niveau du Programme 2.3.2, les réductions contraindraient l'Organisation à limiter ou à interrompre le travail dans certains domaines où ses avantages comparatifs vis-à-vis d'autres organisations (comme l'identification et le catalogage des espèces de poissons ayant une valeur commerciale, l'évaluation et la surveillance des ressources halieutiques marines mondiales, l'élaboration et l'adaptation d'indicateurs, les directives et les méthodologies d'évaluation des ressources halieutiques et de gestion des pêches) ne sont plus à démontrer. Il faudrait également mettre un frein à d'autres activités du fait de la suppression possible d'un poste de spécialiste, ce qui retarderait la mise en œuvre des recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa dernière session.

373. Concernant les Programmes 2.3.3 et 2.3.4, la réduction du nombre des ateliers régionaux et nationaux prévus aurait un impact négatif sur l'exécution des programmes. Il ne serait pas possible d'organiser des ateliers pour la promotion de l'aquaculture durable et pour les projections de la consommation mondiale de poisson par pays en 2020, tandis qu'il faudrait limiter le nombre des réunions techniques et des publications. Une autre conséquence inévitable serait l'affaiblissement du soutien accordé aux organes régionaux des pêches.

Ressources extrabudgétaires

374. Concernant le Programme 2.3.1, l'élaboration et la promotion de méthodologies améliorées pour la collecte de données sur les pêches seront poursuivies dans le cadre de la première composante du projet FishCode lancé en 2004 au titre de la Stratégie d'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches. L'on s'attachera à mobiliser les fonds nécessaires pour le lancement d'une seconde composante concernant le renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données.

375. Dans le cadre du Programme 2.3.2, plusieurs projets de fonds fiduciaires contribueront au suivi, à l'évaluation et à la gestion des ressources halieutiques marines: *Coopération scientifique à l'appui de la pêche responsable dans l'Adriatique* (AdriaMed); *Évaluation et contrôle des écosystèmes et des ressources des pêches dans le détroit de Sicile* (MedSudMed); *Réseaux de coopération pour une meilleure coordination concernant l'aménagement des pêches dans la Méditerranée occidentale et centrale* (COPEMED II); *Fondement scientifique d'une gestion écosystémique dans les Petites Antilles*; *Renforcement des capacités pour une approche écosystémique*; *Interactions entre les tortues de mer et les pêches dans une approche écosystémique de la gestion des pêches*; *Protection de l'écosystème marin du courant des Canaries*; *Coopération internationale pour l'aménagement des pêches et l'environnement marin*; et « *Vers une aquaculture durable: questions choisies et directives* ».

376. Les ressources extrabudgétaires au titre du Programme 2.3.3 seront destinées au projet financé par le FEM⁵¹ et étroitement lié à l'entité 233A6, concernant la réduction des effets sur l'environnement du chalutage à la crevette en zone tropicale, grâce à l'introduction de technologies de réduction des captures accessoires et à des changements au niveau de la gestion, ainsi qu'au Programme-cadre II de renforcement des capacités dans le secteur des pêches et pour les négociations commerciales multilatérales en Afrique de l'Ouest. Des projets de réhabilitation/relèvement de la pêche dans les zones frappées par le tsunami, actuellement dans la filière, pourraient également devenir opérationnels.

377. Concernant le Programme 2.3.4, d'importantes contributions extrabudgétaires proviennent du *Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche* (PMEDP), actif dans 25 pays d'Afrique de l'Ouest. D'autres contributions sont destinées au *Programme de partenariats mondiaux pour une pêche responsable* et à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons. D'autre part, des ressources additionnelles devraient provenir soit d'autres institutions financières internationales (au titre par exemple du *Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement en faveur d'une pêche responsable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne*), soit de donateurs pour des projets de fonds fiduciaires tels que le projet de *soutien au plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable*, ou bien pour le renforcement des organes régionaux des pêches, par exemple le projet visant à faciliter la formation d'un arrangement régional des pêches pour la gestion d'une pêche durable d'espèces autres que le thon dans le sud-ouest de l'océan Indien.

⁵¹ Fonds pour l'environnement mondial

Grand Programme 2.4: Forêts

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
241 Ressources forestières	9 131	9 233	8 579	9 701	25 451
242 Produits forestiers et aspects économiques des forêts	9 193	9 261	8 617	9 866	431
243 Politiques et institutions forestières	5 788	5 784	5 446	6 184	16 612
244 Liaison et information relatives aux programmes forestiers	5 457	5 274	5 077	5 274	364
249 Gestion du programme	5 805	6 090	5 791	6 090	0
Total	35 374	35 643	33 510	37 116	42 858
Variation de programme par rapport à 2004-05		269	(1 863)	1 742	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		0,8%	(5,3%)	4,9%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

378. Le Grand Programme vise à promouvoir la gestion durable des forêts dans ses trois dimensions: environnementale, économique et sociale. Au cours de l'exercice biennal 2006-07, les activités seront maintenues sur ces trois fronts tout en mettant l'accent sur les thèmes suivants: gestion durable des forêts dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement; rôle de chef de file que la FAO assume sur le plan international dans les activités relatives aux forêts, principalement au travers du Partenariat de collaboration sur les forêts; renforcement ultérieur de la coopération internationale sur les incendies de forêts; soutien au renforcement des capacités nationales et aux programmes forestiers dans le cadre de projets de terrain, notamment du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux; analyse et diffusion régulières d'informations concernant les forêts et les arbres hors forêts, notamment par le biais de statistiques, d'évaluations des ressources forestières nationales et mondiales, d'un appui aux pays, d'une utilisation efficace d'Internet en tant qu'outil de diffusion et d'un rôle de chef de file en matière de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports dans le domaine de la gestion durable des forêts. Donnant suite à la recommandation du Comité des forêts, l'appui aux commissions régionales des forêts sera renforcé afin que celles-ci demeurent un élément central des processus forestiers régionaux et du dialogue international actuel sur les forêts.

Programme 2.4.1: Ressources forestières

379. La gestion durable des forêts vise à faire en sorte que les produits et les services tirés des forêts et des arbres répondent aux besoins des générations présentes et futures, tout en garantissant leur disponibilité constante et leur contribution au développement. À cette fin, la FAO continuera de mettre à jour l'évaluation des ressources forestières mondiales et de renforcer les capacités d'évaluation des ressources nationales dans 20 pays. Elle fournira aux pays des informations d'aide à la décision pour la gestion des forêts plantées et des ressources arborées, et renforcera l'assistance aux petits exploitants concernant les plantations forestières et les systèmes d'agroforesterie. De nouveaux modes de gestion des écosystèmes fragiles, en particulier des zones arides et des écosystèmes de montagne, seront expérimentés et encouragés dans plusieurs pays. À la demande spécifique du Comité des forêts et de la réunion ministérielle organisée en mars 2005, le programme fournira une tribune de discussion et aidera les réseaux régionaux et nationaux dans la lutte contre les incendies de forêts, les ravageurs et les maladies des arbres. Il appuiera les stratégies et les plans nationaux de lutte contre les incendies de forêt, notamment quant à la prévention et au contrôle, et facilitera la coopération entre les pays. Le rôle des forêts dans le changement climatique et l'appui aux pays dans leur action dans ce domaine, constituent également un domaine prioritaire. Les pays en développement seront informés des avantages potentiels des nouveaux marchés environnementaux, dans le cadre du mécanisme pour un développement propre.

Programme 2.4.2: Produits forestiers et aspects économiques des forêts

380. Le programme continuera d'être centré sur l'analyse et la diffusion d'information sur les produits forestiers, avec la fourniture aux pays de perspectives à long terme du secteur forestier et d'avis concernant l'exploitation et l'utilisation durables des produits de la forêt. Les principales activités resteront les études prospectives mondiales et régionales sur le secteur forestier, comportant une analyse de la situation, des tendances et des possibilités et enjeux naissants dans le secteur forestier à moyen et à long termes. Un soutien sera fourni pour une meilleure planification stratégique au niveau national, en aidant les pays à s'adapter à l'évolution des possibilités et des enjeux au niveau régional et mondial. Une analyse de la situation de l'offre et la demande de fibres dans le monde sera effectuée. Un autre important domaine d'action du programme sera l'économie de la gestion durable des forêts, notamment dans les pays tropicaux.

381. Ce programme continuera de fournir des données et des informations concernant la production, l'utilisation et le commerce de bois et de produits non ligneux, ainsi que les combustibles ligneux et leur économie. Il s'efforcera en outre de renforcer la contribution des forêts et des produits forestiers à la lutte contre la pauvreté, tout en garantissant la viabilité de l'environnement. Pour ce faire, il devra: 1) identifier les potentialités des produits forestiers non ligneux (PFNL) et d'une amélioration des méthodes d'exploitation et de production, et assurer une large diffusion des connaissances s'y rapportant à tous les niveaux; 2) réexaminer la valeur et les possibilités de l'utilisation des combustibles ligneux comme source d'énergie propre, sûre et économique, et promouvoir leur importance sur le plan décisionnel, y compris par une amélioration des systèmes d'information; et 3) élaborer un code régional d'exploitation forestière pour l'Amérique du Sud, et aider les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud à instaurer des pratiques d'exploitation à impact limité fondées sur des codes d'exploitation régionaux.

Programme 2.4.3: Politiques et institutions forestières

382. Le programme continuera d'insister sur le rôle vital des arbres et des forêts dans la lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire, et poursuivra ses activités de sensibilisation aux contributions du secteur forestier aux niveaux national et international. L'accent sera mis sur la nécessité d'accorder une plus grande importance aux forêts dans la planification nationale, l'élaboration de politiques et les stratégies de réduction de la pauvreté. La FAO abordera les aspects sociaux de la gestion durable des forêts en cherchant à mettre en place un environnement propice à un meilleur accès des ruraux pauvres aux ressources forestières et à des moyens d'existence durables. La planification participative des politiques forestières et la promotion de communautés professionnelles constitueront des outils importants à l'appui de cet objectif. Parallèlement, le programme continuera de renforcer les capacités institutionnelles des pays pour qu'ils puissent élaborer, mettre en œuvre et appliquer les politiques favorisant le développement durable du secteur forestier par le biais des programmes forestiers nationaux, de la promotion d'approches intersectorielles et de la prise en compte de questions importantes telles que la privatisation et la décentralisation. Le programme contribuera activement au renforcement de l'importante fonction de l'éducation, de la recherche et de la vulgarisation pour la valorisation de la forêt.

Programme 2.4.4: Liaison et information relatives aux programmes forestiers

383. Établir des synergies avec d'autres organisations importantes est l'un des principaux objectifs de ce programme. Comme l'a souligné le Comité des forêts à sa dernière session, le rôle de chef de file que joue la FAO dans les programmes d'action internationaux pour les forêts, notamment dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), sera tout à fait prioritaire. Le rôle clé de la FAO dans la communication d'informations par pays, aux niveaux régional et mondial, sera renforcé par des partenariats avec les pays eux-mêmes et d'autres organisations internationales et régionales, contribuant ainsi au renforcement des capacités nationales. On développera la surveillance des forêts et l'établissement de rapports, en particulier quant aux progrès accomplis vers une gestion durable des forêts, grâce notamment à un cadre d'information coordonné du PCF. Des informations de qualité sur les forêts continueront d'être fournies par le biais de publications telles que la *Situation des forêts du monde* et *Unasylva*, d'ouvrages techniques et de directives sur les politiques, et d'un site Internet exhaustif sur les forêts. La FAO continuera d'accueillir des débats régionaux et mondiaux

sur les principales questions relatives aux forêts, en assurant l'organisation de réunions: commissions forestières nationales et leurs groupes de travail; groupes internationaux d'experts; organes statutaires techniques tels que le Comité consultatif sur le papier et les produits dérivés du bois; et Comité des forêts. Une grande importance sera donnée au renforcement des commissions régionales des forêts. Le programme s'efforcera de promouvoir une plus grande participation des parties prenantes de la société civile, partenaires du PCF, à l'élaboration de programmes d'action et à l'examen de questions de fond.

Scénario de croissance réelle

384. Un soutien pourrait être accordé à davantage de pays pour la mise en œuvre des concepts approuvés de gestion durable des forêts et pour un meilleur partage de l'expérience acquise entre les parties prenantes. Le Programme 2.4.1 encouragerait aussi la diffusion d'approches nouvelles et novatrices de l'aménagement des bassins versants, et préparerait des outils de communication appropriés. L'action d'administrateurs forestiers de haut niveau dans plusieurs régions permettrait de mieux faire connaître les répercussions du Protocole de Kyoto. Le programme faciliterait également la réalisation de petits projets forestiers et agroforestiers au titre du Mécanisme pour un développement propre.

385. Les ressources supplémentaires dégagées au titre de l'entité 2.4.2 seraient affectées à trois principaux produits. Au titre de l'étude sur les forêts et la foresterie à l'horizon 2030, l'accent porterait davantage sur les changements démographiques, les liens entre le développement économique des forêts et l'évolution des techniques, tandis qu'une consultation d'experts sur les tendances du secteur forestier serait organisée. Le deuxième produit concerne l'analyse économique de la foresterie dans les pays en transition, à savoir les approches visant à maximiser les avantages économiques qu'offrent les forêts et le renforcement des capacités en matière d'analyse économique dans ces pays. Le troisième porterait sur la réduction des émissions de carbone durant les opérations d'exploitation.

386. Concernant l'entité 2.4.3, un scénario de croissance réelle permettrait de mettre davantage l'accent sur les cadres de décision nationaux et les arrangements institutionnels pour une participation accrue de la société civile. Un appui serait accordé pour améliorer le respect des lois forestières et assurer la transparence dans la gestion des forêts publiques au niveau national.

Incidence d'une croissance nominale zéro

387. Un scénario de croissance nominale zéro exigerait la suppression d'un certain nombre de postes. Au titre du Programme 2.4.1, les activités menées dans les pays à faible couvert forestier prévoient l'intégration des programmes de lutte contre la désertification dans les plans de développement nationaux et le renforcement de la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des populations rurales, à la régénération des terres dégradées. Si les ressources sont réduites, le soutien à ces pays dépendrait alors d'un financement extrabudgétaire. L'appui fourni aux pays pour la mise en œuvre des programmes d'action de la Convention sur la lutte contre la désertification serait considérablement réduit. Un organe statutaire, *Silva Mediterranea*, pourrait être supprimé, à moins que des ressources extrabudgétaires ne soient identifiées.

388. Le manque de ressources se traduirait également par une capacité insuffisante de soutien aux pays concernant la prévention et la lutte contre les incendies de forêt aux niveaux régional et national, et d'un appui réduit aux réseaux de surveillance des incendies de forêt et à l'élaboration de directives sur la protection contre les incendies. L'aide aux pays en matière de protection contre les incendies de forêts dépendrait de ressources extrabudgétaires.

389. Concernant le Programme 2.4.2, il ne serait pas possible de lancer de nouvelles études prospectives régionales, ni d'actualiser les précédentes. Les travaux sur le commerce des produits forestiers et l'environnement seraient supprimés. Il faudrait interrompre une importante évaluation régionale – déjà planifiée – des tendances de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers, incluant des prévisions pour 2020.

390. S'agissant des Programmes 2.4.3 et 2.4.4, une croissance nominale zéro réduirait la capacité de promouvoir les approches participatives et multipartenaires de la résolution de problèmes pour renforcer la contribution des arbres et des forêts à l'utilisation durable des terres et à la sécurité alimentaire. Il faudrait interrompre les activités planifiées visant à compenser les carences des institutions forestières découlant de la pandémie du VIH/SIDA, surtout en Afrique. L'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts et à d'autres aspects du mécanisme international sur les forêts, serait fortement réduit afin de préserver un soutien adéquat aux commissions forestières régionales.

Ressources extrabudgétaires

391. Dans le cadre du Programme 2.4.1, ces ressources seront destinées aux évaluations des ressources forestières nationales, au renforcement des connaissances sur les ressources forestières et arborées et leur valorisation, et à des analyses pertinentes et aux contributions aux processus décisionnels nationaux. Elles contribueront également à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, y compris les forêts naturelles, les plantations et les arbres hors forêts, et aux travaux sur les concepts, méthodes et études de cas concernant la gestion durable dans les situations les plus diverses sur le terrain. D'autres domaines dans lesquels on utilisera des ressources extrabudgétaires sont les programmes de protection contre les incendies de forêt et la conservation des écosystèmes fragiles, notamment des régions de montagne et des terres frappées par la désertification. Au titre du Programme 2.4.2, il est prévu d'utiliser des fonds extrabudgétaires pour renforcer la sécurité alimentaire en Afrique centrale en exploitant à plein le potentiel des produits forestiers non ligneux, et notamment des aliments issus de la forêt.

392. Concernant le Programme 2.4.3, le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux continuera de soutenir les efforts déployés par les pays pour l'établissement de processus de planification et de mise en œuvre de politiques forestières répondant véritablement aux besoins locaux et aux priorités nationales, et tenant compte des principes convenus au plan international. À ce jour, le Mécanisme a octroyé des dons à 42 pays et à 4 organisations partenaires, destinés à promouvoir la participation de parties prenantes, et il a contribué activement au partage d'expériences et de connaissances dans le monde entier. Pendant l'exercice 2006-07, le nombre des pays en développement bénéficiaires de dons devrait augmenter. D'autres domaines nécessiteront un soutien extrabudgétaire: la création, au niveau des communautés, d'entreprises fondées sur les produits forestiers issus de forêts gérées de manière durable; et la prévention et la protection contre les incendies de forêt, basées sur les communautés. Ces ressources permettront également à la FAO de renforcer ses travaux concernant le paiement des services environnementaux.

Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
251 Recherche, gestion des ressources naturelles et transfert de technologies	21 588	14 456	14 171	14 625	26 660
252 Parité hommes-femmes et population	6 058	10 760	9 839	11 510	7 396
253 Développement rural	8 580	10 912	9 489	11 682	24 021
256 Production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier	11 644	11 622	11 173	12 022	59 239
259 Gestion du programme	8 505	8 967	8 473	8 967	0
Total	56 376	56 718	53 146	58 807	117 316
Variation de programme par rapport à 2004-05		342	(3 230)	2 431	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		0,6%	(5,7%)	4,3%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

393. Le Grand Programme 2.5 cherche à promouvoir les concepts, méthodes et pratiques de développement durable à l'appui du bien-être environnemental, social et économique des populations rurales et notamment des personnes démunies. À ce titre, il a des liens étroits avec les Objectifs du Millénaire pour le développement et les résultats des principaux sommets mondiaux. Le Grand Programme facilite le rôle de chef de file de la FAO pour le suivi du SMDD⁵², et il garantit la coordination à l'échelle de l'Organisation pour les questions relatives à l'agriculture et au développement rural durables, à la parité hommes-femmes, au VIH/SIDA, à la communication pour le développement, à l'éducation, à la formation, au régime foncier, au renforcement des institutions, aux bioénergies, au système de données géospatiales, et aux conventions multilatérales sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification. Il contribue également au renforcement des capacités nationales en matière de recherche et de technologie, et garantit une étroite coopération avec les systèmes régionaux et internationaux de recherche agricole, par le biais des secrétariats du Conseil scientifique du GCRAI⁵³ et du FMRA⁵⁴. Il fournit des avis en matière de politiques, une contribution au renforcement des capacités, ainsi que des informations, en accordant une attention particulière à la réduction de la vulnérabilité aux chocs environnementaux, sociaux et économiques, et au redressement à la suite de catastrophes et de conflits.

394. Trois des programmes constitutifs sont axés respectivement sur l'environnement et les ressources naturelles, y compris la recherche agricole et l'application de technologies appropriées (Programme 2.5.1); les personnes - c'est-à-dire les connaissances, les ressources, les relations sociales, l'équité et l'égalité (Programme 2.5.2); et les institutions rurales, à savoir les normes, les valeurs, les pratiques et les mécanismes organisationnels qui conditionnent l'accès des personnes à la terre et à d'autres ressources, leur gestion de ces ressources, leur exécution des programmes et leur façon de se gouverner (Programme 2.5.3). Dans un tel contexte, les priorités et les entités de programme ont été réorientées et rationalisées, tandis que l'on a renforcé la cohérence conceptuelle et veillé à une affectation équitable des ressources du programme. Le quatrième programme (2.5.6), qui est mis en œuvre par le Département de la coopération technique, contribue à la formulation, à la coordination et au suivi du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA).

395. Les programmes ont été restructurés et rationalisés dans le Plan à moyen terme (PMT) 2006-11, avec une ultérieure mise au point dans le PTB 2006-07. De ce fait, les activités qui font suite à une demande accrue d'avis en matière de politiques et d'assistance technique dans le domaine de l'*Éducation de la population rurale*, conformément au rôle de chef de file que le Sommet mondial pour le développement durable a attribué à la FAO en la matière, seront transférées au Programme 2.5.2. En outre, les activités intéressant l'élaboration continue de cadres conceptuels, de méthodologies et de supports pédagogiques pour les applications issues des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), la création de contenus, l'enseignement à distance, la diffusion de l'information et l'évaluation d'impact, seront également transférées au Programme 2.5.2. Les activités relatives à la réforme et à la modernisation des systèmes de vulgarisation agricole seront transférées au Programme 2.5.3.

Programme 2.5.1: Recherche, gestion des ressources naturelles et transfert de technologies

396. Le programme est mis en œuvre par la Division de l'environnement et de la recherche (SDE) et couvre notamment les domaines suivants: l'évaluation environnementale et les systèmes d'alerte rapide, l'analyse géospatiale, les outils et les systèmes d'information, les accords multilatéraux sur l'environnement et le soutien aux systèmes nationaux et régionaux de recherche agricole, y compris les biotechnologies et la biosécurité. Dans ce contexte, la Division SDE entretiendra et renforcera les partenariats avec divers centres d'excellence, groupes de réflexion et instituts scientifiques et techniques. Les travaux prévoient des liens importants avec plusieurs DPAI, notamment: diversité

⁵² Sommet mondial pour le développement durable

⁵³ Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

⁵⁴ Forum mondial sur la recherche agricole

biologique, bioénergies, biotechnologies, changement climatique, désertification, données géospatiales, montagnes et redressement, ainsi qu'avec les initiatives interdépartementales concernant les SICIAV⁵⁵ et l'agriculture et le développement rural durables.

397. Le programme répondra aux besoins d'assistance des pays dans divers domaines, notamment les bioénergies, la cartographie environnementale de la pauvreté, les outils et systèmes pour l'analyse des points sensibles en matière d'environnement, et le soutien en faveur des interventions et des alertes en cas d'urgence, de sécheresse et d'infestations de ravageurs. L'appui aux systèmes nationaux de recherche et aux applications biotechnologiques sera également étendu à la création de capacités nationales et régionales pour l'assimilation des connaissances existantes, et aux politiques et priorités nationales en matière de développement.

Programme 2.5.2: Parité hommes-femmes et population

398. Les activités de la Division de la parité, de la population et de la communication pour le développement (SDP) au titre du Programme 2.5.2, reposent sur les deux piliers jumeaux de la création de capacités et de l'assistance aux politiques fournies aux pays dans les domaines centraux de la parité hommes-femmes, du VIH/SIDA et d'autres maladies connexes, et de leur lien avec la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire. Le programme renforcera les capacités et fournira des outils et des avis en matière de politiques pour l'accomplissement des OMD, notamment quant au rôle de la parité hommes-femmes et de la lutte contre le VIH/SIDA dans l'atténuation de la pauvreté rurale et la réduction de l'insécurité alimentaire. Au sein de la FAO et dans les pays, le programme continuera d'assurer la mise en œuvre du *Plan d'action: parité hommes-femmes et développement (2002-2007)* de la FAO et de la Stratégie de lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies, qui sont exacerbés par la pauvreté endémique. Il continuera de répondre à une demande accrue d'avis en matière de politiques et d'assistance technique dans le domaine de l'éducation de la population rurale, au titre du rôle de chef de file assigné à la FAO par le SMDR. Par ailleurs, le programme poursuivra l'élaboration de cadres conceptuels, de méthodologies et de matériel pédagogique pour l'application des techniques d'information et de communication et la création de contenus, l'apprentissage à distance et la diffusion d'informations, et l'évaluation de l'impact, en particulier pour une amélioration plus rapide de la condition des femmes et des jeunes filles en milieu rural.

Programme 2.5.3: Développement rural

399. Le Programme 2.5.3 est mis en œuvre par la Division du développement rural (SDA). Il convient de noter qu'à sa dernière session, le Comité de l'agriculture a pleinement appuyé les travaux sur les régimes fonciers et le développement rural, et les questions institutionnelles connexes, et lancé un appel pour une Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en 2006. Le programme contribuera à la fois à la préparation de cette conférence et à son suivi. Par ailleurs, il assurera la préparation et la mise à l'essai de documents de politique générale appropriés, et élaborera des méthodologies pour des approches durables et abordables concernant l'accès à la terre et la sécurité des droits de propriété dans les pays. Des produits complémentaires contribueront: 1) à la préparation, l'expérimentation et la diffusion de politiques et de pratiques visant à renforcer la mise en œuvre de l'ADRD et de moyens d'existence durables; et 2) aux méthodes d'analyse institutionnelle et de création de capacités pour une meilleure contribution des organisations publiques, communautaires et de producteurs à l'ADRD, aux moyens d'existence durables des pauvres, à des systèmes de vulgarisation plus sensibles et à la réduction de la vulnérabilité des populations rurales aux chocs politiques et économiques et aux catastrophes naturelles. Les travaux de la FAO concernant l'agriculture et le développement rural durables, en sa qualité de maître d'œuvre pour le Chapitre 14 du Programme Action 21, ont également été entérinés par le Comité de l'agriculture en 2005.

400. Des politiques, des arrangements institutionnels et des méthodes seront élaborés afin d'adapter les systèmes nationaux de vulgarisation aux nouvelles tendances mondiales, et pour répondre aux nouveaux besoins des agriculteurs et agricultrices en matière d'apprentissage. Des

⁵⁵ Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité

partenariats efficaces entre la recherche, la vulgarisation, le secteur public et privé, et les organisations d'agriculteurs seront encouragés. Tous ces produits seront réalisés grâce à des approches participatives. La composante relative à la formation et à la vulgarisation agricoles et rurales de l'entité 251A4, sera intégrée à l'entité 253A6. L'entité 253P1 contribuera, par le biais du Réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire, aux travaux dans les pays, notamment à la conception et à la diffusion de politiques et de pratiques sur le développement rural et la sécurité alimentaire.

Programme 2.5.6: Production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier

401. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) continuera d'aider les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) dans leurs efforts destinés à améliorer la sécurité alimentaire, tant au niveau des ménages qu'au niveau national. Des ressources extrabudgétaires, provenant en grande partie du budget des pays concernés, permettront également d'étendre ce soutien à des pays non PFRDV souhaitant participer au programme. Une caractéristique du PSSA est le recours à la coopération Sud-Sud (CSS) en tant que principale source d'assistance technique pendant la mise en œuvre du programme, offrant ainsi aux pays en développement la possibilité de mettre en commun leur expérience et leurs compétences dans le domaine de l'agriculture et du développement rural (en mai 2005, 36 accords de coopération Sud-Sud avaient ainsi été signés, avec environ 700 experts et techniciens CSS travaillant sur le terrain avec des agriculteurs et des pêcheurs).

402. Le programme continuera d'abandonner progressivement le soutien à des activités pilotes, au profit de l'assistance aux gouvernements pour l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux pour la sécurité alimentaire. Les activités seront également étendues aux dimensions « production » et « accès » de la sécurité alimentaire, avec un meilleur ciblage en faveur des communautés vulnérables grâce aux liens avec les SICIIV. Au 31 mai 2005, six pays avaient déjà entrepris de mettre en place des programmes nationaux pour la sécurité alimentaire, tandis que plus de 20 nations envisageaient de le faire, créant ainsi une nouvelle demande à l'égard de l'Organisation. Le montant total des fonds mobilisés est passé de 3,5 millions de dollars EU (provenant exclusivement de la FAO) à plus de 800 millions de dollars EU, dont plus de la moitié engagés par les pays eux-mêmes. Plusieurs missions de formulation seront effectuées sur le terrain, avec notamment le démarrage d'activités dans quatre nouveaux pays (portant ainsi le total à 106), l'extension des activités en matière de sécurité alimentaire au niveau national dans six pays et deux nouveaux accords tripartites de coopération Sud-Sud.

403. Le PSSA fournit également une assistance aux organisations économiques régionales, pour la formulation et la mise en œuvre de programmes régionaux pour la sécurité alimentaire prévoyant, outre le soutien aux programmes nationaux, le traitement de questions régionales telles que la réforme structurelle, l'harmonisation des politiques, l'élimination des obstacles au commerce, la sécurité sanitaire des aliments et la lutte contre les maladies transfrontières des animaux. L'Organisation a ainsi collaboré avec 21 organisations économiques régionales.

Scénario de croissance réelle

404. Dans le cadre du Programme 2.5.1, l'entité 251A6 permettrait de donner suite aux recommandations du Comité de l'agriculture et du Comité des forêts concernant l'élargissement des activités de la FAO dans le domaine des bioénergies. L'accroissement des ressources permettrait d'apporter une meilleure contribution à la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) et de répondre aux demandes régionales et nationales pour des directives techniques et stratégiques concernant l'évaluation, la gestion et l'utilisation des ressources bioénergétiques nationales.

405. Le Programme 2.5.2 renforcerait les activités normatives et l'assistance aux politiques concernant les effets du VIH/SIDA et d'autres maladies sur la sécurité alimentaire nationale et des ménages. Il jouerait un rôle bien plus stratégique dans les nouveaux efforts conjoints de programmation déployés par le système des Nations Unies pour lutter contre la triple menace

dérivant des effets conjugués de l'insécurité alimentaire, du VIH/SIDA et des autres maladies qui leur sont souvent liées, et d'une gouvernance affaiblie en Afrique subsaharienne. Cette action prévoit notamment le recours aux écoles pratiques d'agriculture et aux écoles de vie rurale, pour les adultes et les jeunes, une formule relativement nouvelle mais unique, mise au point à l'intention respectivement des ménages touchés par le VIH/SIDA, qu'ils soient monoparentaux ou dirigés par les grands-parents, ou des orphelins du VIH/SIDA.

406. Dans le cadre du Programme 2.5.3, une croissance réelle donnerait les moyens de mettre sur pied un programme élargi permettant de renforcer les capacités des décideurs pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de meilleures pratiques pour l'agriculture et le développement rural durables, y compris une analyse plus poussée des enjeux et une formation pratique pour la conception de politiques. Une contribution serait ainsi apportée aux travaux sur les trois lignes d'action de l'Initiative Agriculture et développement rural durables, ainsi qu'au suivi de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural de 2006, tels qu'approuvés par le Comité de l'agriculture en 2005. Par ailleurs, un soutien serait fourni pour le renforcement des capacités des organisations et des coopératives de producteurs ruraux, en vue d'améliorer l'efficacité des entreprises, les revenus et les moyens d'existence des ménages, sachant que la capacité actuelle de répondre aux demandes des Membres dans ce domaine est sérieusement réduite.

407. Les ressources supplémentaires dégagées au titre du Programme 2.5.6 seraient utilisées pour appuyer un nouveau programme du PSSA et un autre accord de coopération Sud-Sud.

Incidence d'une croissance nominale zéro

408. Pour ce qui concerne le Programme 2.5.1, les activités relevant de l'entité 251A6: *Soutien aux accords relatifs à l'environnement et promotion d'une planification et d'une gestion intégrées de l'environnement*, seraient considérablement réduites. Une croissance nominale zéro se traduirait également par une érosion de la capacité technique dans un domaine essentiel dans lequel la FAO possède un avantage comparatif: 251P1: *Infrastructures et services d'information géo-écologique* – par effet d'une diminution des ressources disponibles pour le maintien d'une technologie actualisée pour les systèmes d'information géographique (SIG) et l'infrastructure de données spatiales de la FAO pour les systèmes d'alerte rapide.

409. Par ailleurs, la diminution des ressources retentirait considérablement sur la fourniture d'information et l'assistance technique pour le renforcement des capacités en matière de biotechnologies et de biosécurité (251A9). Le soutien à l'établissement de réseaux reliant les organismes de recherche nationaux et les parties prenantes pour assurer l'accès aux technologies appropriées, en serait amoindri. Enfin, l'assistance technique et les avis concernant la recherche fondée sur l'action, l'initiative visant à renforcer la participation des exploitants agricoles dans la recherche, ainsi que les efforts pour intégrer les connaissances traditionnelles dans la gestion des ressources naturelles, seraient également réduits.

410. En conditions de croissance nominale zéro, le Programme 2.5.2 devrait réduire d'importantes activités régionales, malgré des demandes croissantes ou nouvelles liées à l'impact de l'épidémie de VIH/SIDA sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. La perte de postes associés au programme de communication pour le développement entraverait la capacité du Programme 2.5.2 de donner suite à la Table ronde des Nations Unies sur la communication pour le développement organisée par la FAO en septembre 2004, et d'accueillir conjointement le Congrès mondial sur la communication pour le développement en mars 2006, à Rome. Par ailleurs, les activités de promotion, d'élaboration de politiques et de renforcement de capacités concernant l'éducation des populations rurales, déjà planifiées avec des partenaires internationaux tels que l'UNESCO⁵⁶, l'IICA⁵⁷ et la Banque mondiale, ainsi que la consolidation des partenariats et le soutien à la valorisation de la jeunesse nationale, seraient considérablement limités.

⁵⁶ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

⁵⁷ Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture

411. Au titre du Programme 2.5.3, une croissance nominale zéro entraînerait un affaiblissement des capacités en personnel pour le soutien aux pays en vue d'un meilleur accès des populations rurales pauvres à la terre et à d'autres ressources et services de développement. La préparation et la mise à l'essai de documents de politique générale appropriés concernant les approches durables et abordables pour l'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles, et l'élaboration de méthodologies pour des arrangements nationaux destinés à améliorer la sécurité des droits de propriété, seraient des activités fortement réduites dans deux sous-régions. La compression du personnel au siège déterminerait une forte réduction du soutien aux politiques et aux pratiques pour l'ADRD, activités qui ne pourraient être mises en œuvre qu'à l'aide d'un financement extrabudgétaire, ainsi qu'une interruption du soutien au Réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire, au titre de l'entité 253P1. D'autre part, la contraction des effectifs dans les bureaux décentralisés entraînera pratiquement la cessation du soutien pour la restructuration et le renforcement des capacités des organisations communautaires et de producteurs, et de l'appui politique et méthodologique à la réforme du système de vulgarisation agricole dans ces régions. Toutes ces réductions produiraient un important effet cumulé sur les préparatifs et le suivi de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural.

412. Les réductions au niveau du Programme 2.5.6 détermineraient un abaissement des objectifs concernant l'élargissement du programme et le soutien aux accords de coopération Sud-Sud.

Ressources extrabudgétaires

413. Le Programme 2.5.1 bénéficiera d'une légère augmentation des ressources extrabudgétaires destinées au réseau mondial sur le couvert végétal, à la cartographie de la pauvreté à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement, aux outils et systèmes d'information sur l'environnement pour la sécurité alimentaire, et à la mise en place du système de données géospatiales des Nations Unies et de la FAO (GeoNetwork). Compte tenu de l'intérêt croissant pour les bioénergies, le programme cherchera à compléter les ressources restreintes du Programme ordinaire par des fonds extrabudgétaires afin de pouvoir répondre aux demandes des pays dans ce domaine.

414. Des ressources extrabudgétaires permettront également de renforcer l'assistance aux pays pour une meilleure sensibilisation du public à l'application des biotechnologies, au renforcement des capacités relatives aux procédures régissant la biosécurité, et à l'harmonisation des cadres réglementaires. Les travaux concernant la recherche agricole, les politiques et la planification des ressources naturelles, ainsi que l'établissement de liens entre les institutions de recherche et de vulgarisation agricoles, devraient également bénéficier d'un soutien extrabudgétaire au cours de l'exercice biennal.

415. Le Programme 2.5.2 bénéficiera de l'apport du projet DIMITRA⁵⁸ aux activités normatives menées au titre de toutes les entités. L'affinage constant du programme SEAGA⁵⁹ et sa dissémination, ainsi que les efforts mis en œuvre par la FAO pour réduire l'impact de la pandémie du VIH/SIDA sur la production agricole et la sécurité alimentaire des ménages, pourront également être facilités par l'Accord-cadre avec la Norvège, voire par des fonds provenant du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas (PPFPB). Les activités opérationnelles dans les pays bénéficieront d'un soutien extrabudgétaire, éventuellement au titre d'une collaboration interinstitutions, et notamment en Afrique orientale et australe avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF⁶⁰, en particulier pour ce qui concerne les activités de formation du programme SEAGA et les travaux relatifs au VIH/SIDA. Enfin, des fonds extrabudgétaires contribueront au renforcement des capacités dans le cadre du programme *Éducation de la population rurale*, et aux activités de sensibilisation relatives à l'application des technologies de l'information et de la communication pour la sécurité alimentaire.

⁵⁸ Femmes rurales et développement (FAO/Fondation Roi Baudoin)

⁵⁹ Programme d'analyse socio-économique selon les questions de parité hommes-femmes

⁶⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance

416. Dans le cadre du Programme 2.5.3, un projet interdépartemental financé par des donateurs continuera d'appuyer les méthodologies d'apprentissage institutionnel pour la promotion de moyens d'existence durables parmi les populations pauvres, et de modèles fonctionnels pour l'amélioration des moyens d'existence dans les programmes et les projets de terrain de la FAO (253A6). Des ressources extrabudgétaires sont également prévues pour la mise en œuvre de l'Initiative ADRD et pour l'ADRD en régions de montagne (253A6). Un soutien sera fourni par des donateurs pour la préparation de directives concernant l'informatisation des coopératives agricoles. Un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur la conservation et la gestion durable des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole d'importance mondiale, est actuellement mis en œuvre par la Division SDA.

417. Comme on l'a vu plus haut, la plupart des activités de terrain au titre du PSSA sont mises en œuvre grâce à des ressources extrabudgétaires provenant de donateurs bilatéraux et multilatéraux, d'institutions financières internationales et des budgets nationaux des pays participants. Les principaux bénéficiaires d'un tel financement extrabudgétaire, sont l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes, où le PSSA est opérationnel, respectivement, dans 43 pays et 25 pays.

Chapitre 3: Coopération et partenariats

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
31 Assistance aux politiques	29 653	32 013	30 052	32 297	14 828
32 Soutien à l'investissement	55 128	54 940	52 173	57 240	3 903
33 Opérations de terrain	24 646	24 323	23 621	24 323	0
34 Représentants de la FAO	82 247	82 556	81 853	86 506	0
35 Coopération avec les partenaires extérieurs	11 800	13 552	12 191	13 552	19 661
39 Gestion du programme	2 288	2 316	2 279	2 316	0
Total	205 762	209 700	202 169	216 234	38 392
Variation de programme par rapport à 2004-05		3 938	(3 592)	10 472	
Programme de travail au niveau des chapitres					
Variation en pourcentage		1,9%	(1,7%)	5,1%	

Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
311 Coordination de l'assistance aux politiques et élaboration du Programme de terrain	6 841	6 962	6 739	6 962	11 380
312 Assistance aux politiques dans les régions	14 511	17 117	15 787	17 147	0
313 Assistance juridique aux États Membres	3 539	3 709	3 520	3 963	3 448
319 Gestion du programme	4 762	4 224	4 006	4 224	0
Total	29 653	32 013	30 052	32 297	14 828
Variation de programme par rapport à 2004-05		2 359	399	2 643	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		8,0%	1,3%	8,9%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

418. Le Grand Programme 3.1 s'appuie sur les analyses normatives des politiques effectuées par différentes unités techniques de la FAO et est mis en oeuvre, dans sa majeure partie, par les bureaux régionaux et sous-régionaux. Le Programme 3.1.3 est exécuté par le Bureau juridique. En 2006-2007, l'accent sera mis sur l'élaboration d'une base de référence regroupant des connaissances de qualité relatives au secteur agricole et alimentaire, qui intégrera les forces motrices du changement, les principaux débouchés et les obstacles fondamentaux. La FAO sera ainsi mieux à même de cibler les avis qu'elle communique dans le domaine des politiques et des stratégies et de définir les principaux points d'entrée pour la mise en valeur du Programme de terrain. Dans cette optique, la FAO assurera le maintien de liens étroits avec les plans nationaux de développement, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) et le PNUAD⁶¹. Du fait de l'engagement dynamique des pays par rapport aux accords et aux traités d'intégration régionale, l'assistance en matière de politiques continuera de s'étendre aux organisations économiques régionales, afin d'assurer la convergence et l'harmonisation des politiques, des stratégies et des priorités relatives au développement, dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

⁶¹ Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

419. Ce Grand Programme s'inspirera des recommandations formulées par le Groupe de travail interdépartemental chargé des politiques, qui sert de lien entre les unités techniques et la Division de l'assistance aux politiques (TCA), ainsi que des décisions prises par les organes directeurs concernant l'aide apportée par la FAO aux pays, à l'appui du développement durable, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Les entités de programme ont fait l'objet d'une rationalisation progressive, conformément aux recommandations du Comité du Programme, et ont été fusionnées, le cas échéant, afin d'éviter le morcellement et la répartition des ressources en quantités trop limitées. En ce qui concerne la répartition des ressources, l'accent sera nettement déplacé vers le Programme 3.1.2: *Assistance aux politiques dans les régions*, tant pour le personnel que pour les ressources hors personnel. Au sein du Programme 3.1.1, la réallocation de ressources la plus importante est réalisée au bénéfice de l'information et des analyses sectorielles à l'échelle nationale et régionale. Les conclusions de l'exercice d'autoévaluation effectué en 2004 ont également été prises en compte.

420. En ce qui concerne les thèmes traités, les avis en matière de politiques et de stratégies accorderont une place privilégiée aux trois grands secteurs suivants: politiques commerciales; compétitivité et intégration régionale; réforme des politiques à l'échelle macroéconomique et sectorielle. Au titre des activités « axées sur les pays », chaque unité décentralisée effectuera périodiquement des études sectorielles à l'échelle nationale et régionale. Il sera ainsi possible d'identifier les domaines dans lesquels les services consultatifs permettraient d'obtenir les résultats les plus probants et de perfectionner progressivement le Réseau d'information des bureaux de pays (COIN), ainsi que son interface avec le système national d'information, au sein du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS).

Programme 3.1.1: Coordination de l'assistance aux politiques et élaboration du Programme de terrain

421. Ce programme porte sur les activités suivantes: rapprochement et adaptation des activités normatives des départements techniques, en vue de leur diffusion par les groupes décentralisés d'assistance en matière de politiques; élaboration de matériel didactique et de documents sur les politiques; participation directe aux conseils en matière de politiques; renforcement des capacités et élaboration du Programme de terrain. Une attention particulière sera accordée à la mise en commun des connaissances des différentes régions. Le programme poursuivra ses activités notamment dans les domaines suivants:

- renforcement du centrage sur les pays en assurant la disponibilité de données pertinentes sur les environnements nationaux et les priorités stratégiques, par le biais d'un système d'informations nationales consultable sur Internet;
- appui aux informations et aux analyses sectorielles à l'échelle nationale et régionale;
- fourniture d'une aide technique efficace au titre du Programme de terrain concernant les grandes questions de développement agricole et de sécurité alimentaire (des ressources supplémentaires ont été attribuées à cet effet);
- communication rationnelle de conseils en matière de politiques et de renforcement des capacités aux Membres, en particulier sous un angle interdisciplinaire.

Programme 3.1.2: Assistance aux politiques dans les régions

422. Ce programme se rapporte aux activités des sous-divisions et des unités décentralisées chargées de l'assistance aux politiques concernant aussi bien les conseils en matière de politiques que l'élaboration du Programme de terrain, au bénéfice des pays et des organisations régionales. Il joue un rôle capital, en ce qu'il permet de maintenir le centrage des activités de la FAO sur les pays. Des analyses et des études de secteurs et de sous-secteurs portant sur des questions de politiques spécifiques étayent les conseils apportés en matière de politiques et permettent de mieux cibler le Programme de terrain.

423. Conformément aux avis, formulés notamment par le Comité du Programme, selon lesquels il convient de ne pas affaiblir les capacités d'assistance aux politiques dans les régions, cinq postes de fonctionnaires seront rétablis au titre du Programme 3.1 et les ressources hors personnel seront étoffées, afin de renforcer les capacités d'exécution des groupes décentralisés, ce qui compenserait les compressions effectuées dans le PTB (révisé) 2004-05. Ces groupes auront les objectifs suivants:

- renforcer les informations et les analyses sectorielles au niveau des régions et des pays et mieux cibler les conseils en matière de politiques et de stratégies;
- mieux adapter les méthodes d'élaboration du Programme de terrain aux nouvelles modalités d'aide au développement;
- harmoniser la coopération interdépartementale avec les bureaux de la FAO dans les pays, lors de l'élaboration, par ces derniers, d'accords définissant les priorités de l'assistance technique et de l'élaboration du Programme de terrain.

Programme 3.1.3: Assistance juridique aux États Membres

424. Le Programme 3.1.3 vise à améliorer les cadres juridique et institutionnel du développement agricole et de la gestion des ressources naturelles dans les pays. Il s'articule autour de trois grands axes: conseils techniques pour l'élaboration d'un cadre réglementaire et la mise en œuvre de réformes juridiques ; production et diffusion d'informations juridiques ; apports juridiques au travail normatif interdépartemental, notamment par le biais des Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire traitant de la biosécurité, de la biodiversité, des biotechnologies, des changements climatiques, des négociations commerciales multilatérales et de l'agriculture biologique. Dans le cadre d'un scénario de croissance réelle zéro, il aura pour objectif de satisfaire les demandes prioritaires émanant des Membres concernant les avis juridiques, l'assistance en matière de politiques et l'information, notamment dans les nouveaux domaines de la législation alimentaire et agricole, comme les lois nationales relatives au « droit à l'alimentation ».

Scénario de croissance réelle

425. Un scénario de croissance réelle permettrait de fournir une assistance juridique supplémentaire aux pays, surtout les plus petits, afin de les aider à s'adapter aux nouveaux traités, aux mécanismes d'intégration régionale et aux défis de la mondialisation (au titre du Programme 3.1.3).

Incidence d'une croissance nominale zéro

426. Une croissance nominale zéro supposerait le retour aux coupes budgétaires sombres du PTB (révisé) 2004-05. Il serait impossible, pour les unités et les sous-divisions décentralisées de retrouver des effectifs constituant une masse critique. La sous-région du Pacifique, par exemple, ne compte qu'un seul fonctionnaire détaché au sein de la Division de l'assistance aux politiques. La capacité de diffusion directe de la FAO serait affaiblie, au moment même où la communauté internationale insiste sur une réalisation plus rapide des Objectifs du Millénaire pour le développement et plaide pour que les réformes du système des Nations Unies se traduisent par une assistance efficace en matière de stratégies et de politiques. La capacité de la Division de l'assistance aux politiques (TCA) d'attirer systématiquement l'attention des départements techniques sur les possibilités offertes par le Programme de terrain serait aussi plus limitée.

Ressources extrabudgétaires

427. Des ressources extrabudgétaires sont prévues, en particulier pour appuyer la formulation détaillée et la mobilisation de fonds à l'appui des projets et programmes nationaux et sous-régionaux en Afrique liés au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Des fonds supplémentaires sont également prévus à l'appui de la formation en ligne dans le domaine des politiques et de la planification. Le Programme 3.1.3 bénéficie de la contribution de plusieurs cadres associés.

Grand Programme 3.2: Soutien à l'investissement

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
321 Programme de coopération FAO/Banque mondiale	35 761	32 391	32 699	32 391	0
322 Programme de soutien à l'investissement	19 367	22 548	19 474	24 848	3 903
Total	55 128	54 940	52 173	57 240	3 903
Variation de programme par rapport à 2004-05		(189)	(2 955)	2 111	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		(0,3%)	(5,4%)	3,8%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

428. Ce Grand Programme a pour but de promouvoir les investissements dans l'agriculture, le développement rural et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le Centre d'investissement (TCI) continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux et nationaux en vue de mobiliser des investissements à l'appui de l'agriculture et du développement rural à partir de sources internationales et nationales, ce qui contribuera à renverser la tendance à la baisse qui a caractérisé la dernière décennie. L'aide (notamment le renforcement des capacités) en matière d'élaboration de projets d'investissement et de coopération technique complexes qui répondent aux priorités des pays en développement et des pays en transition et qui satisfont les critères de financement des institutions bilatérales et multilatérales de financement, reste la principale activité du Centre, en coopération avec une vingtaine de grandes institutions financières et d'organismes apparentés. En moyenne, la Division du Centre d'investissement recouvre auprès des institutions de financement partenaires 54 pour cent des coûts totaux liés à l'appui aux investissements.

429. La Division du Centre d'investissement collaborera avec des institutions financières internationales et avec des gouvernements nationaux par l'intermédiaire de ses activités de diagnostic et d'analyse, dans l'optique de mettre en œuvre des programmes d'investissement viables. Il s'agira notamment de mettre davantage l'accent sur le volet rural des grands exercices de planification stratégique, comme les stratégies d'aide aux pays définies par la Banque mondiale et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), mais également de renforcer les capacités des gouvernements à élaborer des projets et programmes axés sur l'agriculture et le développement rural. La « régionalisation » des services opérationnels de la Division du Centre d'investissement favorisera la coopération avec les partenaires du financement et avec les bailleurs de fonds bilatéraux.

430. La Division du Centre d'investissement appuiera également l'ensemble des programmes de la FAO, par exemple grâce à l'élaboration de programmes nationaux renforcés pour la sécurité alimentaire et aux projets de reconstruction et de relèvement après les crises, en collaboration avec le Service de gestion et de coordination du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (TCOS) et la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE), respectivement. Elle compte renforcer les activités concernant la mobilisation de virements aux pays, autres que les prêts: « allègement de la dette » grâce aux échanges dette-développement, appui aux approches sectorielles dans le domaine de l'agriculture et examen de solutions respectueuses de l'environnement pour attirer des ressources dans le domaine de la fixation du carbone et autres formes non traditionnelles d'aide au développement.

431. La structure du programme a été ajustée conformément au Plan à moyen terme 2006-11, afin de rationaliser la planification, la définition des objectifs, le contrôle financier et l'établissement de rapports. Compte tenu de la forte hausse de la demande prévue de la part de la Banque mondiale, en particulier pour l'Afrique, une portion considérable des ressources globales de ce Grand Programme

continuera d'être consacrée à l'accord de partage des coûts conclu par la FAO et ce partenaire essentiel. L'ajustement consistant à redéployer les ressources du Programme 3.2.1 vers le Programme 3.2.2 permet de tenir compte du coût effectif des activités effectuées au titre de ces deux programmes lors de l'exercice biennal en cours. Il convient de noter que le niveau des activités mises en œuvre avec des institutions partenaires autres que la Banque mondiale avait été réduit dans le PTB 2004-05.

Scénario de croissance réelle

432. La Division du Centre d'investissement serait en mesure de relancer la coopération avec d'autres institutions au titre du Programme 3.2.2 au niveau d'activité qu'elle connaissait précédemment. Pour y parvenir, il faudrait élargir la coopération à d'autres partenaires que les partenaires privilégiés que sont le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et la Banque africaine de développement, et encourager une collaboration plus étroite avec les banques régionales comme la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, la Société andine de développement et la Banque de développement des Caraïbes.

Incidence d'une croissance nominale zéro

433. La coopération avec la Banque mondiale resterait à son niveau actuel pour ne pas mettre en péril le programme de coopération, qui repose sur un arrangement contractuel bien défini. Cependant, les ressources manqueraient pour répondre aux demandes de la Banque concernant des services supplémentaires destinés à accompagner la croissance de son programme de prêts en faveur de l'agriculture et du développement rural.

434. Le Programme 3.2.2 de coopération avec d'autres institutions que la Banque mondiale serait considérablement amputé par rapport au niveau d'activité actuel qu'exige le Programme de soutien à l'investissement. Une croissance nominale zéro réduirait le niveau de coopération avec les partenaires privilégiés (FIDA, PAM et BAD) et exigerait de geler la coopération avec dix-neuf institutions, y compris la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Société andine de développement.

Grand Programme 3.3: Opérations de terrain

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
331 Opérations de terrain dans les régions	5 056	3 842	3 663	3 842	0
332 Soutien central et activités spéciales	4 692	4 510	4 146	4 510	0
333 Opérations d'urgence et réhabilitation	13 750	15 259	15 178	15 259	0
339 Gestion du programme	1 148	711	634	711	0
Total	24 646	24 323	23 621	24 323	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		(323)	(1 026)	(323)	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		(1,3%)	(4,2%)	(1,3%)	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

435. Les arrangements d'appui au Programme de terrain concernent la Division des opérations de terrain (TCO) et la décentralisation des responsabilités opérationnelles des bureaux régionaux (sous-divisions des opérations) vers les bureaux de la FAO dans les pays et les fonctionnaires techniques.

Ces arrangements sont devenus pleinement opérationnels en 2004-2005, ce qui a permis de réduire les coûts liés au soutien au Programme de terrain et de rapprocher les projets nationaux des lieux où ils sont mis à exécution.

436. Le Grand Programme 3.3 continuera de viser le renforcement de l'information, la transparence et la rationalisation des procédures et processus couvrant l'ensemble du cycle des projets. Il devrait être influencé par la suite donnée à l'Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO, en particulier en ce qui concerne la définition de processus et de structures rentables et efficaces à l'appui de la mise en oeuvre du Programme de terrain dans les régions et dans les pays.

437. Au titre du Programme 3.3.1, les sous-divisions régionales des opérations assurent la coordination, le soutien et le contrôle du Programme de terrain dans la région, en remplissant les trois grandes fonctions suivantes:

- communication d'informations analytiques relatives à l'exécution du Programme de terrain et analyse régulière des résultats actuels et escomptés (prévisions relatives à l'exécution et suivi des filières);
- mise en oeuvre de projets nationaux, dans les pays où la FAO ne dispose pas de Bureau de représentant, et de projets régionaux dans la région;
- appui aux différents responsables de budget concernant des projets de la région concernée, grâce à des mesures efficaces de contrôle et de formation et à des mesures préventives permettant de faire face aux problèmes liés à l'exécution des projets.

438. Le Programme 3.3.2 porte notamment sur les domaines suivants: collaboration étroite avec les unités administratives en vue de rationaliser les procédures et de renforcer les outils liés aux technologies de l'information dont disposent les unités opérationnelles, y compris les Bureaux des Représentants de la FAO; mise à jour des procédures d'élaboration, d'exécution et de contrôle du Programme de terrain; mise à jour et perfectionnement du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS); contrôle du Programme de terrain et établissement de rapports y relatifs, notamment examens périodiques ou ponctuels et suite donnée aux rapports de vérification des comptes, et amélioration des rapports établis à l'intention des directeurs au Siège et dans les bureaux régionaux. L'accent continuera d'être mis sur la formation, en particulier celle des nouveaux Représentants de la FAO et des autres fonctionnaires participant aux activités du Programme de terrain, et sur l'identification des risques, des enjeux ou des contraintes susceptibles d'apparaître suite à une modification de l'environnement opérationnel, notamment visites sur place de certains bureaux décentralisés et projets.

439. Ce programme comprend également d'autres activités: gestion globale de l'élaboration des rapports de fin de projet; appui au Comité du Programme de terrain; Secrétariat du Comité chargé de l'examen de programmes et de projets (PPRC) et gestion des programmes de bourses d'études.

440. Le Programme 3.3.3 porte sur les activités de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE). En 2004, la Division a géré des activités représentant plus de 270 millions de dollars EU et les opérations d'urgence et de réhabilitation mises en oeuvre par la FAO se sont étoffées, passant de la distribution d'intrants à une gamme plus variée d'assistance permettant de faire face à des urgences complexes et de mettre en oeuvre des programmes de réhabilitation. Grâce à une assistance directe sur le terrain, la stratégie globale de la FAO consiste à préserver, rétablir et promouvoir les moyens d'existence axés sur l'agriculture et les pêches, en vue d'atténuer la vulnérabilité, d'augmenter l'autosuffisance et de permettre un désengagement par rapport à l'aide alimentaire. Le Programme accorde la priorité aux activités suivantes: 1) collecte et diffusion d'informations sur les moyens d'existences des sinistrés et l'aide extérieure nécessaire; 2) participation à la mobilisation de ressources en cas de crises d'urgence; 3) renforcement des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, notamment au sein du système des coordonnateurs résidents. Il vise à garantir la participation optimale de toutes les unités de la FAO concernées et à assurer que les concertations avec les bailleurs de fonds aient lieu au niveau décisionnel approprié. La part, minime, du Budget ordinaire allouée au Programme 3.3.3 est augmentée, afin de renforcer les capacités de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation à mettre en oeuvre les programmes de réhabilitation.

Incidence d'une croissance nominale zéro

441. Dans le cadre d'un scénario de croissance nominale zéro, les ressources hors personnel devraient être considérablement réduites, ce qui mettrait en péril la cohésion et la cohérence du Programme de terrain dans un environnement opérationnel décentralisé. En conséquence, le risque de non-respect des normes fondamentales serait accru, en particulier dans les bureaux décentralisés, ce qui entraînerait une hausse des coûts liés aux mesures correctives nécessaires et une exécution réduite des projets relevant du Programme de terrain.

Grand Programme 3.4: Représentants de la FAO

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
340 Représentants de la FAO	82 247	82 556	81 853	86 506	0
Total	82 247	82 556	81 853	86 506	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		310	(394)	4 260	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		0,4%	(0,5%)	5,2%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

442. Les Représentants de la FAO resteront le point de contact principal avec les gouvernements hôtes respectifs, la société civile et les donateurs dans les pays où ils sont accrédités. Ils contribuent à orienter les compétences spécialisées de la FAO là où elles sont nécessaires ; suivent les tendances nationales intéressant l'alimentation et l'agriculture ; mobilisent les conseils en matière de technique et de politiques ; et canalisent et coordonnent les activités de coopération technique de l'Organisation. Les Représentants de la FAO exercent leurs fonctions sous la supervision générale et le contrôle du Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD), avec le soutien et sous la direction fonctionnelle des unités administratives opérationnelles, techniques et chargées des politiques du Siège, et en collaboration avec les bureaux régionaux et sous-régionaux.

443. Les fonctions de programmation en amont du réseau des représentants de la FAO sont intégrées dans celles de l'équipe des Nations Unies dans les pays, au titre du système du Coordinateur résident, avec notamment une participation aux mécanismes tels que l'Évaluation conjointe des pays (CCA), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les stratégies de réduction de la pauvreté, ainsi qu'à l'appui de la réalisation des cibles fixées lors du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans les pays connaissant des situations d'urgence, le travail en amont des représentants de la FAO contribue aux appels communs des Nations Unies, en évaluant les besoins nécessaires aux interventions d'urgence. Comme recommandé dans le cadre de l'Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO, pendant l'exercice 2006-07, le processus de programmation par pays de la FAO sera progressivement articulé autour de cadres nationaux de priorités à moyen terme, qui seront étroitement liés aux plans de développement des différents gouvernements.

444. À l'heure où les donateurs délèguent des responsabilités de plus en plus grandes aux pays en matière d'approbation de projets, les Représentants de la FAO jouent un rôle essentiel dans l'élaboration du Programme de terrain pour lequel ils contribuent à identifier, formuler et évaluer les projets, et mobilisent des ressources auprès des représentations locales des donateurs. Les Représentants de la FAO ont des responsabilités opérationnelles dans les projets nationaux de coopération technique et appuient les projets régionaux par des activités dans leur pays. En outre, sous la responsabilité générale de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, leurs contributions à l'exécution des projets d'aide d'urgence sont de plus en plus marquantes.

445. Les Représentants de la FAO diffusent les messages et les politiques de la FAO au niveau national, entretiennent des contacts avec les médias, organisent des manifestations de sensibilisation telles que la Journée mondiale de l'alimentation et le Telefood et appuient les Alliances nationales contre la faim. Ils contribuent également à d'autres activités de sensibilisation des Nations Unies, facilitent le transfert des informations et des connaissances entre la FAO et ses partenaires au niveau national et garantissent une circulation bidirectionnelle des informations et des données entre l'Organisation et les pays.

446. Ce Grand Programme a bénéficié d'une allocation supplémentaire de 2,5 millions de dollars EU dans un scénario de croissance réelle zéro, parallèlement à une hausse prévue d'un million de dollars EU au titre du recouvrement de recettes, permettant de compenser en partie les lourdes conséquences de la réduction nette de 5,2 millions de dollars EU enregistrée lors de l'exercice 2004-05 sur les capacités opérationnelles du réseau des Représentants de la FAO. Comme suite à l'Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO, des mesures seront prises, dans la limite du budget disponible, afin d'améliorer l'exécution rationnelle des services de la FAO et de renforcer les capacités du réseau des Représentants de la FAO, par exemple en remplaçant les postes d'administrateurs internationaux par des postes d'administrateurs nationaux. L'augmentation des ressources allouées au réseau des Représentants de la FAO n'apparaît pas dans les tableaux, car un virement de 3,4 millions de dollars EU de ressources liées à la sécurité a été effectué dans le Chapitre 9 proposé: *Dispositif pour les dépenses de sécurité*.

Scénario de croissance réelle

447. Une croissance réelle rétablirait à un niveau plus viable la capacité de réaction et d'exécution des services par les Bureaux des Représentants de la FAO. Elle permettrait de prendre des mesures donnant suite à l'évaluation de la décentralisation consistant notamment à: renforcer le processus de programmation par pays de la FAO grâce aux cadres nationaux de priorités à moyen terme et à renforcer la participation de la FAO aux activités de l'équipe des Nations Unies dans les pays (par exemple évaluation conjointe des pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement).

Incidence d'une croissance nominale zéro

448. Le Grand Programme 3.4 a été protégé dans le scénario de croissance nominale zéro de façon à conserver les capacités du réseau des Représentants de la FAO et de permettre à ce réseau de prendre des dispositions suite à l'évaluation de la décentralisation.

Grand Programme 3.5: Coopération avec les partenaires extérieurs

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
351 Institutions multilatérales et bilatérales	4 994	5 507	5 175	5 507	11 645
352 Sensibilisation de la société civile et partenariats	5 747	7 012	6 106	7 012	5 124
353 Accords de coopération avec les États Membres et soutien à la CEPD et à la CTPD	1 059	1 034	910	1 034	2 892
Total	11 800	13 552	12 191	13 552	19 661
Variation de programme par rapport à 2004-05		1 752	392	1 752	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		14,9%	3,3%	14,9%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

449. Le Programme 3.5.1: *Institutions multilatérales et bilatérales* vise à renforcer l'expansion et la diversification des financements à l'appui du Programme de terrain, notamment grâce à des concertations soutenues et dynamiques avec l'ensemble des partenaires du développement. Une étroite coopération est garantie grâce aux activités entreprises au titre du Programme 3.1.1 et aux groupes décentralisés d'assistance aux politiques au titre du Programme 3.1.2 en vue d'aligner avec plus de précision l'élaboration du Programme de terrain sur les principaux domaines d'expertise de la FAO. Ce programme aura pour objectif d'adapter les activités de la FAO aux nouvelles tendances: décentralisation des autorités chargées des décisions par plusieurs grands bailleurs de fonds; recentrage plus net de l'aide des bailleurs de fonds en fonction des Objectifs du Millénaire pour le développement et des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; intention de plus en plus marquée des partenaires du développement d'harmoniser et d'adapter les procédures; préférence accordée à une approche programmatique par rapport à des financements projet par projet; volonté d'envisager des modalités de financement multi-donateurs (en particulier en Asie et en Afrique); adoption d'une démarche axée sur un appui global en matière de budget, sur les approches sectorielles et sur les modalités de « financement collectif ». La promotion du Programme des cadres associés et l'appui dont il bénéficie se poursuivront.

450. Le Programme 3.5.2 porte sur des composantes importantes de la stratégie intersectorielle de la FAO visant à *élargir les partenariats et les alliances*. Il cherche à promouvoir un cadre institutionnel d'établissement de partenariats susceptible d'orienter efficacement les diverses unités de la FAO qui s'efforcent d'améliorer la coopération avec différents partenaires. Le plan d'action conjoint FAO-société civile et ses principaux objectifs définis suite au Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*, ainsi que le Forum organisations non gouvernementales/organisations de la société civile organisé en marge du Sommet, continueront de servir de cadre d'orientation à ce programme. L'accent sera mis sur la participation active de la société civile aux grands forums mondiaux axés sur les politiques, notamment à l'Alliance internationale contre la faim, en collaboration avec les conférences régionales de la FAO et le Forum spécial du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui se tiendra en 2006.

451. Comme il convient, l'accent sera également mis sur le renforcement des concertations et sur le partage des informations avec les partenaires du secteur privé, notamment les possibilités de mobiliser l'appui du secteur privé à des programmes spécifiques de la FAO. Le Programme 3.5.2 continuera de coordonner la participation de l'Organisation aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses différents mécanismes opérationnels, et de promouvoir la participation des administrations locales de pays développés et de pays en développement en tant que nouveaux partenaires, dans les domaines du développement rural et de la sécurité alimentaire.

452. Le Secrétariat de l'Alliance internationale contre la faim, qui est chargé de la communication et de la coordination entre les membres de l'Alliance (FAO, FIDA, IPGRI, PAM⁶², ONG internationales, IPC⁶³ et Alliances nationales), sera renforcé à l'aide de ressources transférées du Programme 1.3.1 et grâce à un appui extrabudgétaire. Les activités de l'Alliance internationale contre la faim seront liées au processus de mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et à d'autres initiatives internationales, en vue de centrer l'attention sur les réformes et les programmes axés sur la lutte contre la faim. Grâce au financement des donateurs et à la collaboration des institutions établies à Rome et des partenaires internationaux, l'Alliance internationale contre la faim mènera des campagnes dynamiques de sensibilisation du grand public en collaboration avec les alliances nationales, dans les pays et à l'échelle mondiale.

453. Le Programme 3.5.2 englobe également la coordination, la planification et la mise en oeuvre de la Journée mondiale de l'alimentation et la campagne du TeleFood, le programme des ambassadeurs de la FAO et la promotion de la participation à l'échelle des pays et de l'implication de la société civile, grâce à la diffusion d'informations. Les campagnes d'information relatives à la

⁶² Fonds international de développement agricole (FIDA); Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI); Programme alimentaire mondial (PAM)

⁶³ Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire

Journée mondiale de l'alimentation et au TeleFood, notamment le programme des ambassadeurs de la FAO, seront mieux intégrées, afin de sensibiliser le grand public à la cause de la lutte contre la faim et de mobiliser des ressources en vue de financer de petits projets visant à venir en aide aux communautés les plus démunies.

454. Dans le cadre du Programme 3.5.3, l'exécution des programmes de partenariat profite aux Membres qui bénéficient d'un renforcement de leurs capacités et peuvent tirer profit au maximum des ressources limitées dont dispose la FAO. L'OCD continuera à assurer la coordination centrale et le soutien à la mise en œuvre des programmes de partenariat, en tenant compte des besoins des parties prenantes. Des mécanismes novateurs seront étudiés pour promouvoir ces programmes et y faire participer davantage d'experts et de chercheurs.

Incidence d'une croissance nominale zéro

455. Le Programme 3.5.1 ferait notamment l'objet d'une diminution des ressources mises à disposition du Mécanisme d'identification de projet, qui est un élément indispensable du renforcement des projets dans la filière du Programme de terrain. Une croissance nominale zéro ralentirait le processus d'adaptation aux nouvelles modalités de financement de la FAO, notamment dans le cadre de l'option de plus en plus prise d'un soutien budgétaire direct, et freinerait l'expansion du programme relatif au Fonds fiduciaire unilatéral.

456. Dans le cadre du Programme 3.5.2, une unité spécialisée ne suffirait plus à traiter de l'ensemble des partenariats stratégiques. Les activités liées à la coopération avec les ONG/OSC, le secteur privé, le Groupe des Nations Unies pour le développement, le programme de coopération décentralisé et les fonctions de Secrétariat à l'appui du Comité du Programme de terrain et du Groupe de coordination pour les situations d'urgence devraient être absorbées par d'autres unités du Département de la coopération technique. Dans le cadre du Programme 3.5.3, l'exécution des programmes de partenariat serait ralentie.

Grand Programme 3.9: Gestion du programme

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
390 Gestion du programme	2 288	2 316	2 279	2 316	0
Total	2 288	2 316	2 279	2 316	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		29	(8)	29	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		1,2%	(0,4%)	1,2%	

457. Ce Grand Programme porte sur le Bureau du Sous-directeur général (TCD), y compris l'Unité de la coordination du programme (TCDP).

Chapitre 4: Programme de coopération technique

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
41 Programme de coopération technique	98 645	98 645	94 645	102 645	0
42 Unité chargée du PCT	4 382	4 442	4 423	4 542	0
Total	103 027	103 087	99 068	107 187	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		59	(3 959)	4 159	
Programme de travail au niveau des chapitres					
Variation en pourcentage		0,1%	(3,8%)	4,0%	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

458. Le Programme de coopération technique (PCT) a fait l'objet d'un examen dans le cadre d'un processus engagé par le Comité du Programme de la FAO. Il s'agissait d'un examen de grande envergure qui visait à consolider l'incidence et l'efficacité globale du programme. Il a donné lieu à de nombreuses consultations avec les principales parties prenantes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation, y compris les autorités gouvernementales et les partenaires internationaux de développement. Cet examen devrait aboutir à une profonde réforme des politiques et du cadre opérationnel du programme.

459. Sous réserve d'une approbation par le Comité et le Conseil des propositions y afférentes, les éléments susceptibles de renforcer le PCT pour le prochain exercice biennal seraient les suivants:

- une nouvelle orientation stratégique, axée avant tout sur l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui est conforme au Cadre stratégique de la FAO et à ses engagements envers le processus du Millénaire, sans pour autant exclure les projets visant à renforcer la disponibilité des biens collectifs dans le monde;
- des processus renforcés de fixation des priorités du PCT à l'échelon national, faisant appel aux autorités publiques, à la FAO et aux autres intervenants pour recenser les meilleures possibilités d'utilisation des ressources du Programme de coopération technique, de façon à les inscrire dans les cadres nationaux de priorités à moyen terme qui devront être mis en place afin de donner suite à l'évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO;
- un renforcement du rôle des bureaux des représentants de la FAO et des autres bureaux décentralisés, au travers d'une délégation suffisante des responsabilités;
- une délégation totale de l'autorité au profit des représentants de la FAO en matière d'approbation des projets au titre du mécanisme du PCT, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars EU par exercice biennal;
- un relèvement de 400 000 à 500 000 dollars EU du plafond budgétaire maximal imposé à l'ensemble des projets relevant du PCT;
- de meilleures mesures destinées aux projets du PCT en matière de secours d'urgence, notamment en insistant davantage sur la mise à disposition d'une aide technique immédiate aux autorités publiques et sur les effets catalyseurs;
- de nouvelles modalités de présentation et d'approbation des projets régionaux et interrégionaux dont l'initiative revient aux autorités gouvernementales et aux organismes régionaux en place;
- une attention plus soutenue aux résultats et à l'évaluation de l'incidence, y compris:
 - 1) l'adoption de mesures visant à renforcer l'incidence et la pérennité des projets; et
 - 2) l'élaboration d'outils et de méthodologies visant à mieux évaluer l'incidence des projets au titre du PCT, leur contribution aux priorités sectorielles et nationales et leur capacité d'ajustement aux priorités du système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux de développement à l'échelle des pays;

- de meilleures procédures et orientations, y compris: la révision des orientations du PCT afin de prendre en considération les décisions finales des organes directeurs; la formation du personnel de l'Organisation à la conception et à l'élaboration de projets; de nouvelles mesures visant à accélérer l'approbation des projets; et une transparence maximale dans le traitement des demandes soumises au titre du PCT.

460. Sous réserve d'une décision prise par le Comité du Programme et le Conseil, on établirait de nouveaux critères d'admissibilité des États Membres à une assistance dans le cadre du PCT, mais également de nouveaux critères d'admissibilité des demandes individuelles d'assistance de manière à s'assurer qu'ils soient adaptés aux réalités actuelles.

461. Des mesures ont été prises au cours de l'exercice biennal 2004-05 afin d'améliorer les résultats du programme. Les modifications apportées aux procédures prenaient en considération le renforcement des responsabilités des représentants de la FAO et des responsables de budget de projets du PCT, ainsi que du personnel des autres bureaux décentralisés de la FAO à toutes les étapes du cycle de projet du PCT, depuis son identification jusqu'à sa complète réalisation. D'autres mesures ont été mises en œuvre pour répondre aux inquiétudes des organes directeurs et du Commissaire aux comptes de la FAO à propos des taux d'approbation et d'exécution des projets du PCT. Il résulte de ces mesures et d'autres initiatives en cours destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle du PCT que le taux d'approbation et l'exécution des projets du PCT ont atteint des niveaux inégalés jusque alors.

462. Il est rappelé qu'une procédure d'évaluation systématique des groupes thématiques de projets du PCT est désormais bien mise en place. Jusqu'à présent, le Service de l'évaluation a évalué neuf projets dans les domaines du contrôle de la qualité des denrées alimentaires (1997); de l'apiculture et de la sériciculture (1998); de la législation (1999); de l'assistance aux politiques (2000); de la santé animale (2001); des opérations de secours d'urgence (2002); de la production végétale (2003); de l'exploitation et de l'utilisation des pêches (2003); et de la production animale et des politiques et de l'information en matière d'élevage (2004).

463. D'autres faits nouveaux pertinents méritent également d'être rappelés:

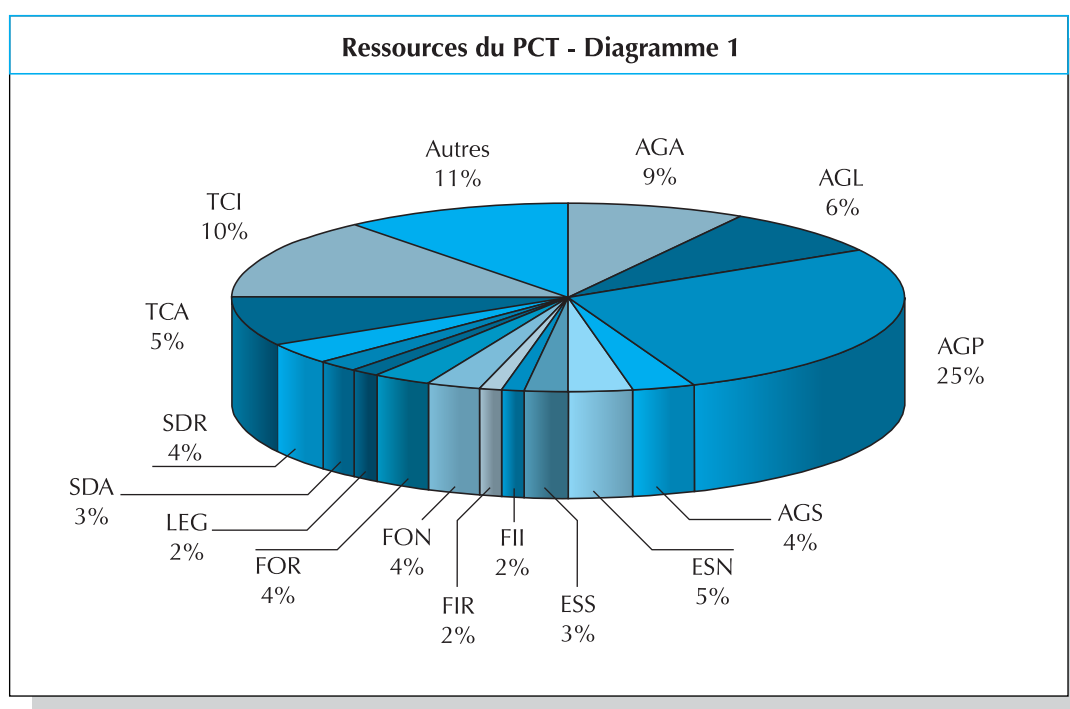
- poursuite d'un recours élargi, dans les projets du PCT, à des compétences tirées des programmes de partenariat;
- utilisation croissante du PCT à l'appui du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), y compris, plus récemment, des demandes visant à appuyer un élargissement des programmes régionaux et nationaux de sécurité alimentaire;
- rationalisation des procédures d'approbation par les représentants de la FAO des projets au titre du mécanisme du PCT, ce qui renforce leurs capacités à offrir des services techniques aux gouvernements membres de la FAO sous la forme de services de consultants locaux/nationaux chargés de les aider à résoudre des problèmes techniques spécifiques, à énoncer des idées de projets soumis à un financement extrabudgétaire et à réaliser des études sectorielles limitées;
- procédures rationalisées de remboursement des services d'appui technique que les divisions techniques de l'Organisation rendent aux projets du PCT;
- meilleures méthodes de travail à l'appui de la collaboration de toutes les parties concernées (Service du programme de coopération technique (TCOT), bureaux des représentants de la FAO, unités techniques et sous-divisions des opérations de la FAO) aux diverses étapes du cycle de projet du PCT (identification, analyse, formulation, évaluation et élaboration finale de la proposition de projet).

464. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des ouvertures de crédits du PCT par région entre les exercices biennaux 1994-95 et 2002-03. Ces variations dénotent, dans une large mesure, le caractère dicté par la demande du PCT pour chaque région.

Répartition des ressources du PCT par région (en pourcentage)

Région	1994-95	1996-97	1998-99	2000-01	2002-03
Afrique	41,7	39,4	40,6	37,1	44,8
Asie et Pacifique	24,4	21,1	19,2	25,1	22,3
Europe	5,9	10,4	10,5	7,6	6,7
Amérique latine et Caraïbes	18,2	18,5	18,8	18,7	16,4
Proche-Orient	9,8	10,6	10,9	11,5	9,8

465. Le PCT contribue fortement aux autres activités du Programme ordinaire et constitue un outil important pour garantir la synergie entre les activités normatives et opérationnelles de la FAO. Le graphique ci-après illustre les relations entre les interventions au titre du PCT et les grands secteurs d'activité de l'Organisation (telles que déduites des informations fournies par les unités techniques chefs de file pour les différents projets).



466. Outre l'appel à augmenter les ressources du PCT lancé par la Conférence dans sa Résolution 9/89, plusieurs facteurs justifient une augmentation des crédits alloués au PCT, à savoir: 1) l'augmentation du nombre d'États Membres susceptibles de bénéficier d'une assistance, ce qui modifie la part de chaque région; 2) le niveau jamais atteint jusqu'alors de demandes d'assistance technique au titre du PCT; 3) la complexité croissante et le caractère pluridisciplinaire des projets du PCT; et 4) le fait que le PCT soit parfaitement adapté pour traiter les nouveaux problèmes et les priorités des Membres, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités pour les négociations commerciales ou les questions de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.

467. Par ailleurs, les demandes d'aide d'urgence continuent de progresser (18,5 pour cent de l'ouverture totale de crédit au titre du PCT pour 2002-03), ce qui pèse sur les ressources disponibles pour les autres formes d'aide. Si, comme cela a été envisagé, le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement devait enregistrer une croissance importante, il pourrait alléger la pression qui pèse sur le PCT pour les projets d'urgence et permettrait d'affecter une part plus importante du Programme aux autres interventions. Il s'agit là d'une possibilité à l'étude.

468. Ces différents faits nouveaux ont entraîné une augmentation du nombre de projets approuvés, qui sont passés de 430 en 1998-99 à 758 en 2002-03. L'assistance au titre du PCT fait l'objet de 900 à 1000 demandes par exercice biennal.

Scénario de croissance réelle

469. L'augmentation nette de 4 pour cent améliorerait la capacité du Chapitre 4 de répondre aux demandes des pays, y compris les plus urgentes.

Incidence d'une croissance nominale zéro

470. Une baisse des ressources rendrait le PCT encore moins à même de répondre aux demandes d'assistance. Toutefois, la réduction étant moins importante que le taux moyen appliqué dans un scénario de croissance nominale zéro, la part du PCT dans le budget total passerait à 14 pour cent, conformément à la Résolution 9/89 de la Conférence.

Chapitre 5: Services de soutien

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
51 Soutien à l'information et aux publications	18 064	17 944	16 741	17 944	810
52 Administration	48 402	46 983	44 165	47 999	0
Total	66 466	64 927	60 906	65 943	810
Variation de programme par rapport à 2004-05		(1 539)	(5 560)	(523)	
Programme de travail au niveau des chapitres					
Variation en pourcentage		(2,3%)	(8,4%)	(0,8%)	

Grand Programme 5.1: Soutien à l'information et aux publications

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
511 Appui à l'information et aux publications	16 487	16 677	15 556	16 677	810
519 Gestion du programme	1 577	1 266	1 185	1 266	0
Total	18 064	17 944	16 741	17 944	810
Variation de programme par rapport à 2004-05		(121)	(1 323)	(121)	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		(0,7%)	(7,3%)	(0,7%)	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

471. Ce Grand Programme englobe toutes les activités liées à la communication et à la gestion des publications. Il assure un flux dynamique de communications avec les Membres et une communication proactive de l'Organisation avec les publics les plus divers. Il joue un rôle essentiel dans le soutien à la stratégie intersectorielle sur la *Diffusion des messages de la FAO*. On trouvera ci-après les principaux aspects des activités planifiées intéressant la communication multilingue, les politiques et le soutien en matière de publication, l'information et la mobilisation du public dans les conditions d'une croissance réelle zéro.

472. Le Grand Programme continuera d'appuyer le développement de la stratégie et du plan de communication de la FAO pour l'exercice biennal, ainsi que des stratégies de communication ciblées appuyant des programmes et des manifestations spécifiques. Il couvrira la réalisation de produits et de services d'information multilingues, essentielle pour permettre aux usagers internes de faire connaître et comprendre leurs activités et pour rallier le soutien des Membres, tant pour les activités du Programme ordinaire que pour celles du Programme de terrain. La Division de l'information (GII) poursuivra ses activités de production de matériels d'information de haute qualité, notamment des produits audiovisuels de qualité professionnelle; du matériel imprimé tel que brochures, fiches techniques, chemises, dépliants et affiches; des expositions et du matériel d'exposition; la gestion d'une photothèque numérisée complète, accessible à l'ensemble de l'Organisation; des présentations multimédias; le soutien aux activités du TeleFood; et la conception du site Internet.

473. La Division de l'information continuera d'assurer sa fonction intégrée de gestion des publications, tous supports confondus, nécessaire pour garantir la parution en temps opportun de publications multilingues de haute qualité et le traitement approprié des autres catégories de produits d'information. Les accords de publication conjointe avec des éditeurs commerciaux ou universitaires

et la publication des matériels de la FAO dans des langues non officielles sont également déterminants pour la diffusion des informations, de même que la gestion des politiques sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

474. Le travail d'information de la FAO augmentera la sensibilisation du public aux questions relevant du mandat de l'Organisation et mobilisera le soutien et la volonté politique nécessaire à la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement. Les groupes importants aux niveaux national, régional et mondial seront ciblés par le biais de services médiatiques multilingues et de campagnes de mobilisation. Les outils essentiels de ce vaste effort sont: les communiqués de presse dans les langues officielles de l'Organisation, la page de presse de son site web dans les langues officielles, les entretiens et les conférences de presse, le matériel destiné à la diffusion radiotélévisée commerciale. Une attention spéciale sera accordée au renforcement de la mobilisation régionale par le truchement de services externes.

Incidence d'une croissance nominale zéro

475. Le scénario de croissance nominale zéro réduirait la portée et la qualité des services: diminution du volume de matériels produits pour les pages de presse du site web de la FAO, réduction du nombre de communiqués de presse publiés annuellement et de la longueur des textes.

476. Avec moins de personnel, la Division de l'information ne pourrait pas maintenir la qualité de la production et de l'édition des matériels d'information, et publier les produits d'information multilingues sous forme imprimée et électronique à des niveaux acceptables.

Grand Programme 5.2: Administration

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
521 Services financiers	20 813	21 790	20 134	21 790	0
522 Services relatifs aux systèmes et aux techniques d'information	2 036	1 883	1 873	1 883	0
523 Services relatifs aux ressources humaines	18 848	18 539	17 457	19 555	0
529 Gestion du programme	6 704	4 771	4 700	4 771	0
Total	48 402	46 983	44 165	47 999	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		(1 418)	(4 237)	(402)	
Programme de travail au niveau des Grands Programmes					
Variation en pourcentage		(2,9%)	(8,8%)	(0,8%)	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

477. Le Grand Programme 5.2 comprend les crédits destinés aux services fournis dans les domaines des finances, de l'appui informatique et des ressources humaines par le Département de l'administration et des finances (AF) et les bureaux régionaux et sous-régionaux. Il comprend également des fonds pour le Bureau du Sous-Directeur général du Département de l'administration et des finances (AFD) et la part des coûts du Service d'appui à la gestion (MSS) correspondant aux divisions du Département de l'administration et des finances. Donnant suite à une demande du Comité financier, des ressources ont été affectées à la Division des finances (AFF), rétablissant le financement de cinq postes des services généraux qui avaient été supprimés dans la version révisée du PTB 2004-05. D'autres risques seront abordés par l'intermédiaire d'un groupe de travail chargé des procédures administratives, qui devra examiner et appliquer, le cas échéant, les suggestions visant à rationaliser et à remanier les procédures administratives en affectant les économies réalisées à des domaines où les besoins sont plus importants.

Programme 5.2.1: Services financiers

478. La Division des finances gère des flux financiers d'un montant supérieur à 1 milliard de dollars EU par an. Elle enregistre chaque année plus de 3 millions d'entrées dans les livres comptables de l'Organisation, dont beaucoup sont relativement complexes, et traite un volume croissant d'activités extrabudgétaires de la FAO. Dans le cadre du Programme 5.2.1, la Division des finances continuera de préparer les états financiers de l'Organisation conformément aux normes acceptées (Normes comptables du système des Nations Unies, principes comptables généralement acceptés) et de fournir en temps voulu des informations financières à l'Organisation, à tous les niveaux, ainsi qu'aux organes directeurs. Malgré le rétablissement des cinq postes des services généraux évoqués ci-dessus, les effectifs de la Division des finances restent encore en deçà du niveau minimum recommandé par des consultants indépendants. Cette insuffisance en personnel pourrait avoir des conséquences sur le traitement des paiements quotidiens, les opérations financières relatives aux projets, les montants exigibles du personnel et d'autres entrées de caisse, et la comptabilité des salaires.

Programme 5.2.2: Services relatifs aux systèmes et aux techniques d'information

479. Les ressources attribuées au Programme 5.2.2 ne couvrent que les frais directs de gestion de la Division des systèmes et des techniques d'information (AFI), à l'exception du directeur et de sa secrétaire, qui relèvent de la gestion du programme. Les autres dépenses afférentes aux systèmes d'information et aux technologies de l'information sont réparties entre les différents programmes qui utilisent l'infrastructure et les applications informatiques des technologies de l'information et de la communication.

480. Les priorités concernant les services de systèmes d'information et de technologies de l'information et de la communication (TIC) sont largement déterminées par les demandes de l'ensemble des programmes de la FAO. Le nombre des demandes est en hausse constante du fait de l'utilisation croissante des TIC dans les activités de la FAO. Par exemple, la Division AFI est responsable du développement et du fonctionnement d'une large gamme de systèmes administratifs, y compris les systèmes Oracle - Finances et Oracle - Ressources humaines, qui remplaceront en 2006-07 les systèmes centraux actuels de traitement des salaires et de gestion des ressources humaines. La Division apporte également son concours à des initiatives mettant en jeu des applications informatiques telles que le Centre mondial d'information agricole (WAICENT), les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV), le Système d'information mondial sur les pêches (FIGIS) et le Système d'information sur les forêts (FORIS), qui toutes font un usage intensif des technologies fondées sur l'Internet. La Division doit aussi, entre autres activités prioritaires, faire en sorte que la FAO dispose d'une infrastructure informatique appropriée.

481. On remarque que le niveau actuel de ressources est déjà inférieur à celui que les consultants externes jugent satisfaisant pour absorber la charge de travail actuelle et que l'Organisation pourrait être confrontée à un manque de disponibilité des services et à des risques supplémentaires en matière de sécurité de l'information.

Programme 5.2.3: Services relatifs aux ressources humaines

482. Le Programme 5.2.3 englobe la Division de la gestion des ressources humaines (AFH) et le Service médical (AFDM). La Division AFH continuera à couvrir un large éventail d'activités de gestion des ressources humaines tout en renforçant son rôle consultatif et en apportant un soutien aux bureaux décentralisés. Dans ce contexte, une démarche plus intégrée sera mise en place pour la planification et la valorisation des ressources humaines. La mise en œuvre au cours du prochain exercice biennal d'un nouveau Système de gestion des ressources humaines faisant appel aux applications d'Oracle constituera une entreprise majeure qui exigera beaucoup de la Division. Au sein du système des Nations Unies, la Division continuera de participer à des consultations interinstitutions, relatives notamment à la Commission de la fonction publique internationale et à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, en vue d'assurer le maintien d'une stratégie commune en matière de gestion des ressources humaines.

483. La Division AFH apportera son soutien aux activités institutionnelles suivantes: recrutement ciblé (notamment de candidats provenant de pays sous-représentés) et programmes de perfectionnement des jeunes cadres; intégration de questions liées à la parité hommes-femmes et à la diversité dans la gestion des ressources humaines; et un programme évolutif de valorisation du personnel. On entamera la mise en place d'un cadre des compétences qui appuiera tous les aspects de la gestion des ressources humaines, de la définition des tâches, du recrutement et de la sélection, de la gestion des résultats et du perfectionnement professionnel. Les formations concernant les compétences requises pour les postes d'encadrement et les représentants de la FAO seront mises en pratique au cours de l'exercice biennal.

484. Le Service médical continuera de s'acquitter de sa mission en matière de santé du personnel. Outre les initiatives déjà prises (évaluation ergonomique des postes de travail, kinésithérapie et élargissement des services d'information et de soins aux voyageurs), l'unité poursuivra les programmes de médecine préventive sur la base des données du Système d'information sur la médecine du travail.

Programme 5.2.9: Gestion du programme

485. Le Programme 5.2.9 couvre le Bureau du Sous-Directeur général (AFD), les bureaux des directeurs de division et la part des coûts du Service d'appui à la gestion (MSS) correspondant aux services fournis au Département de l'administration et des finances. Les coûts restants du Service d'appui à la gestion sont répartis entre les divers programmes de gestion des départements du siège bénéficiant des services du MSS. La baisse apparente des ressources s'explique par un rééquilibrage de cette répartition à l'échelon de la structure du programme. Il est rappelé que ce service offre toute une gamme de services d'appui administratif, des avis et des informations de gestion aux départements dans les domaines des finances, du budget, des achats, du personnel et des voyages, conformément aux règles et règlements en vigueur dans l'Organisation.

Scénario de croissance réelle

486. Le supplément de ressources accélérerait le travail dans trois domaines prioritaires: 1) la mise en place de compétences de gestion et d'un plan de développement complémentaire; 2) la mise en œuvre du plan d'action relatif au recrutement de candidats provenant de pays sous-représentés⁶⁴ et 3) la mise au point et l'amélioration d'un système de gestion des performances lié au modèle de planification de l'Organisation.

Incidence d'une croissance nominale zéro

487. Les réductions qu'entraînerait une croissance nominale zéro pour le Grand Programme 5.2, y compris les allocations indirectes pour le Pool des services informatiques et les Services d'appui à la gestion, seraient susceptibles d'entraîner la suppression d'une trentaine de postes. Les réductions budgétaires successives enregistrées au cours de nombreux exercices biennaux ont contraint le département à ne fournir que des services de base.

488. Elle affaiblirait donc les contrôles financiers internes de l'Organisation et compromettrait la capacité requise pour produire, en temps voulu, des états financiers complets et précis. Ces réductions toucheraient également le Programme de vérification à l'échelle locale dans les bureaux de terrain, et la fréquence des vérifications serait réduite.

489. L'incidence d'un budget de croissance nominale zéro sur la Division AFI se ferait largement ressentir sur toutes les activités liées aux systèmes d'information et aux technologies de l'information et de la communication. La Division serait contrainte de réduire de manière importante ses services de développement de systèmes d'information. Le nombre d'heures ouvrées du Centre informatique passerait de 90 heures par semaine à moins de 50, ce qui serait préjudiciable à l'Organisation. Il faudrait réduire la maintenance des serveurs et la mise à jour des logiciels ainsi que les niveaux de

⁶⁴ FC 107/16

service du central téléphonique, les services liés aux réunions et aux conférences, les activités d'administration et l'assistance aux utilisateurs fournie par la Division AFI.

490. En ce qui concerne la Division AFH, de nombreux éléments du plan d'action de recrutement (organisation et participation à des missions de recrutement, participation à des salons de l'emploi dans les universités, usage accru de l'Internet, etc.) ne pourraient plus être menés à bien dans le cadre d'un scénario de croissance nominale zéro. Il faudrait également réduire les services de gestion du recrutement et des effectifs, ce qui augmenterait le temps de traitement des propositions et réduirait la fréquence des réunions du Comité de sélection. Il ne serait pas possible de mettre en œuvre la rationalisation prévue du Plan d'indemnisation du personnel, notamment la gestion améliorée du processus de décaissement. L'unité médicale serait obligée de supprimer tous les programmes de conseils et de médecine préventive.

491. Le scénario de croissance nominale zéro entraînerait la réduction des services fournis par le Service d'appui à la gestion (MSS). Le maintien de fonctions d'exécution aussi vitales que les services d'appui dans les domaines du personnel, des voyages et des transactions financières étant indispensable, le seul domaine pouvant faire l'objet de réductions est celui de l'assistance aux utilisateurs. Une telle mesure aurait les effets suivants: suppression de l'assistance aux unités de l'ensemble de l'Organisation, qui seraient dès lors privées d'aide dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs de budget ou d'initiateurs de transactions; suppression des cours de formation; réduction des essais des systèmes ou des demandes de modification de systèmes; absence d'assistance pour les processus de clôture d'exercice.

Chapitre 6: Charges communes

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
60 Charges communes	52 486	46 398	42 880	46 398	0
Total	52 486	46 398	42 880	46 398	0
Variation de programme par rapport à 2004-05 Programme de travail au niveau des chapitres		(6 088)	(9 606)	(6 088)	
Variation en pourcentage		(11,6%)	(18,3%)	(11,6%)	

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

492. Sous la gestion de la Division des services administratifs (AFS), le présent chapitre englobe les coûts des charges communes, y compris le courrier et la valise diplomatique, la distribution de documents, l'organisation des archives, les achats et l'entretien des bâtiments. Il englobe aussi les coûts similaires des charges communes des bureaux régionaux et sous-régionaux. Bien que la Division des services administratifs soit toujours responsable de la protection des personnes, des biens et des locaux au Siège et de la coordination dans ce domaine avec les autorités gouvernementales, un montant de 7,2 millions de dollars EU a été transféré au Chapitre 9 Dépenses de sécurité.

493. La Division des services administratifs doit faire face à des demandes de services de haut niveau, des coûts croissants liés à la gestion des locaux du Siège, et doit supporter des augmentations des coûts des services et de la climatisation nettement supérieures au taux d'inflation, ce qui pèsent lourdement sur les ressources.

494. Du fait des urgences, l'importance des achats s'est considérablement accrue et l'on prévoit le maintien d'un volume important d'activités. Les effectifs chargés des activités de soutien en matière de dossiers courants, de fournisseurs et de suivi sont insuffisants au regard de la croissance de la charge de travail, ce qui pourrait donner lieu à des contrôles inadéquats au sein de l'Organisation. La Division continuera à aider les bureaux décentralisés à organiser des achats sur place. Elle assumera également un nouveau rôle de renforcement des institutions et de formation, en aidant les pays concernés à consolider leurs capacités en matière de marchés publics, dans le cadre des projets et des programmes importants bénéficiant d'un financement unilatéral.

495. L'unité chargée des services aux utilisateurs liés aux documents, aux archives centrales et aux communications se concentrera sur la modernisation du système de gestion des archives numériques, capable de fonctionner de manière intégrée avec le réseau local et le grand réseau de la FAO. Ces initiatives ont abouti à une certaine restructuration des bureaux des dossiers courants, d'autres changements étant planifiés pour le prochain exercice biennal. La modernisation concernera également l'automatisation du processus de distribution des publications, par le biais de l'adoption d'une nouvelle technologie d'impression et l'externalisation de différents services.

496. L'entretien englobe avant tout le coût des services collectifs et des besoins d'entretien courant, comme le nettoyage, la rénovation et la restauration des locaux. Il comprend également les grands entretiens exceptionnels des bâtiments et des installations techniques auxiliaires, même si les crédits budgétaires alloués aux grands travaux d'entretien et à la modernisation des infrastructures restent insuffisants après une série de coupes budgétaires. Une somme supplémentaire de 1,7 million de dollars EU est prévue au budget afin de couvrir une partie des besoins d'entretien. Parallèlement, les efforts se maintiendront en vue de réaliser des économies. Il subsistera néanmoins d'importants écarts à combler, ce qui pourrait créer des difficultés. Pour les améliorations des infrastructures, on compte sur l'aide du Gouvernement italien ainsi que sur des donateurs publics ou privés.

Incidence d'une croissance nominale zéro

497. Une croissance nominale zéro se traduirait par de graves insuffisances en matière d'entretien pouvant conduire à des interruptions de service (par exemple la climatisation). Certains cycles d'entretien, qui n'ont pas pu être entièrement respectés dans le passé, devraient être interrompus, ce qui pourrait raccourcir le cycle de vie des équipements et augmenter à long terme les coûts associés à leur remplacement. En outre, la Division des services administratifs (AFS) serait contrainte de réduire davantage la fréquence des activités de nettoyage, avec toutes les conséquences qui pourraient en découler sur la santé et la vie sociale, de limiter les changements de bureau, de supprimer les achats de mobilier neuf et de s'efforcer en toutes circonstances de recouvrer ses coûts. Cette incapacité de l'Organisation à assumer ses obligations en ce qui concerne l'entretien ordinaire pourrait entraîner une charge inutile pour le pays d'accueil. L'Organisation pourrait également se trouver dans une situation où il lui serait impossible de respecter les normes légales fondamentales en matière d'hygiène et de sécurité.

Chapitre 7: Imprévus

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
70 Imprévus	600	600	600	600	0
Total	600	600	600	600	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		0	0	0	
Programme de travail au niveau des chapitres					
Variation en pourcentage		0,0%	0,0%	0,0%	

498. Les crédits pour imprévus restent inchangés au niveau fixé par la Conférence pour le Programme de travail et budget 1980-81.

Chapitre 8: Budgétisation des investissements

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
81 Dispositif pour les dépenses d'équipement	0	9 095	9 095	13 195	0
Total	0	9 095	9 095	13 195	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		9 095	9 095	13 195	
Programme de travail au niveau des chapitres					

499. La Résolution 10/2003 de la Conférence a créé un dispositif permettant d'intégrer la planification des dépenses d'investissement dans le cadre financier et de budgétisation de la FAO. Elle a conçu le Chapitre 8 du PTB afin de définir et d'autoriser les dépenses d'investissement pour l'exercice biennal concerné par le Programme de travail.

500. Les investissements prévus pour 2006-07, pour un montant total de 9 095 000 dollars EU, découlent des projets présentés dans le Plan à moyen terme 2006-11, les propositions faisant l'objet d'une ventilation plus poussée au titre des « Projets de systèmes d'information administrative ». Le tableau ci-après présente les propositions de dépense d'investissement, suivies d'un descriptif de chaque rubrique de dépenses prévue. Des exigences de réalisme budgétaire ont conduit à écarter toute possibilité d'envisager d'autres investissements indispensables au niveau de l'infrastructure institutionnelle dans un scénario de croissance réelle zéro, du fait de l'impossibilité de les financer sans des contributions obligatoires ou volontaires additionnelles.

Propositions de dépenses d'investissement pour la période 2006-07 (en milliers de dollars EU)

Entité de programme	Description	Coût de la rubrique	Total
Programme 811	Services de téléphonie		150
EP 811P1	Centraux téléphoniques numériques au Siège et dans les Bureaux régionaux	150	
Programme 812	Services de données partagés		1 545
EP 812P1	Applications administratives de l'Organisation	950	
EP 812P3	Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client pour le Siège et les bureaux régionaux	595	
Programme 813	Soutien informatique aux réunions		1 000
EP 813P1	Systèmes des salles de réunion du Siège	1 000	
Programme 814	Projets sur les systèmes d'information administrative		6 400
EP 814P1	Projet de Système de gestion des ressources humaines (HRMS)	5 800	
EP 814P2	Système de comptabilité de terrain	500	
EP 814P4	Système électronique de gestion documentaire	100	
Total des dépenses d'investissement prévues en 2006-07			9 095

Programme 8.1.1: Services de téléphonie

501. Le central téléphonique numérique qui règle les services de téléphonie au Siège constitue le principal matériel concerné par cette rubrique. Mis en service 1994, il devra être remplacé en 2008-09 et l'on prévoit de pouvoir choisir un central téléphonique de nouvelle génération reposant sur la technologie du protocole de transmission de la voix par Internet (VoIP). Une somme de 150 000 dollars EU sera investie en 2006-07 afin de prendre diverses mesures axées sur une transition vers cette technologie, de manière à mieux la connaître avant les investissements importants prévus au cours de l'exercice biennal 2008-09. Ces mesures seront, en partie, prises dans des bureaux régionaux dont les centraux téléphoniques sont nettement plus petits que celui du Siège et, par conséquent, se prêtent mieux à des essais.

502. On attend de ces mesures provisoires qu'elles permettent une maîtrise des coûts des appels téléphoniques vocaux au sein d'une Organisation de plus en plus décentralisée dont les dépenses de communication continueraient, sinon, de croître rapidement.

Programme 8.1.2: Services de données partagés

503. À la FAO, les serveurs informatiques ont une espérance de vie économique de quatre ans (un de plus qu'il n'est d'usage dans l'industrie). On prévoit d'investir 150 000 dollars au cours du prochain exercice biennal et de tous ceux qui suivront afin de remplacer les serveurs périmés sur lesquels reposent les systèmes administratifs. Cela représente, en moyenne, la moitié des serveurs dans ce domaine.

504. Par un remplacement régulier et planifié des serveurs en fin de vie, il sera possible d'offrir une infrastructure informatique plus fiable et efficace, qui appuiera les services offerts aux divisions techniques et aux bureaux de l'Organisation.

505. Outre les serveurs destinés aux applications administratives de l'Organisation, l'entité 812P1 traite également des mises à niveau des logiciels concernés. Le progiciel Atlas, mis en service en mai 1999, vise à fournir au sein de l'Organisation des fonctions de comptabilité et d'information liées aux voyages. Bien qu'il ait fait l'objet d'un entretien régulier destiné à y intégrer des améliorations et des fonctions supplémentaires utiles pour la FAO, il n'a pas suivi le rythme de l'évolution des besoins de l'Organisation. Il faudra investir 800 000 dollars EU pour remplacer le système de voyage et en moderniser l'infrastructure d'appui, de manière à prendre en considération la capacité et la croissance prévues. La nouvelle application répondra aux besoins de l'Organisation en matière de pratiques optimales pour le traitement des voyages, de même qu'aux recommandations des vérificateurs internes et du Commissaire aux comptes qui prescrivent d'importantes modifications du système actuel. Il profitera des nouvelles technologies, appuiera la rationalisation des activités et permettra une utilisation élargie.

506. L'entité de programme 812P3 traite du logiciel des serveurs et de la gestion des licences d'accès client. Une part importante des serveurs de la FAO fonctionne sous Microsoft Windows 2000 Server, le courrier électronique étant géré par Microsoft Exchange 2000. Le vendeur arrêtera le support ordinaire de ces deux logiciels en 2006, ce qui nuira aux intérêts de l'Organisation sur le plan de la fonctionnalité, de la sécurité, de la confidentialité et du maintien du service. Afin d'éviter cette situation, la FAO investira 595 000 dollars EU afin de mettre en service, en 2006, de nouvelles versions de Windows et d'Exchange sur tout ou partie des serveurs qui utilisent actuellement ces logiciels, même si des logiciels libres devraient être utilisés pour effectuer certaines tâches aujourd'hui confiées à Windows. Chaque ordinateur client peut accéder à un serveur tournant sous Windows grâce à une « Licence d'accès client », qui doit être mise à niveau en même temps que le logiciel du serveur.

507. Les crédits budgétaires couvriront les licences de serveur et d'accès client pour les utilisateurs du Siège et des bureaux régionaux, la formation du personnel d'appui, la formation des utilisateurs et les activités de projet que suppose la migration vers des versions plus récentes et/ou vers des solutions de substitution, y compris le contrôle de la compatibilité.

508. La politique de maintien des versions supportées des logiciels devrait avoir pour avantages de diminuer les risques pour l'Organisation en matière de fonctionnalité, de sécurité, de confidentialité et de continuité du service.

Programme 8.1.3: Soutien informatique aux réunions

509. Les systèmes de communication des salles de réunion du Siège englobent le matériel audiovisuel et les équipements d'interprétation simultanée. Depuis les installations d'origine, qui ont été financées par les contributions de divers gouvernements, aucun financement n'a été prévu pour moderniser ou remplacer les équipements. L'important investissement d'un million de dollars EU servira à procéder à une révision des équipements des salles de réunion et à garantir le maintien de services audiovisuels et d'interprétation simultanée fiables.

Programme 8.1.4: Projets sur les systèmes d'information administrative

510. Les fonctions supplémentaires que le système Oracle de gestion des ressources humaines fournira au titre de l'entité 814P1, notamment dans les domaines de la mise en valeur des compétences, du recrutement par voie électronique et de la gestion des résultats, ainsi que le remplacement des systèmes centraux actuels de gestion des ressources humaines et de traitement des salaires, assumeront un rôle primordial à l'avenir pour la gestion des ressources humaines. Il s'agit d'une entreprise de grande envergure, actuellement à mi-chemin, dont l'achèvement devrait intervenir au cours de l'exercice biennal 2006-07. Compte tenu de l'importance que les organes directeurs et le Secrétariat accordent à la réalisation de ce projet, un montant de 2,5 millions de dollars EU a été ajouté à la proposition inscrite au SP'IB afin de répondre presque totalement aux besoins de financement. On continuera de chercher à combler le déficit d'un million de dollars EU au travers d'économies.

511. Le projet de remplacement du système de comptabilité de terrain au titre de l'entité 814P2 a pour objet de mettre en service un système financier qui réponde aux besoins des bureaux des Représentants de la FAO. Pour y parvenir, il faut avant tout fournir des outils et des informations opportunes afin de faciliter la gestion financière et la prise de décisions. Les technologies et les besoins des bureaux décentralisés en matière d'organisation ont considérablement évolué au cours des cinq dernières années, depuis la première mise en place du système de comptabilité de terrain. Les observations du Commissaire aux comptes et les examens internes, y compris ceux qui ont été réalisés à l'initiative du Comité du Programme de terrain, indiquent qu'il faut un système dont les fonctions, la solidité, la sécurité, la capacité d'établissement des rapports et la souplesse sont revues à la hausse. Le nouveau système financier sera conforme aux normes en vigueur et s'appuiera sur les dernières technologies. Il s'agit d'une initiative dont la moitié est déjà terminée et qui devrait s'achever au cours de l'exercice biennal 2006-07. Des crédits de 500 000 dollars EU lui ont été alloués.

512. L'entité 814P4 concerne la mise au point d'un système de gestion électronique des archives papier, qui réduirait considérablement la quantité de papier en circulation dans l'Organisation et permettrait d'utiliser, par exemple, des procédures de signature électronique pour les actions relatives aux ressources humaines. Elle garantirait, en outre, des gains d'efficacité grâce à la facilité d'archivage et de consultation des dossiers. Le système électronique de gestion documentaire (EDMS) constitue un complément souhaitable au système de gestion des ressources humaines, mais il est impossible d'en évaluer le coût à ce stade. En conséquence, un montant de 100 000 dollars EU a été prévu pour la réalisation d'une étude et d'une analyse de cette initiative.

Scénario de croissance réelle

513. Dans le cadre d'un scénario de croissance réelle, les projets de système de gestion des ressources humaines et de comptabilité de terrain bénéficieraient d'un financement supplémentaire qui permettrait de dégager des fonds prévisionnels et d'entamer une nouvelle phase de mise au point. Du reste, des ressources seraient allouées aux tâches conceptuelles du projet de système électronique de gestion documentaire.

Chapitre 9: Dépenses de sécurité

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Programme de travail 2006-07	CNZ - Programme de travail 2006-07	CR - Programme de travail 2006-07	Fonds fiduciaire
91 Sécurité au Siège	0	7 563	6 929	7 563	0
92 Sécurité sur le terrain	0	12 435	2 501	12 435	0
Total	0	19 999	9 430	19 999	0
Variation de programme par rapport à 2004-05		19 999	9 430	19 999	
Programme de travail au niveau des chapitres					

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

514. Le dispositif pour les dépenses de sécurité couvre de façon détaillée les coûts en personnel et hors personnel qui ont directement trait à la sécurité de l'Organisation au Siège et sur le terrain. Il permettra d'améliorer la gestion financière en l'axant sur les résultats et donnera toute la visibilité voulue aux efforts déployés par les Membres et l'Organisation en vue de garantir la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail. Dans le cadre de ce dispositif, le Chapitre 9 du PTB est instauré afin de définir et d'autoriser les dépenses de sécurité, y compris, entre autres, les dispositions et les dépenses en personnel et hors personnel qui se rapportent à la sécurité au Siège et sur le terrain. Comme l'indique la section *Dispositif proposé pour les dépenses de sécurité de la FAO*, le budget de sécurité pour 2006-07 est estimé à 19,4 millions de dollars EU, dont 0,6 million représentent la part de ce chapitre aux services centralisés d'appui à la gestion et aux systèmes d'informations.

515. Ce chapitre se compose de deux grands programmes, pour un total de trois programmes et cinq entités de programme.

Grand Programme 9.1: Sécurité au Siège

516. Le Programme 9.1.1: *Services et infrastructure de sécurité au Siège* est consacré à la protection des personnes, des biens et des locaux du Siège et à la coordination de ces activités avec les autorités gouvernementales. Ce programme, qui relève directement de la Sous-Division de la sécurité et des transports de la Division des services administratifs traite 1) de l'infrastructure de sécurité, comme les tourniquets d'entrée et la construction de zones extérieures pour l'accueil des visiteurs et les activités de logistique, dont le coût est estimé à 200 000 dollars EU pour le Programme ordinaire en 2006-07, dans l'hypothèse où le gouvernement hôte apporte une contribution⁶⁵; et 2) des gardes de sécurité pour les locaux du Siège, dont le coût pour l'exercice biennal s'élève à 7 millions de dollars EU.

Grand Programme 9.2: Sécurité sur le terrain

517. Le Programme 9.2.1: *Mesures de sécurité gérées par la FAO pour les lieux d'affectation sur le terrain*, dont la direction est confiée au Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD), assure l'élaboration et l'application des politiques de l'Organisation relatives à la sécurité sur le terrain, ainsi que la mise en oeuvre des mesures de sécurité sur le terrain pour l'ensemble des lieux d'affectation de l'Organisation. La Sous-Division de la sécurité sur le terrain, qui vient d'être créée au sein d'OCD, dispose d'un budget de 800 000 dollars EU pour le prochain exercice biennal et se compose d'un fonctionnaire principal (P-5), d'un chargé de programme (P-3) et de deux agents des services généraux. Ses responsabilités sont, entre autres, les suivantes:

- assurer les contacts avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité à propos des questions de politiques de sécurité et du système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies;

⁶⁵ CL 128/13, par. 109

- coordonner la formation à la sécurité des voyageurs à destination des pays dans lesquels une phase du plan de sécurité est en vigueur;
- intégrer aux systèmes informatiques de l'Organisation des informations sur le personnel et les équipements liées à la sécurité;
- assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité sur le terrain de la FAO;
- coordonner la mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux des Représentants de la FAO, ainsi qu'aux bureaux régionaux, sous-régionaux et de liaison;
- coordonner la mise à disposition d'équipement et de services de sécurité résidentielle au personnel des bureaux décentralisés de l'Organisation.

518. Ce programme concerne également les équipements de sécurité des bureaux décentralisés et la formation du personnel, conformément aux recommandations du système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies. Ces dispositions, dont le coût est estimé à 6,4 millions de dollars EU pour 2006-07, englobent les éléments suivants: protection périmétrique, telles qu'éclairage ou murs d'enceinte; barrières/portes anti-intrusion aux entrées de véhicules; détecteurs de métaux; bunkers et salles renforcées; film anti-souffle aux fenêtres; alimentation électrique d'urgence; dispositifs de positionnement géographique (GPS); trousse de traumatologie; tenues de protection; matériel de télécommunication (y compris téléphones satellitaires et équipement destiné aux centraux de communication); dépenses générales de fonctionnement des salles radio et des autres systèmes de télécommunications dont les coûts sont partagés sur le plan local; véhicules de terrain équipés de systèmes de communication adaptés à un usage intensif dans les situations de crise ou dans un environnement à haut risque. Par ailleurs, le personnel de terrain de la FAO bénéficiera d'équipement et de services de sécurité résidentielle, dont le coût est estimé à 700 000 dollars EU pour l'exercice biennal.

519. Le Programme 9.2.2: *Engagements conjoints du système des Nations Unies visant à améliorer la sécurité du personnel de terrain et des agents devant aller sur le terrain* assure la participation active de la FAO aux programmes centralisés du système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies et aux activités des équipes de gestion de la sécurité dans les pays. Il englobe la participation de l'Organisation au Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, de même que sa contribution financière au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies. On estime à 4 millions de dollars EU pour 2006-07 la part du Programme ordinaire qui constitue la participation de la FAO aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le plan d'assurance contre les actes de malveillance étant, pour sa part, estimé à 300 000 dollars EU.

Incidence d'une croissance nominale zéro

520. Dans un scénario de croissance réelle zéro, il est proposé que les dépenses de sécurité de l'Organisation soient financées à concurrence du budget approuvé pour l'exercice biennal 2002-03 (soit 8,8 millions de dollars EU). En conséquence, les dépenses de sécurité pour 2006-07, dont le coût est estimé à 10,6 millions de dollars EU, ne seraient pas financées. Cela concerne entre autres une partie des services des gardes et de l'amélioration de l'infrastructure au Siège au titre du Grand Programme 9.1, ainsi que des mesures de sécurité pour les bureaux décentralisés et une part importante de la contribution de l'Organisation au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies au titre du Grand Programme 9.2.

Chapitre 10: Transfert au Fonds de péréquation des impôts

521. Le Fonds de péréquation des impôts a été institué le 1er janvier 1972.
522. Conformément à la pratique suivie depuis 1972-73, le budget 2006-07 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du plan d'imposition du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total.
523. Les contributions des États Membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne seront en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes.
524. Les États Membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants verront leur quote-part du crédit inscrit au titre du plan d'imposition du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt versé par eux.
525. Le montant de 83 043 000 dollars EU inscrit pour 2006-07 représente la différence entre traitements bruts et traitements nets calculée, dans le cas des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures, sur la base du barème des traitements approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session.
526. Après que la Conférence aura déterminé le barème des contributions à appliquer en 2006-07, elle recevra un état des contributions nettes dues par les États Membres, une fois déduite leur quote-part du crédit précité.

ANNEXE II: DIMENSIONS RÉGIONALES

État récapitulatif des ressources régionales

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Mondial	Interrégional	Afrique	Asie et Pacifique	Proche-Orient	Europe	Amérique latine/ Caraïbes	Total
21 Production agricole et systèmes de soutien	64 911	54 626	107 040	65 932	155 185	9 866	22 375	479 936
22 Politiques et développement alimentaires et agricoles	77 134	9 898	33 068	14 290	7 045	5 003	10 447	156 884
23 Pêches	26 228	41 189	7 423	6 444	3 554	5 318	7 186	97 343
24 Forêt	17 741	2 459	15 675	18 855	4 391	5 612	15 241	79 974
25 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	33 426	14 549	57 951	15 798	7 357	3 808	43 234	176 123
31 Assistance aux politiques	10 369	3 673	13 112	5 938	5 767	2 728	5 539	47 125
Total	229 809	126 394	234 268	127 257	183 300	32 335	104 021	1 037 884

Introduction

527. Il est rappelé que le Programme de travail est présenté de manière « unifiée » dans le document relatif au Programme de travail et budget (PTB). Les programmes de fond sont le plus souvent exécutés de concert par les départements du Siège et les équipes détachées dans les bureaux régionaux et sous-régionaux. Nombre des activités mises en œuvre résultent d'une collaboration entre les agents du Siège et ceux des structures décentralisées.

528. Comme cela a été fait dans le PTB de 2004-05, la présente annexe décrit les activités du programme de travail qui sont d'un intérêt particulier pour les différentes régions. Elle porte sur les activités relevant du Chapitre 2: *Programmes techniques et économiques* et du Grand Programme 3.1: *Assistance aux politiques*, qu'elles émanent du Siège ou des bureaux décentralisés. Par souci de concision et pour éviter les redondances, les aperçus régionaux sont délibérément sélectifs. On trouvera un aperçu des principales questions propres à la région au début de chaque texte explicatif.

529. Les tableaux récapitulent, par grand programme, les estimations des allocations de ressources aux différentes régions, tant au titre des crédits du Programme de travail que des ressources extrabudgétaires. Il convient de noter que les montants figurant à la colonne « Bureaux décentralisés » reflètent les affectations de crédit au profit des bureaux régionaux et sous-régionaux, tandis que ceux indiqués à la colonne « Siège » sont calculés selon des méthodes statistiques. Comme la plupart des allocations budgétaires aux bureaux de pays relèvent en grande partie du Grand Programme 3.4: *Représentants de la FAO*, elles ne sont pas prises en compte dans les tableaux ci-après.

Afrique

Ressources destinées à l'Afrique

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme ordinaire			Fonds fiduciaire	
	Au siège	Bureaux décentralisés	Total	Activités des fonds	Total
21 Production agricole et systèmes de soutien	11 310	6 175	17 485	89 555	107 040
22 Politiques et développement alimentaires et agricoles	9 071	2 724	11 796	21 272	33 068
23 Pêches	4 705	2 719	7 423	0	7 423
24 Forêt	5 019	1 815	6 834	8 841	15 675
25 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	9 218	2 743	11 961	45 990	57 951
31 Assistance aux politiques	1 816	6 925	8 742	4 370	13 112
Total	41 138	23 101	64 240	170 028	234 268

Aperçu général

530. Le problème fondamental de la région tient aux progrès insuffisants de la lutte contre la faim et la malnutrition et au retard pris dans la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. Les principales faiblesses observées, par exemple, dans la mise en place de mécanismes institutionnels, la formulation de politiques et la disponibilité de la base d'informations statistiques, doivent être traitées avec détermination. Les domaines d'intérêts prioritaires propres à la région incluent: des stratégies durables de gestion des ressources naturelles (terres et eaux, forêts, etc.); la diversification et la fourniture de services efficaces au secteur rural; le soutien à l'élaboration de politiques; le renforcement des capacités; la parité hommes-femmes; l'atténuation de l'impact du VIH/SIDA; l'efficacité des systèmes de collecte de données et la mise en place de réseaux interpays; et la coopération et l'intégration à l'échelon régional. La FAO s'efforcera de prêter une attention soutenue à ces priorités régionales, ainsi qu'à d'autres, dans le cadre du soutien qu'elle apporte au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), qui est au cœur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Bureau régional pour l'Afrique (RAF) s'emploiera à mettre au point un cadre stratégique régional, comme l'avait fait le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (RAP).

Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien

531. Les activités prévues à cet effet sont les suivantes:

- appui continu au PDDAA/NEPAD pour le développement de l'irrigation, la gestion des terres et des eaux, l'amélioration de la fertilité des sols, l'intégration cultures-élevage, l'agriculture favorisant la conservation des ressources, et la mise en place d'écoles pratiques d'agriculture;
- avis sur la gestion des cultures et les programmes d'amélioration, notamment celui concernant le manioc, et la diffusion du Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA);
- soutien aux pays concernant les ressources phytogénétiques et la mise au point de semences;
- aide à la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et du programme d'élimination des pesticides périmés;
- mise en place de réseaux axés sur la biotechnologie et d'activités de renforcement des capacités nationales en matière de sélection des végétaux;
- mise en œuvre du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES), notamment pour combattre et prévenir les recrudescences de criquets pèlerins;
- appui aux programmes de contrôle des maladies animales, en faisant progresser le Programme mondial d'éradication de la peste bovine, de la fièvre aphteuse et de la péripneumonie bovine contagieuse; mise en œuvre conjointe du Programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA), en soutien, notamment, de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose (PATTEC);

- conseils aux pays sur les initiatives concernant l'élevage en faveur des pauvres et la mise en place d'institutions;
- soutien aux programmes régionaux axés sur la durabilité des systèmes pastoraux dans les zones sèches;
- renforcement des capacités analytiques et des systèmes d'assurance qualité par l'application des normes Codex et des bonnes pratiques agricoles afin de réduire les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- amélioration de la gestion des eaux et des terres, y compris les ressources hydriques transfrontières, en agriculture irriguée et non irriguée;
- amélioration des prestations en matière de finance rurale, de fournitures d'intrants agricoles, d'information sur les marchés et de développement de petites et moyennes entreprises de transformation de produits agricoles.

Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles

532. Les principales activités à cet effet sont les suivantes:

- études sur les risques au niveau de la sécurité sanitaire des aliments et les maladies susceptibles d'être transmises par la consommation de viande de brousse;
- soutien au plan régional d'action visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments en Afrique, et adopté par la Conférence régionale FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique;
- renforcement des systèmes de gestion d'informations précises et récentes sur l'incidence, la nature et les causes de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité, dans le cadre du Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV);
- renforcement des capacités et méthodes innovantes de collecte, de traitement et de diffusion de données, incluant le Programme multi-institutions de renforcement des capacités statistiques de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique;
- soutien aux pays conduisant des recensements agricoles en utilisant la nouvelle approche du Programme du recensement mondial de l'agriculture 2010;
- renforcement des capacités pour les négociations de l'OMC et l'application des accords conclus;
- assistance à la création d'un marché commun africain des produits agricoles;
- manuels des producteurs et des exportateurs sur la manière d'exporter des produits certifiés, et études des marchés européens pour les produits d'Afrique de l'Ouest issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable.

Grand Programme 2.3: Pêches

533. L'application du Code de conduite pour une pêche responsable comprendra les évaluations de l'incidence sur l'environnement des opérations de pêches et d'aquaculture, en même temps que la promotion de la pêche responsable. Un autre élément sera l'assistance au renforcement des services de données statistiques aux fins de production d'informations actualisées permettant le suivi des stocks de poissons exploités.

534. Les pays de la région recevront une aide importante pour le développement et la planification des pêches et de l'aquaculture, la réduction des pertes après capture grâce à des techniques plus perfectionnées et l'amélioration des moyens d'existence des communautés pratiquant la pêche artisanale, en particulier dans le cadre du programme pour des moyens d'existence durable dans la pêche, qui est en place dans 25 pays de l'Afrique de l'Ouest.

535. Le soutien au Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), au Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA) et à leurs organes subsidiaires sera maintenu, en collaboration avec les autres dispositifs ou organismes régionaux des pêches dans la région ne relevant pas de la FAO. Les projets halieutiques seront intégrés dans la mesure du possible dans les programmes de développement relevant du NEPAD.

Grand Programme 2.4: Forêts

536. La FAO cherchera à renforcer le rôle des forêts dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Elle fournira une assistance en matière de politiques et des avis techniques et organisera des activités de sensibilisation visant à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des ressources naturelles. Les pays demanderont également une aide en matière de renforcement des capacités et d'amélioration de la gouvernance; ils s'appuieront à cet effet sur des processus de décentralisation et de délégation tout en tirant parti des connaissances traditionnelles. Seront privilégiés la coopération régionale et les partenariats noués dans le cadre de l'intégration sous-régionale et régionale, les réseaux et les initiatives.

Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux

537. Les activités prévues à cet effet sont les suivantes:

- renforcement des institutions spécialisées dans la collecte de données et des systèmes d'analyse visant à mieux traduire les disparités hommes-femmes dans la production agricole et à appuyer la planification tenant compte des spécificités de chaque sexe;
- aide au développement de la bioénergie et des outils de surveillance des changements de la couverture végétale;
- soutien à la restructuration des systèmes nationaux de recherche agricole en vue d'améliorer les liens entre les systèmes nationaux d'éducation, de vulgarisation et de recherche;
- conseils, à l'échelon national, en matière de biotechnologie et de politiques encadrant la prévention des risques biotechnologiques;
- soutien à la mise en œuvre régionale et nationale d'accords multilatéraux portant sur l'environnement et à la participation de pays à des initiatives liées aux changements environnementaux au niveau mondial;
- soutien aux gouvernements pour planifier et apporter une réponse à l'incidence du VIH/SIDA et d'autres maladies sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- évaluation d'instruments de politique appropriés concernant l'accès à la terre, et méthodologies améliorant la sécurité des modes de faire valoir.

Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques

538. La mise en place d'une stratégie d'élaboration de programmes de terrain à l'échelon régional, notamment une réserve de projets viables, sera un objectif clé dans le cadre du NEPAD. En matière d'assistance aux politiques, les domaines de priorité seront les suivants: le financement de l'agriculture, le commerce et la compétitivité dans le cadre de l'intégration régionale, y compris les flux d'informations indispensables au maintien de la compétitivité de la production et des échanges.

539. Les groupes chargés des politiques dans le Bureau régional pour l'Afrique (RAF) et dans le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et orientale (SAFR) donneront suite aux études menées pendant l'exercice biennal 2004-05 sur les causes profondes des famines et les mesures à prendre par les autorités publiques en la matière, et examineront la manière de replacer l'agriculture et le développement rural au centre du redressement économique faisant suite aux conflits.

Asie et Pacifique

Ressources destinées à l'Asie et au Pacifique

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme ordinaire			Fonds fiduciaire	
	Au siège	Bureaux décentralisés	Total	Activités des fonds	Total
21 Production agricole et systèmes de soutien	9 190	6 744	15 934	49 998	65 932
22 Politiques et développement alimentaires et agricoles	7 650	2 148	9 798	4 492	14 290
23 Pêches	4 261	1 687	5 947	497	6 444
24 Forêt	4 013	1 901	5 914	12 941	18 855
25 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	4 449	1 796	6 246	9 552	15 798
31 Assistance aux politiques	1 350	3 640	4 990	948	5 938
Total	30 913	17 916	48 829	78 428	127 257

Aperçu général

540. Un cadre stratégique régional (CSR) de sécurité alimentaire pour l'Asie et le Pacifique a été préparé par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. Six priorités stratégiques régionales ont été identifiées pour le long terme: 1) restructurer l'agriculture en tenant compte de l'évolution des conditions régissant les marchés et les échanges; 2) décentraliser la gouvernance pour appuyer le développement durable; 3) réduire la forte vulnérabilité face aux catastrophes; 4) promouvoir efficacement, gérer équitablement, conserver et utiliser durablement les ressources naturelles; 5) améliorer la biosécurité à l'appui de la sécurité alimentaire et du commerce agricole; 6) réduire la pauvreté des communautés pratiquant essentiellement la riziculture. Ce cadre stratégique régional a été présenté aux institutions partenaires et approuvé par la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique qui s'est tenue en mai 2004 à Pékin. Bien que ce cadre stratégique régional ne soit pas un plan d'action complet, il constitue néanmoins un outil utile pour formuler des activités intéressant la région à moyen et long termes. Les domaines d'intervention principaux du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, appuyé par le Siège, seront les suivants: conseils en matière de politiques, assistance technique et renforcement des capacités; incitation à la mise en place de réseaux et de partenariats régionaux avec les parties prenantes, notamment par le biais d'une coopération étroite avec des organismes économiques régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et le Forum des Îles du Pacifique.

Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien

541. Les activités prévues à cet effet sont les suivantes:

- renforcement des capacités et soutien à la modernisation des systèmes d'irrigation et à la planification stratégique en vue de gérer efficacement les ressources hydriques rurales;
- incitation à la planification appropriée de l'utilisation des terres, à l'utilisation efficiente des engrais et promotion des technologies de gestion intégrée des nutriments;
- remise en valeur des ressources en terres et en eaux touchées par des situations d'urgence liées notamment aux inondations et aux sécheresses;
- mise au point de systèmes cultureux industriels et horticoles à valeur élevée et diversification de la production de riz;
- soutien à la gestion et à la conservation des ressources zoogénétiques, et renforcement des programmes nationaux d'amélioration et de caractérisation des ressources zoogénétiques par le biais de la biotechnologie;
- soutien aux pays dans la lutte contre les maladies animales transfrontières, en continuant à accorder la priorité au contrôle et à l'éradication de la grippe aviaire;

- application des normes élaborées par le Codex, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et, le cas échéant, des normes régionales, en partenariat avec la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) et la Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique;
- renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux et soutien à la réalisation des programmes de protection intégrée, l'accent étant placé sur les écoles pratiques d'agriculture;
- formation et renforcement des capacités aux niveaux régional et national pour prévenir et maîtriser les recrudescences de ravageurs transfrontières (par le biais de stratégies de protection intégrée et de respect des normes de la CIPV);
- instruments de soutien aux décisions pour faciliter la formulation et l'application de politiques régionales favorisant une production animale sans risque et la promotion des possibilités commerciales offertes aux agriculteurs;
- intervention des pouvoirs publics pour l'élevage en faveur des pauvres, notamment en Asie du Sud;
- soutien aux programmes régionaux axés sur la durabilité des systèmes pastoraux dans les zones sèches;
- promotion des technologies de gestion après récolte et de transformation pour les cultures commerciales, les céréales, les produits horticoles ainsi que les produits de l'élevage et de la pêche;
- conseils sur les stratégies d'intensification et de diversification en matière agricole; fourniture de services de soutien agricole efficaces, y compris la promotion de systèmes viables de microcrédits et de finance en milieu rural;
- mise en place de systèmes améliorés de distribution de denrées alimentaires et d'infrastructures connexes.

Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles

542. Les activités suivantes peuvent être mentionnées:

- soutien au SICIIV au niveau régional et dans des pays sélectionnés dans le but de renforcer les stratégies nationales de sécurité alimentaire;
- formation et conseils techniques et institutionnels sur la manière de planifier et d'élaborer des programmes et des politiques en matière nutritionnelle qui traitent des problèmes spécifiques à la malnutrition et la dénutrition;
- soutien aux programmes régionaux de sécurité sanitaire des aliments, aux réseaux et aux centres d'excellence, selon les recommandations de la Conférence régionale sur la sécurité sanitaire des aliments pour l'Asie et le Pacifique (mai 2004);
- études portant sur la consommation alimentaire et visant à promouvoir des régimes alimentaires sains; bases de données sur la composition alimentaire pouvant servir à des usages multiples; promotion de l'éducation nutritionnelle afin d'encourager la consommation d'aliments sains et nutritifs en quantités équilibrées;
- mise à niveau des systèmes régionaux et nationaux d'alerte rapide, de préparation et d'atténuation des situations d'urgence alimentaire et de catastrophes naturelles;
- renforcement des capacités et conseils sur l'amélioration des systèmes régionaux et nationaux d'information et de statistiques dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture;
- soutien aux pays conduisant les recensements agricoles en utilisant la nouvelle approche du programme de recensement mondial de l'agriculture 2010;
- étude sur la situation de l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région, y compris les tendances du développement, l'analyse des politiques commerciales et les négociations commerciales;
- aide à la mise en œuvre de directives volontaires pour appuyer la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate, y compris la diffusion d'outils de formation et de sensibilisation.

Grand Programme 2.3: Pêches

543. La FAO devra poursuivre son action pour pallier les carences persistantes des pêches et des systèmes d'aquaculture et encourager la coopération entre les pays en s'appuyant notamment sur les activités suivantes:

- services consultatifs pour le renforcement des systèmes nationaux de statistique des pêches; promotion de l'échange d'informations au niveau régional et harmonisation des enquêtes sur les pêches;
- nouvelles approches pour l'établissement de rapports concernant la situation et les tendances des pêches;
- promotion de l'aquaculture commerciale et rurale, axée sur les associations d'agriculteurs, la certification et la promotion de pratiques optimales; assistance technique aux petits systèmes d'aquaculture et à la gestion des ressources aquatiques par le biais de programmes de partenariat;
- assistance technique et renforcement des capacités en vue d'appuyer les cadres juridiques et les politiques pour soutenir la gestion communautaire et la cogestion des ressources halieutiques et faciliter le développement institutionnel au sein des petites communautés de pêcheurs;
- poursuite de l'aide au redressement des pays touchés par le tsunami et renforcement des capacités de préparation aux catastrophes dans la région;
- conseils aux associations régionales concernant l'octroi de crédits aux entreprises halieutiques de petites et moyennes dimensions;
- service de secrétariat pour la Commission Asie-Pacifique des pêches (CAAP) en tant que tribune régionale où débattre les questions et les solutions d'intérêt général; soutien aux autres organismes régionaux des pêches relevant de la FAO et appui technique aux organismes ne relevant pas de la FAO;
- d'une importance particulière pour la sous-région du Pacifique Sud, l'assistance visant à garantir l'efficacité des systèmes d'assurance de la qualité et d'inspection des produits de la mer afin de satisfaire aux exigences des grands partenaires commerciaux internationaux; à mentionner également l'aide au développement durable des pêcheries artisanales.

Grand Programme 2.4: Forêts

544. Compte tenu du développement économique rapide et de l'évolution des conditions régissant les marchés et les échanges, les activités prévues à cet effet sont les suivantes:

- compréhension des aspects spécifiques du commerce des produits forestiers, y compris la certification des forêts et les efforts engagés pour combattre l'exploitation forestière illicite et le commerce qui lui est associé;
- décentralisation effective et transfert de responsabilités en vue d'une gestion durable du secteur forestier;
- réduction de la vulnérabilité aux catastrophes, associée à la remise en état des forêts, à la gestion des bassins versants, en particulier mesures efficaces d'atténuation des crues, et lien entre la forêt et l'eau;
- renforcement de la biosécurité et lutte contre les menaces posées aux forêts et aux produits forestiers par les espèces envahissantes;
- soutien, restructuration et réorientation des institutions forestières afin de les adapter aux conditions socioéconomiques en rapide évolution.

Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux

545. Les activités suivantes peuvent être mentionnées:

- aide au développement de la bioénergie et des outils de surveillance des changements du couvert végétal;
- soutien à la formulation de stratégies en matière de technologies d'information et de communication (TIC), et application des TIC et des modalités de l'enseignement à distance;
- avis techniques pour améliorer les systèmes nationaux de vulgarisation agricole, y compris les approches participatives et la fourniture plus efficace de services aux petits agriculteurs marginalisés et à d'autres parties prenantes, notamment dans des contextes décentralisés;

- aide aux gouvernements afin d'apporter une réponse à l'incidence du VIH/SIDA et d'autres maladies liées à la pauvreté sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- études, publications, réunions aux niveaux national et régional et travail en réseau sur les expériences réussies dans les domaines de l'éducation en milieu rural, des jeunes ruraux, du renforcement de capacités en faveur des femmes rurales, et des groupes minoritaires, dont les personnes handicapées;
- méthodes pour la formulation de politiques nationales visant à garantir la sécurité du régime foncier.

Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques

546. Dans cette région, l'assistance aux politiques portera essentiellement sur: l'élaboration de divers scénarios de restructuration tenant compte des contraintes institutionnelles et de leur résolution; l'amélioration des capacités centrées sur les stratégies de développement agricole; le renforcement de capacités en matière de négociations commerciales multilatérales dans le domaine agricole; et ateliers techniques concernant les questions de politiques, notamment l'exploitation et l'échange d'expériences nationales.

Europe

Ressources destinées à l'Europe

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme ordinaire			Fonds fiduciaire	
	Au siège	Bureaux décentralisés	Total	Activités des fonds	Total
21 Production agricole et systèmes de soutien	1 789	1 648	3 437	6 429	9 866
22 Politiques et développement alimentaires et agricoles	3 434	766	4 200	803	5 003
23 Pêches	1 744	0	1 744	3 574	5 318
24 Forêt	2 999	891	3 889	1 723	5 612
25 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	1 548	1 464	3 013	795	3 808
31 Assistance aux politiques	588	2 140	2 728	0	2 728
Total	12 103	6 908	19 011	13 324	32 335

Aperçu général

547. Les événements de la décennie précédente ont eu d'énormes conséquences économiques et sociales caractérisées par une hausse sans précédent de la pauvreté dans la région. Dans les 10 pays qui sont devenus membres de l'Union européenne (UE) en 2004, la préparation à l'adhésion a eu un effet catalytique sur les réformes économiques et politiques. On note une évolution analogue dans les pays qui sont actuellement candidats à l'adhésion à l'Union européenne. D'autres pays de la région ont connu un processus de transition plus lent et compliqué vers une économie de marché. Du point de vue écologique, la région est également très diversifiée, nombre de pays subissant des sécheresses prolongées et des crues fréquentes. Les domaines prioritaires ont été identifiés et approuvés à la Conférence régionale pour l'Europe, notamment la revitalisation du secteur rural et le soutien des moyens d'existence dans les pays les moins avancés et les pays qui entreprennent des réformes afin d'être conformes aux critères d'adhésion à l'Union européenne et aux programmes assimilés. Les critères applicables aux pays des Balkans, du Caucase et de la Communauté des États indépendants ainsi qu'à la Turquie recevront l'attention requise. Les initiatives régionales visant à traiter les questions transfrontières seront mises en valeur, tandis que les questions récentes telles que celles posées par l'agriculture biologique, la biotechnologie et la biosécurité influenceront les programmes de travail.

Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien

548. Les activités prévues à cet effet sont les suivantes:

- promotion de systèmes de culture à valeur élevée pour des environnements agroécologiques particuliers, et soutien aux activités créatrices de revenus non agricoles;
- atténuation des sécheresses et des crues par le biais d'une gestion intégrée des ressources hydriques et terrestres, mise en valeur des politiques et des plans appropriés concernant l'eau et la gestion des bassins versants, et modernisation des systèmes d'irrigation au niveau national, notamment en relation avec la directive-cadre de l'UE dans le domaine de l'eau et avec la politique agricole commune;
- renforcement des capacités en vue d'améliorer la fertilité des sols et l'utilisation des engrais, et atténuation de la dégradation des sols par le biais de la formation et d'ateliers;
- soutien à la création de capacités axées sur la surveillance, le diagnostic et le contrôle des maladies animales transfrontières;
- soutien aux programmes nationaux de protection intégrée contre les ravageurs, en relation notamment avec le projet régional sur les stratégies de protection intégrée pour la lutte contre la chrysmèle occidentale des racines du maïs;
- renforcement des capacités des systèmes nationaux de protection phytosanitaire et de quarantaine des plantes dans le contexte de la CIPV;
- soutien aux pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est en matière de gestion des maladies animales transfrontières, notamment la fièvre aphteuse, conformément aux recommandations de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse;
- renforcement des capacités analytiques et des systèmes d'assurance de la qualité en appliquant les normes Codex et les bonnes pratiques agricoles afin de réduire les risques alimentaires dans la production d'aliments à valeur élevée comme les fruits, les légumes et la viande;
- appui à la société civile et au secteur privé afin de combler les lacunes observées dans les services de soutien assurant le lien entre les agriculteurs et les marchés, et fourniture de prestations en matière de finance en milieu rural, d'informations sur les marchés et d'autres services dont bénéficient les entrepreneurs ruraux;
- modernisation de la manutention après récolte, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles

549. Les activités prioritaires sont les suivantes:

- dans le domaine nutritionnel, l'attention portera sur l'évaluation de la composition des aliments, y compris le contenu des aliments traditionnels, afin d'assurer la qualité des aliments et l'équilibre nutritionnels appropriés et de réduire le risque que représentent les maladies liées au régime alimentaire (obésité, surcharge pondérale et malnutrition); l'accent sera également placé sur la diffusion d'informations concernant la nutrition et l'amélioration de l'éducation nutritionnelle;
- en ce qui concerne l'analyse de la sécurité alimentaire, plusieurs pays de la Communauté des États indépendants bénéficieront d'une formation à l'évaluation des questions liées à la sécurité nutritionnelle et alimentaire et à l'élaboration de stratégies;
- dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, la FAO répondra aux besoins d'assistance concernant l'harmonisation des normes et des réglementations en matière de sécurité et de qualité des aliments avec le Codex Alimentarius. Elle aidera également les pays à interpréter et respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC et les accords relatifs aux obstacles techniques au commerce (OTC);
- s'agissant des informations et des statistiques sur l'agriculture et l'alimentation, une priorité accrue sera placée sur le renforcement des capacités en matière de gestion des informations de nature agricole, notamment dans le contexte du réseau sous-régional Agro-Web;
- modernisation des systèmes statistiques agricoles, y compris les nouveaux besoins nés de la transition d'une économie planifiée à une économie de marché et/ou de l'adhésion à l'Union européenne.

Grand Programme 2.3: Pêches

550. La région bénéficiera en premier lieu de plusieurs projets de terrain importants: par exemple, la Coopération scientifique à l'appui d'une pêche responsable dans la mer Adriatique (AdriaMed), les Réseaux de coopération pour faciliter la coordination à l'appui de la gestion de la pêche en Méditerranée occidentale et centrale (COPEMED) et l'évaluation et le suivi des ressources halieutiques et des écosystèmes dans le détroit de Sicile (MedSudMed). En outre, la FAO accordera son appui à la modernisation de l'aquaculture et du secteur halieutique (notamment en Europe de l'Est) et à une meilleure gestion de la pêche, axée sur les écosystèmes.

551. L'aide aux pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) sera fournie afin de promouvoir le commerce, d'améliorer l'accès au marché et de mettre les moyens d'inspection au niveau exigé par l'Union européenne. La FAO s'emploiera à favoriser l'entrée en vigueur de l'Accord de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Les travaux entrepris par la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) – qui visent à promouvoir l'aquaculture et la pêche continentale au moyen d'accords interactifs souples entre les institutions des pays de la région – se poursuivront également. Des consultations *ad hoc* entre la FAO et la Commission européenne sur les politiques et la gestion des pêches et sur d'autres questions devraient elles aussi se prolonger, tout comme l'appui aux activités menées dans le domaine des pêches par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM).

Grand Programme 2.4: Forêts

552. En collaboration avec la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU), la FAO continuera à améliorer les compétences de commercialisation et de gestion des propriétaires de forêts privées et des institutions du secteur forestier privé (associations). Elle encouragera le renforcement des capacités afin de traiter les questions de protection et de conservation des ressources forestières, de remembrement des terres forestières, de régimes fonciers, et de diversification des sources de revenus dans les zones rurales. Elle appuiera les investissements dans le secteur forestier de l'Europe de l'Est et l'accès aux capitaux, la mise en valeur des pratiques traditionnelles et respectueuses de l'environnement des produits ligneux (pour la construction et la production d'énergie) et l'intégration des PECO et des pays de la CEI dans le dialogue politique européen sur le secteur forestier.

Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux

553. Les pays en transition bénéficieront d'une aide dans les domaines suivants: renforcement de leurs systèmes de recherche institutionnels afin d'améliorer l'accès à l'information; intégration dans les programmes de recherche des besoins des multiples parties prenantes du secteur rural; adoption et mise au point de technologies appropriées et application de la biotechnologie fondée sur les principes de précaution et des méthodes participatives. Les principales activités prévues sont les suivantes:

- soutien à la recherche agricole, aux systèmes d'information et de communication, surtout dans les pays en transition;
- prise en compte des messages pédagogiques diffusés dans les PECO concernant l'adhésion à l'UE;
- renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de réglementations harmonisées concernant la biosécurité dans la région, par le biais de directives, de la formation et de consultations;
- évaluation des besoins dans les domaines de la biosécurité et de la biotechnologie agricoles, selon les demandes des pays;
- facilitation constante des échanges et du travail en réseau concernant la recherche agricole pluridisciplinaire, l'enseignement et les politiques de recherche, en intégrant les besoins des différentes parties prenantes dans la région;
- intégration des questions de parité hommes-femmes à tous les niveaux par le biais d'activités normatives et d'activités de développement local;

- assistance visant à améliorer l'accès à la terre, par le biais de systèmes de baux ruraux et des marchés fonciers, des organisations territoriales et le financement de la décentralisation des services ruraux par l'impôt foncier;
- technologies associées à l'élaboration et à la gestion de systèmes modernes d'informations foncières.
- aide à la restructuration et/ou au renforcement des institutions de la société civile et gouvernementales, axée sur les organisations de producteurs et les coopératives.

Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques

554. Par le biais d'études sectorielles et du renforcement de capacités, la FAO aidera les pays candidats à l'adhésion à l'UEU à se mettre en conformité avec l'acquis communautaire dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Son aide concernera plusieurs domaines importants, notamment l'élaboration de mesures en matière de sécurité sanitaire des aliments, de politiques de développement rural, et la fourniture de conseils sur la manière de mettre en place les institutions nécessaires à l'aide à la préadhésion.

555. En ce qui concerne les possibilités offertes par le commerce agricole pour augmenter les revenus des ruraux, la FAO aidera les pays à appliquer le processus de certification pour être conformes aux normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments en vue d'accéder au marché de l'Union européenne. L'aide de la FAO portera également sur l'harmonisation des normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments et des réglementations avec le Codex Alimentarius afin que les pays puissent être en conformité avec les exigences prévues par les accords relatifs aux normes sanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC. La FAO aidera enfin les pays à créer des marchés de niche en renforçant les capacités et le processus de certification des produits de l'agriculture biologique. Des conseils pourront être fournis sur l'établissement de liens verticaux pour les produits agricoles de qualité élevée, la mise en place d'associations de commercialisation à cet effet, et l'introduction de cultures à valeur élevée.

Amérique latine et Caraïbes

Ressources destinées à l'Amérique latine et aux Caraïbes

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme ordinaire			Fonds fiduciaire	
	Au siège	Bureaux décentralisés	Total	Activités des fonds	Total
21 Production agricole et systèmes de soutien	5 580	3 710	9 290	13 085	22 375
22 Politiques et développement alimentaires et agricoles	5 115	2 537	7 652	2 795	10 447
23 Pêches	4 092	1 524	5 616	1 570	7 186
24 Forêt	4 450	1 950	6 400	8 841	15 241
25 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	2 589	2 330	4 919	38 315	43 234
31 Assistance aux politiques	1 131	3 933	5 065	474	5 539
Total	22 957	15 984	38 941	65 080	104 021

Aperçu général

556. Sur la base des orientations de la Conférence régionale et d'une étude interne réalisée par le Bureau régional, les principales priorités thématiques sont les suivantes:

- la sécurité alimentaire, s'agissant notamment de l'accès aux biens de production;
- le commerce agricole, en particulier l'incidence des négociations commerciales et des accords à venir sur les activités non agricoles et les exploitations familiales dans les zones rurales;
- la gestion et la conservation des ressources naturelles, y compris la gestion intégrée multidimensionnelle des ressources naturelles;
- le renforcement de capacités en matière de développement rural, notamment aux niveaux municipal et sous-national;

- les nouveaux rôles des gouvernements dans le développement;
- le traitement des questions de sécurité sanitaire des aliments;
- la conclusion d'accords entre les secteurs public et privé.

557. Ces priorités thématiques permettent de cadrer la formulation d'activités spécifiques, notamment les projets de terrain et les activités appuyant les séminaires organisés avec les autorités gouvernementales et portant sur les besoins spécifiques des pays dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien

558. Les activités prévues à cet effet sont les suivantes:

- transfert de technologies pour la gestion intégrée des terres, des eaux et des éléments nutritifs des plantes, et programmes d'amélioration de l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation et de la productivité de l'eau en agriculture non irriguée;
- renforcement des capacités d'évaluation et d'atténuation de la dégradation de la qualité des eaux et des sols;
- renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux conformément à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- élaboration de réglementations nationales concernant la gestion et l'homologation des pesticides, et gestion des stocks de pesticides périmés;
- renforcement des capacités en matière de sélection des végétaux et de biotechnologie;
- soutien et coordination de deux programmes panaméricains d'éradication de la peste porcine et de la fièvre aphteuse;
- soutien aux initiatives institutionnelles concernant l'élevage en faveur des pauvres, notamment dans la sous-région andine;
- renforcement des capacités analytiques et des systèmes d'assurance qualité par l'application des normes Codex et des bonnes pratiques agricoles afin de réduire les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- mise en valeur des programmes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments auprès des petites industries agroalimentaires, et développement de petites industries de transformation tournées vers l'exportation.

Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles

559. La région recevra une aide dans les domaines suivants:

- renforcement des capacités portant sur l'amélioration des systèmes de contrôle des produits alimentaires, y compris l'assurance de la qualité pour les laboratoires d'analyse alimentaire;
- harmonisation des normes et des réglementations alimentaires nationales et suite à donner à la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les questions de sécurité sanitaire des aliments;
- promotion de l'éducation nutritionnelle dans les écoles;
- mise en œuvre de directives volontaires pour appuyer la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire à l'échelon national;
- renforcement des capacités en matière d'analyse, d'utilisation et de diffusion des données;
- participation effective aux négociations sur le commerce international et application des accords commerciaux multilatéraux, et prise en compte de l'impact des politiques de développement rural et agricole;
- gestion des informations de nature agricole en collaboration avec des agences régionales telles que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Grand Programme 2.3: Pêches

560. En ce qui concerne la pêche industrielle et l'aquaculture, les activités prioritaires seront les suivantes:

- renforcement des capacités des services institutionnels des pêches afin d'éviter la surexploitation dans les zones économiques exclusives (ZEE) respectives par l'amélioration de la collecte de données, l'évaluation des stocks halieutiques, l'amélioration de la gestion des pêches, le perfectionnement de la législation connexe, de l'application et du contrôle des lois ainsi que la meilleure répartition des avantages;
- coopération active avec les gouvernements pour la mise en œuvre de plans d'action internationaux adoptés par le Comité des pêches.

561. En ce qui concerne la pêche artisanale et l'aquaculture, l'assistance de la FAO portera sur les points suivants:

- gestion des ressources dans les grands fleuves et les zones côtières afin d'éviter la surexploitation et accroître les revenus des pêcheurs;
- amélioration de l'accès aux marchés des communautés de pêcheurs, réduction des pertes après capture, accroissement de la valeur ajoutée des produits de la pêche grâce à de meilleures techniques de manutention, de conditionnement et de transformation artisanale sur les aires de débarquement.

562. La FAO continuera d'apporter son soutien au renforcement et à la promotion de la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL), de la zone agroécologique, et de leurs organismes subsidiaires. Elle coopérera activement avec les organes régionaux des pêches ne relevant pas de la FAO (par exemple, l'Organisation latino-américaine de développement des pêches [OLDEPESCA], l'Organisation latino-américaine de développement des pêches [OSPESCA], l'Organisation du Pacifique oriental pour la pêche au thon [CPPS], le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes [CFRM]).

Grand Programme 2.4: Forêts

563. Les principales activités s'inscriront dans les priorités régionales suivantes:

- programmes forestiers nationaux (aspects relatifs aux politiques, aux institutions et à l'administration);
- gestion intégrée des bassins versants (ressources hydriques, couvert forestier et végétal, aspects sociaux et services environnementaux liés aux forêts);
- développement de la foresterie communautaire;
- évaluation des ressources forestières et études prospectives en vue d'une meilleure planification et prise de décision;
- conservation de la diversité biologique par la préservation des parcs nationaux, des réserves biologiques, des forêts nationales, des couloirs biologiques ainsi que d'autres domaines de conservation;
- gestion des feux dans les espaces naturels par la prévention, le contrôle et la lutte contre les incendies de forêts.

Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux

564. Dans cette région, l'attention sera portée essentiellement sur les domaines suivants:

- poursuite de l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire et de développement rural durable;
- mesures prises pour veiller à ce que les politiques, la planification et les décisions des gouvernements tiennent compte des conséquences de la dynamique des populations sur le développement rural et la sécurité alimentaire des ménages;
- examen critique des modalités de remplacement des services de conseil en matière de vulgarisation;
- restructuration des institutions rurales communautaires et gouvernementales dans le but d'améliorer les conditions d'existence des pauvres.

Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques

565. L'assistance aux politiques portera essentiellement sur les domaines suivants: évaluation de la compétitivité de l'agriculture dans les conditions du libre échange; réforme des politiques sectorielles et macroéconomiques; financement du développement de l'agriculture, notamment par la mise en

valeur des politiques de financement public-privé. Le cas échéant, la FAO mettra l'accent sur l'agriculture et le développement rural dans le cadre d'une démarche locale, territoriale et régionale. Se poursuivront également le renforcement de capacités en matière d'élaboration de politiques et la préparation de plans et de stratégies, par le biais notamment de contributions financières de donateurs.

566. Au niveau sous-régional, l'assistance aux politiques continuera d'être apportée aux organisations économiques régionales telles que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), faisant suite au Programme régional spécial pour la sécurité alimentaire, ainsi qu'à la Communauté andine (CAN), au Consejo Agropecuario Centroamericano (CAC) et au Marché commun austral (MERCOSUR) dans les domaines du commerce, de la concurrence et des questions liées à l'intégration sous-régionale.

Proche-Orient

Ressources destinées au Proche-Orient

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme ordinaire			Fonds fiduciaire	
	Au siège	Bureaux décentralisés	Total	Activités des fonds	Total
21 Production agricole et systèmes de soutien	4 562	4 845	9 407	145 778	155 185
22 Politiques et développement alimentaires et agricoles	4 023	1 324	5 347	1 698	7 045
23 Pêches	2 351	530	2 881	673	3 554
24 Forêt	3 805	586	4 391	0	4 391
25 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	2 182	1 225	3 407	3 950	7 357
31 Assistance aux politiques	1 146	4 146	5 293	474	5 767
Total	18 070	12 657	30 727	152 573	183 300

Aperçu général

567. La région du Proche-Orient affiche une grande diversité sur le plan des ressources naturelles, des revenus et des niveaux de développement. De nombreux pays continuent d'adopter des politiques de réformes économiques et des mesures de libéralisation du commerce afin de renforcer leur compétitivité et d'améliorer l'affectation de ressources limitées. Plusieurs pays connaissent également des déficits alimentaires auxquels s'ajoute une hausse des importations de denrées. Certains sont touchés par la malnutrition et l'on observe dans plusieurs cas des poches de famine et, de façon intermittente, des famines localisées.

568. Dans ce contexte, la Conférence régionale de la FAO et les commissions techniques ont formulé des recommandations concernant les actions prioritaires que les gouvernements concernés et la FAO doivent conduire.

569. Ces priorités sont les suivantes: conseils aux politiques en matière d'agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire; gestion des ressources hydriques en tant que facteur déterminant de la production agricole et de la sécurité alimentaire; redressement de la faible productivité des systèmes agricoles; renforcement des capacités institutionnelles et techniques nationales; réduction des pertes après récolte; promotion de programmes actifs de conservation des sols et de boisement; durabilité des ressources halieutiques et meilleure gestion des pêches; stimulation des investissements du secteur privé et incitation à la création d'entreprises de production agricole; interactions efficaces entre les pays dans le but de parvenir à une meilleure coopération, à l'échange d'expériences, au financement de projets aux niveaux régional et national, avec le concours de fonds de développement et d'institutions financières basés dans la région.

Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien

570. Les activités prévues à cet effet sont les suivantes:

- élaboration de stratégies innovantes de gestion de l'offre et de la demande d'eau, y compris les solutions offertes par le commerce des produits agricoles entre les régions riches en eau et celles souffrant de pénurie, et utilisation sans danger des ressources hydriques non conventionnelles dans l'irrigation, comme les eaux usées traitées et les eaux saumâtres et salines;
- programmes de gestion des sols visant à atténuer les effets de la sécheresse et remise en état des sols dégradés;
- renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux conformément à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- élaboration de réglementations nationales concernant la gestion et l'homologation des pesticides, y compris l'élimination des pesticides périmés;
- lutte préventive contre les ravageurs transfrontières, notamment le criquet pèlerin, par le biais d'EMPRES;
- coordination des programmes régionaux de lutte contre les maladies animales transfrontières, dans le cadre général de la maîtrise des maladies animales transfrontières;
- identification des actions régionales prioritaires pour l'amélioration de la gestion et de la conservation des ressources phytogénétiques;
- développement d'industries agroalimentaires, de microentreprises agricoles et d'institutions de commercialisation;
- développement de systèmes d'assurance de la qualité dans la production et la transformation alimentaire, et promotion de systèmes viables de microfinancement.

Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles

571. Les activités propres à la région seront les suivantes:

- mécanismes appropriés pour faciliter la communication et l'échange d'expériences entre les pays concernant la surveillance des maladies d'origine alimentaire, ainsi que la diffusion d'informations sur les risques d'origine alimentaire;
- suivi permanent de la sécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelon des ménages et aux niveaux régional et national, et en particulier la mise en place et le perfectionnement du SICIAV au niveau national;
- aide à la mise en œuvre de directives volontaires pour appuyer la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- identification, par le biais d'un rapport régional sur *La Situation de l'alimentation et de l'agriculture*, des domaines critiques pour la sécurité alimentaire, dans le but de mieux cibler la vulnérabilité et de la réduire;
- renforcement des capacités pour les négociations de l'OMC et l'application des accords conclus;
- accès élargi aux outils et méthodologies visant à répondre aux besoins d'information spécifiques des régions et des pays, dans le Cadre stratégique de la FAO pour combler le fossé numérique en milieu rural, conformément à la recommandation de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient (2004).

Grand Programme 2.3: Pêches

572. L'aide de la FAO portera essentiellement sur les activités suivantes:

- amélioration de la collecte, de la qualité et de la fiabilité des données statistiques;
- promotion de la coopération aux niveaux régional et sous-régional, y compris pour la gestion des stocks partagés et les échanges intrarégionaux;
- renforcement des commissions régionales et sous-régionales des pêches, en particulier la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) et mise en place de nouveaux organismes régionaux des pêches, le cas échéant;
- mise à niveau des systèmes de qualité et de sécurité pour répondre aux exigences internationales et améliorer les systèmes d'informations sur la commercialisation;

- application active du Code de conduite pour une pêche responsable et des plans internationaux d'action connexes, y compris le renforcement des capacités au niveau national.

Grand Programme 2.4: Forêts

573. Le Proche-Orient étant une région dont le couvert forestier est limité, la priorité continuera donc d'être accordée à l'amélioration des pratiques de gestion intégrée des forêts claires, des steppes et des parcours. Parmi les autres domaines d'activité, citons: la plantation réparatrice d'arbustes et d'arbres dans les sols dégradés et le renforcement des capacités institutionnelles nationales.

Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux

574. Les principales activités planifiées seront les suivantes:

- soutien à l'intégration des femmes rurales dans les projets et programmes de développement rural, poursuite des programmes de réformes foncières, et conservation des ressources naturelles;
- promotion de la recherche et application de technologies appropriées aux produits alimentaires périssables; application de la biotechnologie et sensibilisation aux questions posées par la biosécurité des organismes génétiquement modifiés;
- facilitation de liens et d'interaction efficaces pour la recherche, la vulgarisation, l'enseignement aux niveaux régional et national;
- assistance à la restructuration et/ou au renforcement des institutions communautaires et gouvernementales en vue d'améliorer les moyens d'existence des pauvres.

Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques

575. L'assistance aux politiques accordée aux Membres, y compris les pays d'Asie centrale, continuera de porter essentiellement sur des questions liées à l'utilisation durable de l'eau et des ressources naturelles, et au commerce. Dans les pays récemment touchés par des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, l'assistance concernera principalement la mise en place de cadres institutionnels favorisant le redressement du secteur agricole et rural. La FAO aidera également les pays à actualiser leurs stratégies et leurs cadres de politiques aux niveaux sous-régional et national, et les incitera à échanger des informations, des expériences et des enseignements par le biais du nouveau Réseau régional du Proche-Orient et d'Afrique du Nord pour les politiques agricoles (NENARNAP).

ANNEXE III: TABLEAUX DÉTAILLÉS DU BUDGET-PROGRAMME

Programme de travail et crédits budgétaires par entité de programme aux coûts de 2004-05

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)					
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
11110	Conférence	1 325	(1 325)	0	0
11120	Conseil	2 031	(2 031)	0	0
11130	Comité financier	833	(833)	0	0
11140	Comité du programme	669	(669)	0	0
11150	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	110	(110)	0	0
11160	Autres comités du Conseil	133	(133)	0	0
11170	Conférences régionales	1 188	(1 188)	0	0
11180	Réunions des représentants permanents	525	(525)	0	0
11190	Conférence McDougall et remise des prix	90	(90)	0	0
111P1	Organisation des sessions de la Conférence et du Conseil et coordination interdépartementale des sessions des organes directeurs	0	7 257	7 257	0
111P2	Correspondance officielle	0	1 607	1 607	0
111P3	Liaison avec les organisations intergouvernementales	0	455	455	0
111P4	Conférences régionales	0	1 468	1 468	0
111	Conférence et Conseil	6 904	3 882	10 786	0
11210	Soutien aux organes directeurs et Relations avec les gouvernements	4 643	(4 643)	0	0
11220	Services de programmation et de documentation des réunions	4 030	(4 030)	0	0
112P1	Programmation des réunions au Siège et sur le terrain	0	1 663	1 663	0
112P2	Fourniture et surveillance des services linguistiques de la FAO	0	2 540	2 540	0
112	Services de Conférence	8 674	(4 471)	4 203	0
11300	Services de protocole	2 270	(2 270)	0	0
113P1	Liaison avec les Membres de la FAO et le pays hôte	0	2 940	2 940	0
113	Services de protocole	2 270	670	2 940	0
11910	Direction du Département	1 108	(1 108)	0	0
11920	Direction divisionnaire	641	(641)	0	0
119S1	Direction du Département	0	632	632	0
119S2	Direction divisionnaire	0	654	654	0
119	Gestion du programme	1 750	(464)	1 286	0
11	Organes directeurs	19 598	(382)	19 215	0
12100	Direction générale	7 735	145	7 881	0
121S9	Services d'appui à la gestion	144	(13)	131	0
121	Bureau du Directeur général	7 879	132	8 012	0
12220	Évaluation	4 127	(4 127)	0	0
122A1	Projet de Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution (PIRES)	927	(154)	773	0
122P1	Planification, programmation et budgétisation	1 845	64	1 909	0
122P2	Soutien et suivi de l'exécution du programme	1 407	786	2 193	0
122P3	Évaluation	0	3 909	3 909	0

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
122P4	Autoévaluation	0	721	400	1 121	
122S2	Liaisons extérieures	405	(83)	0	322	
122S3	Formulation de politiques	282	(282)	0	0	
122S9	Services d'appui à la gestion	174	(11)	0	163	
122	Planification, budget et évaluation du Programme	9 167	823	400	10 390	
12310	Vérification intérieure des comptes	5 465	(5 465)	0	0	
12320	Vérification extérieure des comptes	900	26	0	926	
123P1	Vérification intérieure des comptes, inspection et suivi du système de contrôle intérieur et de gestion financière de l'Organisation	0	5 701	0	5 701	
123S9	Services d'appui à la gestion	106	(7)	0	100	
123	Vérification des comptes et inspection	6 472	256	0	6 728	
12400	Services juridiques	2 741	(2 741)	0	0	
124P1	Services juridiques d'appui à la gestion de l'Organisation	0	2 793	0	2 793	
124S9	Services d'appui à la gestion	114	(7)	0	107	
124	Services juridiques	2 855	45	0	2 900	
12500	Coordination du Programme et des opérations	1 863	(1 863)	0	0	
125P1	Politique de décentralisation et coordination	0	1 866	0	1 866	
125	Coordination du Programme et des opérations	1 863	3	0	1 866	
12	Politique, direction et planification	28 236	1 260	400	29 896	
13110	Organisations du système des Nations Unies	2 812	(2 812)	0	0	
13130	Contributions aux mécanismes de coordination interinstitutions	8 491	(6 243)	0	2 248	
131P1	Relations extérieures et coordination	0	817	0	817	
131P2	Avis stratégiques de politique générale sur le système des Nations Unies	0	1 647	0	1 647	
131S9	Services d'appui à la gestion	61	(4)	0	57	
131	Relations extérieures et coordination	11 363	(6 595)	0	4 767	
13210	Nations Unies	5 116	101	0	5 218	
13220	Amérique du Nord	3 130	118	0	3 248	
13230	Autres Bureaux de liaison	2 781	6	0	2 787	
132	Bureaux de liaison	11 027	225	0	11 253	
13	Coordination extérieure et liaison	22 390	(6 370)	0	16 020	
1	Politique et direction générales	70 224	(5 493)	400	65 131	
210A1	Intensification durable des systèmes intégrés de production	630	(629)	0	1	
210A2	Promotion d'une agriculture favorisant la conservation des ressources	916	(916)	0	0	
210A3	Renforcement des capacités pour les systèmes de production durable et les bonnes pratiques agricoles	0	1 701	83	1 784	
210P1	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	2 115	(110)	0	2 004	
210S1	Comité de l'agriculture	576	(38)	0	538	
210S2	Services techniques pour le développement des partenariats et la promotion de l'information	567	(57)	0	510	
210S5	Appui central aux DPAI	592	647	500	1 739	
210	Entités intradépartementales du programme pour la production agricole et les systèmes de soutien	5 395	598	583	6 577	

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
211A1	Efficacité d'emploi et conservation de l'eau en agriculture	2 916	30	2 945	300	3 245
211A2	Productivité des terres et des sols	2 622	(16)	2 607	0	2 607
211A3	Gestion intégrée et planification des terres, des eaux et des éléments nutritifs des plantes et formulation des politiques	1 489	(62)	1 427	406	1 833
211A5	Amélioration de la qualité des terres et des eaux	835	36	870	0	870
211P7	Systèmes d'information, bases de données et statistiques sur les terres et les eaux	1 789	(51)	1 738	0	1 738
211P8	Gestion des connaissances et partenariats	1 332	(48)	1 284	0	1 284
211S1	Soutien direct aux États Membres et au Programme de terrain	5 778	(97)	5 681	0	5 681
211S2	Programme international pour la recherche et la technologie en irrigation et drainage	631	(32)	599	0	599
211	Ressources naturelles	17 392	(240)	17 152	706	17 858
212A1	Cultures et cultivars de remplacement pour des perspectives nouvelles	1 364	(1 364)	0	0	0
212A3	Stratégies et technologies pour des systèmes durables de cultures et d'herbages	3 466	(3 466)	0	0	0
212A4	EMPRES - Volet concernant les ravageurs des plantes	1 953	(1 953)	0	0	0
212A5	"Généralisation de la protection intégrée" en renforçant les processus écologiques essentiels	2 369	1	2 370	0	2 370
212A8	Faciliter la prise de décisions concernant les productions végétales et la protection des plantes	423	(423)	0	0	0
212A9	Conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques, y compris au moyen des biotechnologies et développement du secteur semencier	2 475	221	2 696	298	2 994
212B1	Production et biodiversité des cultures et des herbages	0	2 439	2 439	60	2 499
212B2	Activités horticoles pour l'amélioration des moyens d'existence	0	1 833	1 833	0	1 833
212P1	Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	4 356	615	4 970	1 172	6 142
212P2	Gestion des pesticides	3 321	5	3 326	354	3 680
212P3	Lutte contre les migrants nuisibles	2 010	29	2 039	0	2 039
212P4	Soutien technique au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 961	163	3 124	386	3 510
212P5	Soutien à la formulation de stratégies et promotion de mesures spécifiques pour le développement de la riziculture dans les États Membres de la Commission internationale du riz (CIR)	674	12	686	0	686
212P6	EMPRES - Volet concernant les ravageurs des plantes	0	1 949	1 949	0	1 949
212P7	Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	0	608	608	410	1 018
212S1	Conseils aux pays et appui au Programme de terrain	2 373	180	2 553	0	2 553
212	Cultures	27 745	849	28 594	2 680	31 274
213A3	Contribution de l'élevage à la lutte contre la pauvreté	2 198	(2 198)	0	0	0

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
213A5	Élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage	2 082	(2 082)	0	0	0
213A6	Gestion de la santé publique vétérinaire et sécurité des produits d'alimentation humaine et animale	1 506	(1 506)	0	0	0
213A7	EMPRES - Élevage	3 107	(3 107)	0	0	0
213A8	Technologies et systèmes d'utilisation efficace des ressources naturelles pour les productions animales	2 418	(2 418)	0	0	0
213A9	Maîtrise écologique des maladies transmises par des insectes	1 057	(1 057)	0	0	0
213B1	Analyse et élaboration de stratégies pour le secteur de l'élevage	1 195	(1 195)	0	0	0
213B2	Analyse du secteur de l'élevage et élaboration de politiques relatives à ce secteur	0	1 306	1 306	200	1 506
213B4	Santé publique vétérinaire et sécurité alimentaire	0	1 990	1 990	190	2 180
213B5	Développement de l'élevage et réduction de la pauvreté	0	3 370	3 370	0	3 370
213B6	Interactions élevage-environnement	0	3 860	3 860	354	4 214
213P1	Système mondial d'information sur l'élevage	2 050	(363)	1 687	0	1 687
213P2	EMPRES - Lutte progressive contre les maladies animales transfrontières	0	3 600	3 600	200	3 800
213S1	Conseils aux pays Membres et appui au Programme de terrain	3 246	(342)	2 904	0	2 904
213	Élevage	18 859	(141)	18 718	944	19 662
214A1	Amélioration du revenu et des moyens d'existence des petits exploitants grâce à l'amélioration des stratégies et des compétences pour une agriculture à vocation commerciale	2 785	(978)	1 807	0	1 807
214A2	Ravitaillement des villes	1 423	(1 423)	0	0	0
214A3	Fourniture commerciale durable de services de livraison d'intrants, de mécanisation, de soutien à l'investissement et de commercialisation	2 105	(2 105)	0	0	0
214A4	Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises post-production	2 208	(563)	1 645	0	1 645
214A9	Promotion de la qualité et de la sécurité des aliments par le renforcement de la manutention, transformation et commercialisation dans la filière alimentaire	1 351	(234)	1 118	0	1 118
214B3	Renforcement des liaisons entre les agriculteurs et les marchés	0	2 380	2 380	0	2 380
214B4	Appui politique et institutionnel à la création d'agro-industries compétitives	0	2 319	2 319	400	2 719
214P2	Services agricoles - Systèmes de données et d'information	1 240	(278)	963	0	963
214S1	Soutien du Programme de terrain et services consultatifs aux pays	4 792	415	5 206	0	5 206
214	Systèmes agricoles de soutien	15 905	(467)	15 438	400	15 838
215A1	Intensification durable des systèmes de productions végétales grâce aux technologies et au renforcement des capacités	2 142	(33)	2 109	0	2 109

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
215A2	Intensification durable des systèmes de productions animales grâce aux technologies et au renforcement des capacités	1 744	35	1 779	235	2 014
215P1	Renforcement de l'application des normes internationales de sécurité sanitaire des produits alimentaire grâce à de bonnes pratiques agricoles	1 796	(107)	1 689	203	1 892
215	Applications agricoles des isotopes et des biotechnologies	5 682	(105)	5 577	438	6 015
219S1	Direction du Département	3 783	(206)	3 577	0	3 577
219S2	Direction divisionnaire	3 525	44	3 569	0	3 569
219S3	Direction régionale et sous-régionale	4 641	1 188	5 829	0	5 829
219	Gestion du programme	11 949	1 026	12 975	0	12 975
21	Production agricole et systèmes de soutien	102 927	1 520	104 447	5 751	110 198
220A1	Information sur l'insécurité et la vulnérabilité par un meilleur ciblage des politiques (SICIAV)	4 383	(24)	4 359	500	4 859
220A3	Changements démographiques et urbanisation: impact sur les modes de consommation	0	156	156	0	156
220A4	Gestion de la nutrition dans une économie alimentaire en changement	0	50	50	0	50
220A5	Évolution des chaînes de valorisation des marchandises et impact sur les marchés, le commerce et la sécurité alimentaire	0	808	808	0	808
220A6	Analyse de l'impact du changement de la structure de l'économie alimentaire	0	391	391	0	391
220A8	Mise en oeuvre des directives sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	0	534	534	0	534
220P1	Suivi des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement et action	1 524	(170)	1 354	0	1 354
220S1	Fourniture de services au Comité de la sécurité alimentaire mondiale	696	6	702	0	702
220	Entités intradépartementales du programme pour les politiques et le développement alimentaires et agricoles	6 603	1 751	8 354	500	8 854
221A2	Amélioration de la nutrition à l'appui du développement durable	1 808	(43)	1 765	0	1 765
221A4	Mesures communautaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages	1 071	(6)	1 065	0	1 065
221A5	Éducation, communication et formation en matière d'alimentation et de nutrition	1 436	52	1 488	0	1 488
221A6	Nutrition et sécurité alimentaire des ménages dans les situations d'urgence	723	(6)	718	0	718
221P1	Évaluation des besoins nutritionnels et alimentaires pour la sécurité et la qualité des aliments	1 430	(6)	1 424	0	1 424
221P2	Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)	6 857	79	6 936	769	7 705
221P5	Contrôle de la qualité des produits alimentaires et protection des consommateurs	2 675	(34)	2 641	439	3 080
221P6	Évaluation de la sécurité sanitaire des aliments	2 947	(20)	2 927	100	3 027

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
221P7	Information de l'opinion publique concernant la nutrition, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments	164	(164)	0	0	0
221P8	Qualité et sécurité des aliments dans toute la filière alimentaire	183	0	182	0	182
221S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 332	2	1 334	0	1 334
221	Nutrition, qualité et sécurité sanitaire des aliments	20 626	(146)	20 481	1 308	21 789
222A2	Initiative FAO/Banque mondiale/USDA pour les statistiques agricoles en Afrique	512	(512)	0	0	0
222A3	Profils FAO de pays et système d'information cartographique	290	10	300	0	300
222A4	Évaluation systématique et amélioration de la qualité des données statistiques	4	(4)	0	0	0
222A5	Système mondial sur les ressources d'information agricole	2 435	(321)	2 114	0	2 114
222A6	Programme multi-institutions de renforcement des capacités statistiques alimentaires et agricoles en Afrique	0	341	341	0	341
222P1	Statistiques sur les ressources agricoles, le revenu et la sécurité alimentaire	3 053	(262)	2 790	100	2 890
222P2	Production agricole, statistiques sur les échanges commerciaux et bilans alimentaires	5 214	(545)	4 669	100	4 769
222P3	Préparation d'enquêtes et de statistiques agricoles	1 775	(117)	1 658	20	1 678
222P5	Programme d'amélioration de la couverture linguistique	2 013	(9)	2 004	0	2 004
222P6	Systèmes WAICENT de gestion et de diffusion des informations de l'Organisation	5 360	891	6 251	705	6 956
222P7	Normes et procédures visant à améliorer l'accès à l'information agricole	1 332	(200)	1 132	0	1 132
222P8	Élargir l'audience de WAICENT	2 532	44	2 576	0	2 576
222P9	Gestion et acquisition de collections d'informations, y compris de la Bibliothèque virtuelle, de la FAO et d'autres prestataires	5 324	(548)	4 776	0	4 776
222Q1	Gestion de FAOSTAT/CountryStat et coordination des statistiques à la FAO	0	1 397	1 397	580	1 977
222S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 751	(596)	1 155	0	1 155
222S2	Assistance aux pays pour le renforcement de leurs capacités en matière d'information sur l'agriculture et l'alimentation par WAICENT	2 323	(364)	1 959	0	1 959
222	Information en matière d'alimentation et d'agriculture	33 917	(796)	33 121	1 505	34 626
223A2	Études prospectives mondiales sur l'alimentation et l'agriculture	1 463	(178)	1 285	0	1 285
223P2	Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	1 241	(34)	1 207	0	1 207
223P3	Évaluations concernant les marchés des produits alimentaires de base et conséquences pour la sécurité alimentaire mondiale	1 580	(172)	1 408	0	1 408
223P4	Projections et analyses mondiales concernant les produits de base	1 094	(7)	1 086	0	1 086

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
223P5	Évaluations concernant les marchés des produits tropicaux, horticoles et des produits non transformés et analyse des effets sur la sécurité alimentaire	2 278	(188)	2 090	0	2 090
223P6	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	6 678	18	6 697	300	6 997
223S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	784	(6)	778	0	778
223	Suivi, évaluation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture	15 119	(566)	14 553	300	14 853
224A2	Soutien aux pays en développement en matière de politiques de produits et de politiques commerciales pour les négociations commerciales	1 681	(1 681)	0	0	0
224A4	Soutien à la mise en oeuvre des résultats des négociations commerciales multilatérales	0	1 504	1 504	864	2 368
224P1	Analyse des politiques pour l'agriculture et l'économie rurale	1 693	(59)	1 634	0	1 634
224P2	Agriculture, développement rural et pauvreté: Analyse des liens	1 869	(1 107)	762	250	1 012
224P3	Économie des ressources naturelles et viabilité écologique	574	(6)	569	100	669
224P4	Analyse et renforcement du consensus sur les questions émergentes concernant les produits de base et le commerce international	4 247	(541)	3 705	0	3 705
224P5	Promotion de la diversification et de la compétitivité des produits agricoles	1 233	(14)	1 218	0	1 218
224P6	Analyse des politiques en matière de sécurité alimentaire et évaluation de l'impact	0	877	877	0	877
224S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 727	(58)	1 669	0	1 669
224	Politiques relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au commerce	13 024	(1 084)	11 939	1 214	13 153
229S1	Direction du Département	4 723	174	4 897	0	4 897
229S2	Direction divisionnaire	4 570	(47)	4 523	0	4 523
229S3	Direction régionale et sous-régionale	1 966	64	2 030	0	2 030
229	Gestion du programme	11 258	191	11 449	0	11 449
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	100 547	(650)	99 897	4 827	104 724
231A2	Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres	1 062	(4)	1 059	100	1 159
231P1	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	5 300	(44)	5 256	50	5 306
231S1	Conseils et soutien technique aux États Membres et aux organismes régionaux des pêches	1 211	23	1 234	160	1 394
231	Information sur les pêches	7 573	(24)	7 548	310	7 858
232A1	Promotion de la pêche responsable dans les eaux intérieures et en aquaculture	1 884	(31)	1 853	0	1 853
232A2	Contribution accrue de l'aquaculture et de la pêche dans les eaux intérieures à la sécurité alimentaire	917	(3)	913	0	913

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
232A3	Identification et données biologiques sur les ressources halieutiques marines	1 031	(2)	1 028	125	1 153
232A4	Surveillance des ressources marines mondiales et de l'évolution de leurs écosystèmes et établissement de rapports à ce sujet	1 484	(4)	1 481	125	1 606
232A5	Évaluation et gestion des ressources halieutiques	1 255	(6)	1 249	0	1 249
232P1	Surveillance mondiale et analyse stratégique de la pêche dans les eaux intérieures et de l'aquaculture	2 399	(47)	2 352	250	2 602
232S1	Conseils sur les ressources marines et les questions d'environnement	1 522	387	1 909	0	1 909
232S2	Conseils sur le développement des pêches intérieures et de l'aquaculture	1 868	19	1 887	0	1 887
232	Ressources halieutiques et aquaculture	12 358	314	12 672	500	13 172
233A1	Réduction des rejets et de l'impact de la pêche sur l'environnement	1 438	(1 438)	0	0	0
233A2	Développement durable de la pêche artisanale	1 588	(1 588)	0	0	0
233A3	Augmentation de la production provenant de ressources aquatiques sous-utilisées et de captures de faible valeur marchande	653	(653)	0	0	0
233A4	Consommation, sécurité sanitaire et qualité des produits à base de poisson	1 261	(1 261)	0	0	0
233A5	Promotion du commerce international du poisson	1 946	(1 946)	0	0	0
233A6	Incidence de la pêche sur l'environnement	0	1 199	1 199	0	1 199
233A7	Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	0	739	739	102	841
233A8	Création de capacités pour le développement de la petite pêche	0	1 432	1 432	250	1 682
233A9	Meilleure utilisation du poisson pour la consommation humaine	0	885	885	0	885
233P1	Consommation, sécurité sanitaire et qualité des produits à base de poisson	0	1 198	1 198	408	1 606
233P2	Promotion du commerce international du poisson	0	1 846	1 846	0	1 846
233S1	Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de la technologie de la pêche	2 996	(1 496)	1 500	0	1 500
233S2	Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de l'utilisation et du commerce du poisson	0	1 195	1 195	0	1 195
233	Exploitation et utilisation des ressources halieutiques	9 882	110	9 993	760	10 753
234A1	Coordination et suivi de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable	1 209	(24)	1 186	0	1 186
234A4	Promotion de la gestion des pêches côtières	1 112	(76)	1 037	0	1 037
234A5	Promotion de politiques nationales/régionales appropriées pour le développement durable de l'aquaculture	995	(4)	991	0	991
234P2	Analyse des tendances économiques et sociales mondiales des pêches et de l'aquaculture	1 530	(7)	1 523	0	1 523

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
234P3	Analyse économique et sociale des politiques et de la gestion des pêches et de l'aquaculture	1 846	(216)	1 631	280	1 911
234S1	Promotion et renforcement des organismes et des arrangements régionaux sur les pêches	3 846	(6)	3 840	235	4 075
234S2	Soutien direct aux pays pour les politiques halieutiques et la gestion des pêches	867	(187)	680	0	680
234	Politiques halieutiques	11 406	(519)	10 887	515	11 402
239S1	Direction du Département	2 719	12	2 731	0	2 731
239S2	Direction divisionnaire	2 278	(5)	2 273	0	2 273
239S3	Direction régionale et sous-régionale	1 006	377	1 383	0	1 383
239	Gestion du programme	6 003	384	6 386	0	6 386
23	Pêches	47 223	264	47 487	2 085	49 572
241A1	Gestion durable des forêts naturelles et des terres boisées	1 737	29	1 765	208	1 973
241A4	Conservation des forêts et des écosystèmes fragiles	1 052	1	1 053	0	1 053
241A5	Forêts de plantation et arbres hors forêts	1 196	17	1 213	0	1 213
241A7	Forêts et eau	908	4	912	125	1 037
241A8	Forêts et changements climatiques	501	2	503	135	638
241P1	Évaluation et surveillance des forêts et des terres boisées	1 511	35	1 546	0	1 546
241S1	Soutien technique et services consultatifs	2 225	15	2 240	0	2 240
241	Ressources forestières	9 131	102	9 233	468	9 701
242A3	Études prospectives sur le secteur forestier	1 497	4	1 501	200	1 701
242A4	Aspects économiques des forêts	1 373	5	1 378	180	1 558
242P1	Informations sur les produits forestiers	2 738	90	2 828	0	2 828
242P2	Utilisation appropriée des produits forestiers	1 760	(22)	1 739	225	1 964
242S1	Soutien aux projets de terrain et services consultatifs	1 825	(10)	1 816	0	1 816
242	Produits forestiers et aspects économiques des forêts	9 193	68	9 261	605	9 866
243A3	Renforcement des capacités institutionnelles nationales	1 954	(21)	1 933	250	2 183
243A4	Politiques forestières et gouvernance	1 081	12	1 094	150	1 244
243A5	Forêts, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire	664	7	671	0	671
243P4	Foresterie participative et moyens d'existence durables	667	1	668	0	668
243S1	Interaction avec les Programmes de terrain et services consultatifs	1 421	(3)	1 418	0	1 418
243	Politiques et institutions forestières	5 788	(4)	5 784	400	6 184
244A1	Processus forestiers internationaux	830	172	1 002	0	1 002
244P1	Information forestière	2 459	60	2 519	0	2 519
244S1	Soutien aux organes statutaires et liaison avec les bureaux régionaux	2 168	(415)	1 753	0	1 753
244	Liaison et information relatives aux programmes forestiers	5 457	(183)	5 274	0	5 274
249S1	Direction du Département	2 653	(45)	2 608	0	2 608
249S2	Direction divisionnaire	1 951	(2)	1 949	0	1 949
249S3	Direction régionale et sous-régionale	1 201	332	1 534	0	1 534
249	Gestion du programme	5 805	286	6 090	0	6 090
24	Forêt	35 374	269	35 643	1 473	37 116
251A1	Utilisation intégrée de l'information en vue du développement durable	2 389	(2 389)	0	0	0

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
251A2	La jeunesse et l'agriculture, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence durables	943	(943)	0	0	0
251A3	Partenariats pour une meilleure utilisation des biotechnologies en agriculture	872	(872)	0	0	0
251A4	Mise en valeur et diffusion intégrées des connaissances et des techniques agricoles en vue de la sécurité alimentaire et du développement durable	3 213	(3 213)	0	0	0
251A5	Secrétariat du Forum mondial sur la recherche agronomique (FMRA)	95	(95)	0	0	0
251A6	Soutien aux accords relatifs à l'environnement et promotion d'une planification et d'une gestion intégrées de l'environnement	1 561	(298)	1 263	169	1 432
251A8	Informations sur l'environnement et systèmes d'aide à la décision	0	1 396	1 396	0	1 396
251A9	Renforcement des systèmes de recherche et des applications biotechnologiques	0	2 677	2 677	0	2 677
251P1	Infrastructures et services d'information géoécologique	1 452	(61)	1 391	0	1 391
251P3	Technologies de l'information et de la communication à l'appui des systèmes de recherche, de vulgarisation et d'enseignement agricoles	2 201	(2 201)	0	0	0
251P4	Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI	5 516	256	5 772	0	5 772
251S1	Services de soutien technique aux États Membres, au Programme de terrain et aux autres activités apparentées	3 347	(1 390)	1 957	0	1 957
251	Recherche, gestion des ressources naturelles et transfert de technologies	21 588	(7 132)	14 456	169	14 625
252A3	Parité hommes-femmes et gestion des ressources naturelles	1 268	254	1 522	0	1 522
252A4	Analyse et réduction des effets du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire et le développement rural	1 194	(106)	1 088	750	1 838
252A5	Éducation de la population rurale	0	811	811	0	811
252P1	Promotion des questions de parité hommes-femmes et de population, notamment dans les politiques, l'information et les statistiques agricoles	2 382	329	2 711	0	2 711
252P2	Technologies de l'information et de la communication à l'appui des systèmes de recherche, de vulgarisation et d'enseignement agricoles	0	2 286	2 286	0	2 286
252S1	Soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 215	1 128	2 343	0	2 343
252	Parité hommes-femmes et population	6 058	4 702	10 760	750	11 510
253A1	Accès 21: Renforcement des institutions concernant le régime foncier en vue de la sécurité alimentaire et du développement rural durable	1 852	(1 852)	0	0	0
253A2	Amélioration des institutions et des services ruraux en vue de promouvoir des moyens d'existence durables en milieu rural	2 289	(2 289)	0	0	0
253A4	Démarches et méthodes participatives à l'appui des moyens d'existence durables et de la sécurité alimentaire	1 088	(1 088)	0	0	0

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
253A5	Systèmes durables et abordables, y compris la sécurité du régime foncier, favorisant l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles	0	2 095	2 095	0	2 095
253A6	Renforcement des institutions rurales, de la vulgarisation et des démarches participatives pour l'agriculture et le développement rural durables (ADRD)	0	4 100	4 100	770	4 870
253P1	Gestion et soutien du réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire	261	1	263	0	263
253S1	Services de soutien technique sur les démarches participatives, le développement des institutions et l'accès aux ressources foncières	3 089	1 366	4 455	0	4 455
253	Développement rural	8 580	2 332	10 912	770	11 682
256P1	Gestion et coordination	2 257	4	2 260	0	2 260
256P2	Formulation du PSSA	1 057	1	1 058	0	1 058
256P3	Exécution du PSSA	8 331	(27)	8 304	400	8 704
256	Production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier	11 644	(22)	11 622	400	12 022
259S1	Direction du Département	4 216	(251)	3 965	0	3 965
259S2	Direction divisionnaire	2 326	(24)	2 302	0	2 302
259S3	Direction régionale et sous-régionale	1 963	737	2 700	0	2 700
259	Gestion du programme	8 505	462	8 967	0	8 967
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	56 376	342	56 718	2 089	58 807
2	Programmes techniques et économiques	342 446	1 744	344 191	16 225	360 416
311A1	Développement de la capacité de la FAO à offrir une formation en ligne sur les politiques et la planification concernant l'alimentation, l'agriculture et le développement rural	349	115	464	0	464
311P1	Coordination et harmonisation de l'assistance aux politiques à l'appui des activités décentralisées de diffusion	1 545	491	2 035	0	2 035
311P2	Coordination des activités de développement du Programme de terrain	1 055	(1 055)	0	0	0
311P3	Soutien au renforcement des capacités dans l'agriculture vivrière, aux politiques de développement rural et à la planification	957	(141)	816	0	816
311P4	Appui aux informations et aux analyses sectorielles à l'échelle nationale et régionale	1 095	487	1 581	0	1 581
311S2	Soutien aux services de conseil en matière de planification et d'analyse des politiques concernant l'alimentation, l'agriculture et le développement rural	1 840	225	2 065	0	2 065
311	Coordination de l'assistance aux politiques et élaboration du Programme de terrain	6 841	122	6 962	0	6 962
312P1	Informations et analyses sectorielles à l'échelle nationale et régionale	2 056	563	2 619	350	2 969
312P2	Développement du Programme de terrain	5 779	480	6 259	0	6 259
312P3	Renforcement des capacités dans l'agriculture vivrière, politiques de développement rural et planification	4 271	475	4 746	720	5 466
312S3	Fourniture de conseils en matière de politiques et de stratégies	2 406	1 087	3 493	(1 040)	2 453

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme		Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
312	Assistance aux politiques dans les régions	14 511	2 606	17 117	30	17 147
313A1	Soutien à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'alimentation et l'agriculture	338	24	362	37	399
313P1	Collecte et diffusion de l'information juridique	1 256	(83)	1 173	0	1 173
313S1	Fourniture de conseils techniques	1 945	229	2 174	217	2 391
313	Assistance juridique aux États Membres	3 539	170	3 709	254	3 963
319S2	Direction divisionnaire	1 177	(162)	1 015	0	1 015
319S3	Direction régionale et sous-régionale	3 585	(377)	3 208	0	3 208
319	Gestion du programme	4 762	(538)	4 224	0	4 224
31	Assistance aux politiques	29 653	2 359	32 013	284	32 297
32110	Programme de coopération FAO/Banque mondiale	32 231	(32 231)	0	0	0
32190	Gestion du programme	3 530	(3 530)	0	0	0
321S1	Programme de coopération avec la Banque mondiale	0	28 657	28 657	0	28 657
321S9	Programme de coopération avec la Banque mondiale - Contrôle de qualité et gestion du programme	0	3 734	3 734	0	3 734
321	Programme de coopération FAO/Banque mondiale	35 761	(3 370)	32 391	0	32 391
32210	Programme de soutien à l'investissement	14 246	(14 246)	0	0	0
32290	Gestion du programme	5 121	(5 121)	0	0	0
322S1	Banque africaine de développement	0	6 731	6 731	200	6 931
322S2	Fonds international de développement agricole	0	6 716	6 716	200	6 916
322S3	Programme alimentaire mondial	0	2 081	2 081	200	2 281
322S4	Autres institutions financières internationales	0	1 820	1 820	1 500	3 320
322S5	Activités bilatérales	0	904	904	200	1 104
322S6	Appui aux activités de la FAO	0	904	904	0	904
322S9	Programme de soutien à l'investissement - Contrôle de qualité et gestion du programme	0	3 392	3 392	0	3 392
322	Programme de soutien à l'investissement	19 367	3 181	22 548	2 300	24 848
32	Soutien à l'investissement	55 128	(189)	54 940	2 300	57 240
33110	Afrique	733	(733)	0	0	0
33120	Asie et Pacifique	2 065	(2 065)	0	0	0
33130		865	(865)	0	0	0
33140	Proche-Orient et Afrique du Nord	1 036	(1 036)	0	0	0
33150	Europe et projets interrégionaux/mondiaux	358	(358)	0	0	0
331P1	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Afrique	0	596	596	0	596
331P2	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Asie	0	450	450	0	450
331P3	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Europe	0	118	118	0	118
331P4	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Amérique	0	461	461	0	461
331P5	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain au Proche-Orient	0	410	410	0	410
331S1	Soutien au Programme de terrain en Afrique	0	(123)	(123)	0	(123)
331S2	Soutien au Programme de terrain en Asie	0	1 112	1 112	0	1 112
331S3	Soutien au Programme de terrain en Europe	0	351	351	0	351

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
331S4	Soutien au Programme de terrain en	0	70	70	0	70
331S5	Soutien au Programme de terrain au Proche-Orient	0	399	399	0	399
331	Opérations de terrain dans les régions	5 056	(1 214)	3 842	0	3 842
33200	Soutien central et activités spéciales	4 692	(4 692)	0	0	0
332A2	Amélioration des bases de données et des instruments destinés à la gestion et au suivi du Programme de terrain au niveau de l'Organisation et des départements	0	1 491	1 491	0	1 491
332P1	Coordination des activités du Programme de terrain	0	996	996	0	996
332P2	Suivi des activités du Programme de terrain	0	1 318	1 318	0	1 318
332S1	Services extérieurs liés au Programme de terrain	0	705	705	0	705
332	Soutien central et activités spéciales	4 692	(181)	4 510	0	4 510
333P1	Développement de la capacité de la FAO à formuler et mettre en oeuvre des politiques et des méthodes d'aide pour les secours en cas d'urgence, le relèvement et l'assistance humanitaire	10 646	(8 309)	2 337	0	2 337
333P2	Soutien aux États Membres et aux autres pays en encourageant la formulation et l'application de politiques en matière de relèvement et d'aide humanitaire	1 046	(1 046)	0	0	0
333P3	Mobilisation des ressources à l'appui des programmes d'urgence et de relèvement	2 058	(2 058)	0	0	0
333S1	Gestion des opérations d'urgence et de relèvement rapide et coordination des programmes menés après un conflit	0	12 922	12 922	0	12 922
333	Opérations d'urgence et réhabilitation	13 750	1 508	15 259	0	15 259
33900	Gestion du programme	1 148	(1 148)	0	0	0
339S2	Direction divisionnaire	0	711	711	0	711
339	Gestion du programme	1 148	(437)	711	0	711
33	Opérations de terrain	24 646	(323)	24 323	0	24 323
34000	Représentants de la FAO	80 009	(80 009)	0	0	0
340P2	Services en matière de contrôle, d'opérations et de soutien à la gestion assurés aux bureaux de pays	0	15 271	15 271	0	15 271
340S1	Appui au Programme de terrain	2 238	(2 238)	0	0	0
340S2	Soutien des Représentants de la FAO aux programmes de développement national et aux activités humanitaires	0	51 364	51 364	3 950	55 314
340S3	Sensibilisation aux activités de la FAO et information directe sur ces activités au niveau national	0	15 921	15 921	0	15 921
340	Représentants de la FAO	82 247	310	82 556	3 950	86 506
34	Représentants de la FAO	82 247	310	82 556	3 950	86 506
35100	Institutions multilatérales et bilatérales	4 994	(4 993)	0	0	0
351P1	Soutien de l'Organisation à la mobilisation des ressources	0	3 692	3 692	0	3 692
351S1	Contacts avec les partenaires pour la mobilisation de ressources	0	1 814	1 814	0	1 814
351	Institutions multilatérales et bilatérales	4 994	513	5 507	0	5 507
35210	Partenariats avec la société civile, y compris le secteur privé et les ONG	2 366	(2 366)	0	0	0

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
35220	Campagnes "De la nourriture pour tous" et autres campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale	3 381	(3 381)	0	0	0
352P1	Cadre institutionnel pour la constitution de partenariats efficaces	0	1 518	1 518	0	1 518
352S1	Renforcer la collaboration de la FAO avec les partenaires extérieurs	0	1 378	1 378	0	1 378
352S2	Renforcement de la sensibilisation et du soutien aux objectifs de la FAO à travers la Journée mondiale de l'alimentation, TeleFood et autres activités connexes	0	3 516	3 516	0	3 516
352S3	L'Alliance internationale contre la faim	0	600	600	0	600
352	Sensibilisation de la société civile et partenariats	5 747	1 265	7 012	0	7 012
35300	Accords de coopération avec les États Membres et soutien à la CEPD et à la CTPD	1 059	(1 059)	0	0	0
353P1	Coordination des programmes de partenariat	0	1 034	1 034	0	1 034
353	Accords de coopération avec les États Membres et soutien à la CEPD et à la CTPD	1 059	(25)	1 034	0	1 034
35	Coopération avec les partenaires extérieurs	11 800	1 752	13 552	0	13 552
39000	Gestion du programme	2 288	(2 288)	0	0	0
390S1	Direction du Département	0	2 316	2 316	0	2 316
390	Gestion du programme	2 288	29	2 316	0	2 316
39	Gestion du programme	2 288	29	2 316	0	2 316
3	Coopération et partenariats	205 762	3 938	209 700	6 534	216 234
41000	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	4 000	102 645
410	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	4 000	102 645
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	4 000	102 645
42000	Unité chargée du PCT	4 382	(4 382)	0	0	0
420S1	Gestion du programme, suivi et coordination du PCT	0	4 442	4 442	100	4 542
420	Unité chargée du PCT	4 382	59	4 442	100	4 542
42	Unité chargée du PCT	4 382	59	4 442	100	4 542
4	Programme de coopération technique	103 027	59	103 087	4 100	107 187
51140	Politiques et soutien en matière de publications	4 727	(4 727)	0	0	0
51150	Relations avec les médias	11 760	(11 760)	0	0	0
511P1	Communication multilingue	0	4 248	4 248	0	4 248
511P2	Politiques et soutien en matière de publications	0	4 777	4 777	0	4 777
511S1	Information et mobilisation du public	0	7 652	7 652	0	7 652
511	Appui à l'information et aux publications	16 487	190	16 677	0	16 677
51910	Direction du Département	861	(861)	0	0	0
51920	Direction divisionnaire	716	(716)	0	0	0
519S1	Direction du Département	0	542	542	0	542
519S2	Direction divisionnaire	0	725	725	0	725
519	Gestion du programme	1 577	(311)	1 266	0	1 266
51	Soutien à l'information et aux publications	18 064	(121)	17 944	0	17 944
52130	Service central de la comptabilité, des rapports et du contrôle	10 766	(10 766)	0	0	0
52140	Montants à verser et à percevoir	8 457	(8 457)	0	0	0
52150	Opérations de trésorerie	1 591	(1 591)	0	0	0
521P1	Service central de comptabilité centrale et rapports financiers	0	10 754	10 754	0	10 754
521P2	Opérations et systèmes financiers	0	9 253	9 253	0	9 253

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme		Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
521P3	Opérations de trésorerie	0	1 783	1 783	0	1 783
521	Services financiers	20 813	977	21 790	0	21 790
52200	Services relatifs aux systèmes et aux techniques d'information	2 036	(2 036)	0	0	0
522P1	Coordination en matière de SI/TIC	0	1 883	1 883	0	1 883
522	Services relatifs aux systèmes et aux techniques d'information	2 036	(153)	1 883	0	1 883
52330	Services sanitaires et médicaux	3 726	(3 726)	0	0	0
52340	Politiques et planification du personnel	6 189	(6 189)	0	0	0
52350	Développement de l'Organisation et services	2 742	(2 742)	0	0	0
52370	Sécurité sociale	1 953	(1 953)	0	0	0
52380	Services de dotation en personnel	4 238	(4 238)	0	0	0
523P1	Services sanitaires et médicaux	0	3 649	3 649	0	3 649
523P2	Services pour les politiques et les aspects juridiques	0	3 347	3 347	0	3 347
523P3	Planification et administration des ressources humaines	0	2 533	2 533	508	3 041
523P4	Développement de l'Organisation et structure du personnel	0	4 167	4 167	508	4 675
523P5	Service de valorisation du personnel	0	3 024	3 024	0	3 024
523P6	Services de sécurité sociale	0	1 820	1 820	0	1 820
523	Services relatifs aux ressources humaines	18 848	(309)	18 539	1 016	19 555
52910	Direction du Département	4 051	(4 051)	0	0	0
52920	Direction divisionnaire	2 653	(2 653)	0	0	0
529S1	Direction du Département	0	2 019	2 019	0	2 019
529S2	Direction divisionnaire	0	2 752	2 752	0	2 752
529	Gestion du programme	6 704	(1 934)	4 771	0	4 771
52	Administration	48 402	(1 418)	46 983	1 016	47 999
5	Services de soutien	66 466	(1 539)	64 927	1 016	65 943
60010	Documents, archives centrales et communications: services aux utilisateurs	10 275	(10 275)	0	0	0
60020	Entretien des locaux	22 277	(22 277)	0	0	0
60030	Contrats et achats	8 286	(8 286)	0	0	0
60040	Sécurité et transports	9 308	(9 308)	0	0	0
60090	Gestion du programme	2 340	(2 340)	0	0	0
600P1	Documents, archives centrales et communications: services aux utilisateurs	0	8 898	8 898	0	8 898
600P2	Entretien des locaux	0	25 584	25 584	0	25 584
600P3	Contrats et achats	0	8 326	8 326	0	8 326
600P4	Sécurité et transports	0	1 196	1 196	0	1 196
609S2	Direction divisionnaire	0	2 395	2 395	0	2 395
600	Charges communes	52 486	(6 088)	46 398	0	46 398
60	Charges communes	52 486	(6 088)	46 398	0	46 398
6	Charges communes	52 486	(6 088)	46 398	0	46 398
70000	Imprévus	600	0	600	0	600
700	Imprévus	600	0	600	0	600
70	Imprévus	600	0	600	0	600
7	Imprévus	600	0	600	0	600
811P1	Centraux téléphoniques numériques au Siège et dans les Bureaux régionaux	0	150	150	0	150
811	Services de téléphonie	0	150	150	0	150
812P1	Applications administratives de l'Organisation	0	950	950	0	950

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)						
Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07	
812P3	Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client pour le Siège et les bureaux régionaux	0	595	595	0	595
812	Services de données partagés	0	1 545	1 545	0	1 545
813P1	Soutien informatique aux réunions	0	1 000	1 000	0	1 000
813	Soutien informatique aux réunions	0	1 000	1 000	0	1 000
814P1	Projet de Système de gestion des ressources humaines (SGRH)	0	5 800	5 800	2 500	8 300
814P2	Système de comptabilité de terrain	0	500	500	200	700
814P4	Système électronique de gestion documentaire	0	100	100	1 400	1 500
814	Systèmes d'information administrative	0	6 400	6 400	4 100	10 500
81	Dispositif pour les dépenses d'équipement	0	9 095	9 095	4 100	13 195
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	0	9 095	9 095	4 100	13 195
911P1	Protection du personnel, des biens et des activités de la FAO au Siège	0	7 563	7 563	0	7 563
911	Sécurité au Siège	0	7 563	7 563	0	7 563
91	Sécurité au Siège	0	7 563	7 563	0	7 563
921P1	Protection du personnel, des biens et des activités sur le terrain et mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux des Représentants de la FAO	0	7 046	7 046	0	7 046
921P2	Mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux décentralisés de la FAO autres que les bureaux des Représentants	0	705	705	0	705
921	Mesures de sécurité gérées par la FAO pour les bureaux décentralisés	0	7 751	7 751	0	7 751
922P1	Participation de la FAO aux efforts communs du système des Nations Unies visant à consolider la sécurité sur le terrain	0	279	279	0	279
922P2	Contribution financière de la FAO au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies	0	4 405	4 405	0	4 405
922	Engagements conjoints du système des Nations Unies visant à améliorer la sécurité du personnel de terrain et des agents devant aller sur le terrain	0	4 684	4 684	0	4 684
92	Sécurité sur le terrain	0	12 435	12 435	0	12 435
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	0	19 999	19 999	0	19 999
Total		841 011	21 716	862 727	32 375	895 102

Abréviations

ADRD	Agriculture et développement rural durables
AF	Département de l'administration et des finances
AFF	Division des finances
AFH	Division de la gestion des ressources humaines
AFI	Division des systèmes et techniques d'information
AFS	Division des services administratifs
AGE	Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture.
AGLINET	Réseau mondial de bibliothèques agricoles
AGORA	Accès au Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture
AGRIS	Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles
AGROVOC	Thésaurus multilingue de terminologie agricole
AIE	Agence internationale de l'énergie
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APHCA	Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique
APPPC	Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
AUD	Bureau de l'Inspecteur général
BAD	Banque africaine de développement
BA5D	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque islamique de développement
CAF	Société andine de développement
CAPP	Commission Asie-Pacifique des pêches
CARICOM	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
CCI	Corps commun d'inspection
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable (NU)
CECPI	Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté des États indépendants
CEPD	Coopération économique entre pays en développement
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CIC	Centre international de calcul
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction
CL	Conseil de la FAO
CMCD	Congrès mondial sur la communication pour le développement
CME	Conseil mondial de l'énergie
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

CNZ	Croissance nominale zéro
COAG	Comité de l'agriculture
COAIM	Consultation sur la gestion de l'information agricole
COFI	Comité des pêches
COIN	Réseau d'information des bureaux de pays
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
COPESCAL	Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine
CORÉPÊCHES	Commission régionale des pêches
CP	Comité des produits
CPCA	Comité des pêches continentales pour l'Afrique
CPPS	Organisation pour la conservation, la protection et l'utilisation optimale des thons et des espèces voisines dans le Pacifique de l'Est
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques
CR+	Croissance réelle plus élevée
CR	Croissance réelle
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CRZ	Croissance réelle zéro
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
DAD-IS	Système d'information sur la diversité des animaux domestiques
DFID	Ministère britannique du développement international
DIMITRA	Femmes rurales et développement (FAO/Fondation Roi Baudoin)
DPAI	Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECOCROP	Base de données sur les besoins écologiques des cultures
ECOSOC	Conseil économique et social (NU)
ECTAD	Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
ESS	Division de la statistique
EUFMD	Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
FAOR	Représentant de la FAO
FAOSTAT	Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation
FC	Comité financier
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIGIS	Système mondial d'information sur les pêches
FIP	Forum des Îles du Pacifique
FIRMS	Système de surveillance des ressources halieutiques
FMRA	Forum mondial de la recherche agricole
FORIS	Système d'information forestier
FPMIS	Système d'information sur la gestion du Programme de terrain
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
GII	Division de l'information
GIL	Division de la bibliothèque et des systèmes documentaires
GIPR	Gestion intégrée de la production et des ravageurs
GLiPHA	Atlas mondial sur la production et la santé animales
HORTIVAR	Base de données des performances des cultivars horticoles
IASMN	Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
IMARK	Kit de ressources pour la gestion de l'information

INFOCRIS	Système international d'information sur les résidus et les contaminants des aliments
INPHO	Réseau d'information sur les opérations après récolte
IPGRI	Institut international des ressources phytogénétiques
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
LEAD	Élevage, environnement et développement
LEG	Bureau juridique
MERCOSUR	Marché commun austral
MSS	Service d'appui à la gestion
MSU	Unité administrative de soutien
NENARNAP	Réseau régional du Proche-Orient et d'Afrique du Nord pour les politiques agricoles
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NERICA	Initiative « Riz pour l'Afrique »
OCD	Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ODG	Direction générale
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIT	Organisation internationale du Travail
OLDEPESCA	Organisation pour le développement des pêches en Amérique latine
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la société civile
OSPESCA	Organización del Sector Pesquero y Acuícola del Istmo Centroamericano
PAC	Politique agricole commune (UE)
PAM	Programme alimentaire mondial
PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation
PC	Comité du Programme
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
PCT	Programme de coopération technique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PFCF	Pays à faible couvert forestier
PFRDV	Pays à faible revenu et déficit vivrier
PIRES	Système d'appui à la planification et à l'Évaluation du Programme, ainsi qu'à la présentation du rapport sur son exécution
PLTA	Programme de lutte contre la trypanosomose africaine
PMEDP	Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche
PMT	Plan à moyen terme
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPRC	Comité chargé de l'examen de programmes et de projets
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PTB	Programme de travail et budget
RAF	Bureau régional pour l'Afrique
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
RMCV	Réseau mondial sur le couvert végétal
RNE	Bureau régional pour le Proche-Orient

ROB	Sous-division régionale des opérations
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
SACOI	Stratégies visant à aborder les questions intersectorielles
SAD	Conseillers spéciaux du Directeur général
SAFR	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et orientale
SD	Département du développement durable
SDW	Division de la parité hommes-femmes et de la population
SEAGA	Programme d'analyse socio-économique selon les questions de parité hommes-femmes
SGRH	Système de gestion des ressources humaines
SICIAV	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SIPAIM	Systèmes ingénieux du patrimoine agricole d'importance mondiale
SIPAM	Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SNRA	Systèmes nationaux de recherche agricole
SOFA	La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation
SOFI	L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde
SPTB	Sommaire du Programme de travail et budget
STF	Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture
SWIOFC	Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan indien
TC	Département de la coopération technique
TCA	Division de l'assistance aux politiques
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation
TCI	Division du Centre d'investissement
TCO	Division des opérations de terrain
TCOS	Service du suivi et de la coordination du PSSA
TCOT	Service du Programme de coopération technique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNCCD	Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFSA	Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WAICENT	Centre mondial d'information agricole
ZEE	Zone économique exclusive

